

UN PAYS STABLE,
PROSPÈRE
ET INNOVANT

AVEC **MR**
LE
C'EST POSSIBLE



PROGRAMME GÉNÉRAL 2019

<i>Un pays stable, prospère et innovant !.....</i>	<i>2</i>
<i>Chapitre 1 : Encourager le travail, baisser les impôts</i>	<i>5</i>
<i>Chapitre 2 : La liberté de se déplacer</i>	<i>14</i>
<i>Chapitre 3 : Bien vivre au travail.....</i>	<i>28</i>
<i>Chapitre 4 : Pour un enseignement exigeant.....</i>	<i>42</i>
<i>Chapitre 5 : Soutenir les indépendants et les PME</i>	<i>52</i>
<i>Chapitre 6 : Anticiper et accompagner le changement</i>	<i>62</i>
<i>Chapitre 7 : L'agriculteur, garant de la qualité de notre alimentation.....</i>	<i>69</i>
<i>Chapitre 8 : Se loger, une liberté fondamentale</i>	<i>74</i>
<i>Chapitre 9 : Protéger la planète.....</i>	<i>98</i>
<i>Chapitre 10 : S'engager pour la transition énergétique</i>	<i>107</i>
<i>Chapitre 11 : La sécurité, première des libertés</i>	<i>118</i>
<i>Chapitre 12 : Une justice plus rapide et plus efficace</i>	<i>131</i>
<i>Chapitre 13 : Une démocratie plus forte, des institutions efficaces</i>	<i>135</i>
<i>Chapitre 14 : La liberté et la créativité</i>	<i>166</i>
<i>Chapitre 15 : Partager les mêmes valeurs</i>	<i>177</i>
<i>Chapitre 16 : Une immigration mieux contrôlée</i>	<i>192</i>
<i>Chapitre 17 : Des soins accessibles et de qualité.....</i>	<i>205</i>
<i>Chapitre 18 : Mieux récompenser ceux qui ont travaillé</i>	<i>225</i>
<i>Chapitre 19 : Une Belgique crédible sur la scène internationale</i>	<i>235</i>

Un pays stable, prospère et innovant !

Le projet libéral et réformateur stimule la liberté et la responsabilité. Il vise l'émancipation personnelle. Nous voulons libérer les capacités individuelles, encourager les talents et le potentiel de chacun. Nous voulons la tolérance, le respect et l'ouverture d'esprit et nous refusons toutes les formes de discrimination. Chaque être humain est porteur de droits et de devoirs universels.

Nous sommes responsables et choisissons de parler vrai. Nos solutions sont efficaces pour relancer notre économie, améliorer le bien-être et préparer un avenir solide pour nos enfants. Notre projet est donc optimiste parce qu'il repose sur la confiance. Il est sérieux et crédible. Il nous engage vis-à-vis du futur et des jeunes générations.

Ces cinq dernières années, notre action en faveur du développement économique a rendu la Belgique plus forte, ce qui renforce en particulier les francophones. Le déficit public annuel fédéral est d'ailleurs réduit au tiers de ce qu'il était en début de législature.

Grâce à notre réforme fiscale, les travailleurs gagnent entre 80 et 145 € nets en plus par mois comparativement à 2014, soit un véritable 13^e mois. Ceci sans tenir compte des indexations automatiques des salaires et des augmentations obtenues par les accords interprofessionnels. Le MR veut continuer à soutenir et mieux récompenser le travail.

Depuis le début de la législature, plus de 230.000 emplois nouveaux ont été créés ! Le taux d'emploi a d'ailleurs augmenté. Nous avons encouragé l'esprit d'entreprendre. Aujourd'hui, les indépendants sont d'ailleurs de plus en plus nombreux. C'est la conséquence directe des mesures adoptées sous l'impulsion du MR : la mesure « Zéro cotisation sociale » sur le premier emploi créé, les réductions de charges sur les suivants, les baisses de cotisations sociales, la réforme de l'impôt des sociétés, le tax shelter pour les PME, l'alignement de la pension minimum des indépendants sur celle des salariés, l'allongement du congé de maternité pour les indépendantes, la réduction de la période de carence à 7 jours, la défiscalisation du travail occasionnel ou la création du statut d'étudiant-entrepreneur. Le MR veut continuer à encourager les indépendants et les PME via l'amélioration de leur statut social, la réduction des charges et la simplification leurs tâches administratives.

Le relèvement de l'âge légal de la pension à 67 ans permettra d'assurer leur paiement, vu l'allongement de l'espérance de vie. Cependant, pas plus en 2030 qu'aujourd'hui, ceux qui ont une carrière complète ou exercent un métier pénible ne travailleront jusqu'à l'âge légal de la retraite. Nous avons augmenté les plus basses pensions de plus de 10%. Nous voulons poursuivre cette réforme qui vise à mieux récompenser le travail.

Nous nous sommes aussi adaptés aux besoins des familles. Afin d'améliorer la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle, nous avons pris des mesures pour encourager le télétravail ou les horaires flexibles. Nous avons proposé la mise en place d'un compte-carrière et amélioré le système des congés parentaux. Nous voulons faire davantage afin de lutter contre le burn-out et améliorer le bien-être des familles.

Quant au système de santé belge, il se positionne parmi les plus performants du monde en termes de qualité, de rapidité et d'accessibilité aux soins et aux hôpitaux. L'accès aux médicaments innovants a été une priorité du Gouvernement fédéral. Des accords avec d'autres pays ont permis d'être plus fort dans les négociations avec les entreprises pharmaceutiques afin de réduire leurs coûts. Grâce à notre action, les prix de 4000 médicaments ont diminué le 1^{er} avril 2019.

Notre projet pour le climat est positif. Nous avons favorisé l'extension des parcs éoliens en Mer du Nord pour qu'ils disposent en 2030 d'une capacité équivalente à quatre centrales nucléaires. Nous

avons relancé les travaux du RER et mis l'accent sur l'amélioration des services aux clients de la SNCB, notamment via l'instauration du service minimum en cas de grève. Bientôt, le budget Mobilité offrira à chaque travailleur disposant d'une voiture de société plus de libertés dans le choix de son moyen de transport. Changer les mentalités implique en effet de proposer des solutions globales pour améliorer le bien-être et le cadre de vie.

Nous avons renforcé l'Etat de droit pour garantir la sécurité. Le combat contre le terrorisme et le radicalisme est loin d'être terminé. Le gouvernement fédéral a pris de nombreuses mesures pour renforcer l'arsenal préventif et répressif : extension de la garde à vue, création du conseil national de Sécurité, sécurisation des rues et des bâtiments par nos militaires, perquisitions 24h sur 24, retrait des cartes d'identité et des passeports, déchéance de nationalité pour les terroristes, augmentation des possibilités d'écoute en matière de lutte contre le terrorisme, etc. En matière migratoire, notre pays a été accueillant avec ceux qui fuient la guerre mais ferme avec ceux qui abusent de notre hospitalité. Près de 6.000 délinquants en situation illégale ont ainsi été expulsés depuis 2014, ce qui a permis de diminuer la population carcérale.

En Wallonie, le Mouvement Réformateur a également pris ses responsabilités. En à peine un an et demi, ce gouvernement wallon a changé la Wallonie à travers plus de 2000 décisions ambitieuses. Une véritable révolution s'est opérée au niveau de la gouvernance publique. Grâce au MR, le gouvernement a mis en place des pratiques saines et rationalisé les structures : 321 administrateurs en moins dans les intercommunales, diminution de 30% du nombre d'administrateurs, fin des abus liés aux rémunérations, élargissement des incompatibilités, renforcement des obligations et des sanctions, renforcement de la transparence via un cadastre des mandats et des rémunérations publié chaque année, objectivation de l'octroi des subsides publics pour les investissements communaux, publication du cadastre des subventions facultatives, fusion des organismes du logement... La Wallonie a par ailleurs rationalisé le fonctionnement des TEC et des Gestionnaires de Réseau de Distribution. Elle a restructuré les outils économiques wallons pour qu'ils correspondent au mieux au besoin du terrain.

Le pouvoir d'achat des Wallons a augmenté grâce à la suppression de la télé-redevance et la réduction des droits d'enregistrement. Conscient que l'emploi est la meilleure protection contre la pauvreté, le gouvernement a instauré un incitant financier à la formation aux métiers en pénurie et a lancé un plan de lutte contre la pauvreté qui favorise notamment l'insertion professionnelle. Ces éléments, conjugués aux mesures mises en place au niveau fédéral pour favoriser l'emploi, ont permis une réduction du taux de chômage wallon qui est enfin passé sous la barre des 10%. Il faudra poursuivre dans cette voie, en renforçant encore le lien entre le monde de la formation professionnelle et celui du travail, singulièrement dans les métiers en pénurie.

La Wallonie est plus attractive pour les investisseurs, elle a réglé le dossier des certificats verts et, pour la première fois depuis trop longtemps, son budget est à l'équilibre. Alors qu'elle a été trop longtemps confrontée au sous-investissement chronique, un vaste Plan wallon d'Investissements mobilisant d'ici 2024 5 milliards € dans des domaines comme la Recherche, l'Innovation, les infrastructures, les aéroports, la mobilité ou le logement a été mis sur pied. Il s'agit d'un tour de force impressionnant.

Ce redressement économique initié par le MR se conjugue avec une volonté claire de respect de l'environnement. Le gouvernement a ancré la Wallonie dans la transition énergétique : hausse des primes énergétiques en vue de favoriser l'isolation des bâtiments, mise en place d'un cadre pour les compteurs intelligents, dépollution des sols, programme de réduction des pesticides, fin du plastique à usage unique, investissement dans l'éclairage LED sur plus de 6000 kilomètres de voiries, instauration de zones de basses émissions pour lutter contre la pollution atmosphérique, etc. La Wallonie doit poursuivre cet effort menant à une économie décarbonée et plus verte, tout en maintenant son attractivité économique.

Ce même chemin, nous le souhaitons pour la Région bruxelloise. Trente ans après sa création, elle multiplie les paradoxes et les défis à relever, et les autorités régionales – gouvernées par les mêmes partis depuis plus de 15 ans – manquent cruellement de vision et d’ambition. Aujourd’hui Bruxelles est une ville paralysée par des travaux incessants. Le réseau de métro est famélique et les alternatives crédibles à l’utilisation de voiture individuelle font défaut. Cette situation a fait de Bruxelles une des villes les plus congestionnées au monde, ce qui a un impact sur la qualité de l’air. Les projets urbanistiques de qualité font défaut. La propreté des quartiers laisse fortement à désirer. Le nombre d’entreprises en faillite a explosé, de même que celles décidant de s’exiler en dehors de la Région. La classe moyenne, les employés, les indépendants, les ouvriers, les retraités suivent chaque année davantage le même chemin. Enfin, certains quartiers ont été abandonnés au repli identitaire, conduisant, par là même, à mettre en péril les droits des femmes, des membres de la communauté LGBTQI et de celles et ceux qui, quelles que soient leurs origines, veulent vivre en paix.

Le Mouvement Réformateur veut lancer une nouvelle dynamique pour Bruxelles. Faire de notre ville-région un lieu de vie et de travail agréable, où chacun a sa chance. Où nous sommes heureux de sortir, de nous amuser, de nous déplacer, d’étudier, d’élever nos enfants. Nous voulons proposer un projet cohérent, qui tient compte du statut international de Bruxelles mais aussi et avant tout du bien-être de tous ses habitants. Nous voulons lutter contre la fracture sociale et réconcilier les communautés, associer le développement économique et la qualité de vie, la transition énergétique et la mobilité. Nous voulons bâtir une Région ouverte et inclusive, où chacune et chacun pourra s’épanouir sans crainte de discrimination et sans risque.

En Wallonie comme à Bruxelles, la lutte contre la pauvreté passera forcément par l’enseignement qui est la clé de voûte de notre projet politique. Nous voulons un enseignement exigeant qui favorise l’effort. Les jeunes doivent acquérir les compétences qui leur permettront de s’adapter à un milieu de travail et à un environnement social en perpétuelle évolution. La première mission de l’école porte sur l’apprentissage et la maîtrise de la langue pour tous les enfants. Nous voulons restaurer le libre choix par les parents de l’école de leurs enfants en supprimant le décret inscriptions actuel. Nous voulons maintenir le CEB en 6^{ème} primaire et exigeons 60% pour le réussir. Nous défendons le libre choix d’orientation des étudiants en nous opposant à l’allongement du tronc commun jusqu’à 15 ans. Nous voulons aussi plus d’autonomie pour les directions et des enseignants mieux soutenus. Nous améliorerons leur statut et leur mobilité, et restaurerons leur autorité tout en favorisant leur formation continue.

Nous voulons donc un pays stable, prospère et innovant, dans une Union européenne plus intégrée et plus efficace mais aussi plus juste et protectrice.

Stable, parce que nous refusons les pièges de l’aventure institutionnelle et du blocage communautaire. Avec nous, la Belgique et la Wallonie ont un avenir.

Prospère, parce que c’est la condition pour vivre mieux et pour garantir le financement de soins de santé de qualité et des pensions solides. Miser sur un enseignement exigeant, encourager des investissements et favoriser la création de jobs, ce sont les meilleures assurances pour élever la qualité de vie et forger la cohésion sociale.

Innovant, parce que c’est la clé pour le développement et le progrès. Le climat est l’affaire de chacun. Pour nous, ce défi est une opportunité. Notre projet est optimiste et positif. Nous voulons encourager, inciter, stimuler... tout en développant le pouvoir d’achat, la cohésion sociale et le libre choix de chacun.

Avec le MR, c’est possible !

Chapitre 1 : Encourager le travail, baisser les impôts

Depuis l'entrée en fonction du Gouvernement Michel, notre pays a connu une forte création d'emplois : en effet, ce sont plus de 230.000 emplois nets qui ont été générés par notre économie nationale. **La majorité sont des emplois de qualité créés par le secteur privé.**

Selon les statistiques de la Banque Nationale de Belgique, au 3^{ème} trimestre 2014, la Belgique comptait 4,561 millions de travailleurs. Quatre ans plus tard, grâce aux mesures du gouvernement fédéral, la Belgique recensait, au terme du 3^{ème} trimestre 2018, 4,790 millions de travailleurs. Le nombre de travailleurs indépendants **a augmenté de 71.861 unités entre 2014 et 2017, soit une augmentation de 7% en 3 ans.** Notre **taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé, dépassant la barre des 70%.** Le défi principal reste cependant d'augmenter le taux de participation des wallons et des bruxellois au marché du travail. Objectif qui nécessite la conjonction de toutes les forces, institutions et citoyens.

Ces créations d'emplois ont un impact sur le chômage. En 2018, le nombre de chômeurs complets indemnisés est tombé sous la barre des 450.000 unités, à **438.477 unités** (moyenne mensuelle) exactement. Selon l'ONEM, entre 2014 et juillet 2018, le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi a diminué de 106.585 unités. **Il faut remonter à 1981 pour retrouver un nombre aussi limité de chômeurs complets indemnisés. Les dépenses de chômage ont diminué de 2,1 milliards en 4 ans. Nous avons remis durablement l'économie de notre pays sur les rails.** Le Bureau fédéral du Plan table sur une **création nette de 313.000 emplois entre 2017 et 2023.**

Ces bons résultats en matière de création d'emploi sont à mettre en lien avec les réformes fiscales majeures engagées par le Gouvernement fédéral dès 2015. Elles touchent aux deux grandes priorités socio-économiques du Mouvement Réformateur : un abaissement des charges qui pèsent sur le travail et un soutien au pouvoir d'achat au travers d'une augmentation du salaire net.

Cela s'est traduit dans la réalité par de nombreuses mesures : diminution des cotisations patronales de 33 à 25%, mesure zéro cotisation sur le premier engagement, augmentation de l'exonération du précompte professionnel pour le travail de nuit, dispense partielle pour les starters, doublement des déductions pour investissement, tax shelter PME, augmentation de la quotité exemptée d'impôt à l'IPP, augmentation des frais déductibles forfaitaires, réforme des tranches à l'IPP, augmentation du bonus à l'emploi, budget mobilité et cash for cars, etc.

On peut également ajouter à cela la grande réforme de l'impôt des sociétés et la mise en place d'un taux ISOC à 20% pour les PME sur les cent premiers mille euros de bénéfices. En effet, l'impôt des sociétés sera graduellement diminué jusqu'en 2020 pour atteindre un taux de 25% au lieu de 33%.

L'objectif est de converger vers la moyenne européenne. Il était devenu nécessaire d'agir pour d'une part créer un environnement favorable à l'innovation et d'autre part rester compétitif et attractif face à nos voisins européens. Par ailleurs, à partir de 2020, le Gouvernement a prévu l'introduction d'une forme de consolidation fiscale. Ceci permettra aux entreprises de pouvoir déduire les pertes d'une entité sur les bénéfices d'une autre entité, dans une certaine limite.

Dans son dernier rapport d'analyse sur les recommandations faites dans le cadre du Semestre Européen, **la Commission européenne souligne que les mesures prises pour augmenter notre**

compétitivité, notamment en s'assurant que les salaires augmentent en lien avec la productivité, **vont favoriser l'entrée sur le marché du travail des groupes de personnes les plus vulnérables**.¹

Le FMI, quant à lui, constate que l'évolution économique positive est soutenue par une reprise dans toute l'Europe ainsi que par les réformes structurelles mises en œuvre ces dernières années, avec une attention particulière sur les réformes des pensions, la suspension temporaire de l'indexation des salaires et la réduction de la pression fiscale sur les revenus du travail dans le cadre du tax shift.²

Une réduction de la charge fiscale sur le travail et une simplification du système sont les deux axes du Mouvement Réformateur pour la prochaine législature en matière de fiscalité.

Le Mouvement Réformateur défend plusieurs grands principes :

- Une baisse des charges sur les revenus du travail ;
- Une fiscalité au service du bien-être de chacun et des impôts justes ;
- Le respect d'une saine concurrence sur un marché ouvert ;
- Une plus grande simplification du système fiscal belge.

La fiscalité doit être un instrument au service de politiques de développement économique et de progrès. Il est donc nécessaire qu'elle soit adaptée aux nouvelles réalités environnementales, entrepreneuriales, énergétiques ou financières.

Quelques constats :

- En 2017, nous avons toujours le taux effectif d'imposition sur le travail le plus élevé de tous les pays membres de l'OCDE³. Cette statistique a cependant baissé de 1.9 point depuis 2014, une baisse principalement due à une réduction des cotisations patronales et de l'impôt sur le revenu ;
- En 2017, la Belgique était le 4^{ème} pays européen présentant le taux moyen effectif d'impôt des sociétés le plus élevé ;
- Contrairement à l'idée reçue, le capital est déjà significativement taxé. La taxation du patrimoine représente en Belgique 3,5% du PIB, soit le deuxième pourcentage le plus élevé en Europe.

Le bilan du MR en quelques chiffres

- 1. Une personne dont le salaire brut mensuel était de 1.500 € en 2014 touche en 2019 146 € nets mensuels supplémentaires par rapport à ce qu'elle gagnait (lancement du tax shift), soit plus de 1750€ nets annuels.** Ce gain est de 129 € nets pour les personnes qui gagnaient 2.100 € bruts, de 109 € mensuels en plus pour un salaire de 2.800 €, de 102 € pour un salaire mensuel de 3.300 € et de 88 € pour un salaire de 4.500 €.
- 2. Depuis octobre 2014, 229.000 emplois nets ont été créés.** (*Statistiques Banque Nationale de Belgique – Population et marché du travail*).
- 3. Notre taux d'emploi n'a jamais été aussi élevé, dépassant la barre des 70% (70,1%).** (ONSS, 8 septembre 2019).

1 European Commission, Country Report Belgium 2018, mars 2018

2 Belgique : Conclusions de la mission de consultation de 2018 au titre de l'article IV, décembre 2017

³ L'OCDE prend en compte l'impôt sur le revenu ainsi que les cotisations de sécurité sociale versées tant par le travailleur que par l'employeur, ce qui donne le "coin fiscal" ou le taux effectif d'imposition du travail (source : <http://www.oecd.org/fr/ctp/les-impots-sur-les-salaires-20725132.htm>)

4. **Il faut remonter à 1981 pour retrouver un nombre aussi limité de chômeurs complets indemnisés. Les dépenses de chômage ont diminué de 2,1 milliards en 4 ans.**
5. En **2017**, le nombre de chômeurs complets indemnisés est tombé sous la barre des 500.000 unités, à **487.291 unités** (moyenne mensuelle) exactement. Selon l'ONEM, entre 2014 et juillet 2018, le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi a diminué de 106.585 unités. (*Rapport annuel de l'Office national de l'Emploi – Onem, chiffres 2017, Rapport publié en avril 2018*).
6. Le nombre d'emplois menacés par les faillites en 2018 est en forte baisse (-11,5%), à 18.848 jobs. Il s'agit du plus petit nombre d'emplois perdus en raison de faillites depuis 2007 (15.200 perdus cette année-là) (Source : Graydon).
7. Le nombre de travailleurs indépendants **a augmenté de 71.861 unités entre 2014 et 2017, soit une augmentation de 7% en 3 ans** (Statistiques INASTI).
8. La **croissance du volume des investissements des entreprises s'élèverait à 3,2%** en 2019 sous l'impulsion de taux d'utilisation des capacités de production industrielle élevés, de perspectives de débouchés favorables et d'un taux de rentabilité important, soutenue par des conditions de crédit toujours attrayantes et par une évolution favorable du pouvoir d'achat. (*Source : Bureau fédéral du Plan*).
9. En 2019, la croissance du revenu disponible réel des particuliers s'élèvera, selon le Bureau fédéral du Plan, à **2%, soutenue par les réductions additionnelles d'impôts accordées dans le cadre du tax shift, la hausse des salaires réels et les créations d'emplois.** (*Source : Bureau Fédéral du Plan, Perspectives économiques régionales 2018-2023, Juillet 2018*).
10. En Wallonie, le nombre de chômeurs a diminué de 4,8% l'année dernière selon le Forem. Nous sommes passés de 219.321 chômeurs fin 2017 à 208.757 fin 2018.

Nos priorités

Une augmentation du salaire net d'au moins 1000 euros par an

La croissance du revenu disponible qui est la conséquence de l'abaissement des cotisations sociales des indépendants et de la réforme des barèmes de l'IPP (suppression de la tranche à 30%) s'est accélérée en 2018. Quelques chiffres :

- Selon le Bureau fédéral du Plan, le pouvoir d'achat a grimpé, en Belgique, de quelque 5,4%, de 2015 à 2018 ;
- Selon les statistiques de la BNB, le revenu disponible des particuliers a crû en 2017 de 1.3% en termes réels, contre 0,9% en 2016 et 0,4% en moyenne les trois années précédentes. La cause principale de cette remontée réside dans l'augmentation de l'ensemble des revenus du travail, sous l'effet en particulier de la solide création d'emplois.⁴ En 2018 et 2019, la croissance du revenu disponible réel devrait encore augmenter pour atteindre 1,9% et 2% respectivement.

⁴ BNB, « Rapport 2017 - Évolution économique et financière », février 2018

Ces hausses sont le résultat des réductions additionnelles d'impôt constituant les seconde et troisième phases du tax shift.

- Ainsi, en 2019, l'augmentation des salaires pourra se décliner comme suit (comparé à 2014) :
 - Sur un salaire de 1.500 euros brut par mois, le salaire net augmentera de +146 euros nets par mois via le tax shift, de +28,5 euros nets par mois via les augmentations arrêtées par les négociations interprofessionnelles et de 15 euros nets par mois via le mécanisme d'indexation. Soit une augmentation en net totale, en 2019, de 189,5 euros par mois.
 - Sur un salaire de 3.000 euros brut par mois, le salaire net augmentera de +106 euros nets par mois via le tax shift, de +62,7 euros nets par mois via les augmentations arrêtées par les négociations interprofessionnelles et de 33 euros nets par mois via le mécanisme d'indexation. Soit une augmentation en net totale, en 2019, de 201 euros par mois.

Les personnes percevant les plus bas revenus ont davantage profité proportionnellement et d'une façon plus rapide d'une hausse de leurs revenus.

Nous souhaitons poursuivre de manière intense la diminution des impôts qui pèsent sur le travail pour rendre aux travailleurs du pouvoir d'achat et diminuer les pièges à l'emploi. Il s'agira donc du premier grand principe de notre pacte fiscal. A l'heure actuelle, les incitants à entrer sur le marché du travail sont beaucoup trop faibles car la différence entre le salaire net minimum et les allocations de chômage est trop limitée. Nous devons trouver des solutions pour diminuer les pièges à l'emploi. Pour ce faire, le Mouvement Réformateur souhaite agir sur le montant minimum de revenu exonéré d'impôt.

Nous proposons par conséquent **d'augmenter la quotité exonérée d'impôt au-dessus du montant minimum du chômage**, soit jusqu'au niveau de 13.500 €.

L'augmentation de la quotité exemptée bénéficiera à **toutes les personnes soumises à l'IPP et qui paient effectivement de l'impôt** sans exception. Cela représente une augmentation de la quotité exemptée de 4.640 €.

Pour rappel, cette quotité exemptée a été augmentée à plusieurs reprises au cours de la législature. A partir de l'exercice d'imposition 2020 (revenus 2019), la quotité exemptée a été augmenté pour atteindre 8.860 euros. La quotité majorée étant absorbée par l'augmentation de la quotité exonérée de base, elle a disparu.

Pour une personne isolée sans enfant, le gain mensuel net est de 103€ par mois, soit un gain annuel de 1.236€ nets. Pour une personne isolée avec deux enfants à charge, **le gain est de 140€ nets mensuel**, soit un gain annuel de 1.680€ nets.

Etendre la mesure zéro cotisation sur le premier emploi

Nous souhaitons reconduire la mesure « zéro cotisation sociale lors de l'embauche d'un premier travailleur » jusqu'en 2025 (la mesure actuelle viendra à échéance en 2020). Nous mettrons en place l'extension de celle-ci au deuxième, voire au troisième travailleur selon certaines modalités à définir.

Nous voulons également étendre le système des flexijobs à plus de secteurs. Ces contrats « d’appoint » pourraient permettre à ceux qui le désirent de compléter leur horaire et aux entreprises de pouvoir compléter certaines fonctions qui nécessitent un petit surcroît de travail. De nouveaux secteurs pourraient bénéficier des flexijobs comme l’horticulture, la fruiticulture, les artisans, les professions libérales ;

Une augmentation de la valeur faciale maximale des chèques repas de 8 à 10€

Pour permettre une augmentation du pouvoir d’achat net du travailleur, en augmentant la contribution employeur de 2€. En effet, grâce à sa fiscalité spécifique, cette possibilité est plus intéressante qu’une augmentation salariale en espèces, tant pour l’employé et pour l’employeur.

Une simplification de la déclaration fiscale

Notre système est devenu tellement complexe qu’aujourd’hui une déclaration fiscale devient pratiquement illisible pour les citoyens. Nous souhaitons procéder par étapes au cours de la législature pour simplifier le système sur base du principe d’une « dual income tax ». Ce système de taxation se caractérise par une séparation nette entre l’imposition des revenus du travail d’une part et l’imposition des revenus de l’investissement d’autre part. L’objectif est d’augmenter l’efficacité mais aussi l’équité fiscale, horizontale et verticale⁵.

Pour ce faire, nous proposons de globaliser l’ensemble des revenus mobiliers et de les imposer à un taux de précompte mobilier unique de 30%. A côté de cela, nous souhaitons **instaurer une corbeille d’épargne entièrement exonérée de toute taxe quel que soit le type d’investissement**. Autrement dit, les réductions et exonérations existantes comme celle sur les carnets d’épargne ou les exonérations sur les dividendes d’actions seraient remplacées par une quotité exonérée unique et indépendante du type d’investissement. Cela permettrait de simplifier considérablement le système tout en maintenant en place un avantage fiscal pour les épargnants.

L’avantage de ce système réside dans **sa simplicité et dans la neutralité du rôle de l’État dans l’investissement**. Une personne qui souhaite placer son argent dans son compte épargne pourrait bénéficier de la quotité exonérée sur les intérêts de son placement (comme cela existe à l’heure actuelle avec la déduction spéciale sur les comptes épargnes). A l’inverse, une personne qui souhaite faire des investissements plus risqués pourrait utiliser cette quotité exonérée pour une partie des dividendes de ses actions par exemple. Cela permet de rétablir une neutralité dans les choix **d’investissements du citoyen**.

Soutenir les familles en augmentant la réduction d’impôt pour garde d’enfant

Nous proposons de **doubler le montant maximum des frais de garde** par enfant par jour de garde pour la réduction d’impôt pour garde d’enfant. Ce doublement de la déduction des frais de garde permettrait de se rapprocher graduellement du montant moyen des frais d’accueil (non conventionné) qui s’élève en moyenne à 347€ par mois. C’est ce que les parents dépensent en moyenne pour la garde de leur enfant de moins de 3 ans. À Bruxelles, l’accueil coûte encore plus cher puisqu’un parent sur quatre dépense plus de 800 € par mois.

⁵ L’équité verticale caractérise la juste répartition de la charge fiscale entre les contribuables aux revenus différents. L’équité horizontale repose sur l’égalité de traitement entre contribuables ayant la même capacité contributive.

Poursuivre de manière intensive la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale

Le fraudeur fait porter sur l'ensemble de la société le poids de sa non-contribution aux finances de l'État. C'est pourquoi les Libéraux combattent sans relâche la fraude fiscale. Cela restera une de nos priorités.

Le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Une enveloppe spéciale a été dégagée afin de conserver en Belgique le même nombre de contrôleurs fiscaux dès le budget 2018 alors que des moyens supplémentaires ont été dégagés pour améliorer les services de datamining, c'est-à-dire des moyens informatiques supplémentaires afin de détecter les comportements déviants.

Outre ces mesures, on peut également citer au niveau national :

- Le renforcement des moyens humains pour l'Inspection Spéciale des Impôts : + 100 personnes par rapport au cadre normal ;
- Le renforcement de la taxe de transparence pour lutter contre les sociétés montages fiscaux ;
- Panama Papers : le Gouvernement a déjà pris 12 mesures, notamment le nombre de fonctionnaires fiscaux que le SPF Finances met à la disposition de la Justice est doublé et est passé de 15 à 30.

La répression de la fraude fiscale est une matière plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. En effet, elle est mise en œuvre par différentes instances, dont les pouvoirs et les missions diffèrent, qui la plupart du temps, se complètent.

Cette configuration impose un extrême degré de collaboration entre elles sans quoi le dispositif perd rapidement en efficacité. Car si une des instances est tout à coup à même de traiter plus de cas, rien ne dit que l'instance suivante, dans la suite du dispositif, sera à même de traiter ce supplément.

Le Mouvement Réformateur souhaite **poursuivre et intensifier la lutte contre la fraude fiscale**. Pour ce faire, nous proposons de :

- **Augmenter le nombre de fonctionnaires et d'inspecteurs afin de mieux lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;**
- **La création d'une agence autonome de lutte contre la fraude grave ou organisée** : cette agence autonome serait sous la tutelle directe du Premier Ministre et sous la direction d'un magistrat spécialisé.
- **Uniformiser la définition d'un paradis fiscal** dans le code d'impôt sur les revenus
- **Une meilleure lutte contre l'évasion fiscale** : pour ce faire, nous souhaitons par exemple que toutes les sociétés multinationales fournissent chaque année des rapports publics dans lesquels sont reprises des données pays par pays comme par exemple le chiffre d'affaires, les bénéfices, les impôts payés, le nombre d'employés, etc.
- **Assouplir les conditions de mise à disposition de fonctionnaires fiscaux au parquet** : nous proposons d'assouplir les conditions de mise à disposition et de permettre des mises à disposition de courte durée, pour une durée de 6 mois par exemple pour aider dans des dossiers ponctuels.

- **Financer la mise en place d'une chaire d'éthique au sein des universités belges** : de nombreux comportements fiscaux sont aujourd'hui condamnés non pas de par leur illégalité mais de par leur manque de caractère éthique.
- **Poursuivre le développement des algorithmes et du « datamining »** : cette technique, déjà utilisée depuis 2014 pour les entreprises et testée depuis fin 2017 pour les particuliers, permet de détecter les dossiers à risques grâce à des logiciels croisant les informations fiscales.
- **Poursuivre la mise en œuvre des recommandations Panama papers** : dans le cadre des Panama Papers, la chambre a adopté un rapport de 132 recommandations pour lutter contre la fraude et l'optimisation fiscale. Ces recommandations vont du renforcement du rôle du régulateur bancaire à la lutte contre la fraude dans les secteurs à risques (construction, ...). Le MR est d'avis qu'il faut poursuivre l'implémentation des mesures proposées par la Commission, comme par exemple (liste non limitative) :
 1. Transposition de la directive « DAC 6 » qui prévoit en substance une obligation de déclaration des intermédiaires aux autorités fiscales de leur Etat membre des dispositifs à caractère « transfrontalier » qui présentent un risque d'évasion fiscale. Cette transposition se fera de manière équilibrée en respectant les normes déontologiques et les professions tenues par le secret professionnel ;
 2. Faire réaliser une analyse d'impact, approfondie et indépendante, de toutes les conventions fiscales existantes avec une attention particulière portée sur les risques de double non-imposition et leur impact sur les recettes fiscales belges et sur les investissements étrangers ;
 3. Renforcer la coopération européenne et internationale en matière fiscale : les autorités belges doivent poursuivre leur collaboration aux efforts internationaux en vue de promouvoir la transparence et l'échange d'informations à l'échelle internationale ;
 4. Soutien aux services de l'Etat actifs dans la lutte contre les carrousels TVA.
- **Sanctionner les acteurs qui facilitent la fraude sans entraver la sécurité juridique** : nous souhaitons que le prochain Gouvernement se donne les moyens de sanctionner les acteurs qui facilitent ou ont facilité l'évasion fiscale et de prévoir des sanctions contre les banques, pouvant aller jusqu'au retrait de leur agrément en qualité d'établissement de crédit.
- **Mettre en place une taxation forfaitaire sur les actifs détenus à l'étranger non déclarés en Belgique lors d'une déclaration successorale** ;
- **Renforcer la collaboration entre le CTIF, le parquet et l'administration fiscale.**

Une fiscalité pour les primes syndicales

Nous souhaitons mettre fin à la possibilité de déduction fiscale du montant des cotisations syndicales des revenus ou allocations. Nous souhaitons également rendre obligatoire la rédaction d'une fiche fiscale lors du paiement d'une prime syndicale par l'employeur ainsi qu'en faveur de la suppression du paiement de la prime syndicale dans la fonction publique.

Réformer les droits de succession

Les taux de droit de succession sont extrêmement élevés à Bruxelles. Ces taux remontent à 1977, sans que les tranches de bases taxables sur lesquelles cette taxation est perçue n'aient été adaptées à l'évolution des prix entre 1977 et 2018. Le taux de 80% pratiqué à Bruxelles est probablement le plus élevé de la planète. Ces taux confiscatoires n'offrent aux Bruxellois que très peu d'options : dépenser tout ou déménager vers la Flandres, le Luxembourg ou la Suisse. Nous proposons de simplifier le nombre de tranches et de revoir les tarifs à la baisse.

Au niveau wallon, le gouvernement dirigé par le MR a mis en place une réforme des droits de succession et de donation très ambitieuse notamment l'exemption de droits de succession de la maison principale du conjoint survivant. Les droits de donation immobilière ont été réformés en diminuant le nombre de tranches, de lignes et de taux.

La Wallonie s'aligne enfin sur le système en vigueur en Flandre et à Bruxelles. Nous souhaitons poursuivre le travail dans les deux régions et poursuivre la diminution des droits de succession ainsi que simplifier et moderniser le code de droits des successions et d'enregistrement. Notre ambition est de supprimer le taux de 30 % en ligne directe, entre époux et entre cohabitants et de supprimer les taux de droits de succession supérieurs à 50 %.

Prévenir le surendettement

Le nombre d'emprunteurs défaillants a augmenté de 30% entre 2007 et 2017. Le nombre d'emprunteurs défaillants n'a, en effet, cessé d'augmenter ces 10 dernières années : 279.429 en 2007, au-dessus de la barre des 300.000 en 2009, plus de 350.000 en 2014, pour atteindre le chiffre de 363.573 en 2017.

Fin 2016, 7,6 % des emprunteurs wallons étaient concernés par au moins un défaut de paiement. Ce taux s'élevait à 9,8% pour la Région de Bruxelles-Capitale et 3,9% pour la Flandre⁶.

Or, les situations de surendettement ont un impact important sur la vie privée, sur la famille, voire dans la vie professionnelle. Les conséquences sociales et familiales peuvent être dramatiques.

Nos priorités

- Renforcer l'éducation financière chez tous les publics et spécifiquement chez les jeunes ;
- Assurer un **financement stable des services de médiation de dettes** ;
- Confier aux CPAS et aux associations l'éducation financière et la gestion d'un budget. Une action curative doit être envisagée de manière simultanée avec une action préventive ;
- Assurer à chaque bénéficiaire d'une aide du CPAS suivi par le service de médiation interne au CPAS d'être accompagné dans la gestion de son budget et sensibilisé à la guidance budgétaire ;
- **Consolider le dispositif de médiation de dettes** permettant aux personnes endettées d'honorer leurs charges tout en continuant à vivre de manière décente ;
- Réglementer le secteur du recouvrement de crédits en contrôlant les pratiques aggravant la situation d'endettement ;

⁶ <http://www.observatoire-credit.be/content/view/102/1/lang,fr/>

- Amplifier les projets contribuant à la responsabilisation de nos comportements de consommateurs et protégeant ceux-ci contre les campagnes agressives poussant à une consommation non contrôlée

Lutter contre la pauvreté

Pauvreté et exclusion sociale sont généralement analysées conjointement. Le risque de pauvreté est d'ailleurs lié, dans les analyses réalisées par le Bureau fédéral du Plan, à l'exclusion sociale. L'Union européenne s'est elle aussi engagée, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à faire baisser le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'Union de minimum 20 millions à l'horizon 2020. Pour le MR, il faut poursuivre les efforts de lutte contre toute forme d'exclusion sociale.

Précisons également que près d'1 enfant sur 5 en Belgique est concerné par la pauvreté. En Wallonie, il s'agit d'1 enfant sur 4 et à Bruxelles de 4 enfants sur 10. Ces chiffres sont un véritable problème pour notre société. Un premier Plan national de lutte contre la pauvreté infantile a été adopté en 2013. Un deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile 2015-2019 a également été élaboré en concertation avec les Régions et les Communautés.

Investir dans la lutte contre la pauvreté infantile, c'est préparer l'avenir de notre société. Pour le MR, la lutte contre la pauvreté infantile doit s'inscrire dans une politique de soutien aux familles. Les droits des enfants et les droits de la famille ne sont pas opposés mais complémentaires.

Nos priorités :

- Analyser et au besoin, étendre l'automaticité des droits ;
- **Continuer de relever progressivement les prestations de sécurité sociale les plus basses et le revenu d'insertion ;**
- Renforcer les moyens alloués aux CPAS et spécifiquement dans le cadre des PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) ;
- Encourager et permettre le volontariat des bénéficiaires d'une aide sociale ;
- Soutenir financièrement les associations créant du lien social et ayant un rôle de déclencheur de citoyenneté' en tenant compte des démarches nécessaires pour atteindre les plus pauvres.
- Garantir à chaque famille, quelle qu'en soit la composition, un revenu permettant de vivre conformément à la dignité humaine ;
- Installer un mécanisme de coordination des indicateurs de pauvreté de tous les enfants de de 0 à 18 ans, et de manière genrée ;
- Renforcer l'offre d'accueil et l'encadrement des structures adaptées pour les enfants écartés de leur famille, communément appelés « bébés parqués » ;
- **Amélioration de l'action du service des créances alimentaires (SECAL)** afin de mieux accompagner les familles confrontées à la défaillance du débiteur d'aliments ;
- Renforcer les politiques visant à la participation socioculturelle et sportive des enfants en situation de précarité ;
- Garantir l'accès aux repas chauds proposés dans les cantines scolaires à chaque enfant et spécifiquement aux enfants vivant en situation de précarité ;
- De développer les écoles des devoirs qui permettent de renforcer les attitudes scolaires des enfants fragilisés ;
- D'encourager et de faciliter la présence de médiateurs scolaires dans l'école et aux portes de l'école.

Chapitre 2 : La liberté de se déplacer

La mobilité est un droit pour chaque citoyen. Cette mobilité est indispensable pour accéder au travail, aller à l'école, faire du sport, avoir des loisirs ou fréquenter des lieux culturels.

Un réseau de transports efficient et coordonné entre les différents niveaux de pouvoir est indispensable. La qualité de service doit être irréprochable et continue, les horaires connus et respectés, la propreté et la sécurité garanties. Cette approche favorise des déplacements aisés à un prix accessible, tant en ville que dans les zones rurales, tant pour les personnes valides que pour celles à mobilité réduite.

La politique de mobilité que nous prôtons, se veut respectueuse de l'environnement, plus « smart », et soucieuse de désengorger les routes et autoroutes, en soit d'assurer la fluidité du transport. Nous sommes favorables à une offre multiple, complémentaire et multimodale, intégrant les différentes infrastructures (pistes cyclables, transports publics, stationnement, etc.) ainsi qu'au développement d'une mobilité plus douce.

La congestion routière représente l'un des problèmes les plus importants. Les mentalités doivent évoluer vers des modes de transport plus doux, une offre adaptée à chacun prônant la multimodalité avec le développement de politiques permettant celle-ci. Les conséquences de cette congestion routière sont variées, aussi bien sur le plan économique que sur le plan environnemental, sécuritaire ou encore de la santé publique.

Les véhicules électriques, au gaz, hybrides, partagés ou autonomes, peuvent, par exemple, représenter une réponse efficace et concrète pour diminuer l'empreinte environnementale des transports, tant en milieu urbain que sur de plus longues distances. Une mobilité douce et multimodale bénéficiera à tous les acteurs de la société et il faut y accorder l'attention et les infrastructures qui permettront son développement.

Les progrès technologiques des véhicules ne peuvent constituer une solution unique et doivent être combinés avec une modification de nos habitudes. Le transport routier et l'utilisation, trop souvent non partagée des voitures démontrent cette nécessaire conscientisation. Les moyens pour y parvenir doivent être mis à disposition de chacun.

La Smart Mobility est une priorité pour le Mouvement réformateur qui se veut être force de propositions dans ce domaine.

L'un des défis consiste à intégrer différents modes de transport – rail, automobile, cycle et marche à pied – en un seul système qui est à la fois efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique.

L'utilisation du vélo ou de la trottinette est encore aujourd'hui essentiellement liée aux loisirs. Ils peuvent devenir un véritable moyen de transport pour les moyennes distances. En outre, face à l'engorgement des villes et à la pollution dus principalement aux véhicules à moteur thermique, il est indéniable que des solutions doivent être trouvées pour rendre la mobilité urbaine plus attractive et, surtout, plus efficace.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite reste une priorité. Il faut entendre toute personne confrontée à la difficulté de se déplacer et soumise à des obstacles qu'elle ne peut surmonter seule ou très difficilement.

La Mobilité en quelques chiffres

- Répartition entre régions :
 - o Le vélo est un acteur majeur en Flandre (17 %) ;
 - o Les transports en commun sont à Bruxelles (53 %) plus utilisés que la voiture (36 %) ;
 - o En Wallonie, la voiture reste la reine incontestée (83 %) mais l'utilisation des vélos s'accroît dans les villes.
- Le télétravail gagne aussi du terrain (+ 39 % depuis 2014). Près de 17 % des travailleurs font du télétravail. 12 % télétravaillent en moyenne 1 jour par semaine, presque 4 % télétravaillent 2 jours par semaine. Ces 17% permettent d'éviter 5% des déplacements domicile – travail.
- Il y a de plus en plus d'employeurs qui prennent des mesures en faveur de la mobilité durable.
 - o **Diagnostic des déplacements domicile-travail (2017) Source SPF Mobilité 2017**

BELGIQUE	2005	2014	2017	'05-'17
Voiture (seul)	66,8%	65,6%	65,0%	- 2,7%
Covoiturage	4,7%	2,9%	2,5%	- 46,7%
Moto	1,7%	1,2%	1,2%	- 34,0%
Train	9,5%	10,9%	10,6%	+ 11,6%
Métro, tram, bus	5,9%	6,9%	6,8%	+ 14,9%
Transport collectif organisé par l'employeur	1,2%	0,8%	0,6%	- 52,8%
Vélo	7,8%	9,5%	11,1%	+ 42,8%
Marche	2,4%	2,4%	2,3%	- 3,5%

Les transports en communs quelques chiffres-clés :

SNCB

Un nombre record de 243,9 millions de voyageurs intérieurs ont pris le train en 2018. Ce nombre poursuit sa croissance structurelle (+3,7% en 2018). Le nombre d'abonnements domicile-travail a augmenté de 3% en 2018. Le nombre d'abonnements scolaires affiche une hausse de 2,5% en 2018 contre 1,4% en 2017.

L'offre S à Bruxelles a connu une augmentation de fréquentation de 44% depuis 2015. En 2018, le résultat opérationnel augmente et atteint les 94,7 millions € (+22,5% par rapport à 2017), la dette économique a diminué de plus de 100 millions € ; 3,7 % de voyageurs intérieurs par rapport à 2017 ; 615 millions € d'investissements pour le service aux voyageurs, une plus grande attention portée sur le client, la sécurité et la performance.

L'OTW

Le Groupe TEC, en 2017, c'est : 158 millions de voyageurs (+0,7% de voyageurs transportés par rapport à 2016) ; 2.428 bus et trams, 778 lignes, 16.692 arrêts, 117,6 millions de kilomètres parcourus, 49 dépôts, 5.114 emplois.

STIB

La STIB représente 400,9 millions de voyageurs en 2017 (contre 369,5 en 2016) : 151,7 pour le Métro ; 149,1 pour le tram et 100,23 pour le bus).

Aéroports

- L'aéroport de Bruxelles est le 2^{ème} pôle économique du pays (+/- 60.000 emplois directs et indirects ; 67.900 passagers/jour) ;
- Liège Airport est le 8^e Aéroport cargo UE ; 27 Millions € de CA consolidé ; 10.000 emplois directs et indirects ; 871.596 tonnes de fret en 2018 ; 120 millions € d'investissement d'ici 2025 ;
- Plus de 8 millions de passagers transportés (passagers en transit inclus) via les aéroports wallons en 2017 ;
- L'activité des aéroports wallons progresse avec un record et une évolution de +5%.

L'impact de la congestion...

- En 2017, les voitures particulières ont parcouru 84,1 milliards Km (-0,2 % par rapport à 2016). Ce nombre a diminué en Flandre et en Wallonie (-0,5 % et -0,3 %) tandis qu'à Bruxelles il augmente (+0.4%) ;
- La part de la voiture en nombre de déplacements diminue au profit des transports en commun et des modes actifs. En particulier, l'utilisation du vélo a connu une augmentation en ville ;
- Les différences entre les Flamands et les Wallons sont connues : le Wallon recourt plus à la voiture au détriment du vélo mais l'utilisation des transports en commun est légèrement plus importante au Sud. Les Bruxellois ont une mobilité différente : ils utilisent une alternative à la voiture plus d'une fois sur deux, souvent la mobilité douce ou les transports en commun ;
- Selon le rapport prévisionnel du Bureau fédéral du Plan, la croissance totale des trajets domicile-travail sera, sur la période 2012-2030, de 10,2%, celle des trajets « domicile-école » de 17,4% et celle des trajets motivés par d'autres raisons (liées aux loisirs) de 11,1%. Soit une croissance moyenne de 11,1% d'ici 2030 (environ 0,6% chaque année).

...et le coût de cette congestion :

- L'OCDE a calculé que le coût de la congestion (en ce compris les externalités négatives) se situe entre 1 et 2% du PIB belge, soit entre 3,8 et 7,6 milliards € ;
- Le BECI a, lui, évalué le coût économique à Bruxelles à 375 millions €/an. Avec les coûts des externalités négatives, ce montant s'élèverait même à 511 millions €/an ;
- Cette perte nuit donc à la compétitivité de nos entreprises.

Nos principales actions pour résoudre cette situation :

Au Fédéral

- **Renforcement de l'offre de train de 5,5 %.** Outre 72 trains supplémentaire pour assurer l'offre S en 2016, une commande de nouveaux trains à doubles étages (M7) et des rénovations du matériel existant devraient à termes permettre de dépasser largement l'objectif de 10 000 places assises supplémentaires. Sept gares et points d'arrêt ont été ouverts. Il faut également ajouter : le développement du Réseau S à Bruxelles (nombre de voyageurs +44% depuis 2015) ; le développement des liaisons transfrontalières classiques ; un ticket intégré avec les Citypass sur le réseau ANGELIC ; le Wifi dans 27 gares ; la pérennité de l'ensemble du réseau ferré garantie ;
- Investissements ferroviaires entre 2014 et 2020 d'un peu plus de 10 milliards : sur cette législature, on a investi 7.472.000.000 € (modernisation de gares, réfection de quais, construction de parkings vélos et voitures, commande de nouveaux trains (30000 placée

assises en plus) ; **1 milliard € a été consacré pour finaliser les travaux du RER** et investir dans les priorités stratégiques dans les régions (+ 100km de voies ferroviaires supplémentaires);

- **Un service minimum à la SNCB a été obtenu et est garanti ;**
- **Développement d'outils informatiques et un soutien à des solutions de transport alternatives pour améliorer la mobilité :** trottinettes, *routeplanners*, covoiturage, véhicules autonomes, mobilité douce ;
- **Soutien au fret ferroviaire** à hauteur de 54 millions € de 2017 à 2020 ;
- Une meilleure concertation entre les différents niveaux de pouvoir via la relance du Comité Exécutif des Ministres de la Mobilité ;
- La lutte contre les incivilités et la sécurité routière ont été accrues ;
- L'allocation de mobilité et le budget mobilité ne cessent de se développer.

En Région wallonne

- Nous avons soutenu l'amélioration des infrastructures aux nœuds intermodaux et dégagé des Fonds pour assurer le développement d'une offre de recharge électrique et au gaz crédible. Pour cette raison 400.000€ par an vont être consacré, pendant 5 années, à l'implantation de bornes de rechargement électrique ou de stations fournissant du gaz naturel comprimé (CNG). Cette mesure vise à stimuler les véhicules roulant avec des carburants alternatifs et accroître l'offre, rendant alors ces véhicules plus concurrentiels sur le marché. Le Gouvernement wallon a prévu une seconde enveloppe pour stimuler le gaz naturel comme carburant sous la forme comprimée pour les voitures (CNG). Les budgets sont ici nettement plus conséquents : 6,6 millions d'euros. La facture s'élève à 1 million par projet CNG et à 2 millions par projet incluant du LNG ;
- Tous les travaux sur l'infrastructure prendront en compte la mobilité douce pour y assurer une place ;
- **Les TEC ont été rationalisés et les investissements sont conséquents :** dans le budget général des dépenses 2019, les dépenses (ex-TEC, développement ferroviaire, personnel à mobilité réduite, etc.) représentent au total 564,9 millions € ;
- **Un service minimum garanti à l'OTW ;**
- Des Fonds pour le développement de mobipôles limitant les déplacements ont été débloqués (5 projets déjà en cours) ;
- Au niveau fluvial, de nouvelles écluses et connexions de bassins ont vu le jour ;
- Le lancement de l'implantation du **tram à Liège** ;
- Des investissements aéroportuaires ont été réalisés et se poursuivront pour concilier activité et impact.

Nos priorités

Des voitures de société moins polluantes

En Belgique, 40% des voitures dans le trafic sont des voitures de société. Il en existe deux types : les voitures « fonctions » (utilisées par les taxis par exemple) et les voitures « salaires » qui font office de rémunération en nature pour les entreprises qui peuvent les déduire fiscalement. Sur 1,1 million de voitures de société en Belgique, on estime qu'environ 425.000 d'entre elles sont des voitures « salaires ». Étant donné l'impact du parc automobile sur la congestion des routes et la pollution environnementale, nous pensons qu'il est indispensable d'agir pour inciter davantage les gens à renoncer à leur voiture ou à en choisir une plus respectueuse de l'environnement.

Nous proposons donc de **réformer la formule du calcul de l'avantage de toute nature (ATN)** sur base de l'Ecoscore afin d'avantager fortement les véhicules les plus respectueux de l'environnement et d'accélérer le verdissement du parc automobile, tout en protégeant le pouvoir d'achat des travailleurs qui ont besoin d'une voiture pour se déplacer.

Encourager fiscalement les alternatives à la voiture

Nous voulons proposer aux citoyens des alternatives sérieuses et crédibles afin qu'ils se dirigent eux-mêmes vers des solutions de mobilité plus durables sans nécessairement avoir un impact négatif sur leur pouvoir d'achat. C'est dans cette logique que le Gouvernement Michel a mis en place deux réformes importantes de la fiscalité automobile :

- La mesure « cash for cars » qui permet d'échanger sa voiture de société contre de l'argent net ;
- La mesure « budget mobilité » qui permet aux travailleurs qui disposent d'une voiture de société de l'échanger contre un modèle moins polluant et de consacrer le budget libéré à des moyens de mobilité plus durables (vélo, transports en commun, voitures partagées, etc.) ou même au paiement de leur loyer (ou intérêts d'un emprunt hypothécaire s'ils habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail).

Le Mouvement Réformateur souhaite dans un premier temps qu'une **évaluation soit réalisée afin de mesurer l'impact** de ce « budget mobilité » et de réfléchir aux possibilités éventuelles d'étendre son champ d'application si les résultats sont positifs.

Nous proposons également de **Généraliser le « plan cafétéria »**. Il s'agit de permettre au travailleur de composer son « package salarial ». Il peut définir lui-même l'équilibre entre le salaire et les autres avantages comme les assurances complémentaires, les jours de congé, une voiture de société, un vélo électrique, un abonnement aux transports en commun, etc. Les employés doivent aujourd'hui pouvoir adapter leur package salarial de manière à ce qu'il s'adapte au mieux à leur situation personnelle. Pour un habitant du centre-ville utilisateur de transports en commun, la voiture de société n'est peut-être pas l'avantage extra-légal rêvé. Grâce au plan cafétéria, il peut « troquer » sa voiture contre plus de jours de congé ou plus de salaire, une assurance de soins dentaire, une formation, un vélo électrique. Aujourd'hui facultatif, nous proposons qu'il devienne obligatoire.

Des transports en commun performants

Nous proposons de :

- Poursuivre l'amélioration de la ponctualité et du confort du service de la SNCB (ex. couverture téléphonique et internet, trains double étages). Nous souhaitons poursuivre la création d'un cadre nécessaire, à l'amélioration de l'offre, du service et de la qualité des prestations de la SNCB et d'Infrabel, en vue de répondre aux attentes de leurs clients en matière de ponctualité et de confort. Pour ce faire, nous proposons de renforcer le lien entre la responsabilisation des managers dans le cadre de la ponctualité et la rémunération de ces derniers ;
- Amélioration des fréquences et de la qualité des transports ;
- Développement/renforcement de lignes dans les TEC avec le privé) et à la SNCB ;
- Les TEC (OTW), de Lijn, la SNCB et la STIB pourraient ouvrir les données des transports en temps réel pour permettre la création d'application d'intermodalité qui proposent la meilleure combinaison de toutes les possibilités aux citoyens. Ce système efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique intégrerait aussi le vélo et la marche à pied et serait chapeauté par le pouvoirs publics.
- Prévoir une tarification des billets (transports en commun) plus favorable en heures creuses.

- Repenser la tarification des parkings de la SNCB pour favoriser le recours aux transports en commun et les adapter à la mobilité douce ;
- **Créer un ticket de transport unique (intégration billettique)** en accentuant la coordination entre tous les opérateurs afin de faciliter et encourager le recours par l'utilisateur des transports publics (SNCB, TEC, STIB, De Lijn) ;
- Encourager les systèmes (exemple des taxis seniors) permettant aux personnes âgées d'être plus autonomes ;
- Développer les systèmes de **bus à la demande** ;
- Promouvoir le développement du recours aux transports par bus ou autocars. Ces modes de transports collectifs ont un rôle à jouer pour diminuer la congestion routière et assurer une plus grande fluidité du trafic. De plus, il est indéniable de constater que, par passager transporté, les émissions en CO² de ce type de transport ne constituent qu'une fraction minime de celles engendrées par le transport en voiture ou en avion ;
- Continuer la concrétisation et le renforcement en termes de volume du réseau européen de transport par train à grande vitesse entre les différentes capitales et villes européennes de plus de 100.000 habitants, notamment vers Luxembourg.
- Continuer à favoriser l'accès aux transports des personnes à mobilité réduite (PMR) et les voitures d'enfant (exemples : système d'abaissement au niveau des trottoirs, espaces suffisants, etc.) ;
- Mise en place systématique de solutions modernes aux dangers locaux (radar tronçons, radar feux rouge, radar vitesse, franchissements des feux de circulation) avec une signalétique adaptée ;
- Améliorer le transport de fret via l'utilisation de modes de transport doux tels que le train cargo, le tram cargo, le vélo cargo et les voies fluviales pour décongestionner le trafic ;
- Aménager des espaces logistiques intermodaux dans les villes ou aux abords des centres urbains et le long des voies d'eau, des nœuds autoroutiers et des voies de chemin de fer ;
- Faciliter la mobilité et accentuer la sécurité pour les deux roues motorisées en adaptant les infrastructures, et en instaurant une déduction fiscale pour les équipements de sécurité des motards, cyclomoteurs et cyclistes.
- Garantir une meilleure coordination des travaux (sur les infrastructures, de maintenance, au sein des ouvrages d'art, etc.) via le comité exécutif des ministres de la Mobilité (CEMM) relancé durant cette législature. Il convient ainsi de coordonner les grands chantiers d'infrastructures en anticipant les travaux à venir.

Une politique de la mobilité qui inclut les zones rurales prioritaires

Un autre point d'attention prioritaire a trait à l'accessibilité des communes rurales aux services publics de transports. Cela a pour conséquence d'imposer de facto la voiture comme mode de transport dans nos campagnes.

L'Etat fédéral doit continuer à jouer son rôle en matière de mobilité, de manière à permettre l'intégration des moyens de transports qui relèvent de ses attributions et éviter une trop grande segmentation.

A cet égard, une attention particulière continuera à être portée au maintien d'un service ferroviaire régulier et de qualité en milieu rural. Des initiatives privées ou publiques visant à développer des services groupés (tels que des taxis collectifs) doivent également pouvoir être soutenues.

Il faut également repenser la mobilité en milieu rural par de nouvelles solutions : par exemple en étendant les dispositifs des lignes express (par exemple à l'instar des rapidobus en Brabant wallon), qui favorisent les liaisons entre noyaux d'habitat et de services, par exemple en complétant l'offre ferroviaire.

La finalisation des travaux du RER

Les chantiers du RER ont été relancés. Le MR souhaite accélérer et finaliser ces travaux entre Bruxelles, sa périphérie et la Région wallonne, grâce au financement dégagé sous cette législature. Le MR veut favoriser l'intermodalité entre les différents types de transports. Pour ce faire, nous voulons également finaliser toutes les infrastructures ferroviaires stratégiques, maintenir la pérennité du réseau, étendre le métro et avoir recours au tram en site propre. En parallèle, le renforcement de l'offre S doit être maintenu à Bruxelles (+44% de navetteurs en 3 ans).

L'extension du réseau de métro à Bruxelles

Le MR veut développer de nouvelles lignes de métro à Bruxelles tant dans son extension géographique qu'en terme d'horaires (entre autres par l'automatisation). Sont en cours de réalisation, notamment : le prolongement du métro vers le Nord de Bruxelles, et l'extension progressive du métro. Le MR souhaite aller plus loin et développer un plan ambitieux pour le métro afin de couvrir l'ensemble de la ville et que chaque Bruxellois se trouve à moins d'un kilomètre d'une station de métro.

La ligne 3 (Albert-Bordet) qui doit être inaugurée en 2029 coûtera environ 1,8 milliards €. Beliris finance 50 millions € par an pendant 10 ans et la Région bruxelloise assure le solde (son plan d'investissement 2015-2025 prévoit d'ailleurs un budget de 1,4 milliard €, contribution de Beliris comprise). Le projet devra donc être refinancé à hauteur de 400 millions € entre 2025 et 2030, date présumée de finalisation de la ligne 3. A cela, il faut ajouter l'extension de la ligne 2 de Simonis à Grand-Bigard et le prolongement du métro jusqu'à Uccle (pas encore de chiffrage car trop de variantes).

Accompagner le développement du covoiturage

Le MR veut développer un portail de promotion des pratiques de covoiturage et d'autopartage par le biais d'acteurs privés ou d'associations locales. Nous voulons inciter les acteurs privés et publics à développer des initiatives pour optimiser le trajet domicile-travail des employés (exemple : « bureau-bus » adapté avec wifi, tablette, etc.). Nous estimons qu'il est essentiel de promouvoir les véhicules partagés ou autonomes pouvant représenter une réponse efficace et concrète pour diminuer l'empreinte environnementale des transports. Nous voulons aussi développer le covoiturage scolaire : le Gouvernement possède aujourd'hui un outil technologique, l'application « ComOn », capable de structurer l'offre de covoiturage. Nous souhaitons ajouter un aspect dédié entièrement au transport scolaire.

Des espaces de coworking bien situés

Nous voulons développer des espaces de coworking – bureaux satellites proches des nœuds intermodaux ou adaptés en zone rurale en vue de limiter l'usage de moyens de déplacements polluants, décongestionner le trafic et réduire les déplacements des travailleurs.

Promouvoir la mobilité douce

Nous voulons promouvoir un environnement favorable à la marche à pied pour les déplacements quotidiens, en valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et d'espaces publics. Mais aussi en développant des itinéraires cyclables sécurisés et un réseau de trottoirs. La micro-mobilité urbaine électrique est une composante importante de l'intermodalité qui fait partie d'un ensemble de solutions pouvant faire diminuer la congestion du trafic ;

Nos propositions :

- Développer un « RER-vélo » à Bruxelles et finaliser les tronçons Ravel (en mettant la priorité sur les déplacements « Domicile-Travail » et « Domicile-Ecole»). En parallèle une place accrue doit être donnée aux piétons et un réseau pour les trottinettes devient essentiel en zone urbaine ;
- Elargir le régime d'exception dans des zones piétonnes à trafic limité pour permettre aux personnes atteintes d'un handicap de circuler en voiture dans ces zones et dans des zones piétonnes, là où la circulation en voiture est autorisée pour certaines autres catégories ;
- Mettre en œuvre la Stratégie Régionale de Mobilité wallonne (SRM) et huit chantiers découlant de la vision FAST (fluidité, accessibilité, sécurité et transfert modal) pour un modèle de la multimodalité ;
- Développer la mobilité fluviale en tant qu'acteur de la mobilité à part entière. Notons que, bien qu'il s'agisse d'initiatives limitées dans le temps, des exemples concrets ont été mis en place.
- Prévoir des emplacements sécurisés, adaptés, accessibles pour les modes de mobilité douce :
 - o En améliorant, en accord avec les régions, l'accessibilité sécurisée des gares et nœuds intermodaux via les modes de déplacements doux ;
 - o En améliorant la qualité du service rendu et l'accès aux transports en commun ;
 - o En pérennisant les investissements ferroviaires à hauteur d'un milliard par an consacrés à l'offre de mobilité, au maintien de la capacité, à l'accueil des voyageurs, au rehaussement des quais, à l'accès des PMR, au WIFI et non à de nouvelles grandes gares ;
 - o En poursuivant le renouvellement du matériel ferroviaire et de l'infrastructure tout en instaurant une meilleure coordination entre la SNCB et Infrabel.
- **Offrir des parkings suffisants pour chaque mode de transport en mettant l'accent sur les points d'intermodalité, des points de recharges suffisants et des sites sécurisés ;**
- Tenir compte davantage de la mobilité douce des deux roues motorisées et des personnes à mobilité réduite lors de travaux sur l'infrastructure et son développement ou les nouveaux projets liés à la mobilité
- Développer un cadre de réflexion permettant une cohabitation entre le secteur du taxi et les nouveaux acteurs de l'économie digitale ;
- Assurer une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés. Elle doit être adaptée aussi aux enfants en situation de handicaps.

Encourager la Smart Mobility

La **Smart Mobility** ou mobilité intelligente est une priorité. Ce nouveau modèle de mobilité consiste à intégrer différents modes de déplacement – transports en commun, automobile, vélo et marche à pied – en un seul système qui est à la fois efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique.

Il est évidemment indispensable de réguler les services de ces nouveaux acteurs de la Smart Mobility mais si, comme on peut légitimement le craindre aujourd'hui en région bruxelloise, cette réglementation est obsolète, inadaptée (zonage, quotas de véhicules, etc.) et défavorable au business model de ce nouveau modèle de mobilité et déçoit les attentes du public jeune et moins jeune, le risque est grand qu'on l'on freine voire que l'on décourage l'irruption de ces derniers. Ce qui irait directement à l'encontre de la nécessité d'un report modal, c'est-à-dire la possibilité d'offrir une alternative à la voiture individuelle en tant que mode principal de déplacement. Afin de répondre à ces insuffisances du modèle actuel, il faut d'adopter des modèles tel que le modèle LUTI. Ces derniers

offrent une approche tant prédictive que prospective sur le futur des infrastructures de transport et leur utilisation et ce, en lien avec l'expansion et la forme de l'habitat et les activités qui en découlent et vice versa ;

Nous proposons de :

- Digitaliser les données de mobilité (y compris des disponibilités et de l'offre) et aider les communes et les régions à digitaliser les plans de circulation et de mobilité ;
- Intégrer différents modes de déplacement – transports en commun, automobile, vélo et marche à pied – en un seul système efficace, facilement accessible, abordable, sûr et écologique ;
- Accompagner le développement du co-voiturage et de l'autopartage plus encore en développant un portail de promotion de ces pratiques par le biais d'acteurs privés ou d'associations locales.
- Offrir une meilleure visibilité et lisibilité de la signalétique dans les nœuds intermodaux (gares ferroviaires ou multimodales, stations de métros etc) afin de les rendre plus accueillants, fluides, et faciles d'utilisation. Ceci est particulièrement important pour les seniors ou les personnes à mobilité réduite.
- Introduire et développer un système de feux intelligents aux carrefours et une signalisation dynamique ;
- Envisager la création d'une « Banque-carrefour » de la mobilité gérée par les autorités publiques dans le but de proposer aux usagers les meilleurs choix en fonction des données récoltées grâce à une politique d'*open data* qui serait pratiquée par l'ensemble des acteurs de la mobilité et permettant d'opter pour la solution mobilité la plus adaptée à son besoin du moment. Cela donnerait aussi une meilleure visibilité de la mobilité pour les décisions publiques en la matière ;
- Mettre en place une agence interfédérale de la mobilité regroupant les administrations fédérales et régionales, les associations, experts, etc. avec des missions spécifiques issues des grandes priorités fixées par les ministres.

Une mobilité accessible à chacune et chacun

L'apprentissage des règles de circulation en rue par des enfants ou l'utilisation la plus adéquate des différents moyens de transport par les adolescents sont des enjeux importants. En outre, demeurer mobile jusqu'à un âge avancé est fondamental dans une société où le nombre de seniors ne fait que croître. Enfin, la mobilité des PMR est encore soumise à de nombreux obstacles.

L'offre de transport public pourrait certainement être plus efficiente en zones rurales. Celle-ci n'est pas non plus toujours adaptée aux demandes de plus en plus complexes des ménages. A cela, le Mouvement réformateur veut une mobilité accessible à toutes et tous en concertation avec les pouvoirs locaux.

Nos priorités :

- **Rendre accessibles tous les lieux publics aux personnes en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;**
- Elargir le régime d'exception dans des zones piétonnes à trafic limité pour permettre aux personnes atteintes d'un handicap de circuler en voiture dans ces zones et dans des zones piétonnes, là où la circulation en voiture est autorisée pour certaines autres catégories d'utilisateurs ;
- Accorder plus d'importance au transport scolaire des enfants en situation de handicap ;
- Encourager et promouvoir l'installation de taxis ou de modes de transport rémunéré en zones semi-rurales. En parallèle, si des centrales locales de mobilité ont vu le jour, elles n'existent pas encore partout et doivent être encouragées ;

- Adapter et contrôler le nombre de places de parking réservées aux personnes atteintes d'un handicap ;
- Assurer dans les nouveaux aménagements de parkings une capacité suffisante de place destinée aux personnes en situation de handicap ;
- Développer une politique de sonorisation des feux pour les déficients visuels, abaisser les trottoirs aux passages piétons, adapter le revêtement des trottoirs et créer des bandes de guidage en traversées piétonnes ;
- Inciter le développement de taxis adaptés à la prise en charge des PMR et des chiens d'aveugle.

Encourager le recours à des carburants moins polluants en diminuant la fiscalité sur ces véhicules

Les Régions doivent s'engager dans une politique ambitieuse d'utilisation des carburants alternatifs. C'est une révolution potentielle dans le monde de l'automobile et du transport. L'utilisation serait bénéfique pour la collectivité au niveau du respect de l'environnement, de la préservation de ressources limitées et d'une plus grande indépendance énergétique vis-à-vis des pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient.

Le gaz naturel est un carburant peu polluant, abondant et peu coûteux. En conséquence, le MR désire favoriser, dans les stations-services et espaces privés, l'implantation, par des entreprises, de stations pour les véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (*CNG : Compressed Natural Gaz*) et au gaz naturel liquéfié (*LNG : Liquefied Natural Gaz*). Il faut également favoriser l'émergence des véhicules au CNG et LNG, notamment au niveau des transports en commun.

Les grands avantages des véhicules électriques (V.E.) sont : le confort et agrément de conduite, l'absence totale de pollution atmosphérique (zéro émission) à l'endroit de l'utilisation du véhicule. En particulier, la qualité de l'air des villes sera spectaculairement améliorée au fur et à mesure que se répandra l'usage de véhicules électriques, le coût de la consommation d'énergie sans commune mesure avec celui d'un véhicule conventionnel, le coût d'entretien minime comparé à celui d'une voiture à moteur thermique, eu égard à l'extrême simplicité mécanique d'une voiture électrique, le silence du véhicule. Il est à souhaiter qu'une vision lucide et résolument dynamique des pouvoirs publics, telle qu'on peut l'observer, par exemple, en Norvège où les incitants sont nombreux à l'usage des véhicules électriques (3% des nouvelles immatriculations contre 0,15% en Belgique) accélère le mouvement dans l'intérêt d'une meilleure mobilité, plus efficace, plus sûre, plus confortable, moins bruyante et moins polluante, gage de développement économique et de meilleure qualité de vie.

Soucieux de tendre vers une économie bas-carbone et conscient des avantages et inconvénients de ces technologies, le MR souhaite promouvoir les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène et propose de :

- Favoriser, dans les stations-services et espaces privés, l'implantation, par des entreprises bornes de rechargement pour les véhicules électriques et les véhicules à hydrogène
- Faire bénéficier ces véhicules de mesures de défiscalisation
- Accorder le bénéfice de tout ou partie de ces avantages (ou au moins d'une partie de ces derniers), aux véhicules hybrides (à l'exception de ceux qui ont un moteur diesel).
- Assurer la gratuité du stationnement aux véhicules électriques en voirie et dans les parkings publics
- Autoriser les véhicules électriques à utiliser les bandes réservées aux bus et aux taxis ;
- Dispenser les véhicules électriques de l'obligation de respecter les limitations de vitesses à 90 km/h sur autoroute les jours de smog (car ils sont à zéro émission).
- Renforcer le contrôle du respect des dispositions environnementales pour les véhicules ;

- Optimiser la gestion d'un parc de véhicules par la prise en compte des impacts environnementaux. Plan de renouvellement, choix des motorisations, modalités de gestion doivent s'inscrire dans une politique globale des déplacements :
 - Envisager la révision des primes, incitants, subsides ou réduction d'impôts à l'achat d'un véhicule à faible émission ou zéro émission ;
 - Cette transition doit être poursuivie par les particuliers, les entreprises mais également les autorités publiques qui se doivent d'être un exemple en la matière ;
 - Etudier la faisabilité de l'instauration d'une « prime » en cas de remise d'un véhicule très polluant et revoir la politique en matière d'accises pour les carburants non fossiles et neutres en CO².
- **Une vignette pour toutes les voitures étrangères sera privilégiée.** Cette proposition devra faire l'objet d'un accord de coopération afin qu'elle ne soit réclamée qu'une fois par an. La question de la suppression de la taxe de mise en circulation sera envisagée. Cette mesure devra faire l'objet d'un accord de coopération entre les régions.

Mettre en place la « route intelligente »

La Belgique, la Wallonie et Bruxelles, plateforme centrale de l'Europe, ont mis la logistique au centre de leur vecteur de compétitivité. Ceci implique de disposer d'un réseau de transport routier efficace et sûr. Outre leur impact économique énorme, les bouchons impliquent également des émissions de CO₂ inutiles. Ceci implique les mesures concrètes suivantes :

- **Mise en place d'un plan efficace d'entretien préventif des infrastructures existantes** (ponts, tunnels, surfaces routières (nid de poules), marquages au sol), optimisés quant au planning des chantiers et leur conjonction ;
- **Finalisation des connexions routières indispensables à une mobilité efficace et sans bouchons.** Plusieurs points connus depuis plus de 40 ans sont promoteurs continuels de circulation ralentie, et favorise le trafic de transit par des voiries non adaptées (tels que jonction A8-E19, échangeur carrefour Léonard, pénétrantes bruxelloises, etc.) ;
- **Mise en place des routes intelligentes :** panneautage intelligent, affichage intelligent des vitesses, routes prévues pour les voitures autonomes, infrastructures d'aires d'autoroutes fréquentes et munies des services de recharge électrique et gaz ergonomiques et performantes m. Parking suffisants, sécurisés, et encouragés fiscalement, notamment dans le cadre d'une approche multimodale (gare, parking dissuasion, etc.) ;
- Mise en place d'une norme stationnement visant à comparer et suivre les prix des possibilités de stationnement des véhicules et à s'assurer de leur caractère concurrentiel et du besoin réel en matière d'offre. Favoriser la mise en place de stationnements intelligents et nouveaux modes de stationnement, et le partage « open data » des informations associées ;
- Assurer le développement de l'« asphalte vert » pour les travaux routiers. C'est-à-dire un asphalte posé à basse température (110 degrés centigrades au lieu de 155). Cet « asphalte vert » est produit de sorte que moins de CO² soit libéré lors du processus de production.

Les aéroports

- **Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines engendrées par le trafic aérien et les activités liées à l'exploitation des aéroports en Belgique :**

- En mettant en œuvre de manière proactive les concepts internationaux visant à diminuer et / ou à compenser l’empreinte carbone de l’aviation civile ;
- En réduisant l’utilisation de carburant fossile ;
- En utilisant des sources d’énergie renouvelables nécessaires à l’exploitation d’un aéroport ;
- En incitant les compagnies aériennes par le biais de mécanismes de redevances à utiliser les avions qui dans leurs catégories respectives sont les plus économiques en carburant et les moins bruyants ;
- Créer un dialogue ouvert et structuré avec tous les acteurs concernés par le développement de l’aéroport visant à protéger l’environnement et les riverains tout en le conciliant avec le développement économique de Brussels, Charleroi et Liège Airport ;
- Veiller à ce que l’Union continue à financer les investissements visant à réduire l’impact environnemental des aéroports, par exemple les nuisances sonores et la pollution lumineuse.
- Améliorer l’accessibilité et la mobilité au bénéfice des aéroports, notamment via le développement de gares
- Encourager la collaboration entre régions pour harmoniser les normes de bruit et ainsi éviter toute forme de « dumping environnemental » entre aéroports ;
- Poursuivre la professionnalisation des sociétés de gestion et améliorer la lisibilité du paysage aéroportuaire. Il est essentiel de responsabiliser les sociétés de gestion. Nous souhaitons, dès lors, céder l’exploitation aux sociétés de gestion et transformer le service public wallon en autorité de régulation ;
- Confirmer et accroître le rôle de coordination du Comité stratégique de la SOWAER en vue de renforcer la politique wallonne et les convergences entre les deux aéroports ;
- Diversifier les activités sur les deux sites de BSCA et Liège-Airport en encourageant l’accueil de nouveaux entrants ;
- Continuer à soutenir l’activité aéroportuaire en Région wallonne en accélérant certains investissements (allongements de pistes, parkings, liaisons ferrées, etc.) ;
- Poursuivre le développement durable aéroportuaire et renforcer les investissements en matière de sécurité et sûreté.

Le survol de Bruxelles

La question du survol de Bruxelles est un enjeu important pour la qualité de vie des Bruxellois et de la périphérie. Nous souhaitons poursuivre les démarches entreprises pour aboutir à une décision réfléchie en vue de réduire ses effets néfastes et apporter une solution structurelle, pensée sur le long terme, à l’ensemble des habitants impactés par cette situation.

Une étude d’incidences a été commandée par le biais d’un organisme expert, internationalement reconnu et indépendant (ENVISA) ce qui n’avait jamais été entrepris auparavant. Cette étude permettra à chacun de disposer d’une vue claire et scientifique de la situation. Ses résultats, qui seront prochainement rendus publics, concernent la situation actuelle.

Cette étude est réalisée en dehors de toutes préoccupations politiques pour garantir une parfaite objectivité quant aux nuisances dues aux différentes routes de l’aéroport de Bruxelles-National.

Elle constituera un socle de discussion important dans cette approche que nous souhaitons mener en concertation avec tous les acteurs au sein des Etats généraux et lors des consultations plus larges que nous souhaitons privilégier. Si de telles démarches avaient été adoptées par les précédents gouvernements, les travaux préalables à une décision politique auraient pu être entamés beaucoup plus tôt.

Nos priorités

- Le MR souhaite donc fonder, notamment sur base des recommandations de l'étude d'incidences, une solution globale permettant de réduire structurellement et significativement les nuisances sonores de l'aéroport de Bruxelles-National ;
- Mettre en place un comité d'accompagnement reprenant le gouvernement fédéral, les 3 Régions, les représentants des bourgmestres, des riverains, des compagnies, des syndicats, des organisations économiques et du gestionnaire de l'aéroport ;
- Créer une autorité de contrôle indépendante qui devra entre autres assurer la bonne application par Belgocontrol, BAC, les compagnies aériennes etc., des procédures publiées, tout particulièrement le respect du PRS (système préférentiel des pistes) et des normes de vent (7 nœuds) ;
- La clarification des normes de vent afin de soulager les riverains affectés par le recours abusif à la piste 01 doit être obtenue. Il est indispensable d'assurer le respect des normes de vent actuellement applicables aux pistes 25R et 25L, de manière à ce que l'utilisation de la piste 01 soit conforme à celles-ci. Ce contrôle devra s'exercer sur des normes claires pour tous ;
- Imposer une procédure de décollage (CCO) dans laquelle les avions atteindront une altitude plus élevée, plus rapidement, afin de réduire les nuisances sonores pour l'ensemble des riverains, particulièrement ceux impactés par le virage de la 25 gauche ;
- En parallèle, les atterrissages CDO (en pente continue, permettant de réduire le bruit dû aux paliers d'approche) à l'aéroport de Bruxelles depuis des altitudes plus élevées doivent être imposés. Il faut également développer cette procédure avec un angle de pente relevé pour les pistes non PRS afin de rendre ce mécanisme encore plus performant. Une descente d'un avion en continu permet à ce dernier d'atteindre de manière plus efficiente la piste d'atterrissage et donc de diminuer son survol à plus basse altitude réduisant dès lors l'impact sonore de son approche ;
- Instaurer :
 - Un mécanisme de concertation, d'étude et d'approbation des changements à implémenter dans le cadre du survol.
 - La structure et les mécanismes de contrôle de la bonne application de cette loi et de l'ensemble des procédures, règles et normes applicables.
 - En application du règlement EU 598/2014 relatif aux restrictions d'exploitation.
- Mettre en œuvre, pour la Région de Bruxelles-Capitale un partenariat socio-économique avec l'aéroport de Bruxelles du type « Plan Audi » afin de permettre à la Région de bénéficier de manière équitable des retombées économiques et sociales générées par l'aéroport ;
- Garantir le cadre légal strict des normes de bruit au sein de la région bruxelloise, en assurer l'application concrète et s'assurer que les amendes soient effectivement perçues ;
- Sanctionner financièrement les compagnies qui opèrent à Bruxelles-National avec des avions bruyants en augmentant les charges aéroportuaires pour les avions ayant une charge sonore (QC) élevée (tout particulièrement la nuit) afin de les inciter à investir dans des avions moins bruyants ;
- Interdire les avions les plus polluants et dépassant certains QC à l'instar des zones à basses émissions, les règles devront être durcies au fur et à mesure des années ;
- Assurer le contrôle effectif des réglementations concernant le vol de nuit (en appliquant la « nuit européenne » qui s'étend de 22h à 07h) et imposer des sanctions en cas de non-respect de celles-ci. Au cours de la période de nuit fixée, les types d'avions les plus bruyants ne peuvent pas décoller ou atterrir (sauf dans les circonstances les plus exceptionnelles). En outre, pendant la période de quotas de nuit, les mouvements d'autres types d'avions seront

significativement réduits et correctement appliqués quant à des limites de mouvements et un quota de bruits ;

- Assurer, en concertation avec tous les acteurs compétents, une gestion plus concertée et plus équilibrée de tous les aéroports situés en Belgique, notamment avec ceux de Charleroi et Liège.

Le transport fluvial, une opportunité

- Consolider la position de la Belgique en tant que nation maritime et renforcer cette position en améliorant l'attractivité et la compétitivité des exploitants de navires belges ;
- Réinvestir dans la voie d'eau par une remise en état des ouvrages d'art, le prolongement des rails, le relèvement de certains ponts, le relèvement des classes de tonnage du réseau afin d'accueillir les plus grands gabarits, un réinvestissement dans des écluses de plus grandes capacités et de qualités supérieures, une réelle prise en main du dragage et du traitement des boues, un management moderne de la gestion des voies navigables ;
- Simplifier la répartition des compétences (Ex. voies navigables ou non) et rationaliser les procédures administratives ;
- Réinvestir dans la voie d'eau par une remise en état des ouvrages d'art, le relèvement de certains ponts, le relèvement des classes de tonnage du réseau afin d'accueillir les plus grands gabarits, un réinvestissement dans des écluses de plus grandes capacités et de qualités supérieures ;
- Poursuivre voire intensifier le soutien public octroyé aux quatre ports wallons.

Chapitre 3 : Bien vivre au travail

Les aspirations et la conception du monde du travail qu'ont les uns et les autres traversent une évolution majeure. Le salaire poche, bien qu'étant toujours un facteur important pour celles et ceux qui travaillent, devient pour certains un élément parmi d'autres lorsque l'on considère son emploi. La notion de bien-être au travail prend une ampleur nouvelle : les employés comme les indépendants désirent un monde du travail qui puisse s'adapter à leurs besoins et aux contraintes imposées parfois par la vie privée.

Par ailleurs, le modèle familial stable et homogène a laissé la place à de nouveaux modèles familiaux, pluralistes et diversifiés. **Soutenir la parentalité aujourd'hui, c'est aider les familles dans l'organisation de leur quotidien et chercher à apporter à chaque enfant les conditions de son plein épanouissement.**

Du fait de l'augmentation des situations de monoparentalité, des séparations de couples et des recompositions familiales, les parents n'assument plus nécessairement toutes les fonctions parentales et sont de plus en plus souvent réparties entre les différents parents proches de l'enfant (grands parents, beaux-parents, etc.). Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 51% en moins de 25 ans (de 1991 à 2014). La proportion est ainsi passée d'un peu plus de 14% en 1991 à un peu plus de 25% en 2014, soit une famille sur quatre. Dans ce type de famille, les femmes représentent 83% des chefs de famille (87% à Bruxelles, 81% en Flandre et 83% en Wallonie).

Les études démontrent également que les familles monoparentales encourent un risque plus élevé de situation de pauvreté. Les raisons sont multiples :

- Les familles monoparentales ont un taux d'emploi significativement plus bas. Le passage à la monoparentalité fait chuter le taux d'emploi des hommes et des femmes. Le taux d'emploi chez les mères seules diminue en fonction du nombre d'enfants ;
- Les parents isolés doivent faire face à la notion multidimensionnelle de l'exclusion sociale ;
- En matière de formation, le profil sociologique des parents élevant seuls leurs enfants met en lumière le faible niveau d'éducation et de formation qui les caractérise. Ainsi, les parents à la tête de familles monoparentales ne sont que 21,5% à être titulaires d'un diplôme du supérieur ;
- Les chefs de ménage de familles monoparentales sont également les victimes d'*aprioris* et de préjugés pouvant être qualifiés de discrimination à l'embauche. Les difficultés auxquelles ceux-ci sont confrontés dans l'organisation quotidienne de leur vie privée peuvent amener certains recruteurs à avoir des réticences sur la disponibilité de ces travailleurs ;
- Le taux d'emploi à temps partiel n'a cessé d'augmenter depuis 20 ans et est plus répandu parmi les femmes. Les parents « solo » sont bien souvent amenés à devoir opter pour cette solution en raison du manque de places d'accueil, des horaires scolaires, etc. Or, un lien direct est établi entre l'intensité de travail et le risque de pauvreté. Les familles monoparentales avec un faible taux d'intensité de travail présentent un risque de pauvreté significativement plus important que les ménages avec une haute intensité de travail.

En raison également de l'activité professionnelle d'un nombre important de mères et de pères, les parents délèguent davantage une partie de leur rôle à des tiers professionnels tels que les structures d'accueil, les associations extra-scolaires, etc.

Face à l'évolution de la société, aux nouveaux modes d'organisation familiales, à l'augmentation du nombre de familles monoparentales, aux rythmes et horaires de travail de plus en plus contraignant, soutenir la parentalité et ainsi apporter à chaque enfant les conditions de son plein épanouissement est de la responsabilité du pouvoir politique.

Bilan

La réforme wallonne des allocations familiales est l'un des projets majeurs mené à bien par la majorité MR-cdH. Pour rappel, suite à la 6^{ème} Réforme de l'Etat, la compétence des allocations familiales a été transférée aux entités fédérées. Ce transfert de compétence était l'occasion pour les régions de réformer leur système en tenant davantage compte de l'évolution de la société.

Le nouveau modèle wallon qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 permet de tendre vers l'égalité du montant de l'allocation octroyée à chaque enfant (montant de base : 155€ de 0 à 17 ans et 165€ de 18 à 24 ans) tout en maintenant une spécificité pour les enfants bénéficiant d'un régime d'allocations majorées. Cette réforme a été menée en tenant compte du principe de neutralité budgétaire et dans le cadre de la dotation allouée à la Région wallonne afin d'éviter la recherche de nouvelles recettes pour assurer son financement.

Plus de 48 millions d'euros du budget total du Plan d'Investissement wallon seront, par ailleurs, consacrés à la construction de nouvelles crèches.

Plusieurs mesures ont également permis de soutenir les familles monoparentales :

- L'objectivation des contributions alimentaires pour les enfants grâce à l'installation de la Commission des contributions alimentaires attendue depuis plusieurs années ;
- L'augmentation de la réduction d'impôt pour les familles monoparentales bénéficiant de revenus professionnels annuels imposables inférieurs à 18.000€ de 45% à 65%. Cette réduction d'impôt par journée d'accueil en crèche passera de 5,04 à 7,28€ par jour ;
- L'augmentation de l'avantage fiscal pour les parents isolés à bas revenus. La quotité exonérée d'impôt sera augmentée de 1.550€ pour les isolés ayant une rémunération annuelle de moins de 15.000€. Une exonération progressive est également mise en place pour les personnes isolées ayant des revenus compris entre 15.000€ et 18.000€.
- Des moyens supplémentaires ont été alloués pour le projet Miriam. Ce projet offre un accompagnement intensif aux femmes en charge d'une famille monoparentale et touchant un revenu d'intégration.

Les mamans indépendantes bénéficient depuis le 1^{er} janvier 2017 d'un congé de maternité de 12 semaines (contre 8 auparavant). La difficulté de concilier vies privée et professionnelle était le premier frein pour se lancer comme indépendante. De plus, une indépendante qui accouche a le droit de recevoir 105 titres-services pour l'aider au quotidien. **L'octroi des titres-services a été simplifié et généralisé aux indépendantes qui adoptent un enfant.** Celles-ci bénéficient aujourd'hui également de 105 titres-services gratuits. Cela leur permettra de bénéficier d'une aide pour le ménage durant la période qui suit l'arrivée de l'enfant dans la famille.

Le congé d'adoption garanti de 6 six semaines existe désormais. Auparavant, il existait une limitation de la durée de ce congé après l'âge de trois ans, et il n'y a plus de congé si l'enfant a plus de 8 ans. De plus, la durée du congé sera allongée d'une semaine tous les deux ans à partir de 2019, jusqu'en 2027.

Le congé parental est aujourd'hui plus souple. Celui-ci peut désormais être pris par demi-journée (par exemple le mercredi après-midi) ou toutes les deux semaines. Cela donne plus de liberté aux travailleurs. Des adaptations en ce sens ont également été prises pour le congé pour assistance médicale et le congé pour soins palliatifs d'un proche.

Nos priorités

Des incitants pour le télétravail, les horaires flottants, la semaine modulable

- Mettre en place une **incitation au télétravail structurel**. Afin de développer une meilleure conciliation « vie privée-vie professionnelle » et d'apporter des solutions à la congestion routière, le MR souhaite mettre en place le développement plus structurel du télétravail dans les entreprises et les services publics (lorsque le secteur s'y prête) ;
- Mettre en place une **incitation aux horaires flottants**. Cela peut notamment permettre à ceux dont le secteur ou la fonction ne permet pas le télétravail d'apporter une alternative privée en matière de conciliation « vie privée – vie professionnelle ». Cela vient également contribuer à réduire la congestion routière ;
- Prévoir un cadre pour la mise en place d'une **semaine modulable** au sein des entreprises qui le souhaitent. Il convient de permettre aux salariés, lorsque la fonction occupée le permet, de pouvoir organiser leur semaine de manière à prester leurs heures de travail hebdomadaires sur un nombre réduit de jours (ex : 38h en 4j) en délimitant un nombre d'heures de travail journalier maximum (10h). Plus largement, cette souplesse pourrait également s'imaginer au gré des semaines, certaines semaines légères pouvant, par exemple, succéder à des semaines plus lourdes ;

Un droit à la déconnexion

Pour le MR, il est essentiel de se sentir bien au travail. Proposer un droit à la déconnexion (ne pas être joignable par mail ou téléphone) au sein de l'entreprise en tenant compte des spécificités de certaines fonctions et des secteurs d'activité permettrait de valoriser autant l'efficacité au travail que le bien-être au travail.

Des titres-services pour la garde d'enfants

Tout en restant dans la limite des 500 heures par travailleur et par an et en veillant au renforcement des qualifications et à une formation adéquate des encadrants, cette extension devrait permettre de proposer une alternative de bonne qualité aux parents qui ont des horaires tardifs tout en créant de l'emploi dans ce secteur.

Investir dans le bien-être des travailleurs

- Mettre en place une **fiscalité spécifique pour les investissements dans le bien-être des travailleurs**. Cette mesure permettrait aux entreprises qui mettent à disposition des équipements collectifs (ex : salle de sport) et/ou des services individuels (ex : conciergerie, livraison de courses) de bénéficier d'une fiscalité attractive concernant une liste d'équipements/services/produits définis par le législateur ;
- **Faciliter l'installation des crèches en entreprise via une fiscalité spécifique et l'abolition des limitations existantes ;**
- **Etendre les avantages extra-légaux vers des pans « bien-être », « équilibre vie professionnelle vie privée ».** Une entreprise pourrait, par ce biais, proposer des avantages extra-légaux comme des chèques-services (dans la limite du plafond de 500 chèques par personne et sans la déduction pour le salarié), le paiement de frais de gardes ou de stages pendant les vacances scolaires pour les enfants, l'abonnement à un club de sport, etc. ;

- Proposer une reconnaissance qui honore les entreprises qui font des efforts spécifiques de promotion visant conciliation de la vie professionnelle et la vie privée tout en respectant l'égalité entre les hommes et les femmes au sens large du terme via par exemple l'attribution d'un label ou d'un certificat aux entreprises qui pratiquent une politique « parent-friendly » ;
- Instaurer une prime pour les entreprises qui s'investissent dans la mise en œuvre d'une politique « parent-friendly » en fonction de la taille de l'entreprise pour lui permettre de réaliser l'achat de matériel indispensable à la mise en place d'une politique « parent-friendly » ;
- Améliorer l'intégration des parents célibataires, et spécifiquement des jeunes femmes, sur le marché de l'emploi via une offre de formation accessible et adaptée aux obligations familiales et la mise en place d'une réforme de l'apprentissage.

Une meilleure prise en compte du burn-out

- **Intégrer à la formation des managers un module approfondi sur la connaissance et la prévention des risques psychosociaux et la prise en compte de la santé physique et mentale au travail** dans la stratégie de l'entreprise. Cette formation permettrait de réagir en « première ligne » aux éventuels dysfonctionnements liés aux risques psychosociaux et d'établir des « best practices » au sein d'un service ou d'une entreprise ;
- Mettre en place une charte interne dans les entreprises établissant un cadre des pratiques concernant les demandes professionnelles en dehors des heures de travail ;
- Mettre en place une certification des intervenants proposant des services de coach, d'évaluation, de conseil et de prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise : trop souvent, les intervenants ne disposent pas de certifications en adéquation aux services qu'ils prétendent offrir. De nombreux abus sont constatés. Une certification permettrait de clarifier l'offre et pourrait convaincre certaines entreprises réticentes de la pertinence de ce type de service ;
- Poursuivre la reconnaissance du burn-out comme maladie liée au travail.
- Selon les résultats d'une étude menée par l'UCL auprès de 5000 parents, 5% des parents sont en situation de burn-out et 8% d'entre eux risquent de l'être. Le burn-out parental peut avoir des conséquences sur le parent (des problèmes de santé, de sommeil ou de consommation d'alcool), sur les enfants (par augmentation de l'irritabilité envers eux, voire parfois du risque de négligence et de violence verbale et/ou physique à leur égard) ou encore sur le couple (notamment l'augmentation des conflits). Nous proposons de : valoriser et soutenir les outils d'accompagnement tels que « 2houses » ; renforcer la prévention et l'information tant des professionnels que des parents sur la réalité du burn-out parental ; favoriser les initiatives permettant d'aider et d'informer les parents sur le burn-out parental.

Améliorer l'accueil de la petite enfance

Les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants assurent deux fonctions majeures : faciliter la participation des parents au marché du travail et stimuler le développement des enfants.

La politique de l'enfance doit, par conséquent, être analysée dans sa globalité en abordant la question du financement, de l'augmentation du nombre de places d'accueil, de l'accessibilité à des structures d'accueil répondant à des besoins spécifiques, du coût de l'accueil et de l'égalité hommes-femmes face à l'emploi. L'évolution de l'enfant doit également être au centre de l'analyse de l'accueil de la petite-enfance.

Le taux de couverture en termes de nombre de places (rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil) était en 2016 de 33,1%. Si le taux de couverture atteint les 33%, des disparités régionales sont observées. **Des difficultés d'accueil persistent particulièrement dans les provinces du Hainaut, de Liège et en région bruxelloise.**

Par ailleurs, le MR se réjouit qu'un projet pilote ait pu être mis en place pour la concrétisation d'un statut complet pour les accueillantes conventionnées.

Enfin, le MR se réjouit qu'une réforme sur les Milieux d'Accueil ait été initiée sous cette législature. D'importantes avancées ont été annoncées au travers de cette réforme, construite de manière conjointe avec l'ONE. Néanmoins, le MR s'inquiète des priorités définies et des mesures transitoires qui seront mises en place afin d'atteindre, à terme, les objectifs annoncés. Pour le MR, le cadre budgétaire est également sous-estimé et le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s'est engagé financièrement que pour une très faible partie de la réforme.

Concrètement

- Assurer le financement de la Réforme des Milieux d'Accueil ;
- Permettre des heures d'ouverture plus larges et plus flexibles ;
- Développer les crèches permanentes selon une analyse des besoins objectifs ;
- Encourager les milieux d'accueil répondant à des besoins spécifiques des parents tels les haltes-accueil, garderies de nuit ou gardes d'enfants malades ;
- Améliorer l'accueil de la petite enfance en **augmentant le nombre de places** y compris pour des enfants porteurs d'un handicap, en soutenant la diversification des milieux d'accueil de type collectif ou familial dans le respect du libre choix des parents ;
- Promouvoir l'accueil non-subsidonné par le biais de primes ciblées telles qu'une aide à l'aménagement et de plus de souplesse tout en préservant la qualité ;
- Impliquer davantage les entreprises dans la création de places d'accueil et de soutenir la création de crèches par des partenariats publics-privés et spécifiquement dans les zonings et zones TPME ;
- Renforcer la formation initiale et mettre en place un bachelier en éducation de l'enfant ;
- Garantir le financement, à moyen et long terme, de la réforme du statut des accueillantes ;
- Déterminer des montants justes et accessibles pour la Participation Financière des Parents (PFP) afin de garantir une PFP accessible aux classes moyennes.

Un meilleur aménagement de sa carrière

La modernisation du travail et de l'environnement professionnel a pour corollaire une conception plus souple de la carrière. Désormais moins linéaire, plus changeante et adaptée aux évolutions imposées par la vie privée, le législateur doit prévoir des outils afin que chacun puisse modeler son parcours professionnel selon ses aspirations personnelles.

- Faciliter la mise en place d'un **compte carrière au sein de l'entreprise** en définissant un cadre plus large et directement applicable pour l'épargne-carrière. La loi concernant le travail faisable et maniable a instauré un cadre pour l'épargne carrière. Les travailleurs peuvent désormais épargner certaines heures supplémentaires ou certains jours de congé pour les prendre ultérieurement sous la forme de congés supplémentaires. Actuellement, seuls quatre éléments temporels peuvent être épargnés. Les travailleurs qui le souhaitent devraient également pouvoir épargner certains éléments financiers, tels que la prime de fin d'année, et les convertir en temps. Aujourd'hui, un travailleur ne peut profiter du système d'épargne-carrière que si son entreprise est parvenue à conclure un accord avec les syndicats. Si cette voie doit être privilégiée, une absence d'accord ne doit plus entraîner l'exclusion complète du système ;
- **Favoriser l'apprentissage au long de la carrière en laissant plus d'autonomie au travailleur et en responsabilisant l'entreprise.** Nous proposons l'amplification du compte formation mis en place par la réforme du travail faisable et maniable en accentuant son caractère individuel. Les cinq jours de formation pourraient être convertis en une somme mise à disposition de l'employé afin de financer l'apprentissage au long de sa carrière. L'employé serait responsabilisé dans le choix de la formation qu'il souhaiterait suivre au sein de son entreprise ou en dehors de celle-ci. De son côté l'entreprise serait responsabilisée dans l'organisation éventuelle de ces formations via un levier fiscal qui permettrait de récupérer tout ou partie de la somme versée dans le compte formation de son employé ;
- **Rendre les formations fiscalement attractives.** Il ne faut plus attendre un licenciement afin de se former. Pour encourager les efforts en faveur de la formation durant la carrière, des incitants peuvent être prévus, tant au niveau de l'impôt des personnes physiques pour les individus, qu'au niveau de l'impôt des sociétés pour les entreprises ».

Faire beaucoup mieux correspondre les formations aux besoins des entreprises

- **Mettre l'accent sur le marché du travail par une réorientation des formations continues agréées selon les besoins des entreprises.** Nous devons cadrer l'utilisation des incitants à la formation continue selon des orientations spécifiques. Les formations doivent mettre l'accent notamment sur les nouvelles technologies, l'acquisition de compétences pour un métier en pénurie ou en tension, ou encore sur la possibilité d'évolution de carrière ou de reconversion du salarié.

Par conséquent, l'utilisation d'incitants pour des formations en lien avec la sphère entièrement privée, voire personnelle, ne peut être prioritaire. C'est à la réalité des besoins des entreprises qu'il faut faire correspondre le développement des talents ;

- **Insister sur la garantie jeunesse** : tout jeune demandeur d'emploi accompagné doit avoir un résultat (emploi, formation ou stage) endéans les 4 mois de son inscription à un organisme d'emploi et de formation. Il faut absolument accélérer l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi et surtout éviter l'enlisement dans le chômage. La vision passive prédominante jusqu'à présent doit laisser place à une vision basée sur la réactivité et l'efficacité ;
- **Proposer un panel dynamique de formations**, revu sur base semestrielle et orienté vers une insertion rapide. Les formations doivent également être pertinentes sur le marché du travail. Leur mise en place ou leur maintien doivent être la résultante d'une demande forte du marché et/ou d'un taux d'insertion sur le marché du travail substantiel ;

- **Faire appel à des formateurs directement issus du monde du travail** et non à des formateurs « de carrière » doit être privilégié. En effet, en contractant des formateurs en prise avec le quotidien d'une profession, le Forem, Actiris et les organismes formateurs s'assurent de prodiguer des formations techniquement à jour qui répondent aux besoins actuels du marché. L'approche de ces formateurs doit être plus orientée vers les besoins des employeurs ;
- Amener le demandeur d'emploi à **définir un projet professionnel cohérent** avec le marché de l'emploi ;
- **Conditionner l'existence de certains opérateurs de formation aux résultats qu'ils obtiennent.** Nous devons donc arrêter le financement structurel des opérateurs de formation pour glisser vers un financement au résultat. Il faudra également veiller à supprimer les doublons dans la formation professionnelle ;
- Mettre un focus particulier sur les **formations destinées aux jeunes** sortis du système scolaire en supprimant le plus possible les barrières à la formation (obligation de diplôme) et en se concentrant sur les compétences. Des structures comme celles de *BeCode*, qui forme au codage toute personne qui le désire en dehors de tout prérequis scolaire, doivent être soutenues ;
- Proposer systématiquement dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui s'inscrivent au FOREM ou chez Actiris, une information consacrée à l'opportunité de l'auto-entrepreneuriat et aux différents soutiens disponibles ;
- **Mettre en place une activation linguistique systématique pour les demandeurs d'emploi** dans les secteurs exposés à une bonne connaissance des langues étrangères. Ils seront tenus de tester leurs compétences linguistiques et, selon les résultats obtenus et les objectifs professionnels définis, d'éventuellement suivre des cours appropriés. La personne primo-arrivante est également concernée et doit déjà se soumettre à l'obligation d'apprendre le français (ou des cours d'alphabétisation) ;
- Promouvoir la validation de compétences, en augmentant d'un part le nombre de profils susceptibles d'être reconnus et d'autre part le nombre de personnes qui pourraient faire l'objet de cette reconnaissance. Le dispositif permet une insertion dans l'emploi de personnes avec des compétences qui n'ont pu être reconnues par un diplôme. C'est notamment le cas de personnes qui ont quitté de manière précoce l'enseignement obligatoire ou d'étrangers dont les diplômes ne sont pas reconnus ;
- Acquérir la connaissance du néerlandais au travers de stages et/ou de formations dans des entreprises au nord du pays. Outre l'apprentissage de l'autre langue nationale (facteur d'insertion important), cette opportunité permet de découvrir les multiples possibilités de travailler en Flandre ;
- Renforcer par ailleurs l'apprentissage, outre le néerlandais, de la troisième langue nationale, l'allemand, ainsi que de l'anglais, langue internationale par excellence. **La connaissance des langues est un atout indéniable.**

- Réorienter les formations continues agréées en tenant compte des besoins des entreprises et de l'évolution du marché du travail. Les formations doivent mettre l'accent notamment sur les nouvelles technologies, l'acquisition de compétences pour un métier en pénurie ou en tension, ou encore sur la possibilité d'évolution de carrière ou de reconversion du salarié.
- Utiliser les incitants à la formation continue en liaison avec les besoins des entreprises.
- **Réformer les allocations de chômage pour développer l'emploi.** Nous sommes **favorables à l'augmentation de l'allocation en première période de chômage afin que le taux de remplacement du dernier salaire soit meilleur.** Ensuite, il convient d'introduire, comme décidé lors du jobs deal, une dégressivité des allocations de chômage plus rapide lors de la phase 2 (après 12 mois de chômage). Cette réforme vise avant tout à favoriser le retour à l'emploi notamment dans les métiers en pénurie en augmentant l'allocation au début et en introduisant une dégressivité progressive. Cette même dégressivité verrait ses effets annulés si la personne sans emploi réussit une formation dans un métier en pénurie ;
- **Réorganiser le versement des allocations de chômage à leurs bénéficiaires : il ne doit plus passer par les syndicats.** En effet, au-delà du coût de ces frais administratifs, une situation dans laquelle les organisations syndicales trouvent un gain dans la perte d'emploi ou le maintien au chômage est pour le moins contre-productif
- Simplifier la législation sur le travail de nuit et du dimanche dans le cadre d'activités e-commerce. Malgré de récentes bonnes nouvelles dans le secteur de l'e-commerce avec l'installation d'Ali Baba en région liégeoise, la Belgique est toujours victime d'un décalage législatif important avec ses voisins, décalage qui implique une sous-représentation du secteur de l'e-commerce dans notre pays. Cette mesure s'appliquerait par la conclusion d'une seule convention collective de travail avec au minimum un syndicat lorsqu'une délégation syndicale est présente au sein de l'entreprise ou par le règlement de travail en l'absence de délégation syndicale au sein de cette dernière ;
- Rendre les heures supplémentaires plus attractives pour les employeurs et les employés en allégeant la fiscalité qui y est liée. Nous sommes en faveur de l'extension du mécanisme existant dans le secteur HORECA qui autorise les employeurs ayant la black box à faire prestes 360 heures supplémentaires volontaires nettes par an à leurs travailleurs volontaires avec des formalités simplifiées. Cette mesure permettrait notamment aux entreprises actives dans des domaines en pénurie de pouvoir faire face à une demande accrue sans devoir refuser des commandes faute de travailleurs en suffisance ;
- A l'image de ce qui est fait pour la recherche et développement, nous proposons d'introduire une dispense partielle du précompte professionnel pour le personnel attaché aux activités d'exportation au sein d'une entreprise. Trop souvent, par manque de moyens et d'expertise, les entreprises belges (et en particulier au sud du pays) ont des difficultés à développer de nouveaux marchés à l'étranger. En proposant cette dispense partielle, nous désirons donner un coup de pouce fiscal aux entreprises qui osent s'attaquer à de nouveaux horizons ;
- **Lutter plus efficacement contre le dumping social.** L'arsenal des sanctions a été renforcé pour mettre un terme aux détachements abusifs de travailleurs, qui pénalisent les employeurs belges respectant la législation sociale. La législation européenne a également évolué avec un principe « à travailleur égal, salaire égal » imposé à un très grand nombre de secteurs. **Il faudra cependant, sous la prochaine législature, augmenter le nombre de contrôles mais aussi inciter les instances européennes à définir un salaire minimum et des conditions de travail**

(ex : volume horaire maximum autorisé) applicables à l'ensemble des pays de l'UE, non basé sur un montant, mais sur un calcul commun permettant l'établissement d'une allocation reflétant au mieux les conditions de vie et de développement économique de chaque pays de l'UE.

Davantage de formation en alternance

- **Promouvoir la formation en alternance et la formation alternée auprès des très petites entreprises et particulièrement auprès des entreprises unipersonnelles ;**
- **Rendre la formation en alternance et la formation alternée attractives pour les entreprises,** notamment en augmentant les incitants financiers affectés aux mesures liées à l'alternance, en développant des incitants financiers aux indépendants et aux employeurs et en accompagnant les entreprises au niveau administratif lors de la conclusion et l'exécution du contrat d'alternance ;
- Vérifier en amont l'acquisition d'aptitudes comportementales minimales telles que la ponctualité et l'assiduité au travail, la sociabilité avec les collègues et les personnes extérieures à l'entreprise, l'adaptation au cadre de travail, le rapport à l'autorité, la présentation, la compréhension des consignes, l'esprit d'initiative, etc. ;
- **Confier le pouvoir organisateur de l'enseignement technique et professionnel officiel à la Région wallonne/bruxelloise :** le MR est favorable à ce que le pouvoir organisateur de l'enseignement technique et professionnel soit géré par les Régions. Cela aurait pour immédiate conséquence de faire correspondre directement le contenu des apprentissages techniques et professionnels dans l'enseignement aux besoins des Régions en matière d'emploi. C'est véritablement l'impulsion en matière d'enseignement technique et professionnel qui serait donc désormais initiée par les Régions qui connaissent, mieux que quiconque, les besoins en matière d'emploi et, notamment, les secteurs en pénurie et porteurs de débouchés. Le pouvoir régulateur resterait de la compétence de la FWB.

Soutenir et encadrer l'économie collaborative

Le MR souhaite accompagner le dynamisme de ce secteur de l'économie tout en protégeant les travailleurs des comportements abusifs et en garantissant une fiscalité équitable. L'économie collaborative a aussi un impact positif sur la qualité de l'environnement (réduction du gaspillage, des dépenses énergétiques et des émissions de CO2).

Dans cette optique nous proposons les mesures suivantes, à savoir :

- **Déterminer les règles d'accès à la profession sur base de la réglementation européenne** en étant attentifs à ne pas brimer l'esprit d'entreprendre et en valorisant les règles de l'art ou l'artisanat ;
- **Responsabiliser et autonomiser les acteurs plutôt que de réglementer leurs activités dans les moindres détails ;**
- Soutenir via la commission nationale de l'économie circulaire le partage des bonnes pratiques afin de contribuer au développement de ce type de solutions économiques innovantes ;
- **Promouvoir l'autorégulation à l'intérieur du cadre réglementaire fixé par l'autorité.** Cette autorégulation existe déjà sous forme de règles pour les utilisateurs et les prestataires de la plateforme. Il existe aussi des chartes éthiques, des codes de bonnes conduites, etc.

Par ailleurs, le concept d'autoévaluation est une caractéristique importante des plateformes : il y a déjà quantité de systèmes de rating, de notations, de commentaires et de feedbacks ;

- **Définir, secteur par secteur, le cadre réglementaire constitué des règles indérogables.** Il existe évidemment un nombre important de règles indispensables à la sécurité, la santé, l'environnement, la protection du consommateur, etc. ;
- **Favoriser l'assurabilité des plateformes collaboratives ;**
- **Favoriser la constitution d'une assurance privée des plateformes au profit des prestataires pour les périodes d'inactivités.**

Au-delà d'une certaine taille, les plateformes devraient pouvoir cotiser afin d'assurer une couverture durant les périodes d'inactivités aux prestataires qui se trouvent vis-à-vis d'elles dans une situation comparable à celles d'un salarié.

Favoriser l'intégration des parents célibataires sur le marché de l'emploi

- Renforcer la flexibilité au travail en proposant à plusieurs catégories de personnes, dont les parents célibataires, des horaires adaptés et en favorisant le télétravail ;
- Offrir des formations accessibles et adaptées aux obligations familiales ;
- Améliorer le système des titres-services bénéficiant aux parents célibataires qui travaillent à temps plein afin de leur permettre d'externaliser certaines tâches domestiques ;
- Promouvoir une approche proactive de la lutte contre les discriminations liées au genre au travail, en accordant une attention particulière aux groupes à risque, comme les femmes enceintes, les mères et les femmes d'origine étrangère ;
- Promouvoir la répartition des allocations familiales en cas de gardes alternées.
- Modifier l'arrêté du gouvernement du 27 février 2003 afin de lutter contre toute discrimination de la part des milieux d'accueil à l'égard des familles monoparentales
- Le lancement d'un portail web consacré à la monoparentalité (www.monoparentalite.be) et d'une application ;
- Systématiser le recours au SECAL (Service de Créances Alimentaires) et le renforcer via la suppression des plafonds de revenus pour le service d'avance du SECAL.

Différencier politique de l'emploi et politique sociale

- La multiplicité des situations des demandeurs d'emploi doit être reconnue. Une situation n'est pas l'autre. A côté d'une très grande majorité de demandeurs d'emplois désireux de s'insérer durablement dans le marché du travail existent des personnes très éloignées du marché de l'emploi, dont l'insertion doit faire l'objet d'un suivi spécifique très adapté qui dépend bien plus de la politique sociale que celle de la politique de l'emploi. Le chômage est un filet de sécurité et doit le rester et non pas être appelé à devenir une forme de rente inconditionnelle ;
- Il faut dès lors organiser l'accompagnement des demandeurs d'emploi en deux pôles, l'un du ressort d'Actiris/du FOREM et des opérateurs de formation, l'autre dépendant des CPAS. Ces deux pôles ne doivent bien entendus pas être hermétiques mais doivent chacun se spécialiser dans le suivi de ces deux publics bien différents ;
- Nous souhaitons orienter les personnes éloignées de l'emploi via des **petits services à la communauté** de quelques heures par semaine obligatoires après une longue période de chômage (36 mois). Ces petits services doivent être proposés dans plusieurs domaines différents, ne pas cannibaliser une activité salariée ou indépendante existante et ont comme optique de reconnecter le demandeur d'emploi avec certaines habitudes propres au monde du travail. Les agences locales pour l'emploi seront redéployées afin, au départ des

compétences des demandeurs d'emploi, de les encourager à réaliser une activité tout en conservant leurs droits en sécurité sociale. Une rémunération supplémentaire de 4€/h sera octroyée à ceux qui prestent ces services. Sur base uniquement volontaire, les demandeurs d'emploi qui auront entre 24 mois et 36 mois d'inactivité pourront également rendre ces services et bénéficier de la rémunération complémentaire.

Favoriser l'emploi comme rempart contre la pauvreté

En Belgique, 15,9% de la population était en 2017 considérée comme à risque de pauvreté monétaire. En d'autres termes, une personne sur sept court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. En 2017, 13,5% de la population vit dans un ménage à faible intensité de travail et 5,1% des Belges souffrent de privation matérielle grave.

Pourtant, avec un coefficient de Gini de 0,263, la Belgique est le 6ème pays européen le plus égalitaire en termes de revenus. Le taux de risque de pauvreté est aussi en baisse dans notre pays⁷.

Certains groupes de population courent néanmoins un risque plus élevé que d'autres. Pour commencer, ce sont les femmes qui sont de plus en plus touchées par la pauvreté qui a un visage féminin tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Les personnes sans emploi sont également davantage exposées à la pauvreté monétaire que la population active. Il en est de même pour les familles monoparentales qui courent un risque plus élevé que les membres d'une famille composée par exemple de deux adultes et deux enfants.

Notre système social repose sur la solidarité et la redistribution des ressources. Soutenir et venir en aide aux personnes particulièrement sensibles au risque de pauvreté et d'exclusion sociale est une des missions du libéralisme social. Là où il y a pauvreté, aucune liberté n'est réelle.

Une redistribution juste des ressources ne peut être possible que via la création de richesses, le maintien des mécanismes de solidarité et le développement de nouveaux emplois. **Pour les Libéraux, avoir un emploi est la meilleure protection sociale contre la pauvreté et la précarité. Le développement de la croissance économique, l'augmentation du pouvoir d'achat et le renforcement de l'attractivité de la Belgique pour les investisseurs sont les moteurs essentiels pour dynamiser la création d'emplois et garantir le paiement des revenus sociaux.**

Enfin, la pauvreté est une problématique transversale et de très nombreuses politiques sont susceptibles d'avoir un impact sur la pauvreté des familles : logement, éducation, emploi, santé, etc. L'ensemble des niveaux de pouvoirs est concerné par les mesures de lutte contre la pauvreté.

Bilan

Le Gouvernement fédéral s'est engagé à relever progressivement les prestations de sécurité sociale les plus basses et le revenu d'insertion au niveau du seuil de pauvreté européen. Les écarts se réduisent, notamment grâce à un pourcentage relativement élevé du PIB dédié aux politiques sociales.

⁷ L'indice ou coefficient de Gini est une mesure statistique permettant de rendre compte de la répartition d'une variable (salaire, revenus, patrimoine) au sein d'une population. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

La part des dépenses publiques destinées à la protection sociale est ainsi passé de 26,6% en 2006 à 30,4% en 2015. Un Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté (2016-2019) a également été adopté en 2016.

Le Tax-shift, l'utilisation à 100% de l'enveloppe bien-être, etc. auront permis de revaloriser les montants des pensions, des allocations de chômage, de l'assurance maladie-invalidité (AMI), des accidents de travail, des maladies professionnelles, du revenu d'intégration et équivalent, des allocations de remplacement de revenu (pers. handicapée), et de la Garantie de Revenus aux Personnes Agées (GRAPA).

Le Revenu d'Intégration Sociale a été augmenté de 11% pour les isolés et les cohabitants et de 15% pour les chefs de famille. L'allocation de remplacement de revenus pour les personnes atteintes d'un handicap a augmenté de 9% contre seulement 6% sous la législature précédente. Près de 900 millions € ont été dégagés pour augmenter les pensions les plus basses et l'écart entre les pensions minimums des salariés et des indépendants est aujourd'hui supprimée. Le soutien aux familles monoparentales a été renforcé grâce, entre autres, à l'augmentation de la réduction d'impôt pour la garde d'enfants pour les familles monoparentales bénéficiant de faibles revenus ainsi que grâce à l'augmentation de l'avantage fiscale pour les parents isolés à faibles revenus.

Depuis le 1er septembre 2016, les nouveaux bénéficiaires d'un RIS ont l'obligation de signer un Projet Individualisé d'Intégration Sociale avec leur CPAS.

Plus qu'une responsabilisation, il s'agit d'une mesure authentiquement sociale qui vise à transformer les bénéficiaires en véritables acteurs du travail social des CPAS, à renforcer leur réinsertion sociale et, ainsi, à leur offrir une nouvelle chance dans la vie.

Enfin, au niveau wallon, le Gouvernement MR-cdH a également mis à jour le plan de lutte contre la pauvreté qui comprend trois axes : un axe emploi-formation, un deuxième relatif à l'accès aux droits et un dernier qui tend à agir contre la pauvreté au quotidien de manière plus globale, aux niveaux du logement, de l'alimentation, de l'énergie, de la santé, etc. L'automatisme des droits y est également renforcée, notamment pour l'obtention du tarif social pour l'énergie, l'octroi des suppléments aux allocations familiales pour les familles à bas revenus, le statut BIM et le statut « famille nombreuse » pour les TEC, etc.

Nos priorités

A côté du plan fédéral de lutte contre la pauvreté qui existe depuis plusieurs générations, un premier plan wallon a été mis en œuvre.

Le plan wallon se décline selon différents axes : emploi, logement, énergie, alimentation, eau, santé, politique familiale, mobilité, tourisme, numérique, automatisation des droits, gouvernance, partenariats.

Le MR souhaite la mise en place un deuxième Plan de Lutte Contre la Pauvreté orienté sur :

- **L'emploi**, celui-ci étant le meilleur rempart contre la pauvreté ;
- **L'économie sociale** qui joue un rôle important, les entreprises qui opèrent dans ce secteur doivent devenir des « ateliers pour un travail sur mesure » ;
- **L'emploi de personnes handicapées et des personnes invalides de longue durée.**

Pour la Wallonie, nous souhaitons également, à l'instar de qui existe en Région bruxelloise, la mise en place d'un **Observatoire de la pauvreté en Wallonie** afin de disposer de données objectives, régulières et détaillées.

Quand on enferme des familles entières dans l'assistance, quand on les laisse perdre espoir, ce n'est pas de l'argent que l'on gaspille, ce sont des vies que l'on gâche ! Nous tenons à ce que l'investissement personnel soit récompensé et souhaitons que chacun puisse trouver un cadre favorable à son épanouissement.

Le retour à l'emploi et la valorisation financière et morale du travail doivent constituer les bases d'une politique sociale efficace. Dans cette logique, la priorité du MR est d'associer économie et social et de récompenser le travail : **tout travail doit octroyer un revenu supérieur aux allocations de chômage et d'assistance**. Un abaissement des charges sur le travail pour augmenter le salaire poche est indispensable.

Il faut fusionner, clarifier et simplifier les trop nombreux plans d'embauche car, trop souvent, ils constituent pour les personnes qui ne sont pas « dans les conditions », une entrave à l'accès direct et immédiat à un emploi qui pourtant est disponible.

Le MR est favorable au maintien, pour les personnes venant du chômage ou du revenu d'intégration, des aides complémentaires lorsque celles-ci trouvent un emploi et ce, durant les premiers mois d'activité professionnelle. Dans la même logique, le loyer social pourrait être maintenu inchangé pendant une certaine période (l'augmentation des revenus a une influence sur le montant du loyer). Il s'agit donc « d'inverser » la logique des « pièges à l'emploi » qui rend aléatoire toute perspective d'inclusion sur le marché de l'emploi.

Le MR veut faire du Revenu d'Insertion Sociale et de l'Aide Sociale un véritable outil pour relancer sa vie. Le travail de réinsertion socioprofessionnelle des CPAS, notamment dans le cadre des articles 60 et 61, doit être soutenu car il donne des résultats encourageants. Certains CPAS ont acquis un succès considérable sans pour autant obtenir la reconnaissance de ce travail.

De plus, le MR encourage les jeunes qui le souhaitent à entamer un service citoyen sur base volontaire. À l'instar de ce qui se fait déjà en matière de bénévolat et de volontariat, nous encourageons les CPAS et/ou les services d'action sociale à proposer aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans de s'investir durant plusieurs mois au service du bien commun via des projets d'utilité collective (exemples : dans des secteurs de l'aide aux personnes, de l'environnement, de l'éducation (écoles de devoirs, animations d'enfants, etc.) ou de l'accès à la culture). Un cadre légal permettant le travail citoyen sur base volontaire a d'ailleurs été adoptée par le Gouvernement wallon MR-cdH.

Nos priorités :

- Poursuivre les travaux entamés dans le cadre de la réalisation d'une étude objective quantitative et qualitative sur le suivi des personnes s'inscrivant dans une démarche de remise à l'emploi via l'art.60 ;
- **Transformer « l'article 60 » et « l'article 61 » pour en faire un véritable dispositif d'insertion dans l'emploi et non un passage vers une autre caisse sociale ;**
- Encourager les partenariats publics/privés dans le cadre de la (re)mise à l'emploi des bénéficiaires du RIS via un art. 60 ou un art. 61 ;
- Un renforcement entre les CPAS et les organes d'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle et spécifiquement le FOREM ;
- **La mise en place d'un dossier unique afin d'assurer la traçabilité du parcours du demandeur d'emploi** afin d'assurer la cohérence des actions mises en œuvre dans le parcours d'insertion du demandeur d'emploi ;
- **La création d'un statut spécifique pour les personnes très éloignées de l'emploi.**

Favoriser l'intégration par l'emploi

- Lister les fonctions pour lesquelles une connaissance basique ou très limitée du français est nécessaire en travaillant en concertation avec les entreprises concernées. En effet, l'apprentissage du français pourra se faire concomitamment et plus rapidement, le travail étant un facteur accélérateur dans la connaissance d'une nouvelle langue ;
- Mettre en place un programme de mentorat spécifique au sein des entreprises afin que le travailleur migrant puisse être accompagné au mieux dans son évolution ;
- Appuyer sur les formations en alternance, sur le modèle allemand, qui permettent une insertion rapide en couplant théorie et pratique
- Permettre, dans la mesure du possible, une reconnaissance plus rapide d'un diplôme acquis dans le pays d'origine ;
- Organiser des passerelles qui permettent la reprise d'un cursus entamé à l'étranger.

Améliorer le climat social

Le respect de la concertation sociale et des accords soumis au Gouvernement par les partenaires sociaux est un axe important de la politique sociale. Cependant, le pays a été témoin d'une politisation de plus en plus flagrante du combat syndical et de différents abus qui ont conduit à des situations parfois dramatiques.

La concertation entre les interlocuteurs sociaux et les Gouvernements fédéral et régionaux doit viser à dégager prioritairement un consensus sur le redéploiement économique : la solidarité n'est possible que si le taux d'activité dans le secteur privé augmente.

Parallèlement, l'accès sans contrainte aux lieux de travail doit être garanti : en effet, de nombreux travailleurs désirant accéder à leur poste de travail en sont empêchés.

Lors de certaines actions, des zonings entiers sont bloqués par des délégations syndicales émanant d'une petite minorité d'entreprises présentes au sein de ceux-ci.

Chapitre 4 : Pour un enseignement exigeant

Nous croyons au soutien à l'effort, au mérite, à l'excellence. Or, depuis le dernier ministre libéral de l'Éducation, Pierre Hazette, ces valeurs, essentielles pour l'égalité des chances, sont méthodiquement combattues. L'école mérite mieux.

Depuis 15 ans, une multitude de décrets et de réformes diverses se sont succédé. Cependant, les résultats ne sont pas au rendez-vous et les tests Pisa donnent des résultats préoccupants sur le niveau de notre enseignement. Par exemple, un adolescent francophone sur 2 n'a pas le niveau en sciences. En voulant supprimer le CEB, la majorité actuelle poursuit le nivellement par le bas de notre enseignement.

Pendant toutes ces années, de nombreux directeurs, professeurs, parents ont exprimé leur désarroi face aux décrets inscriptions, titres et fonctions, Pacte d'Excellence, Décret Paysage et autre, sans souvent être écoutés. **Les élections de mai 2019 permettront de changer de cap et de réintroduire le principe d'autonomie pédagogique, de liberté de choix de l'école pour les parents ainsi que d'autonomie de gestion pour les directeurs. Ces deux principes d'autonomie et de liberté sont les deux axes majeurs du Mouvement réformateur pour l'école.**

L'enseignement est un enjeu central pour une société, c'est le lieu qui permet la mobilité sociale pour tous. C'est le lieu qui permet un épanouissement, une émancipation. **Il faut éviter que s'établisse une école à deux vitesses qui creuserait encore les inégalités. Il faut retrouver un enseignement qui se concentre sur sa première mission, c'est-à-dire : la transmission des savoirs,** seule façon de donner à tous, les outils nécessaires pour prendre son destin en main.

Nos propositions

Rendre le libre de choix de l'école

Depuis 2007, parents et enfants sont pris en otage par les décrets inscriptions successifs qui mettent à mal le libre choix des parents, pourtant garanti par la Constitution et relèguent par ailleurs l'aspect pédagogique du choix de l'école au dernier rang des priorités. Le décret inscription peut être perçu comme une atteinte grave aux principes de liberté d'éducation des parents. Il a rendu la mixité sociale encore plus faible qu'avant, a provoqué du stress inutile pour les parents et les enfants ainsi qu'un sentiment d'injustice et d'incompréhension.

En outre, ce décret a mis en évidence le manque d'offre de places attractives dans les écoles. Les Gouvernements successifs se sont échinés à contraindre la demande mais n'ont rien mis en place pour rendre les places existantes attractives aux yeux des parents.

Le MR est d'avis que seuls doivent compter le projet pédagogique de l'établissement et le libre de choix des parents.

Nos priorités

- Supprimer le décret actuel et le remplacer par un mécanisme qui prévoit 3 types de priorités à l'inscription : fratrie, personnel prestant et priorités octroyées (et annoncées préalablement) par le directeur de l'école qui accueille (par exemple : projet pédagogique spécifique pour élèves à haut potentiel, priorité aux enfants dont l'école se situe entre les domiciles des deux parents séparés...).

- Remplacer l'adossement par un partenariat pédagogique assoupli.
- Organiser les inscriptions en 2 phases : la première pour les prioritaires, et la seconde pour les non prioritaires en maintenant le formulaire unique d'inscription (FUI) et la date unique de remise des formulaires ;
- Permettre aux parents de suivre en permanence l'évolution de l'inscription de leur enfant via un site Internet et un code d'accès ;
- Prendre en charge les écoles secondaires délaissées (équipes éducatives, climat d'apprentissage...) pour en (re)faire des lieux d'apprentissage accueillants.

Maintien et renforcement du CEB

L'actuelle majorité veut mettre fin au caractère certificatif du CEB. En clair, il s'agit bien de supprimer l'obligation de réussir son CEB pour passer en secondaire. En Flandre et en Communauté germanophone, c'est toujours sur base du CEB qu'on admet les élèves en 1^{ère} secondaire. En supprimant le CEB tel qu'il existe aujourd'hui, on prive les élèves d'un passeport indispensable de la réussite. Grâce au MR, le caractère certificatif du CEB est maintenu. Nous souhaitons maintenant renforcer ce CEB en portant la réussite à 60%.

Le libre choix de la filière d'enseignement

Le tronc commun permet de dispenser un **enseignement commun en offrant** une formation générale, **polytechnique**, sportive, artistique et culturelle. Les élèves se regroupent en classes de degré couvrant deux années.

Sur le plan des principes, le MR n'est pas opposé à un tronc commun (enseignement général) mais jusqu'en 2^e secondaire seulement et, pour autant que les grilles horaires comportent suffisamment de place pour l'apprentissage des connaissances de base. Par contre, le MR est opposé à un allongement d'une année du tronc commun. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles justifie le nécessaire allongement du tronc commun afin d'offrir la chance à tous les élèves de pouvoir tester tant l'enseignement général, que technique ou artistique et ainsi, s'orienter en toute connaissance de cause. Pour le MR au contraire, c'est à nouveau le choix du nivellement par le bas, pour les raisons suivantes :

- **Le risque de décrochage scolaire** : l'allongement d'une année aura pour conséquence de maintenir dans l'enseignement général une cohorte d'élèves qui n'aspire qu'à apprendre un métier en passant dans l'enseignement technique et professionnel (T&P). Certes, actuellement, beaucoup d'élèves se retrouvent en T&P par relégation, mais ça ne sera plus le cas, si comme en Suisse, en Allemagne ou en Communauté germanophone, l'enseignement T&P était revalorisé. Un système d'alternance plus efficace permettra également aux jeunes de trouver directement du travail au sortir des études.
- **Le risque de baisse du niveau des études** : si les élèves de T&P perdent *de facto* une année d'étude, les élèves de l'enseignement général de transition risquent de voir également leur niveau baisser, si les activités techniques, artistiques, etc. rognent sur l'apprentissage des connaissances de base. Une fois sortis du TC, comment feront-ils pour atteindre le niveau nécessaire pour poursuivre des études supérieures, y compris passer des examens d'entrée comme pour médecine, ingénieurs, etc. ?
- **L'incohérence de fixer les grilles horaires** sans qu'on ne sache ce qu'il y aura dans les référentiels.
- **La disparition du continuum pédagogique** : ce continuum est l'un des principaux arguments des défenseurs du TC. Or, le décret inscription n'étant pas abrogé et continuant donc à envoyer des

enfants dans des établissements qu'ils n'ont pas choisis, peut-on encore parler de continuum pédagogique ?

- **L'école francophone n'est pas un laboratoire** : les avis sont partagés sur le tronc commun, 50% sont « pour » et 50% sont « contre », tant qu'il n'y aura pas une étude qui prouve qu'un allongement à 15 ans améliore la qualité de notre enseignement autant s'abstenir d'un tel bouleversement.
- **La réforme n'est pas aboutie** : le certificat du tronc commun devra obligatoirement être réussi pour pouvoir continuer le cursus, tant en général qu'en professionnel. Qu'arrive-t-il à celui qui le rate ? La Ministre avoue ne pas y avoir encore pensé ! Un tel amateurisme sur des sujets aussi important laisse à penser que cette réforme (voulue essentiellement par le PS) ne représente qu'un trophée en vue des élections.
- **L'urgence est de revaloriser l'enseignement technique et professionnel**. Alors que la Wallonie et le Fédéral travaillent depuis des années sur les métiers en pénuries, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est désintéressée du sujet et n'a rien fait de tangible au cours de cette législature. Il s'agit pourtant d'un enseignement porteur, il suffit de voir le taux d'emploi des élèves qui sortent de ces filières en Suisse, en Allemagne ou encore en Communauté germanophone. Cet enseignement ne doit plus être perçu comme une filière de relégation, mais comme une droite ligne vers l'emploi.

Nos priorités

- **Préserver le libre choix de la filière d'enseignement en maintenant le tronc commun jusqu'à la 2^e secondaire**
- **Valoriser l'enseignement qualifiant et professionnel**. Le MR a toujours prôné pour que « l'intelligence de la main » soit reconnue à sa juste valeur et que cet enseignement ne constitue pas un enseignement de relégation ;
- **Mettre en place un partenariat avancé entre l'entreprise et la formation des jeunes pour faciliter l'embauche au terme de la scolarité** à l'instar de ce qui se fait en Allemagne ou en Suisse ;
- S'ouvrir à des approches innovantes où les jeunes iraient, évidemment, en entreprises mais aussi où les entreprises viendraient dans les écoles également ;
- Une plus grande synergie avec les Régions, en charge de la formation, de l'économie et de l'emploi ;
- **Confier le pouvoir organisateur de l'enseignement technique et professionnel officiel aux Régions** : le MR est favorable à la spécialisation par catégorie d'enseignement des différents réseaux de l'enseignement officiel afin d'optimiser leur organisation et de privilégier les synergies et la qualité de la formation. Les Régions connaissent les besoins en matière d'emploi et, notamment, les secteurs en pénurie et porteurs de débouchés. Ce lien entre le monde de l'entreprise, celui de la formation et celui de l'enseignement doit être renforcé. Il est le fil rouge qui relie l'apprentissage d'un métier à son exercice effectif. Le pouvoir régulateur resterait de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Mettre en place des expériences pilotes d'échanges entre enseignants et travailleurs au sein d'une entreprise ;
- Généraliser l'alternance dans le 3^{ème} degré du qualifiant.

L'apprentissage des langues et l'immersion linguistique

L'apprentissage des langues est une nécessité pour que nos enfants se préparent utilement à l'avenir. L'immersion classique, consiste en une répartition 50-50 des cours entre deux langues : français + néerlandais/anglais/etc. Il existe une version « *light* » qui compte 8 heures de cours en néerlandais par semaine. C'est en cela que l'immersion se distingue du bilinguisme/multilinguisme, où 100% des cours sont donnés dans une langue autre que le français.

On compte, au niveau fondamental, environ 4% d'écoles en immersion à Bruxelles et 12% en Wallonie. C'est paradoxal alors que Bruxelles est une Région bilingue.

Le 26 mars, les recteurs de l'ULB et de la VUB ont annoncé vouloir créer une école multilingue à Bruxelles d'ici 2020. Il s'agirait d'une école secondaire où les cours se donneraient en français, en néerlandais et en anglais selon les matières. Il s'agit d'une compétence exclusivement de l'Etat fédéral dans le cadre de ses compétences résiduelles en matière d'enseignement. Afin d'éviter de devoir réviser la Constitution pour y inscrire un quatrième pouvoir régulateur, une solution pourrait être de l'immersion à son maximum via un accord de coopération entre les 2 Communautés. En ce qui concerne le pouvoir organisateur, un PO mixte pourrait être mis en place regroupant les deux universités, des communes et le réseau libre non confessionnel, par exemple. Resterait le problème du statut des enseignants temporaires et temporaires prioritaires qui dépendraient des deux Communautés. Une étude juridique de faisabilité est en cours de réalisation. Pionnière en matière d'immersion, l'Athénée Royal Lucienne Tellier d'Anvaing se propose de servir d'école multilingue pilote afin de tester ce qui sera le fruit de la collaboration entre les deux universités.

Nos priorités

- Augmenter le nombre d'écoles en immersion
- Inciter les écoles à l'apprentissage précoce d'une autre langue
- Renforcer et multiplier les échanges linguistiques d'enseignants et d'élèves entre les écoles, et créer un Erasmus de 6 mois entre des enfants de secondaire du système néerlandophone et du système francophone de notre pays.
- Créer la possibilité de mettre en place dans l'enseignement obligatoire une Co-diplomation, à l'instar de ce qui existe en enseignement supérieur avec la Flandre ou des universités étrangères ;
- L'instauration d'un diplôme bilingue : aujourd'hui, quand on suit l'enseignement en immersion, le diplôme n'en fait pas mention étant donné que la totalité des examens sont passés dans la langue de l'enseignement de la Communauté, soit le français ;

Des enseignants soutenus et respectés

Il est impossible de renforcer les apprentissages de base sans avoir des enseignants bien formés devant les classes. Or, la pénurie s'aggrave, 35% des jeunes enseignants quittent le métier dans les 5 ans. Les postes les plus touchés sont les professeurs de langues, de mathématiques, de pratique professionnelle et, depuis peu, les instituteurs. Résultat : des dizaines d'élèves se retrouvent à l'étude faute de professeurs pour leur donner cours. De 900 heures de cours perdues fin 2016, nous en sommes à 2700 fin 2018, soit trois fois plus en deux ans.

Les parents s'en rendent de plus en plus compte et craignent pour l'avenir de leurs enfants. A côté de l'urgence climatique dont on parle actuellement quasi quotidiennement, il y a l'urgence scolaire qui aura autant d'impact sur l'avenir de nos jeunes et de la société de demain.

Nos priorités

- Revoir le décret Titres et Fonctions tant il a contribué à accentuer la pénurie
- Défisicaliser les heures supplémentaires prestées volontairement par les enseignants
- Moderniser et simplifier les statuts des enseignants et organiser leur mobilité entre pouvoirs organisateurs de réseaux différents ;
- Revaloriser le métier d'enseignants, notamment par la réforme de la formation initiale qui doit faire la part belle aux stages et à la pratique professionnelle, contrairement à ce qui a été voté ;

- Permettre, sur base volontaire, le retour des enseignants retraités moyennant le paiement des heures prestées ;
- Organiser le tutorat et mettre en place un service d'appui pédagogique pour les nouveaux enseignants.

Restaurer l'autonomie des directions

De nombreuses études internationales démontrent que ce sont dans les systèmes où les écoles ont le plus d'autonomie que les résultats sont les meilleurs. Or, depuis plusieurs législatures, on assiste à une augmentation exponentielle des circulaires, notes, etc. dont l'examen (souvent fastidieux) tient le directeur éloigné de son rôle pédagogique. Tout est défini par circulaire, cadenassé, les directions n'ont presque plus de marge de manœuvre, voyant ainsi leur autonomie se réduire à peau de chagrin.

Outre la surcharge administrative, la majorité actuelle (PS/cdH) a délibérément pris des mesures pour réduire l'autonomie des directions : les mesures d'aide aux directions ont été subordonnées à la rédaction des plans de pilotage ; 25% des subventions destinées aux établissements en encadrement différencié ont été bloquées pour l'engagement de personnel comme des logopèdes etc., sans tenir compte des besoins réels de ces établissements.

Le MR est convaincu depuis de nombreuses années que nous ne pourrions avoir un système d'enseignement efficace et efficient sans une autonomie accrue des directions.

Nos priorités

- Permettre aux directions de choisir leur équipe pédagogique ;
- Alléger et simplifier la charge administrative des écoles, et réduire drastiquement le nombre de circulaires annuelles ;
- Continuer à renforcer l'aide administrative nécessaire aux directions du fondamental ;
- Encourager la mise en place des « pools technico-administratifs » entre plusieurs écoles. Ces pools pourraient également se composer de personnels pédagogiques spécialisés, par exemple dans la prise en charge des enfants « dys » (dysphasies, dyslexies, dyspraxies) ou à haut potentiel ;
- Eviter de faire adopter des décrets qui impactent la rentrée de septembre après le 20 juin ;
- Restaurer la confiance entre les acteurs en les replaçant dans leurs rôles respectifs et en répartissant les tâches plus efficacement ;
- Optimiser le fonctionnement du système et professionnaliser les pouvoirs organisateurs, notamment en définissant clairement le rôle de chacun ;
- Définir en concertation la manière d'utiliser l'autonomie organisationnelle accordée aux établissements et le pouvoir d'injonction de l'autorité de tutelle ;
- Asseoir le pilotage des établissements sur des plans pluriannuels avec des objectifs à atteindre, déterminés conjointement par la tutelle, le PO et l'école tout en évitant toute dérive bureaucratique et en accordant la primauté à l'aspect pédagogique ;
- Fournir aux établissements des outils et indicateurs pour évaluer leur progression et les aider à construire eux-mêmes des indicateurs complémentaires pour leur propre pilotage ;
- Passer d'un contrôle *a priori* des plans de pilotage à un contrôle *a posteriori* ;
- Evaluer le dispositif dans son ensemble et non uniquement plan par plan pour s'assurer que les objectifs généraux sont bien atteints.

Lutter contre le harcèlement scolaire

30% des élèves francophones âgés principalement de 11 à 15 ans sont victimes de harcèlement au sein de l'école. Harcèlement qui se transforme bien souvent en cyberharcèlement dès que les portes de l'établissement se referment, ne laissant ainsi aucun répit à la victime. Devant l'ampleur du phénomène et les actes malheureux qui en ont découlés, le Plan anti-harcèlement lancé en 2015 doit être évalué, pérennisé et intensifié. Aucune campagne de prévention et d'information n'a été mise en place durant cette législature.

Le MR est conscient et soucieux de cette problématique propre à notre ère ultra-connectée. Si nous ne pouvons, malheureusement pas, agir en dehors des établissements scolaires, en leur sein nous souhaitons mettre diverses pratiques en œuvre.

Nos priorités

- Encourager les victimes de harcèlement à se faire connaître, les prendre en charge immédiatement et rappeler aux directions d'école leurs responsabilités en la matière ;
- Inviter les établissements à rejoindre le programme d'accompagnement méthodologique visant à prévenir le harcèlement scolaire ;
- Encourager les projets visant à permettre aux élèves de se mobiliser eux-mêmes pour lutter contre le harcèlement/cyberharcèlement ;
- Dispenser aux élèves, dès le plus jeune âge, un enseignement sur l'utilisation d'Internet, des réseaux sociaux, etc. et la manière de s'en protéger ;
- Faire des Centres psycho-médicaux sociaux le lieu privilégié d'écoute, d'aide et d'accompagnement des victimes de harcèlement/cyberharcèlement ;
- Approfondir la médiation par les pairs dans le cadre de la lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement.

Une meilleure prise en compte des enfants en situation de handicap

- Former tous les intervenants de l'enfance et les professionnels de santé aux différents types de handicap ;
- La scolarisation pour tous les enfants avec handicap via un renforcement de l'inclusion ordinaire et de la formation spécifique, continue et obligatoire pour tous les enseignants du spécialisé ;
- Améliorer la prise en charge des enfants atteints d'un handicap en améliorant la déductibilité des frais de garde et en augmentant les exemptions d'impôts pour les personnes ayant à charge un enfant handicapé ;
- Améliorer la prise en charge, via l'assurance obligatoire, des frais de logopédie pour les enfants atteints de troubles autistiques ainsi que pour les personnes sourdes et malentendantes ;
- Rendre accessible les infrastructures sportives pour les personnes atteintes d'un handicap et adaptées à la pratique effective de sports paralympiques.

Rénover les bâtiments scolaires

L'état des bâtiments scolaires est préoccupant (43% de la surface occupée par les 2.800 édifices du réseau WBE nécessite des rénovations avec des risques de fermeture des locaux).

Les problèmes de sécurité, de salubrité (sanitaires, locaux de cours, etc.) et les besoins de mise en conformité aux nouvelles normes environnementales avec le souci d'économies d'énergie (chaudières à basse consommation, double vitrage, éclairage à basse consommation, etc.) constituent des enjeux cruciaux à relever pour la préservation d'un bâti de qualité mais aussi le confort de ses usagers.

A cette problématique s'ajoute le manque de places dans l'enseignement obligatoire (323 enfants non-inscrits en août 2018 contre 213 un an auparavant), lequel touche Bruxelles depuis près de 10 ans (le « boom démographique ») et s'est aujourd'hui étendu aux autres pans du territoire de la FWB (plus de 13.000 nouvelles places ont été programmées par appels d'offres entre 2016 et 2018 mais, sur le plan des concrétisations, les résultats sont mineurs sur le terrain).

Nos priorités

- Rénover les bâtiments scolaires en accordant une attention particulière à leur efficacité énergétique ;
- Soutenir la création de bâtiments scolaires via la mise en place d'une nouvelle structure de gestion en s'inspirant du modèle « *Scholen van morgen* » et établir et rendre public un échéancier (monitoring) de l'ouverture des nouvelles places concordant avec l'étalement progressif des besoins.

Revoir et améliorer le financement et le paysage de l'enseignement supérieur

Au fil des années et des réformes successives, la question du financement de notre enseignement supérieur est devenue de plus en plus sensible. En termes de population étudiante, la FWB compte environ 210.000 jeunes inscrits.

Notre enseignement supérieur est sous-financé, c'est un constat qui fait désormais l'unanimité. Les moyens alloués par étudiant aux institutions ont été réduits de 15% environ entre 1998 et 2015, avec une intensité plus forte pour les universités. Si le nombre d'étudiants a augmenté de 36 % en 20 ans, le nombre de diplômés stagne depuis une dizaine d'années. L'effort budgétaire de la FWB n'est malheureusement pas suffisant et le manque de moyens a une influence directe sur la qualité de l'enseignement proposé par nos établissements ainsi que sur l'encadrement des étudiants. Sans compter les besoins en infrastructures, ou le maintien d'une recherche scientifique d'excellence. Le refinancement qui a eu lieu ces dernières années est louable mais insuffisant. En 2019, l'enseignement supérieur souhaite un refinancement à hauteur de 150 millions € durant la prochaine législature.⁸

Une réflexion doit être menée sur une adaptation du système actuel d'enveloppe fermée, et sur l'adoption de critères de financement plus pertinents.

Des textes ont été adoptés récemment à ce sujet, mais ils n'ont pas été au bout de la logique, ils ne remettent pas en question les équilibres actuels et les critères de financement, pourtant parfois obsolètes.

Le MR souhaite :

- Repenser et améliorer les systèmes de financement présents actuellement dans notre législation pour adapter celle-ci aux nouvelles réalités du secteur ;
- Diminuer voire supprimer le minerval pour les filières d'études menant à des métiers en pénurie ;
- Conserver prioritairement un financement public par établissement mais donner l'autonomie aux établissements pour diversifier leurs sources de financement.

⁸ CREF, Mémoire en perspective des élections législatives de 2019.

- Organiser une évaluation externe et complète du décret Paysage et des nombreuses réformes qu'il a engendrées ;
- Mettre la priorité sur l'e-Paysage et la transparence quant à notre enseignement supérieur ;
- Profiter de toutes les opportunités pour faire rayonner notre enseignement supérieur à l'étranger ;
- Développer les partenariats pour des reconnaissances génériques et automatiques de diplômes ;
- Réfléchir à une régulation de l'offre dans un contexte budgétaire d'enveloppe fermée.

Renforcer le rôle des pôles académiques

Établis sur base géographique, ils permettent de mettre les ressources en commun, d'optimiser cette offre de proximité de certains services, équipements, infrastructures. Ils sont également utiles pour gérer un parc de logements étudiants, un réseau de bibliothèque, des aménagements pour étudiants à besoins spécifiques. La création de ces pôles est une excellente idée. Chacun d'entre eux dispose par ailleurs de ses spécificités.

Nous voulons concevoir les pôles académiques comme des formidables outils de mise en commun de ressources mais en laissant l'autonomie aux établissements en ce qui concerne les partenariats en matière d'enseignement et de recherche.

Mettre fin aux effets pervers du système actuel d'accumulation de crédits

Le parcours individualisé de l'étudiant, présenté comme étant au cœur des préoccupations du décret Paysage, doit être évalué. D'autant plus que les principales victimes en sont les étudiants et les familles qui n'ont pas les codes du supérieur, les jeunes plus fragiles, les moins bien préparés, ceux qui ne calculent pas comme il le faudrait les crédits à accumuler. Ce parcours individualisé devient donc, dans les faits, un filtre social. Le personnel administratif des établissements est très sollicité pour accompagner et informer, composer des horaires, trouver des locaux, avertir les enseignants et les étudiants. De nombreux responsables ont appelé à l'aide pour demander des moyens humains, informatiques et financiers afin de répondre à ces nouvelles missions. Le gouvernement n'y a que partiellement répondu. Cette nouvelle organisation implique une situation nouvelle. Il ne s'agit plus d'une cohorte d'étudiants, d'un groupe qui avance ensemble, année après année, mais d'une somme de cas individuels, dont le parcours académique diffère.

Le MR souhaite, dans le cadre de l'évaluation externe du décret Paysage, analyser en priorité les caractéristiques du parcours de l'étudiant. Si les résultats de l'évaluation le démontrent, nous prendrons les mesures nécessaires pour améliorer la situation rapidement. Le MR souhaite consulter ces équipes administratives pour dégager ensemble des solutions à apporter aux problèmes les plus criants.

L'évolution de la situation de réussite

- Le décret Paysage réorganise complètement l'organisation pratique des études. Nous pensons qu'abaisser le seuil de réussite à 10/20 est un mauvais signal. Nous prôtons un retour à la réussite à 12/20.
- Actuellement, le système d'année d'étude est remplacé par un système d'accumulation de crédits. L'étudiant peut passer au Bloc suivant s'il a obtenu 45 crédits. Cependant, les crédits restants (15) doivent être réussis pour valider ce Bloc. Nous voulons informer plus efficacement et plus rapidement les étudiants en situation d'échec sur les conséquences

éventuelles des choix qu'ils doivent prendre (ne pas présenter la session de septembre, laisser tomber un cours plus difficile, etc.).

Les allocations d'études

La gratuité du minerval décidée pour les étudiants boursiers depuis 2010 ne doit pas cacher l'importance des coûts d'une année dans le supérieur. Actuellement, le coût oscille entre 8.000 et 10.000€ (droits d'inscription éventuels, syllabi, transport, nourriture, frais informatiques, logement, etc.). Le logement peut d'ailleurs représenter à lui seul 40% du coût global d'une année d'études.

La nouvelle application informatique de la Direction des Allocations et Prêts d'Études a créé de nombreux problèmes techniques, et en 2017, pour plus de 1.000 familles, les allocations d'études auront finalement été payées 20 mois après l'introduction de la demande initiale, ce qui n'aura pas permis de supporter le coût des études. La globalisation des revenus du ménage et l'instauration d'un plafond minimal de revenus ont laissé de nombreuses familles sur le bord du chemin. Pour nous, les allocations d'études sont le meilleur moyen de cibler vraiment les jeunes qui en ont le plus besoin et ces difficultés récentes sont inadmissibles.

Le MR souhaite mettre fin aux nombreux problèmes informatiques, améliorer les délais de paiement des allocations d'études et en améliorer l'accessibilité. Nous voulons également prendre en compte les étudiants inscrits en promotion sociale.

Les filtres d'accès aux études

L'enseignement supérieur ne comporte que peu de filières dont l'accès est limité. De nombreux ressortissants étrangers décident de suivre leur scolarité chez nous : 21 % des 210 000 étudiants qui fréquentent nos établissements sont des ressortissants étrangers.

Certaines filières médicales et paramédicales comptaient une majorité d'étudiants français et la FWB a décidé en 2009 de leur restreindre l'accès à ces filières. En médecine vétérinaire, la situation est identique, il y a un quota pour les étudiants non-résidents, mais la FWB n'y a pas instauré un examen d'entrée. Elle a préféré un test à l'entrée, et un concours en fin de 1^{ère} année.

Le MR souhaite

- Mieux informer les étudiants sur leur choix d'orientation
- Maintenir l'examen d'entrée dans les Ecoles Supérieures des Arts (ESA) et pour la médecine/dentisterie ;
- Poursuivre la réflexion sur le coût pour la FWB des étudiants non-résidents et sur les filières où s'inscrivent de plus en plus de jeunes non-résidents ;
- Instaurer un examen d'entrée en médecine vétérinaire.

L'alternance

En 2011, le Gouvernement de la FWB accepte de lancer 5 Masters en alternance, expérience-pilote dans 3 Hautes Écoles. Uniquement pour des Masters « orphelins », ce qui évite les concurrences. Cette filière, qui mêle stages en entreprise et cours théoriques dans un établissement d'enseignement supérieur, est développée depuis des années dans d'autres pays européens. En FWB, de nombreux établissements et les principales fédérations professionnelles étaient demandeurs. Il s'agit d'une filière d'excellence, de qualité égale à celles proposées de plein exercice. L'expérience ayant été jugée concluante, l'alternance est étendue en 2016-2017 au Bachelier mais également à l'université.

Cependant, la FWB semble encore frileuse et une réflexion devrait avoir lieu pour mieux déceler les lacunes et freins actuels.

Le MR souhaite :

- Augmenter l'offre de formation en alternance, en lien avec les métiers en pénurie et les besoins des entreprises
- Améliorer l'information relative à cette filière en alternance ;
- Revoir au besoin le cadre législatif pour assurer une meilleure mobilité entre les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (Valorisation de l'expérience professionnelle, modifications de statuts ou de procédures de recrutement)

Améliorer les collaborations entre l'enseignement supérieur et ses partenaires

Nos établissements, pépinières de talents, sont souvent peu reconnus par les instances régionales.

Le MR a toujours demandé une meilleure collaboration des établissements avec leur zone d'implantation, en termes de mobilité, de logement, d'infrastructures. Non seulement l'enseignement supérieur est un acteur économique important mais également un employeur et un utilisateur de services.

L'échange d'informations entre le monde économique, nos écoles et nos chercheurs est essentiel pour offrir à nos étudiants des stages adaptés, en nombre suffisant et des formations de qualité, sans compter la mise en commun éventuelle de matériel coûteux. Pour l'enseignement supérieur de type court, ce partenariat avec le tissu socio-économique local est vital.

Le MR souhaite :

- Créer une plate-forme de concertation permanente des acteurs locaux et des autorités publiques concernés par la gestion et l'essor des établissements d'enseignement supérieur ;
- Établir un cadastre des logements étudiants afin de mieux percevoir les besoins et agir plus efficacement là où il le faut ;
- Lancer un Student Pass, à un prix forfaitaire modéré, qui donnerait à l'étudiant l'accès à certaines infrastructures culturelles, sportives ainsi qu'au transport public ;
- Entamer une réflexion sur la représentation étudiante et sur une éventuelle modification de la situation actuelle.

Chapitre 5 : Soutenir les indépendants et les PME

Les indépendants et les PME contribuent significativement au développement de notre économie et de notre croissance. Nous soutenons les indépendants en **améliorant leur statut** et nous aidons nos entreprises en **accompagnant leur digitalisation** ou en **allégeant leurs contraintes administratives**.

Une réduction structurelle des charges sociales

La compétitivité des entreprises doit être préservée et renforcée et la mise au travail de personnes moins qualifiées doit être encouragée. **A ce titre, nous proposons de réduire les cotisations patronales sur les bas salaires par deux leviers :**

- Le premier levier concerne une **baisse de charges ciblée sur les salaires inférieurs à 2.100€ brut** ;
- Le second levier concerne **l'indexation de la borne salariale** « bas salaires ». Cette borne salariale est une limite de salaire en dessous de laquelle l'employeur bénéficie d'une réduction de cotisations patronales. Jusqu'à présent, elle a évolué moins vite que les salaires, qui eux ont progressé. Il y a donc aujourd'hui moins de salaires considérés comme bas qu'avant et donc aussi moins de réductions de cotisations patronales pour certains employeurs.

Une administration au service des entreprises

Le MR souhaite :

- Eviter la superposition de normes complexes difficilement applicables : le travail de rédaction de textes législatifs doit être tourné vers la simplicité de mise en place et la lisibilité ;
- Moderniser la fonction publique en priorisant la culture client, en donnant une information de qualité aux entreprises, en mettant en place une réelle digitalisation, en instaurant un principe de confiance et en adaptant régulièrement les services aux besoins entrepreneuriaux ;
- Penser la digitalisation à partir de zéro, en évitant une simple digitalisation du papier (la digitalisation ne se limite pas à mettre un formulaire papier en ligne) et en permettant aux entreprises d'accéder directement aux administrations compétentes pour toute aide utile ;
- Mettre en place la traçabilité complète et informatisée des dossiers introduits par le particulier et les entreprises via les outils électroniques ;
- Appliquer et généraliser le principe du « *only once* » (impliquant que l'entreprise ou le citoyen ne remette qu'une seule fois toutes ses données personnelles à l'administration, à charge pour les autres services administratifs, dans le futur, d'aller chercher eux-mêmes ces informations dans des bases de données *ad hoc*).

Valoriser et soutenir nos PME

Les PME (Petites et Moyennes Entreprises) représentent le poumon de notre économie et de notre croissance. Elles sont à la base de notre tissu économique. Aujourd'hui nous comptons près de

1.130.000 PME actives dans notre pays, dont 580.000 sous forme de société et 550.000 sous forme d'entreprises individuelles (personne physique). Les PME sont indispensables au développement de l'emploi et de notre prospérité. Nous devons les aider à faire face aux enjeux de demain comme la digitalisation, la simplification administrative ou encore le développement de l'e-commerce.

- **Un meilleur accès des PME au financement**

Les efforts entrepris par le Gouvernement en matière d'accès des PME au financement devront être poursuivis afin que tout le potentiel des instruments existants soit exploité au maximum. Par ailleurs, l'ensemble de ces mesures seront évaluées afin d'être encore améliorée s'il y a lieu. Il s'agit tout spécialement du tax-shelter pour start up, du tax-shelter pour scale-up et du crowdfunding. Le MR se félicite que le tax-shelter soit prochainement élargi aux secteurs des jeux vidéo culturels et pédagogiques et souhaite qu'il soit également élargi au secteur du livre, des PME, des spin off.

- **Poursuivre le soutien aux PME, le cœur de notre économie**

Nous l'avons dit, le Gouvernement a mis en place une grande réforme de l'impôt des sociétés avec un focus important sur nos PME qui bénéficient désormais d'un taux de 20% pour la première tranche de 100.000 € de bénéfices. Nous pensons qu'il serait trop tôt d'envisager une nouvelle réforme de l'impôt des sociétés alors même qu'une grande réforme vient d'avoir lieu et que la sécurité juridique constitue un élément essentiel lors de décisions d'investissement. Dans le cadre du contrôle budgétaire 2018, le Gouvernement fédéral avait déjà décidé qu'il n'y aurait pas de hausse de sanction de 5 à 10% pour insuffisance de rémunération à partir de l'exercice 2021. Outre cette mesure, il a été décidé de supprimer totalement la cotisation distincte de 5%. Nous souhaitons toutefois que le prochain Gouvernement réalise une évaluation de l'impact de la réforme de l'ISOC sur les entreprises, les investissements et la création d'emplois, avec un focus particulier sur les PME.

- **Assouplir le mécanisme « tax-shelter entreprises en croissance »**

Les sociétés débutantes peuvent avoir des difficultés à rassembler du capital. Afin de mobiliser des capitaux privés pour fournir du capital à risque dans des petites sociétés non cotées qui souffrent d'un déficit de financement, un incitant fiscal a été prévu au cours de la législature. Si toutes les conditions sont respectées, les citoyens qui investissent dans ces sociétés bénéficient d'une réduction d'impôt de 30 % (si investissement dans une petite société) ou 45 % (si investissement dans une micro-société) du montant investi dans une des sociétés concernées. Cette mesure a encore été étendue aux sociétés en croissance et prévoit certaines conditions. On constate dans la réalité que ces critères sont difficiles à atteindre pour une PME en croissance et que de nombreuses petites entreprises de plus de 5 ans qui ne peuvent pas bénéficier du mécanisme tax-shelter PME sont exclues du présent mécanisme parce qu'elles ne comptent pas 10 employés par exemple. Le Mouvement Réformateur propose d'assouplir ces critères afin qu'ils correspondent mieux à la réalité économique des PME en croissance.

- **Extension du mécanisme « tax-shelter PME »**

A l'avenir, il est proposé d'encore renforcer les mesures d'aide en faveur du financement et de la création de nouvelles PME. L'idée serait de mobiliser les liquidités détenues par des PME (pour garantir indirectement l'ancrage local) pour investir dans de nouvelles activités. Nous voulons exonérer de précompte mobilier les dividendes distribués par des PME à condition que ces sommes soient utilisées pour souscrire à des actions d'une nouvelle société aux mêmes conditions que le tax-shelter actuel.

- **Pérennisation de la déduction pour investissement**

Dans le cadre de la loi du 25 décembre 2017, les petites sociétés ont bénéficié de la réforme de l'impôt des sociétés avec taux d'imposition réduit à 20 % première sur la première tranche de 100.000 € pour les petites sociétés au sens de l'article 15 du code des sociétés. Les PME exploitées dans le cadre d'une activité indépendante bénéficieront de la baisse de la taxation sur les revenus du travail proposée par le présent projet de réforme au même titre et dans la même mesure que les autres travailleurs. Il est donc proposé de soutenir les investissements dans les petites entreprises.

Le taux de base de la déduction pour investissement a été porté de 8 % à 20 % pour les exercices d'imposition 2019 et 2020. Applicable aux indépendants et aux petites sociétés, nous proposons de maintenir cette mesure sans limite temporelle.

- **Augmentation de la déduction majorée pour investissements numériques**

Depuis l'exercice d'imposition 2016, les petites sociétés ainsi que les personnes physiques qui satisfont par analogie aux critères de l'art. 15 du Code des sociétés peuvent solliciter la déduction fiscale majorée pour les investissements numériques. Ces investissements peuvent désormais bénéficier d'une déduction pour investissement majorée de 13,5 %.

Étant donné que nous souhaitons pérenniser la déduction pour investissement à 20%, la déduction spécifique pour investissements numériques n'est plus intéressante.

Nous souhaitons donc augmenter cette déduction à 25% pour rendre les investissements numériques encore plus attractifs.

- **Introduire le prêt « win-win » à Bruxelles**

Pour soutenir les entrepreneurs dans leur recherche de financement, le Mouvement Réformateur propose de mettre en place à Bruxelles un prêt citoyen à l'image de ce que la Flandre et la Région wallonne ont réalisé. L'objectif serait d'introduire un mécanisme de déduction fiscale pour la personne physique prêteur à une entreprise située sur le territoire de la Région et de moduler cet avantage en fonction du secteur d'activité, de sa valeur ajoutée sur l'économie, son impact sur la création d'emploi et sur le respect de l'environnement.

- **Supprimer la taxation des surfaces professionnelles à Bruxelles**

Il est proposé de supprimer cette taxe régionale de manière à favoriser le maintien de l'investissement économique à Bruxelles et d'empêcher ainsi le départ des entreprises à la recherche de zones moins taxées. Cette mesure est de nature à éviter l'exode des entreprises et de l'emploi concerné par ces entreprises.

- **Stimuler la transmission des entreprises familiales**

Favoriser le maintien de l'activité pour les petites et moyennes entreprises en organisant un assouplissement des règles en cas de maintien de l'activité, plus particulièrement pour les TPE.

- **Digitalisation des PME**

Un vaste chantier d'accompagnement des PME actuelles doit être entrepris afin de les accompagner à faire leur transformation digitale (acquisition de nouvelles compétences, de nouveaux outils, des

nouvelles manières de travailler, de nouveaux processus, de capacité de se positionner sur de nouveaux marchés).

Une attention spéciale sera réservée à la problématique de la cybersécurité qui est d'une importance majeure pour l'ensemble des entreprises mais tout spécialement pour les PME compte tenu à la fois du risque encouru par de petites structures et des failles qui peuvent exister chez des opérateurs qui seraient moins bien équipés en termes d'infrastructure ou de compétences spécifiques en la matière.

- **Simplification administrative : instaurer un guichet unique**

Il faut à l'avenir offrir aux PME un portail unique, interactif, doté d'une boîte aux lettres électronique unique, autorisant des processus uniformisés et sécurisés permettant à une PME d'interagir avec l'autorité publique quelle qu'elle soit. L'idée finale est de disposer d'une « app » Belgium - Belgique - Belgïe qui permette à chaque PME d'avoir l'ensemble de ses interactions concentrées en un seul endroit. Ce projet cadre avec le projet européen de *Single Digital Gateway*. Enfin, nous souhaitons également une meilleure formation du personnel de l'administration afin de la transformer en une administration « *business friendly* » au service de nos PME et de notre développement économique.

- **Lutter contre les retards de paiement**

Les difficultés de trésoreries des PME confrontées aux retards de paiement dans leurs relations avec d'autres entreprises, avec des consommateurs ou avec les pouvoirs publics doit être résolu. Quatre niveaux d'action sont requis : droit des entreprises, droit de la consommation, droit des marchés publics, droit judiciaire. L'ensemble des règles et pratiques en la matière doivent être évalués afin d'aboutir à une révision assurant aux PME les paiements de leurs créances dans les délais requis.

- **Lutter contre le vol dans les commerces**

Afin de lutter contre l'impunité en cas de vol à l'étalage et de permettre une juste indemnisation des victimes de vols en magasin, une procédure de transaction civile en cas de vols sera établie. Cette procédure permettra au commerçant d'obtenir le paiement par l'auteur d'un vol d'une somme qui l'indemniserait de son préjudice, en toute sécurité juridique et assortie d'une procédure de recouvrement assurée par une tierce partie.

- **Assouplir en concertation avec le secteur les règles d'ouverture des commerces en autorisant l'ouverture dominicale en supprimant l'obligation du jour de repos hebdomadaire**

Outre le surcroît d'activité et l'impact sur l'économie, l'ouverture le dimanche permettrait de redynamiser la vie dans nos centres urbains en apportant de l'activité et créerait de l'emploi (commerce, Horeca, etc.). Cela permettrait également de développer davantage le « tourisme de shopping » le week-end dans les grandes villes belges. Bruxelles, Liège, Anvers sont des destinations de plus en plus prisées par les touristes d'un jour ou qui y viennent passer le week-end. Cette possibilité permet également aux commerces physiques de mieux concurrencer le commerce en ligne en proposant des périodes d'ouverture calquées sur le temps de repos des salariés.

- **Accès des PME à la propriété intellectuelle**

L'innovation est un facteur de croissance mais la protection de l'innovation par un accès à la propriété intellectuelle est essentielle pour l'exploitation des inventions et des créations. Une amélioration des procédures de délivrance des brevets, une digitalisation accrue de ceux-ci, une action intensifiée de la

Belgique pour offrir aux PME un accès aux brevets européens leur permettra de croître et de gagner des nouveaux marchés. Développer des aides afin de permettre aux PME innovantes de développer une stratégie en matière de brevets.

- **Lutte contre la contrefaçon, la concurrence déloyale et le dumping**

Les PME titulaires de brevets ou possédant des marques sont victimes de contrefaçon, de piratages voire victimes de concurrence déloyale de concurrents étrangers qui par des sites d'e-commerce offrent aux consommateurs belges des produits contrefaisant des productions nationales. Des procédures plus efficaces de blocages des sites offrant illégalement des produits en violation des droits de nos PME doivent être mises en place.

- **Soutenir l'artisanat**

Un approfondissement de la politique de promotion de l'artisanat doit être poursuivie. Au-delà de la reconnaissance de la qualité d'artisan, des activités d'artisanat spécifiques à haute valeur ajoutée doivent être encouragées afin d'offrir un surcroît de visibilité dans des domaines très pointus où la qualité de leur production les distingue sensiblement de leurs concurrents (exemple : artisan chocolatiers).

- **Stimuler le secteur des start-ups et développer l'approche scale-up**

En plus de la nécessaire aide apportée à la mise en place de nouvelles entreprises, les Régions, via leurs outils économiques, doivent apporter une attention particulière au développement d'entreprises existantes en phase de croissance. Ainsi, la SOWALFIN doit se voir dotée des moyens nécessaires à l'analyse des projets de croissance porteurs afin de pouvoir concentrer ses efforts sur les éléments porteurs et les *success stories* en devenir.

- **Revoir le système des pôles de compétitivité wallons**

Logistics in Wallonia, *GreenWin* ou encore *BioWin* sont des exemples de pôles de compétitivité wallons. Ces pôles de compétitivité sont des regroupements d'entreprises et d'acteurs de la recherche autour d'un domaine économique porteur. L'efficacité des pôles doit être évaluée principalement au regard de leur objectif de maillage du tissu économique, particulièrement des PME entre-elles ou des PME avec les gros acteurs des secteurs, avec comme résultat l'émergence de projets de développement de nouvelles activités. La révision des pôles de compétitivité wallons permettra d'améliorer davantage les résultats en termes d'emplois, de créations de nouveaux produits et de services innovants, ainsi que de créations d'entreprises, de réalisation de contrats industriels. La présence sur les marchés et dans les réseaux internationaux sera par ailleurs renforcée⁹.

- **Rationaliser et simplifier les acteurs de l'emploi à Bruxelles**

Le MR souhaite réorganiser, simplifier et mettre en complémentarité tous les acteurs de l'emploi (missions locales, antennes ALE, associations de l'insertion socioprofessionnelle, CPAS, centres de référence professionnelle, agences de l'intérim social, syndicats, etc.), piloté ou subventionné par les

⁹ Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche, *Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité*, 2019 : <http://clusters.wallonie.be/federateur-fr/qu-est-ce-qu-un-pole-de-competitivite.html?IDC=6475>

pouvoirs publics régionaux. Cette réorganisation a pour objectif de clarifier les rôles et les missions-clés de chaque structure (ACTIRIS ou ses partenaires).

- **Miser sur la robotisation plutôt que l'affronter**

Nos régions doivent faire l'inventaire de leur législation en la matière afin que le moins d'obstacles possibles ne subsistent en supprimant toutes les taxes régionales, communales et provinciales qui freinent l'investissement des entreprises (taxes sur la force motrice, précompte sur l'outillage, etc.).

De la même manière, les pouvoirs publics régionaux doivent également prendre conscience que l'Intelligence artificielle prendra à l'avenir un essor encore plus considérable qu'actuellement. Les fonds publics disponibles devront être dirigés massivement vers le développement de ce pan économique.

Les entreprises, et particulièrement les PME, doivent prendre conscience des opportunités offertes par les nouvelles techniques liées au numérique dans leur processus de gestion et de production. Les gains de compétitivité peuvent être relativement immédiats. En corolaire, le risque de perte de compétitivité est important.

- **Réformer le système des primes à l'investissement**

La Région wallonne octroie, sous conditions, des primes à l'investissement aux PME et aux grandes entreprises qui souhaitent investir sur le territoire wallon. Ces primes ont un caractère incitatif non négligeable et contribuent à développer le tissu entrepreneurial wallon.

Pour le MR, il faut réformer ce dispositif qui souffre actuellement d'un encours générant un retard inadmissible au niveau des liquidations des primes. Pareille situation pose d'évidents problèmes de financement et de trésorerie aux entreprises concernées. Il est ainsi nécessaire de réorienter une partie des moyens vers des mécanismes de soutien à l'innovation et à l'internationalisation des entreprises en agissant de la manière la plus structurelle possible sur la structure de coût de ces activités (baisse des charges sociales et fiscales, etc.). Il s'agit de continuer à renforcer le potentiel de croissance des entreprises wallonnes.

L'économie évolue et nos régions doivent attirer des investissements à haute valeur ajoutée. Pour ce faire, plus que sur les investissements physiques, nous devons offrir un dispositif soutenant la recherche et l'innovation.

- **Étendre le principe de « récupérabilité » d'une partie des aides publiques**

Pour aider les entreprises dans leurs projets, la Région wallonne recourt à des subsides et à des avances récupérables. Comme leur nom l'indique, une partie de ces aides est récupérée par la Région. Le système d'avances récupérables se pratique déjà dans le cadre d'un projet de recherche.

Le MR veut étendre le principe de « récupérabilité » d'une partie des aides publiques. Il s'agit de prévoir un retour des entreprises vers la Wallonie, lorsque cette dernière a octroyé une aide et que celle-ci a permis un développement commercial profitable et permettant un retour vers la société. Ceci permettra d'augmenter le volant d'action de la Région via le recyclage des fonds.

- **Rapprocher l'économie sociale et l'économie classique**

À l'instar de l'économie classique, l'économie sociale vise au développement d'activités économiques productrices de biens et de services¹⁰. L'économie sociale est une voie alternative à l'économie classique, une manière différente de pratiquer l'économie avec un but qui n'est pas le profit individuel mais un bénéfice pour l'ensemble de la société. La finalité est ainsi le renforcement de la cohésion sociale par l'économie ; elle a pour ambition de replacer l'homme et la femme au centre de l'activité économique, notamment par la création d'emplois pour des personnes moins qualifiées.

Pour le MR, l'économie sociale et l'économie classique ne sont pas opposées mais complémentaires. C'est en ce sens que nous voulons leur rapprochement. Nous voulons qu'elles évoluent en interaction et non en parallèle afin qu'elles se renforcent mutuellement.

Poursuivre l'amélioration du statut social des indépendants

- **Valoriser les cotisations sociales payées par les indépendants à titre complémentaire :** Aujourd'hui, les travailleurs indépendants à titre complémentaire payent des cotisations sociales mais sans bénéficier de droit à la pension tant que leur activité ne génère pas plus de 13.550€ par an. Nous souhaitons valoriser toutes les cotisations versées par les indépendants à titre complémentaire en leur octroyant systématiquement un montant de pension complémentaire à celui versé via le statut principal, montant proportionnel aux cotisations versées ;
- **Renforcer le congé de paternité pour les indépendants.** L'objectif doit être de soutenir les pères qui interrompent à plein temps ou à temps partiel leur activité au moment de la naissance de leur enfant. Ce congé renforcé doit permettre au père indépendant de pouvoir conjuguer sa vie professionnelle de manière souple avec les premières semaines de vie de son enfant ;
- **Réduire pendant trois ans les cotisations minimums des indépendants starter.** Nous proposons de prolonger à trois ans le mécanisme de cotisations minimum pour les indépendants starter, contre un an (quatre trimestres) aujourd'hui ;
- **Suppression, au niveau régional, de l'obligation d'un examen de gestion de base** qui sera remplacé par un accompagnement voire un coaching des primo-entrepreneurs ;
- **Supprimer la condition de temps afin de bénéficier d'allocations de chômage pour les indépendants qui ont eu une carrière de salarié ou de fonctionnaire auparavant ;**
- Ouvrir un droit à quatre trimestres de prise en compte dans le calcul de la pension sur toute la carrière en cas de demande de dispense de cotisation. Nous souhaitons que toute période de dispense de cotisations sociale accordée soit considérée dans le calcul de la durée de la carrière d'un indépendant ainsi qu'une prise en compte de maximum quatre trimestres sur l'ensemble de la carrière dans le montant de cette même pension ;

¹⁰ Direction de l'Economie sociale, *Economie sociale*, 2019 :
http://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Economie_sociale/Presentation.html.

- **Autoriser les arrêts-maladie à temps partiel.** Souvent, et particulièrement dans le cas de maladies de plus longue durée, un indépendant peut participer de manière limitée à l'activité de son entreprise ou de son cabinet s'il s'agit d'une profession libérale. Un arrêt maladie à temps partiel peut permettre à l'indépendant de maintenir son activité à flots sans devoir se passer d'indemnisation mais peut permettre également une reprise « en douceur » du travail après une période d'arrêt maladie total ;
- **Supprimer totalement la période de carence,** ramenée à 7 jours sous cette législature, en cas de maladie ;
- Favoriser l'emploi en permettant de déduire les charges sociales de l'entreprise à plus de 100%. Au-delà de son caractère favorable à l'emploi, cette mesure permet de donner un avantage aux entreprises qui favorisent une main d'œuvre humaine par rapport à une main d'œuvre automatisée, sans pour autant décourager l'investissement dans l'automatisation ;
- Calcul des cotisations sociales : remplacer le système des seuils de réduction des cotisations provisoires par un **système de curseur libre** : aujourd'hui, les indépendants disposent d'une liste de seuils de réduction. Pour réduire leur cotisation provisoire, ils doivent démontrer à leur caisse d'assurances sociales que leurs cotisations ont baissé, et que cette baisse amène leur revenu de l'année sous un des seuils (aujourd'hui 6 seuils au lieu de 2 en 2015 pour ce qui concerne les indépendants à titre principal). Les cotisations sont alors calculées sur le montant du seuil. A l'avenir, l'indépendant devra simplement démontrer que ses revenus ont baissé à un niveau estimé à X, et les cotisations provisoires ajustées seront calculées sur ce revenu X ;
- Cotisations sociales impayées : **réduction des taux de majorations** en cas de retard de paiement. Aujourd'hui, un indépendant en retard paie jusqu'à 19% l'an (c'est le cas en première année de retard : $(4 \times 3\%) + 7\%$: La mesure vise à réduire ces taux, à commencer par le taux trimestriel de 3% à 2% voire 1,75%, suffisamment incitatif à payer dans les temps. Des taux plus raisonnables vont également faire baisser le nombre de demande d'annulation des majorations dans les cas dignes d'intérêt ;
- Cotisations sociales : poursuivre la baisse du taux de cotisation de 22% à 20,5% aujourd'hui, **vers un taux de 20%**. Cette proposition peut être combinée avec la mesure suivante ci-dessous ;
- **Cotisations sociales déductibles à 110 ou 120%** : au même titre que les charge sociales ONSS payées par l'employeur pourraient être déductible à davantage que 100% comme c'est le cas actuellement (mesure visant à soutenir les entreprises continuant de faire appel à de la main d'œuvre en Belgique), une mesure parallèle pourrait prévoir que les cotisations sociales des indépendants soient également déductibles à hauteur de 110 ou 120% du montant payé. Ce serait une alternative fiscale intéressante à de simples baisses des taux de cotisations sociales ;
- **Lutte contre les faux indépendants/faux salariés** : adapter la loi sur la nature des relations de travail conformément aux évaluations qui en ont été faites, afin de la rendre dans sa formule originelle, c'est-à-dire une version basée sur la volonté des parties et la convention conclue entre elles. La version actuelle de la loi, telle que modifiée en 2012 étant inefficace et dénoncée par les administrations de contrôle ;

- **Assouplissement du cadre de cumul entre un crédit-temps et une activité complémentaire d'indépendant.** Aujourd'hui, il est seulement permis de poursuivre une activité indépendante complémentaire préexistante. Or, le crédit-temps et notamment le congé parental sont souvent l'occasion de réfléchir et de prendre le temps pour la création d'une entreprise. Pourquoi ne pas défendre une approche vraiment entrepreneuriale comme dans plusieurs pays scandinaves, qui autorise le lancement pendant des périodes d'interruption de carrière ?
- **Augmenter les pensions des indépendants au-delà de la pension minimale.**
Le calcul de la pension des indépendants est affecté par un coefficient de correction de 0,66 sur la tranche de revenu inférieur à 49.190€ et de 0,54 sur la tranche de revenu supérieur à ce montant qui s'ajoute au taux de remplacement des revenus de 60%. En conséquence, beaucoup de pensionnés indépendants ne perçoivent que la pension minimale. Nous souhaitons diminuer et supprimer progressivement ce coefficient de correction afin d'offrir un meilleur taux de remplacement des revenus aux indépendants et permettre à un plus grand nombre de ces derniers d'évoluer au-dessus de la pension minimale ;
- **Porter progressivement la prime bien-être des pensionnés indépendants au niveau du pécule de vacances des pensionnés salariés.** Le régime de pension des travailleurs indépendants ne connaît pas de pécule de vacances, mais simplement depuis peu une prime bien-être annuelle (60,59€ ou 48,45€ versées aux pensionnés à partir de leur 75^e anniversaire). Pour comparaison : un salarié a droit à un pécule de 962,25€ (taux ménage) ou 769,80€ (taux ménage), sans que ce montant ne puisse dépasser le montant mensuel de sa pension ;
- **Créer un droit à la pension ménage pour les indépendants mariés avec un fonctionnaire pensionné qui a une petite pension** (discrimination par rapport aux salariés) ;
- **Prendre en compte des années de carrière comme fonctionnaire pour l'accès à la pension minimum comme indépendant :** pour bénéficier de la pension minimum dans le régime des indépendants, il faut répondre à une condition de carrière de 30 ans. Et, pour cette condition, on ne prend en compte que les années de carrière d'indépendant et de salarié, pas de fonctionnaire. C'est ce dernier point qui doit être corrigé ;
- **Harmoniser les régimes de cotisations des pensionnés qui exercent une activité d'indépendant ;**
- **Garantir aux indépendants de 65 ans et plus qui n'ont pas pris leur pension que les cotisations payées leur ouvrent des droits supplémentaires de pension ;**
- **Octroyer un droit à la pension pour les premiers trimestres dispensés :** la procédure de dispense de cotisations a été réformée, avec des critères clairs. La réforme empêche des « abonnements » de dispense (dispense sur de très longues périodes). En outre, aujourd'hui les droits à la pension sont maintenus en cas d'une dispense des seuls montants de régularisations. La mesure viserait à donner aux indépendants des droits de pension pour les toutes premières périodes dispensées (par exemple pour une durée maximale de 4 trimestres). Il s'agit en effet de périodes travaillées mais pendant lesquelles l'indépendant connaît temporairement de graves difficultés économiques ou financières ;

- **Moderniser et simplification du système des entrepreneurs remplaçants**

Nous souhaitons dans ce cadre :

- Remplacer le registre existant par un registre gratuit et accessible non lié à la BCE ;
- Ce registre contiendrait des données plus étoffées concernant les candidats remplaçants. Il pourrait être géré par l'INASTI. Les contrats de remplacement y seraient enregistrés et une possibilité serait créée pour considérer les remplaçants comme des aidants ;
- Ouvrir les possibilités de remplacement spécifiques par rapport à certaines compétences générales dont l'entreprise a besoin.

Chapitre 6 : Anticiper et accompagner le changement

La digitalisation est donc, avant tout, une histoire de transformation du marché du travail. Des postes sont amenés à se raréfier tandis que beaucoup d'autres sont amenés à évoluer ou à monter en puissance. Enfin, des fonctions nouvelles verront le jour. Le Mouvement Réformateur se tient prêt à relever ce défi.

La révolution numérique est l'un des principaux moteurs de croissance, d'emplois et de bien-être. L'indice relatif à l'économie et à la société numérique de la Commission européenne plaçait en 2017 la Belgique parmi les pays leaders du numérique en Europe. Notre pays enregistre notamment de belles performances en matière de connectivité et d'intégration des technologies par les entreprises. Toutefois, les régions et le fédéral doivent poursuivre les efforts pour résorber leur retard dans l'évolution numérique et ce, à chaque niveau : entreprises, administration, citoyens, secteur numérique *sensu stricto*.

Un territoire connecté et l'obtention de la 5G sont une priorité absolue pour assurer notre transition numérique pour tous et au bénéfice de chacun. La révolution numérique peut être vécue de manière positive par nos concitoyens. Celle-ci développe de nouvelles solutions qui leur facilitent la vie au quotidien telles que les applications mobiles, la simplification administrative ainsi que les diverses perspectives que nous apportent les « Smart Cities » en termes de santé, de mobilité, d'énergie, d'enseignement, d'environnement ou de gouvernance.

Il faut accompagner cette transition en soutenant les citoyens dans l'acquisition, tout au long de leur vie, des compétences nécessaires, en développant les infrastructures numériques, en numérisant l'administration, en investissant dans la recherche digitale, en soutenant le développement du secteur numérique (startups, scale-ups, licornes) et en accélérant la transformation numérique de l'ensemble des entreprises, tous secteurs confondus (Industrie 4.0, Construction, Agriculture, Santé, énergie, etc.).

L'un des problèmes majeurs semble être la fragmentation et le montant insuffisant des financements de la recherche entre les entités fédérées et divers instituts de recherche, entraînant un déficit de lisibilité pour les chercheurs et les investisseurs internationaux. Nous voulons l'encourager.

Pour le MR, la révolution numérique développe de nouvelles solutions facilitant la vie au quotidien telles que les applications mobiles, la simplification administrative ainsi que les diverses perspectives que nous apportent les « Smart Cities » en termes de santé, de mobilité, d'énergie, d'enseignement, d'environnement ou de gouvernance. Les changements organisationnels, technologiques et sociétaux des villes actuelles sont induits par leur volonté d'être une partie de la réponse au changement climatique.

Le MR a appuyé la mise en place de stratégies permettant de mieux développer le numérique dans notre pays (*Smart City Institute, Agence du numérique, Digital Belgium, Nexttech*, etc.) et a permis d'éradiquer 17 zones blanches en Wallonie. Le déploiement rapide de la 3G, 4G et LTE a été renforcé : la Belgique joue actuellement un rôle de premier plan dans le déploiement de nouvelles technologies pour l'internet à très haut débit.

Le Gouvernement belge met tout en œuvre pour conserver ce rôle de pionnier en encourageant les opérateurs à poursuivre le déploiement d'un réseau rapide et performant.

Nos priorités

Développer l'économie avec une attention particulière pour l'emploi

- Réduire le coût des paiements électroniques en ligne afin de promouvoir le e-commerce ;
- Favoriser les investissements publics dans le numérique et privés (tels que *Be Angels* ou encore *BAN Vlaanderen*) permettant à chacun d'accroître son efficacité numérique ;
- Nous souhaitons mettre l'accent sur le développement de l'économie collaborative numérique qu'entraîne l'essor des technologies (exemples : *Airbnb*, *Couchsurfing*, *Blablacar*, *Uber*, etc.). Cette approche numérique de l'économie collaborative doit être poursuivie aussi dans le milieu entrepreneurial ;
- Poursuivre l'émergence d'une industrie 4.0., via des incitants fiscaux ;
- Elaborer un fonds de « reclassement » : reclassement des travailleurs (avec un fonds spécial pour les ouvriers/employés leur procurant un accompagnement dans la transition numérique) ;
- Promouvoir le développement des sociétés belges et assurer l'attractivité pour les investisseurs étrangers via des procédures administratives simples et adaptées ;
- Sensibiliser les TPE/PME afin de leur permettre de bénéficier des différents programmes existants afin d'améliorer le degré de digitalisation de leur entreprise ;
- Développer le gaming : ce secteur économique en forte croissance recèle de nombreuses opportunités économiques.

Garantir une meilleure inclusion numérique

- La digitalisation des services publics suppose d'accompagner les citoyens les plus fragilisés (sur le plan des moyens mais aussi des usages) ;
- **Assurer le développement de compétences numériques au sein de la population** (notamment les seniors et les personnes précarisées) afin d'accompagner l'ensemble des citoyens dans un monde digitalisé : utilisation des outils numériques pour les tâches du quotidien, tout en veillant à l'appréhension des risques qui en découlent comme le cyberharcèlement ou l'addiction ;
- **Instaurer un droit à l'apprentissage qui donnerait la possibilité à chacun de développer des compétences tout au long de sa vie** ;
- Investir davantage dans le *Digital Belgium Skills Fund* visant à réduire la fracture numérique ;
- Appliquer le principe de précaution dans l'avancée numérique particulièrement en ce qui touche à l'impact potentiel sur la santé (électrosensibilité), l'environnement et la qualité de vie du citoyen ;
- Procéder à un **bilan carbone des projets numériques** pour inclure cette donnée dans les analyses d'opportunités et les décisions d'investissement ;
- Développer la « culture de la donnée » au service de l'environnement. Si certaines organisations sont capables de lire, créer, exploiter et communiquer ce type de données, beaucoup d'autres ne le sont pas, à commencer par des institutions publiques ;
- Sensibiliser à l'anonymisation des données : ce processus impose de modifier le contenu ou la structure de ces données afin de rendre difficile ou impossible la « réidentification » des personnes (physiques ou morales) ou des entités concernées.

Soutenir le développement de nos startups / scale-ups / licornes en collaboration au niveau tant fédéral que régional

- Envisager la création d'un **centre de coordination multidisciplinaire pour la transition numérique** et l'Intelligence artificielle en Belgique alliant un Comité éthique (examinant notamment les besoins en matière de régulation), un *AI Work Force Planning Task Force* (questions liées au

travail), un *AI Industry Council* (vision cohérente et transversale des besoins des secteurs industriels) et un centre d'expertise académique ;

- Promouvoir le développement des sociétés belges et assurer l'attractivité pour les investisseurs étrangers via des procédures administratives simplifiées et adaptées ;
- Repenser le modèle de financement de ces dernières. Il s'agit de l'enjeu primordial de toute stratégie publique destinée à aider au développement d'un écosystème numérique fort ;
- Coordonner les accélérateurs de start-up numériques à l'échelle du territoire et aider ces dernières par un accompagnement spécialisé qui doit être confié à de réels experts ;
- Améliorer l'attractivité en créant un hub technologique international comme pour les *BioTech* en Wallonie.

Infrastructures (du territoire) et outils numériques

- Nous devons assurer le développement de la 5G : nous souhaitons favoriser l'investissement dans la 5G et dans la fibre optique pour étendre la connexion Très Haut-Débit à l'échelle nationale. Pour ce faire, nous proposons de créer les cadres nécessaires à l'arrivée de la 5G, dans le respect des normes d'émissions et à leurs impacts ;
- Un tel développement n'est possible que grâce à une couverture 4G assurée sur l'ensemble du territoire. Un renforcement de la couverture WI FI dans les espaces publics est également nécessaire. Pour rappel, selon l'institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), plus de 200.000 habitations ne disposaient pas, en 2017, d'un accès fixe à internet disposant d'une vitesse de téléchargement suffisante de 30 mbps. C'est encore beaucoup trop ! Nous devons continuer à éradiquer les zones blanches en zones rurales : en ce qui concerne les infrastructures numériques, nous investirons avec le secteur privé pour garantir la connectivité dans les zones blanches rurales et le long des axes de transport. L'éradication des zones blanches permettra un accès à Internet pour tous et partout sur l'ensemble du territoire. La lutte contre les zones blanches avait été initiée en 2016 par le gouvernement fédéral. 39 communes étaient alors concernées (dont 16 se situent en province du Luxembourg). En octobre 2018, il ne subsiste que 16 zones blanches sur les 39 initiales. Il convient d'analyser précisément la situation sur le terrain et de poursuivre le travail afin de mettre en place une couverture uniforme et efficace. Une telle couverture est primordiale pour tous et nécessite une collaboration entre tous les niveaux de pouvoirs. De nouveaux accords doivent être négociés avec les opérateurs privés, qui ont également un rôle important à assumer, afin d'accentuer la progression et disposer d'une couverture de qualité et uniforme. Pour ce faire, les pouvoirs locaux concernés devront favoriser la mise en place des infrastructures nécessaires sur leur territoire. C'est un défi indispensable à réaliser que d'assurer une connectivité complète et permettre ainsi le développement et le rayonnement d'entreprises dans nos régions rurales. Dans l'attente de la couverture uniforme, nous souhaitons négocier avec les opérateurs privés des avantages pour les utilisateurs situés dans les zones blanches et les zones les moins bien couvertes afin de pallier, même partiellement, la perte en qualité des télécommunications.
- Développer des espaces publics numériques accessibles à chacun doit permettre de favoriser l'inclusion numérique de tous les acteurs : le MR souhaite tout mettre en œuvre pour réduire la fracture numérique. Outre les formations, il est indispensable d'aider les pouvoirs locaux à développer des Espaces Publics Numériques (EPN) accessibles à tous pour réduire la fracture numérique entre les générations et permettre à chacun de bénéficier de ces opportunités nouvelles » ;

- Poursuivre la dynamisation des marchés postaux et de télécommunications : grâce à la concurrence présente dans le secteur des télécoms, les citoyens et les entreprises peuvent profiter de services intéressants et innovants à des prix corrects. Les pouvoirs publics veilleront à créer un « *level playing field* » pour que tous les prestataires de services nationaux et étrangers du secteur des postes et télécommunications en Belgique soient en concurrence de manière équilibrée ;
- Favoriser les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures et des outils permettant la numérisation de la société.

Promouvoir la recherche et le développement

- La concertation/coopération tant au niveau local, régional, national qu'international est primordial : la plupart des thématiques liées au digital sont divisées entre les différents niveaux de pouvoir ;
- Investir dans la recherche : des fonds doivent être débloqués pour constituer des groupes d'experts dans ces matières (digitalisation, IA, robotique, etc.) ;
- Recycler les outils et le matériel : il faut encourager, avec des moyens publics et de la recherche, l'éclosion d'un secteur de recyclage des métaux rares ;
- Poursuivre le développement de stratégies nationales de développement du secteur numérique en assurant une concertation entre les différents niveaux de pouvoir et les acteurs privés (ex. *Groupe Digital Minds*) pour maintenir une vision cohérente de ce développement.

Gouvernance éthique des données et sécurité

- Garantir la propriété et la protection des données par l'Etat et pour le citoyen. Il faut encadrer l'utilisation des données pour ne pas s'en priver tout en respectant le concept d'anonymisation des données ;
- Préconiser une politique volontariste d'ouverture des données publiques : la donnée est un formidable outil d'aide à la prise de décisions publiques. Nous devons notamment encourager chaque structure publique à nommer des responsables sur ces matières et instaurer la donnée publique comme une ressource neutre, utilisable et accessible. Enfin les initiatives privées doivent être encouragées ;
- Réglementer au niveau européen le « monopole algorithmique » des GAFA(M) ;
- Créer un comité d'éthique du numérique qui aurait pour but d'orienter et conseiller le politique et poursuivre les discussions au niveau européen en la matière.

Le digital au service du citoyen

- Promouvoir les recherches sur l'Intelligence artificielle (IA) et assurer son développement au service du citoyen ;
- Favoriser la mise en réseau des agriculteurs à l'aide des outils digitaux pour privilégier davantage les circuits courts ;
- **Accentuer le recours aux outils numériques en soins de santé.** L'utilisation d'applications a plusieurs avantages. Elles permettent, par exemple, d'accentuer le contact entre les patients et les prestataires de soins, d'assurer un suivi efficient des patients par les prestataires de soins, mais également de favoriser la prise d'un traitement prescrit. Toutefois, si les avantages sont nombreux, les risques ne doivent pas être minimisés. La révision du cadre législatif européen relatif à la protection des données (RGPD) doit servir de base pour encadrer les risques. Cela suppose une concertation entre chaque niveau de pouvoir ;

- Etudier la création d'une banque carrefour de la mobilité qui permettrait d'obtenir une plateforme unique permettant de favoriser l'échange et aux secteur public d'avoir une meilleure perception en temps réelle ;
- Promouvoir les initiatives qui utilisent les techniques de l'IA pour résoudre des problèmes de décision en matière énergétique (ex. liés aux réseaux électriques : un réseau électrique mondial est sans doute la solution la moins chère pour décarboner complètement la production d'électricité.) en évitant toutefois d'accroître notre dépendance énergétique ;
- Créer un guichet fédéral et accroître l'efficacité des services publics : le numérique dans le secteur public mérite des développements particuliers (c'est d'ailleurs l'un des axes des stratégies régionales et fédérale). Cette problématique impacte concrètement la qualité du service à l'utilisateur, mais aussi la compétitivité de notre économie, dont on ignore trop souvent que l'administration est un des facteurs clés ;
- Tant les citoyens que les entreprises doivent être en mesure **à court terme** de mener **tout contact avec l'administration par la voie électronique** via des **applications conviviales pour l'utilisateur**. Le MR veut par ailleurs envisager la création de start-ups d'État au sein des administrations publiques pour contribuer à la simplification administrative via, comme c'est le cas en France ;
- **Renforcer l'utilisation du numérique pour favoriser l'essor du tourisme en Belgique ;**
- Renforcer l'efficacité des services publics et leur transition numérique ;
- **Poursuivre la lutte contre les « fake news »** : la désinformation mine la confiance dans les institutions, les médias, la science et les preuves empiriques, et nuit à nos démocraties en rendant les citoyens moins aptes à prendre des décisions éclairées. Il ne revient pas aux autorités de se prononcer sur la véracité d'une information.

Faire de nos Régions des acteurs majeurs de l'économie digitale

- **Créer des leviers fiscaux spécifiques aux opérateurs de formation dans le domaine du numérique** en ce qui concerne le recrutement de formateurs et l'achat de matériel ;
- Mettre en place des synergies entre le FOREM, ACTIRIS et le VDAB pour les formations de pointe coûteuses concernant un petit nombre d'apprenants spécialisés ou souffrant d'un manque de formateurs ou d'opérateurs ;
- Analyser l'ensemble des obstacles réglementaires, fiscaux et/ou législatifs empêchant ou retardant l'apparition d'entreprises actrices de l'économie digitale et/ou dépendant largement de la robotisation ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs et outils économiques régionaux afin de mettre en place une politique globale de relocalisation industrielle. Alors que les coûts économiques et écologiques d'acheminement de produits et marchandises entre sites de production parfois présents à l'autre bout du monde et le consommateur final se font ressentir de plus en plus, nos régions doivent pouvoir parler aux grands groupes industriels et de l'économie digitale avec un projet de relocalisation fort et cohérent. La Wallonie et Bruxelles sont proches et font partie des plus grandes poches de consommateurs au monde : faisons-en sorte de valoriser ses atouts ;
- S'assurer de la qualité de la formation de base dispensée dans les écoles, qu'elles soient issues de la filière générale, professionnelle ou technique. Il ne faut pas uniquement se focaliser sur les compétences techniques « dures » mais également sur les *soft skills* (empathie, imagination, conceptualiser une idée, analyse des flux d'information, collaboration, etc.) qui resteront demain des compétences hors de portée d'un robot ou d'un ordinateur ;

- Mettre en place un vaste programme de sensibilisation à la transition numérique spécifiquement destiné aux PME plus concernées par cette problématique afin qu'elles puissent elles aussi déterminer leurs besoins en main d'œuvre qualifiée à moyen et plus long terme ;
- **Faire de la fonction publique régionale un « rôle modèle » en termes de transition numérique** en identifiant précisément les fonctions qui seront le plus amenées à évoluer et en entamant rapidement des formations et des reconversions en interne. Les erreurs observées lors de l'informatisation des années 80-90 ne doivent plus être répétées.

Favoriser l'innovation

- Activer les possibilités du Décret Recherche en faveur des Entreprises Non-Autonomes de Taille Restreinte (ENATR - entreprises ayant toutes les caractéristiques de la PME mais considéré comme grande entreprise en raison de son actionnariat) ;
- Convertir les aides directes, en partenariat avec les secteurs professionnels, en baisses de charge structurelle sur les activités d'innovation ;
- Renforcer la visibilité et la lisibilité des aides à l'innovation.

Soutenir la recherche

- **Soutenir la R&D et les universités** : le Mouvement Réformateur souhaite mettre en place de nouvelles mesures pour soutenir la recherche et atteindre les objectifs européens de 3% du PIB investi dans la R&D. Pour ce faire, nous proposons 3 grandes mesures :
- **Créer un « University Tax Shelter »** : l'objectif de ce mécanisme serait de soutenir la recherche fondamentale en octroyant une réduction fiscale pour les investissements réalisés dans le domaine de la recherche en milieu universitaire à l'image du mécanisme existant dans le secteur audiovisuel. Cette réduction fiscale pourrait être ciblée sur des domaines spécifiques pour lesquels la recherche appliquée et les développements à forte valeur ajoutée sont les plus probables.
- **Augmenter la déductibilité fiscale pour les dons et libéralités** : le Mouvement Réformateur propose d'augmenter la déductibilité dans un cadre budgétaire raisonnable. Il est également proposé de rendre la réduction d'impôt dégressive.
- **Majoration de la dispense partielle de versement de précompte professionnel pour les chercheurs** : depuis 1er janvier 2018 les entreprises peuvent aussi bénéficier d'une dispense partielle de versement du précompte professionnel s'ils occupent des chercheurs titulaires d'un diplôme de bachelier dans des programmes de recherche et de développement. Cette dispense de versement concerne 80 % du précompte retenu. Le Mouvement Réformateur souhaite que le prochain gouvernement dégage une enveloppe budgétaire pour augmenter cette dispense.

Développer le domaine spatial

Dans de nombreux domaines comme les télécommunications, la géolocalisation, la gestion du trafic, l'agriculture ou les systèmes financiers mondiaux, nos sociétés sont de plus en plus dépendantes des technologies spatiales. Ces technologies sont devenues indispensables dans la vie quotidienne des

citoyens mais aussi indispensables pour la sauvegarde des intérêts stratégiques, économiques et diplomatiques de l'Europe. Le domaine spatial, tout comme le domaine aéronautique, représente un pan économique majeur de notre économie, notamment en Wallonie.

C'est un pôle drainant des milliers emplois et des investissements colossaux et une vitrine mondiale et diversifiée du savoir-faire des PME et des entreprises wallonnes dans ces domaines innovants et technologiques essentiels pour notre avenir. Outre la participation belge à l'ESA, nous devons continuer à valoriser l'expertise de nos PME en la matière notamment en Europe où le domaine spatial représente plus de 16 milliards d'euros.

Nos priorités

- Créer une agence spatiale interfédérale ;
- Poursuivre l'ambition de soutenir les projets d'infrastructure ou d'activité économique et sociétale porteurs pour le secteur :
 - Renforcer la sécurité du bâtiment GILSC (*Galileo Integrated Logistics Support Centre*) installé à Transinne ;
 - Rénover l'*Euro Space Center* ;
 - Soutenir la stratégie du centre *Galaxia* de devenir un pôle spatial d'excellence dans trois matières : enseignement, cybersécurité et petits satellites ;
 - Augmenter les moyens d'action du pôle *Skywin* et réorienter ses objectifs devant mieux inclure le spatial, la compétitivité du secteur et une meilleure coordination des acteurs (administration, université et centre de recherche) avec le secteur industriel pour les projets de recherche et aussi pour structurer la force de proposition spatiale wallonne ;
 - Poursuivre l'ambition entrepreneuriale et industrielle via un soutien financier ambitieux : suivre l'évolution des fonds spatiaux alloués à la SRIW et évaluer les éventuels nouveaux besoins rapidement.
- Poursuivre une politique de soutien à la sensibilisation des jeunes au secteur spatial :
 - Soutien à *YouSpace* : asbl œuvrant à la sensibilisation des jeunes au secteur spatial ;
 - Soutenir les besoins de développement de l'*Euro Space Center* ;
 - Soutenir les besoins de développement du centre ESA de formation aux universitaires et élèves du primaires de toute l'Europe, le *Galaxia Training Center* basé à Transinne.
- Renforcer l'ESA Business Incubation Center qui offre un soutien financier aux entreprises incubées dans le cadre d'un contrat avec l'ESA ;
- Renforcer le rôle de la SRIW pour le soutien aux entreprises et start up impliquées dans le spatial.

Chapitre 7 : L'agriculteur, garant de la qualité de notre alimentation

Le premier rôle de l'agriculture est de garantir une nourriture de qualité en quantité suffisante à des prix accessibles pour l'ensemble des consommateurs, ainsi qu'un revenu suffisamment rémunérateur pour les agriculteurs. Les libéraux soutiennent le développement d'une agriculture de qualité qui est un enjeu économique et environnemental pour notre pays. Nous devons également favoriser les circuits courts entre les producteurs et les consommateurs. Nous devons enfin garantir la sécurité alimentaire de nos produits agricoles et le contrôle des produits provenant de l'étranger.

L'agriculture doit aussi pouvoir répondre à toute une série de défis majeurs comme la protection de l'environnement et de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, le bien-être animal, etc.

La dynamique d'agrandissement et le manque de renouvellement des générations met en péril le modèle familial et durable que nous défendons avec force.

C'est-à-dire des exploitations agricoles économiquement viables, respectueuses de l'environnement et transmissibles aux futures générations tout en veillant à ce que nos agriculteurs bénéficient d'une protection sociale adéquate.

L'industrie alimentaire, à laquelle les agriculteurs participent très activement grâce à la production de matières premières, représente 90.000 emplois directs. Le secteur agricole et horticole compte 91.000 emplois dans ses rangs.

Force est de constater que la PAC, aujourd'hui, n'offre plus un revenu suffisamment rémunérateur pour les agriculteurs. Il est impératif de maintenir et renforcer les outils de stabilisation et de régulation des marchés afin de mieux lutter contre la volatilité des prix. Cette dernière est néfaste tant pour les investissements que pour l'installation des agriculteurs.

Bilan :

Nous avons mené une importante réforme du bail à ferme en Wallonie. Cette réforme respecte l'esprit de celui-ci. Effectivement, le nouveau bail à ferme répond au défi de l'accès à la terre pour les agriculteurs, tout en respectant les propriétaires. Au niveau fiscal, des abattements importants sur les successions et donations seront octroyés aux propriétaires de terres agricoles décidant de conclure des baux à ferme. Ces abattements seront encore plus importants si les baux à fermes sont conclus avec des agriculteurs de moins de 35 ans.

Nous avons renforcé la place du producteur dans la chaîne alimentaire en favorisant les groupements de producteurs. Le Gouvernement wallon a mobilisé un budget supplémentaire pour la création ou la prise de participation dans des coopératives agricoles.

Le mécanisme des mesures agro-environnementales/climatiques a été renforcé grâce à l'augmentation des montants octroyés pour les dédommagements de certaines d'entre elles.

Nous avons assuré notre rôle de représentation au sein du conseil européen de l'agriculture. Nous avons, notamment, défendu une PAC cohérente, durable, moderne, innovante et rémunératrice.

Nous avons activement soutenu les produits locaux. Leur valorisation est importante, afin qu'un véritable marché s'établisse sur le long terme. Nous avons, par exemple, subsidié des halls relais agricoles pour 15 millions d'euros rien qu'en 2018. Ces halls sont des endroits qui permettent de renforcer l'organisation commerciale et logistique entre producteurs et consommateurs.

Nous avons renforcé les modes de production autonome ou circulaire pour en augmenter le nombre grâce au renouvellement de la convention avec Diversiferm, structure d'accompagnement au circuit-court et à la diversification.

Nous avons encore renforcé la sécurité alimentaire en donnant davantage de moyens à l'unité contrôle de l'AFSCA, mais aussi en renforçant le rôle d'accompagnateur de l'agence pour les plus petits producteurs.

La réduction et l'exonération fiscales sur les aides de la Politique Agricole Commune ont été pérennisées.

Nous avons soutenu économiquement le secteur agricole en prévoyant toujours un possible report de paiement des cotisations lors de coups durs, et en activant plusieurs fois, ces dernières années, le Fonds des calamités.

Nous avons renforcé les services destinés à venir en appui aux opérateurs de la sécurité alimentaire pour l'exportation. Les budgets nécessaires ont été mobilisés pour permettre l'envoi d'un attaché exportations à l'étranger.

Nos priorités

Assurer un revenu correct aux agriculteurs

Le MR souhaite que le budget de la Politique Agricole Commune soit le plus conséquent possible, pour des mesures fortes en faveur des agriculteurs et leur garantir un salaire décent. Nous voulons une politique d'installation qui garantisse le renouvellement des générations agricoles et des mesures de soutien des marchés et des outils de gestion des risques afin de pouvoir prévenir réagir rapidement lors de crises et aussi d'aléas climatiques et sanitaires. Le MR veut réduire le fardeau administratif des agriculteurs et augmenter la flexibilité des mesures d'aide.

Assurer la pérennité du modèle agricole de type familial

Nous sommes pour une agriculture familiale, performante, respectant l'environnement, innovante et moderne. La préservation de notre modèle d'agriculture familiale est une priorité absolue. Nous voulons simplifier la législation wallonne relative à l'installation et aux investissements pour le secteur agricole (ADISA), notamment pour l'accès aux terres, tout en luttant contre les retards de paiement et en installant un guichet unique spécialisé dans l'administration agricole. Nous voulons aussi encourager le recours à des conseillers financiers et à des experts juridiques pour régler les questions relatives au patrimoine familial.

Encourager les circuits-courts

- Promouvoir les appellations de qualité et les produits agricoles avec un renforcement de la communication pour notre production ;
- Renforcer la coopération entre producteurs locaux avec une aide à l'installation ou au renforcement de groupements de producteurs ;
- Soutenir la création d'une application mobile permettant de localiser les producteurs locaux autour de soi et mettre en place une aide pour les producteurs locaux afin d'acheminer leurs produits vers les consommateurs.

Promouvoir l'image de l'agriculture

Le MR veut lutter contre l'agri-bashing notamment via une politique dynamique de promotion de nos produits à travers l'APAQ-W, des actions de découverte de nos fermes, la diffusion de la fixation des prix agricoles par les commerces, le renforcement de la présence numérique des agriculteurs, etc.

Développer la recherche pour des alternatives, économiquement viables, aux pesticides

- Mettre en place un service gratuit de conseil indépendant sur l'utilisation des pesticides aux agriculteurs. Cela permettra à l'agriculteur de confirmer et valider la proposition faite par le négociant, ou pas, et ainsi d'objectiver les dépenses pour un poste coûts important ;
- Développer activement la recherche d'alternatives, viables économiquement, comme les biopesticides.

L'AFSCA au service des petits producteurs

- L'AFSCA, au-delà de son rôle de contrôleur, doit davantage encore être à l'écoute des opérateurs, et en premier lieu, des producteurs ;
- Le MR souhaite que les contrôles réalisés par différentes autorités administratives puissent avoir lieu en même temps ;
- Pour améliorer l'information du consommateur, le MR souhaite que la qualité de la production belge soit davantage mise en avant, par exemple via la mention de l'origine de la viande sur l'étiquetage.
- Le MR souhaite doter l'Agence de nouveaux outils afin de mieux détecter les fraudes qui nuisent à un secteur agricole pourtant très bon élève.

Une meilleure protection des récoltes

- Nous proposons la mise en place d'un nouveau système plus solidaire d'assurance production, permettant une perception financière plus rapide ;
- Nous étudierons l'opportunité de coexistence de ce système avec le Fonds des calamités. L'agriculture est confrontée à la multiplication des aléas météorologiques, et le Fonds des Calamités a été enclenché plusieurs fois ces dernières années.

Inscrire l'agriculture dans une logique d'économie circulaire

- Pour inscrire l'agriculture dans une logique d'économie circulaire, le MR propose de promouvoir les pratiques agricoles réduisant les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre et promouvoir les pratiques de protection des sols qui permettent d'augmenter le captage de carbone et le retour au sol des éléments nutritifs ;
- Le MR est convaincu que la bioéconomie et les bioénergies sont créatrices d'opportunité en termes d'emploi.

Protéger notre biodiversité et nos pollinisateurs

Le MR s'engage à soutenir l'installation de ruches, à encourager la formation d'apiculteur et à lutter contre les espèces envahissantes qui nuisent à notre écosystème. Les abeilles et les pollinisateurs assurent l'équilibre de notre agriculture. Leur travail de pollinisation joue un rôle important dans la productivité de nombreuses cultures et pour la préservation de la biodiversité.

L'énergie renouvelable comme nouvelle production agricole

Le MR propose de promouvoir la biométhanisation pour une meilleure gestion des déchets, de soutenir les agriculteurs produisant de l'énergie de façon significative pouvant alimenter un réseau local (village, hameau, entreprise, etc.), et d'octroyer des aides pour les exploitations agricoles désireuses d'investir dans le renouvelable. Le tout avec un nouveau statut complémentaire de producteur d'énergie.

Un soutien à l'agriculture urbaine

L'agriculture urbaine, en pleine expansion, est un formidable moyen pour ramener de la nature dans les villes. Financer ces projets innovants contribue au bon aménagement du territoire et au développement d'une alimentation contrôlée. Le MR entend soutenir ces initiatives agro-urbaines à l'aide d'incitants logistiques et économiques pour qu'elles puissent se multiplier et ainsi augmenter l'envie d'entreprendre.

Développer la Smart Farming

La Smart Farming, c'est l'intelligence artificielle mise au service de la production et de la distribution, (agriculture urbaine, agriculture verticale, viande issue de produits végétaux) de manière à réduire drastiquement le gaspillage des intrants (eaux, engrais, etc.), l'usage de pesticides, le gaspillage des produits agricoles dont la taille ou l'apparence ne rencontrent pas les critères de calibrage (par la vente à prix réduit via des plateformes collaboratives telles que « imperfect produce » à ceux qui le désirent), etc. La Smart Farming permettrait de développer une économie circulaire efficace en matière agricole et de réduire la taille des terres arables sur notre territoire pour y planter, par exemple, de nouvelles forêts et créer une grande biodiversité abritant la faune et la flore et accessible au grand public et aux écoles dans des buts de récréation et d'apprentissage.

Une attention spécifique aux zones rurales

Parmi les territoires ruraux, certains se trouvent dans une situation d'isolement particulièrement marqué. Pour le MR, il est indispensable que ces communes ne soient pas oubliées dans le cadre des politiques publiques. Nous souhaitons mettre tout en œuvre pour sortir ces villages et ces hameaux de leur isolement ! Au vu de leurs spécificités, il est important qu'une politique spécifique soit dédiée à ces territoires qui pourraient se voir reconnaître le statut de « zones rurales prioritaires ».

Soutenir ces territoires, c'est avant tout soutenir leurs habitants. Leur droit, comme n'importe quel autre citoyen, à avoir accès à des services publics (ou privés) de qualité ainsi qu'à une politique proactive et ciblée qui leur permette de développer l'entrepreneuriat et l'emploi, mais aussi l'accès aux services sociaux. C'est, plus fondamentalement encore, défendre leur attractivité et définir un statut qui leur soit propre.

Pour le Mouvement Réformateur, ces communes et leurs habitants doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des différents niveaux de pouvoir et voir ceux-ci générer des politiques spécifiques.

De manière générale, tous les habitants des zones rurales prioritaires doivent pouvoir accéder à des services publics de qualité. Concrètement, le MR plaide pour le développement de guichets mobiles de services publics, là où l'accès aux services publics est difficile. Une telle mesure implique une coopération entre les différents niveaux de pouvoirs (Provinces, SPF concernés, pouvoirs locaux, etc.) de manière à ce que l'ensemble des services puissent être rendus (soins de santé, sécurité, zones de secours, poste, énergie, etc.). Nous souhaitons également veiller à garantir une offre de services régionaux et fédéraux répartie équitablement sur le territoire. L'ensemble des réformes en matière de services postaux devront par exemple veiller à maintenir la qualité de ces services en milieu rural : un service postal de qualité, notamment en matière de distribution de colis et du courrier, doit être accessible pour tous les citoyens, en ce compris dans les zones rurales.

En matière de santé animale il conviendra de soutenir la présence sur le terrain des vétérinaires ruraux en suffisance, par exemple en créant des incitants fiscaux ou sociaux tout en permettant, aux vétérinaires de recourir plus facilement aux services d'une aide administrative (télé-secrétariat) leur permettant de libérer du temps pour leurs éleveurs.

Le Mouvement Réformateur plaide également en faveur d'une politique fiscale ciblée et incitative visant à soutenir toute initiative privée qui puisse contribuer à désenclaver les zones rurales prioritaires.

Chapitre 8 : Se loger, une liberté fondamentale

Encourager l'accès au logement et à la propriété, rétablir l'ascenseur social du logement public, améliorer la qualité de l'habitat, favoriser la transition énergétique constituent des priorités pour le MR.

La politique du logement doit permettre la création d'un vrai marché du logement, de qualité, accessible financièrement, adapté ou adaptable aux handicaps, et dans un environnement sain et sécurisé. La construction d'habitations financièrement accessibles doit être un axe majeur des politiques urbanistiques en zone rurale, semi-rurale ou urbaine. La question du logement est donc essentielle, elle dépasse le cadre du besoin fondamental d'avoir un toit.

Pour résoudre ce que certains appellent « la crise du logement » ou, à tout le moins, la crise à l'accessibilité au logement, les solutions à long terme sont connues dans leurs grands traits : construire plus de logements (publics et privés), surtout dans les zones à forte pression foncière, adaptés aux besoins nouveaux (plus petits, accessibles ou grands pour les gardes alternées et les familles recomposées), développer l'accession (des plus faibles) à la propriété et plus généralement accroître la qualité de l'habitat (salubrité, habitabilité, sécurité, performance énergétique).

Nous avons besoin de logements de qualité et accessibles. La meilleure façon d'y arriver est d'améliorer l'offre en logements à l'achat et à la location. Cela doit être une priorité absolue.

Nous devons accentuer l'accession (des plus faibles) au logement et à la propriété et, plus généralement, accroître la qualité de l'habitat (salubrité, habitabilité, sécurité, performance énergétique, connectivité, etc.).

En outre, les effets du vieillissement, de l'augmentation du nombre de personnes vivant seules, de la diminution continue de la taille moyenne des ménages mais aussi de l'évolution des normes minimales de confort ont un impact majeur sur les besoins de logements de qualité à prix abordable.

Etat des lieux en Région bruxelloise

La Région de Bruxelles-Capitale compte au moins 577.000 logements. Seuls 9,3% sont des logements à finalité sociale.

Le secteur locatif bruxellois est en nette progression. Près de 43% sont propriétaires de leur logement et plus de 200.000 logements sont donnés en location par le secteur privé.

La construction résidentielle neuve à Bruxelles est très active avec 3.800 logements supplémentaires par an. On estime que les opérateurs privés contribuent à hauteur de 90% du nombre de logements autorisés.

En Région bruxelloise, l'évolution du nombre de logements sociaux est quasi inexistante. Ainsi, seuls 1.591 logements publics (chiffre fin 2017- 1.559 logements dans le cadre du PRL, auquel il faut ajouter 32 logements dans le cadre de l'Alliance Habitat) ont été créés depuis 2004 dans le cadre du Plan régional Logement.

Le bilan du MR en Région wallonne

Nous avons apporté une réponse aux besoins en logement tant au niveau de leur création que de leur rénovation, notamment par une réforme de la fiscalité immobilière. Une ambitieuse réforme fiscale a été entreprise et a permis d'introduire le principe d'un abattement sur les premiers 20.000€ des droits d'enregistrement ce qui constitue une mesure forte de réforme en la matière.

Nous avons également mis en œuvre une politique volontariste d'accès à la première propriété tant via un abattement forfaitaire du taux de droits d'enregistrements que par la mise en place d'un mécanisme de prêts jeune permettant aux primo-propriétaires d'emprunter à taux zéro les montants des frais d'achat. Le second volet lié à la réforme des packs (en cours d'adoption) en passe d'être finalisée. Ces mesures ont été complétées par une réforme de l'assurance perte de revenu pour cause d'incapacité de travail ou perte d'emploi. Cette assurance gratuite permet une intervention dans ces circonstances passant de 6200€ annuels à 9000€ et l'accès est aussi simplifié.

Nous avons par ailleurs soutenu la création de nouveaux logements, accessibles financièrement, tant sur le marché acquisitif que locatif. Le Plan wallon d'investissement permet à la Région d'apporter une réponse concrète à cette problématique.

La contribution du secteur privé à l'objectif de création de nouveaux logements publics ou à loyer modéré a été également recherchée.

Nous avons aussi incité les communes à poursuivre leurs investissements en faveur du logement public et du logement moyen et permis la révision des loyers pour garantir tant la viabilité des SLSP que l'équité entre locataires mais aussi entre les locataires et les candidats locataires.

L'encouragement à la rénovation de logements anciens pour atteindre le standard minimum est désormais rendu possible grâce à la réforme des primes le consacrant (encours d'adoption). La réforme des Eco/Renopacks en parallèle, constituera une base solide pour y parvenir.

Nous avons aussi contribué à l'amélioration de la performance énergétique moyenne et de la qualité globale du parc de logements existants.

Enfin, la finalisation de la réforme des primes permettra de mettre en place un cadastre dynamique permettant d'assurer un monitoring de l'état d'avancement de l'amélioration de la qualité du parc de logement wallon.

Nos priorités

Mise en place d'un abattement de 500€ sur le Précompte immobilier

Le Mouvement Réformateur considère qu'il est injuste d'appliquer cette taxe aux propriétaires qui vivent dans leur logement. Dans un souci de diminution de la pression fiscale, nous souhaitons élaborer un plan visant à terme à supprimer le précompte immobilier pour le propriétaire qui habite dans son logement. **Dans une première phase, afin de soutenir les propriétaires occupants, le Mouvement Réformateur propose d'introduire un abattement de 500€ sur le précompte immobilier pour l'habitation.**

Étant donné que le précompte immobilier constitue une source importante de financement pour les pouvoirs locaux, le Mouvement Réformateur pose une condition à cette mesure : il s'agira de mettre

en place un mécanisme de compensation pour les pouvoir locaux afin de garantir la stabilité de leur budget, de compenser entièrement la perte engendrée par la mesure qui sera étalée dans le temps et de ne pas aboutir à une augmentation des additionnels communaux.

Nous souhaitons également simplifier les réductions pour précompte immobilier en automatisant les réductions pour charge de famille et pour habitation modeste en Région wallonne. Aujourd'hui encore, près de 20.000 personnes en Wallonie ne font pas appel aux réductions prévues sur le précompte immobilier par manque d'information ou par complexité pour demander des réductions. Dans un souci d'équité et de simplification fiscale, il conviendrait de rendre automatique les réductions en matière de précompte immobilier pour les charges de famille (125€ à partir d'un enfant) et pour « habitation modeste » (c'est à dire dont le revenu cadastral est inférieur à 745€).

Réformer les droits d'enregistrement

- **Supprimer les droits d'enregistrement sur les prêts hypothécaires :** le MR a déposé une proposition qui vise à la suppression du droit d'hypothèque 1 % pour l'achat de son premier logement et ceci est d'autant plus pertinent pour les familles à revenus modestes ou moyens.
- **Favoriser la mobilité grâce à la portabilité des droits d'enregistrement :** A Bruxelles, le MR souhaite introduire la portabilité en cas de vente et achat de son unique logement pour éviter de payer à plusieurs les droits d'enregistrement y afférant. Dans l'immédiat le MR demande à ce que celui qui revend son unique logement puisse en acheter un autre avec la même réduction des droits d'enregistrement dans un délai de 3 ans au lieu du délai de 5 ans tel qu'il existe actuellement.
Au niveau wallon, les tarifs des droits d'enregistrement appliqués en Wallonie sur les ventes (12,5% et 6% pour le taux réduit) sont parmi les plus élevés en Europe. Exemple de tarif moyen : Suisse (3%), Allemagne (3,5%), France (5,09%), Pays-Bas (6%), Luxembourg (7%), Espagne (0%), ... Nous proposons que les droits d'enregistrement dus pour l'acquisition d'une résidence principale ne soient payés qu'une fois. Toute acquisition d'une nouvelle habitation pour changer de résidence principale pourrait, par exemple, faire l'objet d'une déduction des droits d'enregistrement payés lors de l'achat de la première maison ou du premier appartement (système "*sac à dos*") à l'instar de ce qui se fait actuellement en Flandre.
- **Assouplir les conditions pour l'obtention de l'abattement sur les droits d'enregistrement :** la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place un système d'abattement sur les droits d'enregistrement pour le premier achat afin de favoriser l'acquisition d'un logement. Cet abattement est cependant conditionné à de nombreuses exigences, certaines semblent justifiées alors que d'autres peuvent constituer de réels freins à la mobilité. Nous proposons d'assouplir les conditions nécessaires à l'octroi de cet abattement.

Une politique de performance énergétique ambitieuse

- **Améliorer la qualité des logements à Bruxelles**
 - Créer une nouvelle réduction d'impôt à l'IPP pour rénovation de l'habitation propre ;
 - La suppression du bonus logement, qui visait non seulement l'achat d'un bien immobilier mais aussi sa rénovation totale ou partielle, doit induire une réforme en faveur de la rénovation des biens immeubles. Seuls les travaux effectués sur l'habitation propre pourraient ainsi mener à une réduction de l'impôt à l'IPP, réduction pour les dépenses effectivement payées durant la période imposable ;

- Prévoir une réduction majorée du précompte immobilier en cas de réalisation dans un logement de travaux l'adaptant en fonction du handicap de son occupant.

- **Améliorer la qualité des logements en Région wallonne**

- Les tarifs des droits d'enregistrements appliqués en Wallonie restent parmi les plus élevés. Si nous souhaitons contribuer à l'objectif d'un bâti passif qui contribue tant à une économie pour les acquéreurs qu'à une meilleure gestion des ressources naturelles, il conviendrait de réduire les taux d'enregistrement à 6% - ou d'introduire un abattement supplémentaire – lors de l'achat de biens immeubles dans lesquels des travaux de rénovation énergétique sont entrepris dans un court délai après l'acquisition.
- Améliorer la qualité globale du parc de logements existants en redirigeant les budgets prioritairement vers la rénovation énergétique des logements, tant privés que publics et élaborer un plan 2030 – 2050 ;
- Sensibiliser les citoyens (propriétaire, co-propriétaire et bailleur) à la nécessité de réaliser des chantiers de rénovation ambitieux sur le plan énergétique ;
- Développer un accompagnement spécifique pour les co-propriétaires (prise de décision, montage financier, assistance pour la sélection des corps de métiers, etc.) ;
- Finaliser un cadastre dynamique permettant d'assurer un monitoring de l'état d'avancement de l'amélioration de la qualité du parc de logement wallon.

- **Dynamiser la politique de l'isolation du bâtiment :**

- Bien que des primes existent, tout le monde n'a pas les moyens de réaliser une nouvelle isolation ou n'a pas connaissance de ces primes. Il faut donc repenser l'octroi de celles-ci pour ouvrir à de nouveaux publics et sensibiliser davantage à leur existence ;
- Les charges d'urbanisme dégagées à l'occasion de projets immobiliers privés devraient être d'avantage orientées vers l'amélioration des espaces publics et la création d'équipements dans les quartiers.

Faciliter l'achat d'un logement

A Bruxelles

- **Lancer 1.000 prêts hypothécaires à taux zéro en faveur des ménages acquérant un premier logement** grâce à un partenariat public-privé (PPP) entre la Région et le secteur bancaire. Les intérêts seraient supportés par le budget régional dans le cadre de la politique d'aide à l'acquisition de la propriété. Les conditions de revenus seraient similaires aux conditions Citydev ;
- Recourir à la formule du droit de superficie (bail de 50 ans) ou d'emphytéose (bail de 99 ans) peut également être encouragé pour l'acquisition d'un logement par des personnes qui souhaitent la stabilité de leur propre habitation sans devoir payer le prix d'achat du terrain, évitant ainsi les droits d'enregistrement élevés pratiqués à Bruxelles ;
- Instaurer l'usufruit locatif local qui consiste en un démembrement de la propriété entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Le principe consiste en un investisseur privé qui achète la nue-propriété d'un immeuble et un opérateur qui en acquiert l'usufruit, à charge pour lui de le louer.
- Mettre en place un leasing immobilier avec option d'achat pour les jeunes ;
- Instaurer une fiscalité immobilière non pénalisante en privilégiant une politique qui ne vise pas à alourdir la fiscalité immobilière sauf pour les immeubles et terrains non-occupés dans un but spéculatif ;

En Wallonie

- **Poursuivre le travail entrepris avec l'abattement fiscal sur les droits d'enregistrement et la réduction du précompte immobilier** car la Région wallonne reste une des plus onéreuses au niveau de l'OCDE en termes de frais liés à l'acquisition. Il faut poursuivre la réflexion et accentuer les démarches dans ce sens ;
- La mise en place du leasing immobilier avec option d'achat pour les jeunes. Concrètement, ce système permet de louer une habitation neuve (un appartement ou une maison) et économe en énergie tout en bénéficiant d'une option d'achat et d'un remboursement des loyers un certain nombre d'années ;
- **Favoriser l'achat par les locataires d'une partie du parc de logement public via le crédit hypothécaire social, un leasing immobilier ou les aides régionales ;**
- Revoir le Chèque-Habitat en vue de l'orienter exclusivement vers l'achat d'un premier logement neuf et l'acquisition-rénovation d'un logement ancien ;
- Réduire la TVA de 21 à 6 % en cas de démolition-reconstruction pour favoriser une gestion parcimonieuse de l'espace ;
- **Le recours à la formule du droit de superficie (bail de 50 ans) ou d'emphytéose (bail de 99 ans) doit être encouragé par les pouvoirs publics ;**
- Favoriser le développement d'espaces communautaires pour les jeunes familles en y intégrant également des équipements et des services collectifs comme des crèches (exemple : habitats groupés) ;
- Instaurer un abattement fiscal de 500€ sur le Précompte Immobilier pour la résidence principale : il s'agit d'un impôt sur un bien déjà acheté et sur lequel de nombreuses taxes ont déjà été prélevées (singulièrement les droits d'enregistrement).

Davantage de logements adaptés à la situation de chacun (âge, handicap...)

L'allongement de la vie et l'augmentation de la part des personnes âgées dans la société nécessitent de repenser la manière d'améliorer la qualité de vie des aînés qui perdent petit à petit leur autonomie. Le nombre de personnes âgées de plus de 80 ans augmentera ces prochaines années. Il s'agit non seulement d'un allongement de la vie de chacun mais aussi d'un phénomène de vieillissement global de la population. **Plus précisément, selon les statistiques publiées par Statbel, le vieillissement de la population belge se caractérise par une évolution à la hausse des individus de 67 ans et plus.**

En 2016, la Région wallonne comptait 1 individu de plus de 67 ans pour 4 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport sera de 1 pour 2,5 : le coefficient de dépendance des âgés passe de 25 % en 2016 à 40 % en 2060. Le vieillissement de la population dans la Région wallonne est plus soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble

En Région bruxelloise, en 2016, la Région compte 1 individu de plus de 67 ans pour 6 individus entre 18 et 66 ans. En 2060, ce rapport est de 1 pour 4. Le coefficient de dépendance des âgés passera de 17,7 % en 2016 à 38 % en 2040 et 23,2 % en 2060. La population de la Région de Bruxelles-Capitale vieillit mais à un rythme moins soutenu qu'au niveau de la Belgique dans son ensemble. La structure d'âge de la population bruxelloise est et reste en projection nettement plus jeune que celle du pays¹¹. L'augmentation du nombre de personnes dépendantes pèsera incontestablement sur les systèmes de solidarité collective.

¹¹

http://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/bevolking/5.8%20Bevolkingsvooruitzichten/bestanden/FOR_POP1660_11440_F%20print.pdf p.31

Un nombre plus restreint de personnes actives devra financer les allocations sociales pour un nombre croissant de personnes non actives.

Des solutions au niveau du logement collectif

Aujourd'hui, 65.425 lits sont disponibles en Belgique. Ces lits sont disponibles en Maisons de Repos, Maisons de Repos et de Soins, Centres de Soins et Centres de Soins et de Jours.

Parmi ces lits, 33.344 ont été créés par le secteur privé. 14.332 appartiennent au secteur associatif et 17.749 lits sont gérés par le secteur public.

La Région bruxelloise compte, en moyenne, 17.000 lits en Maisons de repos ou en Maisons de repos et de soins. La Wallonie compte quant à elle 48.122 places en Maison de repos ou en Maison de repos et de soins en Wallonie pour un soutien public annuel de 953 millions). D'après le bureau du Plan, 63.287 places seront nécessaires en Wallonie en 2020.

Pour le MR, le libre choix de la personne doit être au centre des priorités. Le critère de l'accessibilité géographique ainsi que celui du prix de la Maison de Repos déterminent généralement le choix de la personne âgée et/ou de sa famille. Le type de structure, qu'elle soit publique, associative ou privée n'est que secondaire pour la personne en perte d'autonomie. **La qualité de l'encadrement et des soins doit, quelle que soit la structure, être garantie.**

Le MR défend donc le libre choix de la personne âgée et l'absence de toute discrimination quel que soit le choix du lieu de vie. L'absence de discrimination ne peut être effective qu'en raison d'un traitement équitable entre les établissements de soins.

Pour cela, une information complète sur le prix, l'encadrement et les services doit être disponible pour le résident.

L'encadrement et la qualité des soins doivent être modernisés.

L'évolution du vieillissement de la population et du degré de dépendance des personnes doivent être intégrés dans les normes d'encadrement. La gestion administration doit être allégée au profit de plus de temps pour les soins et l'accompagnement.

Nos priorités :

- **Concrétiser la réforme wallonne de l'accueil des Maisons de Repos** qui prévoit la création de 12.000 places supplémentaires en MR/MRS, en privilégiant le décroisement du secteur et le soutien des initiatives privées ;
- Réaliser un cadastre des besoins réels et d'une « photographie » des actes réellement posés par le personnel des maisons de repos afin d'envisager une évolution de l'encadrement ;
- **Harmoniser les normes de financement Maison de Repos/Maisons de Repos et de Soins ;**
- Redéfinir les actes confiés aux prestataires de soins tels que les infirmiers et les aides-soignants ;
- Repenser les métiers de soins et **mettre en place le diplôme « d'auxiliaire de vie » ;**
- **Moderniser les structures d'accueil existantes ;**
- **Garantir une information complète du résident sur le prix et les suppléments ;**
- Renforcer et diversifier l'offre de répit par le soutien et le développement de structures d'accueil de court séjour et de convalescence adaptées aux besoins de la personne aidée et de son aidant ;

- Promouvoir les structures intermédiaires entre le domicile et la maison de repos comme les centres de court séjour, les résidences-services, les résidences services sociales ;
- **Créer un cadre légal pour les résidences de convalescence ;**
- Renforcer des dispositifs de prévention de la maltraitance en maisons de repos ;
- Permettre le travail associatif dans les Maison de Repos/Maisons de Repos et de Soins, tous secteurs confondus.

Pour les personnes handicapées :

- Un élargissement de l'offre de services et une diversification de solutions bien réparties géographiquement et ce en matière de soins à domicile, de service résidentiel, d'accompagnement à la vie en autonomie, etc. ;
- Un plan d'investissement et la programmation d'ouverture de services pour les personnes en situation de handicap ;
- **La création de résidences services pouvant accueillir de petits groupes de personnes en situation de handicap** et favorisant leur intégration sociale ;
- Un renforcement des services actifs en milieu de vie ;
- Augmenter les possibilités d'accueil pour les personnes souffrant d'un double handicap ;

Favoriser le maintien à domicile

Comme dans la plupart des autres régions et pays européens, la Région bruxelloise et la Région wallonne accordent la priorité au maintien des personnes âgées ou handicapées à domicile. Cette priorité, pour qu'elle puisse être gérée et accomplie, passe nécessairement par la mise en place d'aides facilitant l'accomplissement des activités basiques et instrumentales de la vie quotidienne. La question de la sécurité des personnes âgées ou handicapées en difficulté physique, mentale et/ou sociale se pose spécialement dans le cadre du maintien à domicile.

Les balises de l'assurance autonomie en Région wallonne permettent d'envisager plus sereinement le financement et l'accessibilité des soins apportés au patient à son domicile. L'absence de vision à long terme de la prise en charge au domicile des personnes âgées et/ou nécessitant des soins particuliers inquiète particulièrement le MR. **C'est pourquoi, nous souhaitons en Région bruxelloise, à l'instar des avancées réalisées en Région wallonne, la mise en place d'un modèle comparable à l'assurance autonomie wallonne qui permettra de renforcer les Services d'Aides à domicile et de soutenir financièrement les personnes dépendantes.**

Nos priorités

- **Renforcer les services d'aides et de soins à domicile et notamment les Services d'Aides aux Familles et aux Aînés pluralistes ;**
- Analyser les besoins d'encadrement des SAFA afin de leur donner les moyens suffisants pour assurer leurs missions ;
- **Renforcer la formation et l'attractivité du métier d'aide familiale ;**
- **Soutenir le développement d'outils techniques tels que le recours à un système de télévigilance ;**
- **Répondre aux besoins de prise en charge en soirée et durant le week-end ;**
- Garantir une accessibilité financière accrue pour les bénéficiaires de ces services.

L'aménagement du domicile et les aides à la mobilité sont également des enjeux majeurs dans le cadre du maintien à domicile. Afin d'assurer aux personnes en perte d'autonomie un accompagnement à domicile de qualité, il est essentiel de favoriser une approche globale de la situation de la personne en pratiquant une analyse transversale de ses besoins, qui implique tous les acteurs concernés (ergothérapeutes, infirmiers, aides à domicile, familles, etc.).

Nos priorités

- Généraliser les aides à l'adaptation aux logements quel que soit l'âge auquel une situation de handicap peut survenir et permettre de **déduire fiscalement les coûts liés à l'aménagement du domicile afin de permettre aux personnes âgées d'aménager leur lieu de vie dans le cadre du maintien à domicile ;**
- **Soutenir la construction de logements adaptés aux personnes âgées** afin de leur permettre de rester à domicile (PMR, jardins partagés, physio-parcs, etc.) ;
- Encourager les initiatives locales, via par exemple les « Conseils consultatifs des aînés » à organiser des ateliers de sensibilisation à la sécurité, en partenariat, notamment, avec des professionnels de la santé ;
- **Soutenir le développement de projets pilotes visant à renforcer la « surveillance » et l'encadrement des personnes isolées.**
- Le vieillissement de la population étant un fait indéniable, il est important de repenser une partie de notre politique du logement. Afin de lutter contre l'isolement et de répondre à ce besoin sociétal, le MR encourage vivement le développement de logements dit « Kangourou » ;
- Grouper des logements ou habitats groupés pour des publics cibles dont les personnes âgées indépendantes (exemple : projet « *Abbeyfield* ») mais aussi dépendantes ou encore pour des personnes porteuses d'un handicap ;
- Développer, de manière générale, des logements adaptables aux personnes handicapées en maintenant, notamment, un certain pourcentage dans les projets immobiliers.
- Adapter un pourcentage de logements adaptables aux personnes handicapées dans les projets immobiliers ;
- La mise en place de projets novateurs et le développement de solutions technologiques permettant la vie à son domicile en toute sécurité pour les personnes handicapées ;
- La suppression de la limite d'âge pour les aides matérielles individuelles (aménagement du domicile, du véhicule, etc.).

Nous souhaitons également :

- **Développer des espaces communautaires pour les jeunes familles en y intégrant également des équipements et des services collectifs dont des crèches ;**
- Poursuivre l'obtention d'un label de qualité pour le logement étudiant ;
- Développer des Agences Immobilières étudiantes ;

Réinvestir les logements abandonnés

- Réaffecter des logements au-dessus des commerces en utilisant et modernisant les possibilités d'intervention des régies foncières ou les agences immobilières sociales (AIS) ;
- Lutter contre les immeubles abandonnés ;
- Lutter contre le morcellement excessif des logements : l'augmentation générale des prix de l'immobilier, jointe à l'installation des institutions européennes ou étrangères ont engendré la transformation illégale de logements en bureaux ou leur morcellement excessif ;

- Lutter davantage contre les logements inoccupés à but spéculatif. Cette lutte devrait se doubler d'une lutte contre les immeubles dégradés :
 - En parallèle, promouvoir l'Agence Immobilière Sociale (AIS) en tant que facilitateur ou intermédiaire dans le cadre de la remise sur le marché des biens inoccupés privés ;
 - Poursuivre la centralisation, au sein d'un fichier, des logements affichant une consommation d'eau et/ou électricité présentant un taux inférieur à un seuil minimal caractéristique d'une inoccupation.
- Poursuivre la chasse aux marchands de sommeil et/ou sur les logements insalubres en renforçant ou créant une task force logement au niveau communal ou supra communal qui aurait également pour mission de lutter contre les domiciliations fictives, les logements inoccupés, détecter les subdivisions d'immeubles non déclarées et en renforcer les critères, tels que les superficies minimales ;

Dynamiser le marché du logement public

L'accès au logement est une condition essentielle pour satisfaire les besoins fondamentaux. Le logement est également une condition préalable à la participation à la société et à l'accès à l'emploi. Le loyer ou le remboursement d'un crédit hypothécaire représente une part importante du budget des ménages. L'aide au logement joue dès lors un rôle considérable en matière de lutte contre la pauvreté.

De plus, les locataires, tant du marché privé que des logements sociaux, sont nettement plus touchés que les propriétaires par les différentes formes de précarité énergétique. Leur capacité à agir sur le choix des vecteurs énergétiques, à améliorer la performance énergétique de leur logement ou des principaux équipements est limitée et dépend la plupart du temps d'une décision du/des propriétaire(s)-bailleur(s). Pour le MR, il faut permettre à toute personne d'avoir accès à un logement salubre et peu énergivore. **En clair, il faut permettre à chacun d'avoir un toit.**

Nos priorités

- Réformer les systèmes d'attribution des logements publics ;
- Renforcer la politique de rénovation et de prêter une attention particulière aux politiques de rénovation pour les petits logements ;
- Renforcer les contacts entre les services sociaux des Sociétés de Logements Sociaux Publics et les CPAS ;
- Favoriser le développement des « capteurs logements » qui visent à favoriser l'accès au logement des personnes précarisées ;
- **Réinvestir les nombreux logements vides et réaménager les espaces inaffectés afin d'élargir l'offre de logements vacants ;**
- Développer une politique ambitieuse de rénovation et d'efficacité énergétique des logements en partenariat avec les fournisseurs d'énergie et le gestionnaire du réseau ;
- Favoriser l'acquisitif social ;
- Inciter la mise en gestion auprès des Agences Immobilières Sociales.

A Bruxelles

- Permettre aux régies foncières communales de revendre, à leurs locataires, une part de leur patrimoine rénové avec l'obligation de réinvestir les fonds obtenus dans de nouvelles acquisitions ou rénovations ;
- Maintenir une vraie politique de diminution du précompte pour les propriétaires qui mettent leurs biens en gestion publique (dont les AIS) ;
- Renforcer le rôle des Agences Immobilières Sociales (AIS) ;
- Développer une politique de partenariat public-privé plus accrue via les AIS ou l'usufruit locatif social ;
- Majorer les indemnités versées aux propriétaires qui confient un bien à une AIS pour une durée minimale de 9 ans selon les loyers moyens du quartier ;
- Rationaliser l'offre de logements publics en structurant le territoire et les compétences afin de concevoir sur une échelle plus large et de façon coordonnée l'offre de logements à travers toute la région ;
- **Rationaliser les opérateurs immobiliers publics** (Sociétés Immobilières de Service Public (SISP), AIS, Régies foncières, etc.) qui sont près de 50 sur l'ensemble la Région bruxelloise et faire des SISP les « guichets uniques » du logement à finalité sociale ;
- Renforcer l'achat par les locataires d'une partie du parc de logements publics via le crédit hypothécaire social, un leasing immobilier ou les aides régionales ;
- Mettre en place un cadastre dynamique permettant d'assurer un monitoring de l'état d'avancement de l'amélioration de la qualité du parc de logements bruxellois ;
- Améliorer la performance énergétique moyenne et la qualité globale du parc de logements existants. Un audit sur l'état du parc de logements sociaux en Région bruxelloise devrait être réalisé ;
- Rechercher une amélioration de la gestion des sociétés de logement de service public en veillant à assurer le meilleur rapport d'une part entre le nombre de logements en gestion et les coûts de fonctionnement et, d'autre part, entre l'efficacité et le maintien de services de proximité ;
- **Favoriser la mixité sociale**, culturelle, ethnique et générationnelle en assurant une répartition plus diffuse sur le territoire communal des nouveaux logements d'utilité publique qui seraient créés à l'avenir ;
- Encourager, sur l'ensemble de la Région, la mise en œuvre de mécanismes divers en vue de renforcer la lutte contre les discriminations dans l'accès à la location d'un logement et assurer l'octroi de moyens suffisants aux services d'inspection ou au pouvoir judiciaire compétent ;
- Développer l'offre de logements intermédiaires pour les classes moyennes.
Le secteur du logement public doit, en partie, permettre de lutter contre cet exode et éviter ainsi la diminution des recettes fiscales régionales. Le MR plaide pour un réel développement de l'offre de logements moyens et une révision des conditions de revenus d'admission ;
- Poursuivre la rénovation et la sécurisation des logements sociaux ;
- Garantir un pourcentage de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes souffrant d'un handicap. Le MR plaide pour l'instauration d'une réglementation régionale qui obligera tout opérateur immobilier public, régional et local, à prévoir un pourcentage de logements adaptables dans chaque projet de construction ou de rénovation de logements et un minimum de logements adaptés ;
- Favoriser la mutation entre les Sociétés Immobilières de Service Public (SISP). Ainsi tout locataire a la possibilité de demander une mutation de logement, soit le transfert vers un logement davantage adapté à sa situation familiale.

En Wallonie

- Le programme d'urgence pour le logement public en 4 axes (réhabilitation ; rénovation ; construction ; développement des réserves foncières) doit être poursuivi et structuré selon les axes cités ;
- L'objectif 2050 en rénovation énergétique des bâtiments privés doit faire l'objet de mécanismes de financement et de mise en œuvre innovants, permettant de mobiliser des fonds privés et européens, et d'accélérer/faciliter les travaux ;
- Faire diminuer la pression foncière et développer une gestion intelligente de l'espace :
 - Faciliter et promouvoir les modifications des plans de secteur afin de convertir les nombreuses surfaces anciennement commerciales en zones d'habitat ou mixtes ;
 - Lorsqu'ils s'y prêtent (situation, absence de pollution), accélérer l'utilisation des SAR (sites à réhabiliter) en zones de Logement ;
 - Activer les réserves foncières publiques (de la SWL ou des sociétés de logement) pour les affecter aux logements qu'ils soient publics et/ou privés à un prix maîtrisé.
- **Instaurer l'usufruit locatif social** qui consiste en un démembrement de la propriété entre l'usufruitier et le nu-propriétaire. Le principe consiste en un investisseur privé qui achète la nue-propriété d'un immeuble et un opérateur qui en acquiert l'usufruit, à charge pour lui de le louer ;
- Inciter la réaffectation de logements au-dessus des commerces (incitant via la réduction du précompte immobilier lorsque cette mixité existe, par exemple) ;
- Structurer, pour l'ensemble de la Région, les contrats de performance énergétique et les mécanismes tiers-investisseurs en appui des initiatives privées et publiques en la matière ;
- Renforcer le rôle des Agences Immobilières Sociales (AIS) en augmentant le nombre de logements gérés par ces dernières et en orientant davantage celles-ci vers des logements nouvellement mis sur le marché.
- Veiller à ce que les nouveaux logements d'utilité publique soient implantés en application du schéma régional de développement du logement public. Notamment en favorisant les opérations d'acquisition/rénovation en lieu et place des constructions neuves de grands ensembles et en développant l'activité de prise en gestion de logements privés/logements inoccupés par la Société de logement de service public.
- Renforcer les synergies entre les différents acteurs du logement ;
- Renforcer le soutien aux APL (Associations de Promotion du Logement) dans les projets innovants ;
- Intégrer le fonds wallon du logement (FWL) dans la nouvelle Agence rassemblant la société wallonne du crédit social, la société wallonne du logement et le centre d'étude en habitat durable ;
- Redéfinir le rôle des différentes structures permettant d'assurer une offre de service cohérente et efficiente sur l'ensemble du territoire régional : réforme ambitieuse des SLSP et des Guichets de crédit social du logement dans l'Agence de l'habitat durable :
 - L'objectif est de permettre un contact plus direct pour le citoyen en facilitant les procédures ;
 - Cela permettrait une efficacité accrue et des économies d'échelle.

Améliorer l'aide aux sans-abris et aux plus précarisés

Ce phénomène doit être résorbé. Le droit à avoir un logement salubre est fondamental dans un Etat de droit. Le MR souhaite :

- Mettre en œuvre une allocation loyer encadrée et généralisée à Bruxelles ;

- Une individualisation des solutions d'accueil et le soutien aux initiatives existantes pour les sans-abris ;
- Encourager dans chaque région (et poursuivre là où cela existe) l'octroi de subsides à des projets pour reloger des sans-abris dans des structures peu coûteuses, légères qui permettent toutefois un confort correct pour les occupants ;
- **Continuer le développement des projets « housing first » visant à permettre aux sans domicile fixe de retrouver durablement leur place au sein de la société grâce à un logement accessible et à accompagnement social adéquat** et veiller à ce que certains projets housing first s'adressent aussi aux femmes ;
- Développer les abris de nuits et les logements communautaires d'urgence et renforcer le logement de d'accueil de transit pour les femmes victimes de violences ;
- Former le personnel des équipes d'encadrement des maisons d'accueil, des maisons communautaires et d'abris de nuit d'encadrer aux problématiques de santé mentale ;
- Rapprocher le secteur de l'aide à la jeunesse des maisons d'accueil ;
- Porter une attention particulière à la rénovation des structures d'accueil. Aujourd'hui, des financements existent pour la construction de nouvelles places d'accueil mais peu de moyens financiers sont consacrés à la rénovation des bâtiments existant ;
- Renforcer les équipes d'encadrement des structures d'accueil en tenant compte également des besoins administratifs et logistiques ;
- Permettre aux sans-abris de rejoindre les logements d'urgence avec leurs animaux domestiques ;
- En accord avec les CPAS, de veiller à ce que l'outil « adresse de référence » soit utilisé de façon optimale et à faire cesser les applications inégalitaires de cet outil ;
- Un financement dans la perspective d'un agrément suite à la mise en conformité des « maisons pirates » qui permettent d'héberger les personnes en difficulté prolongée.
- Développer un système de prêts à taux zéro visant à financer la constitution de garantie locative à destination des publics plus précarisés ;
- Etudier un système de garanties de bonne fin, notamment avec le secteur des assurances pour rassurer les propriétaires-bailleurs dans le cadre de la conclusion de contrats de bail en faveur des publics précarisés ;
- Développer le système du « bail glissant » désormais permis par le décret De Bue ;
- Accentuer la lutte en faveur du sans-abrisme involontaire. Le droit à avoir un logement salubre est fondamental dans un Etat de droit.

Préserver la ruralité wallonne

L'un des atouts de la Wallonie est son territoire, offrant d'une part de multiples possibilités de développement de projets individuels et collectifs et, d'autre part, un cadre de vie à préserver. Par ailleurs, l'aménagement du territoire est un des leviers majeurs de la transition énergétique au travers, notamment, de la maîtrise de l'urbanisation et de la mobilité dans les territoires.

C'est pourquoi au MR, nous prôtons un développement territorial offrant des espaces suffisants pour le développement des entreprises et des activités tout en veillant à gérer le territoire avec parcimonie, à limiter l'urbanisation des terres et à préserver la nature et la ruralité.

Nos propositions :

Mettre fin à l'urbanisation des terres non artificialisées

Premièrement, nous souhaitons gérer concrètement l'ambitieux objectif de mettre fin à l'urbanisation nette des terres non-artificialisées à l'horizon 2050 (« STOP BETON »), car au-delà du slogan, il s'agit

de répondre dès à présent aux questions légitimes des propriétaires fonciers, des porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés, et du secteur de la construction, via des mesures claires et des incitants fiscaux.

Dans ce contexte le MR propose de travailler selon **trois axes principaux** pour concrétiser cette gestion parcimonieuse du territoire :

Recycler le territoire

L'une de nos priorités pour freiner l'artificialisation des terres et l'étalement urbain est la reconversion des sites et des friches industriels pour permettre, grâce au recyclage de ces terrains, d'y implanter de l'activité économique et du logement. L'assainissement et la disparition des chancre industriels permettra à la fois de valoriser des terrains idéalement situés d'un point de vue logistique, notamment pour le transport par train ou par voie d'eau, mais également à la Wallonie de se projeter dans une perspective d'avenir positive et de ne plus rester obnubilée par son passé industriel.

Le MR lancera un programme ambitieux à cet effet, financé par les fonds européens de développement régional (FEDER) et par les sociétés d'investissement publics.

Nous encouragerons par ailleurs la constitution de partenariats public-privé afin de faciliter la réalisation rapide de projets de qualité, facilités par une administration qui doit être optimisée.

Renforcer l'attractivité des espaces urbanisés

Que ce soit au centre des villes ou au cœur des villages, le MR soutiendra le développement d'espaces publics de qualité, conviviaux et sûrs. Nous y prônerons une mixité fonctionnelle (logement, commerce, détente et déplacement) et la lutte contre l'insécurité et l'impunité (lutte contre les incivilités, aménagements de sécurité routière), pour y restaurer un cadre de vie de qualité.

En milieu urbain, les mécanismes de rénovation et de revitalisation urbaine seront repensés pour faciliter la vitalisation plus rapide et plus efficace des zones bâties. En milieu rural, nous garantirons le maintien d'une desserte de transport et d'une accessibilité des services (santé, éducation, commerces).

Par ailleurs, il convient de faciliter la mise en œuvre des zones de comblement (possibilité, sous certaines conditions, de construire en dérogation en zone non urbanisable) prévues par le Code de développement territorial en vue d'urbaniser préférentiellement les dents creuses.

Développer des outils de gestion et un cadre incitatif

Nous souhaitons également offrir une vision claire et prédictive quant aux zones à densifier en priorité et, *a contrario*, aux terres à préserver (ex : terres agricoles nourricières, sites d'intérêts pour la biodiversité, etc.) et développer en conséquence un régime d'incitants et de compensations permettant d'atteindre les objectifs régionaux sans léser les propriétaires de terrain.

Le MR propose à cet égard de :

- Mettre en place un outil de gestion précis et objectif afin de répondre à cette meilleure utilisation des terrains ;

- Disposer par sous-région d'une réserve de terrains directement disponibles et équipés et, par ailleurs, constituer, à l'échelle de la Wallonie, une ou deux zones de développements prioritaires dédiées à des investissements de (très) grande envergure ;
- Créer un cadastre de l'offre de terrains immédiatement disponibles afin de pouvoir répondre directement et précisément aux investisseurs. Ce cadastre doit être complété de données statistiques fiables et mises à jour en vue de maîtriser au mieux les demandes des entreprises. Le cadastre devrait être en lien avec les aides et subsides octroyés par la Région ainsi qu'un prix au m² indicatif. Actuellement, aucune statistique précise et actualisée n'existe et aucun cadastre centralisé n'est tenu à jour ;
- Soutenir auprès du Fédéral une baisse de la TVA sur les opérations de démolition-reconstruction ;
- Encadrer la détermination des charges d'urbanisme, actuellement déterminées de façon subjective, et qui peuvent constituer un frein, lorsqu'elles sont excessives, à la création de logements énergétiquement performants et à la densification du bâti.

Une meilleure planification régionale

Deuxièmement, l'attractivité du territoire doit aussi se traduire au niveau de la planification régionale, principalement au niveau du plan de secteur qui détermine les affectations du sol. Il faut mettre fin aux blocages et aux obstacles administratifs au développement économique de la Région.

Le MR propose de procéder à une révision générale des plans de secteur et au dégel du territoire wallon paralysé parfois depuis plus de 30 ans.

Sur ces aspects, le MR entend notamment :

- Instaurer une procédure de révision rapide des plans de secteurs, cadrée par des délais de rigueur, pour accélérer la réalisation des projets, tout en maintenant au cœur de l'analyse l'incidence des projets sur l'environnement et les compensations nécessaires le cas échéant ;
- Créer des zones pouvant accueillir de nouvelles activités susceptibles de modifier substantiellement l'économie de la Wallonie. Ces zones seront mises à disposition des entreprises directement, via l'autorité régionale. Des Zonings d'Intérêt Régional spécialisés doivent être mis à disposition des entreprises des secteurs concernés ;
- Encadrer via, par exemple, une grille d'analyse, la politique des compensations au plan de secteur actuellement sujette à subjectivité. La mise en place de critères objectifs de compensations alternatives est une source de simplification administrative importante ;
- Mettre en place une procédure rapide et simplifiée pour supprimer définitivement les périmètres de réservation obsolètes inscrits au plan de secteur depuis plusieurs années et qui maintiennent dans l'incertitude des milliers de citoyens dans leur projets immobiliers.

Une exploitation durable des ressources locales

Troisièmement, dans un contexte de changement climatique, l'aménagement régional du territoire doit aussi permettre l'exploitation raisonnée et durable de ressources naturelles et leur utilisation

locale, ce qui réduira la dépendance des matières premières importées de piètre qualité (ex : pierre asiatique). La production des énergies renouvelables et le déploiement des infrastructures et des réseaux d'énergie et de télécommunication doivent aussi être garantis à l'échelle du territoire, dans le respect des spécificités locales et paysagères, notamment en ce qui concerne le développement éolien.

Pour ces projets d'intérêt régional, il convient pour le MR :

- D'appliquer des délais raccourcis de traitement des demandes de permis ;
- D'instaurer des délais de rigueur.

Moderniser et simplifier les outils

Dernièrement, plus encore que dans d'autres domaines, il nous apparaît crucial d'accélérer dès à présent la simplification administrative et numérique en matière d'aménagement du territoire, pour permettre par exemple, via une traçabilité des dossiers, aux citoyens et aux entreprises d'introduire et de suivre leurs demandes de permis en ligne.

Maîtriser le développement territorial bruxellois

Malgré tous ses atouts, force est de constater que Bruxelles manque d'ambition, que les majorités régionales successives de ces quinze dernières années ont manqué de vision pour notre capitale. Le MR a cette ambition et cette vision. Il l'a déjà prouvé par l'intermédiaire de l'accord de coopération Beliris, lequel finance, sur des moyens fédéraux, de nombreux projets depuis de nombreuses années. Car le gouvernement fédéral veut mettre continuellement Bruxelles en valeur, notamment parce qu'elle est notre capitale. Pourtant, l'immobilisme et le court-termisme du gouvernement régional ont fait de notre Région un éternel chantier, congestionné, improvisé, peu accueillant et indigne de la capitale de notre pays. Il faut constater une fracture sociale, une véritable dualité socio-économique. Le MR veut changer de cap et faire entrer Bruxelles dans le 21^{ème} siècle, une ville parmi les plus accueillantes et agréables d'Europe, à l'instar de Vienne, de Bordeaux, de Barcelone ou de Berlin. Agréable pour ses habitants, accueillante pour les travailleurs et les visiteurs. Le MR veut aussi en finir avec la précarité et le manque de perspective pour les jeunes. Le MR veut déployer un vrai projet de développement urbain, pour une Région durable et moderne. Bruxelles mérite d'être authentiquement choisie par ses habitants et doit cesser d'être cette ville « subie » et de plus en plus fuie par la classe moyenne, des suites des choix opérés par les majorités régionales successives.

Le premier paradoxe est la richesse de sa production par habitant et la modestie de son revenu par habitant. Ville modeste et métropole moyenne par sa taille, elle est toutefois en croissance démographique forte. Ville jeune, elle comporte un segment de personnes âgées important. Ville la plus cosmopolite et interculturelle d'Europe, elle est de plus en plus francophone par la langue mais de moins en moins française par la culture. Elle est structurée selon une logique communautaire belge, mais qui ne rend plus compte de la mosaïque de la population bruxelloise.

Bilan du MR au niveau fédéral pour Bruxelles

Beliris est un accord de coopération du 15 septembre 1993 passé entre le pouvoir fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale, qui a pour objectif d'élargir les moyens mis à disposition de la capitale pour assumer, développer et promouvoir sa fonction de capitale et son rôle international.

Le budget de Beliris est fixé chaque année et bénéficie essentiellement aux développements d'infrastructures et d'espaces publics, de parcs urbains, d'infrastructures sportives et de logements sociaux. Des dizaines de projets ont ainsi vu le jour à Bruxelles, sous la houlette de Didier Reynders, Vice-Premier ministre MR, qui préside Beliris depuis octobre 2014. Par exemple, ont été financés par le niveau fédéral via Beliris : le réaménagement de la station de métro Arts-Loi; le financement partiel du nouveau tram 9 ; la rénovation du parc du cinquantenaire; le réaménagement du boulevard Léopold III; la rénovation du pôle multimodal Schuman, de ses abords et le creusement du tunnel ferroviaire Schuman-Josaphat ; la rénovation de la ferme-château et du parc du Karreveld; la rénovation du centre culturel Wiels ; la rénovation de la place Jourdan qui se termine, etc.

Sont en cours de réalisation, notamment : le prolongement du métro vers le Nord de Bruxelles ; le réaménagement de la Rue Neuve, de la Porte de Ninove, le réaménagement des boulevards du centre, la rénovation de logements sociaux dans plusieurs communes ; l'aménagement et la réouverture de la zone sud du Parc Léopold ; la réalisation de l'itinéraire cyclo-piéton Wavre-Viaduc-Sceptre et la passerelle Picard qui inclut une liaison cyclo-piétonne entre les deux rives du canal, etc. Comme le futur n'attend pas, d'autres projets innovants sont en cours d'étude, comme, par exemple, un nouveau « Learning and Innovation Center » à la frontière entre les campus de l'ULB et de la VUB, véritable trait d'union entre les deux universités, qui mettront, de cette manière, leurs moyens - bibliothèques et infrastructures de pointe - en commun.

Nos priorités

Une vision d'avenir sur le plan de l'aménagement du territoire

Nous voulons donner envie aux Bruxelloises et Bruxellois d'être fière de leur ville. Pour ce faire nous voulons de grands projets urbanistiques qui rendront beauté et attractivité à la ville. En effet, de nombreux bâtiments publics sont laissés sans entretien, voire à l'abandon. Nous voulons réenchanter notre Région et redonner de la fierté à ses habitants. De nombreuses villes comme celles citées ci-dessus, ont développé une mobilité douce adaptée aux piétons et aux deux roues. Cela nécessitera notamment la mise sous terre des grands axes pourvoyeurs de voitures tel que la petite ceinture et les entrées d'autoroute. La mobilité et le confort de vie en ville sont à ce prix.

Bruxelles : notre Région résolument verte

Nous voulons redonner une place importante aux espaces verts, plus de 50% du territoire de la Région Bruxelloise est composé d'espaces verts au sens large. Mais, pourtant, 63% des Bruxellois ne disposent pas d'un jardin privé. Il est donc fondamental et essentiel de préserver ces niches vertes. Leur protection et leur entretien sont une priorité.

Il est de la responsabilité des autorités régionales de se fixer un cap, un objectif chiffré en hectares correspondant aux territoires que la nature pourrait reconquérir sur la ville d'ici la fin de la prochaine mandature. A cet égard, la mobilisation d'une partie des charges d'urbanisme générées par les projets privés couplée à l'application de règles ambitieuses en termes de dépollution et de perméabilité des sols lors des chantiers privés et publics, semblent être des pistes à privilégier.

Par ailleurs, la Senne, emblématique de Bruxelles, est, aujourd'hui, à nouveau une rivière *vivante*, permettant une vie aquatique et ceci grâce à la mise en fonction des deux stations d'épuration bruxelloise en 2000, alors que le MR était au pouvoir à Bruxelles et en 2007. Malgré cette très importante amélioration, la Senne reste encore en « mauvais état », selon l'approche méthodologique de la Directive européenne cadre sur l'Eau.

Pour le MR, il faut continuer sur cette voie – Bruxelles Environnement est déjà à pied d'œuvre – et permettre la mise à ciel ouvert de la Senne sur de nouveaux tronçons.

Faciliter le tri sélectif de proximité

Recycler correctement n'est pas toujours évident : les déchetteries sont peu nombreuses et rarement à proximité immédiate. Cela défavorise le tri des déchets et le MR entend y remédier. Le MR propose d'instaurer des points de collecte qui permettraient la récolte de nombreux déchets comme les huiles usagées, les petits électroménagers, les vêtements, les médicaments périmés. Pour le recyclage des huiles, le MR a montré lors de la dernière législature communale qu'il était possible de les récolter pour les recycler, sans que cela ne soit à charge des citoyens ou des pouvoirs publics. Ces containers ne devraient jamais être situés à plus d'un kilomètre des quartiers à desservir.

Plan Lumière

Le MR propose un plan lumière intégré qui serait (co-)financé par Beliris à l'image de ce que cette dernière a fait pour la Grand Place de Bruxelles. Ce plan mettra en valeur les monuments remarquables de la Région comme l'Atomium, le Palais de Justice, la Basilique de Koekelberg, la cathédrale Saints Michel et Gudule, le Palais Royal, le pavillon chinois, les serres de Laeken, les bâtiments européens situés rue de la Loi, la colonne du congrès, certains musées et bâtiments fédéraux, ou encore certains bâtiments privés en vue d'améliorer la beauté de ces bâtiments.

Revaloriser touristiquement le port de Bruxelles

Le MR propose une revalorisation touristique du port de Bruxelles, avec le placement d'un bateau à visiter comme c'est le cas dans les ports de Sidney et de Stockholm par exemple. Il est important d'attirer les touristes et visiteurs dans cette partie parfois méconnue de la Région que constitue le quai des Péniches ou encore le bassin Vergote. Tout comme il est essentiel d'ouvrir davantage le port de Bruxelles vers des activités de type croisières fluviales ou de croisières événementielles.

Redynamiser la culture en ville

Le MR veut redynamiser la culture en ville et souhaite créer un parcours régional d'œuvres en espace urbain au niveau régional à l'image de ce qui existe déjà au niveau du parcours BD.

Développer les écrans géants

Le MR souhaite développer les écrans géants aux différents endroits de notre Région afin de suivre en direct soit l'actualité (comme c'est le cas à New York sur Time Square par exemple) soit certains grands événements comme ce fut le cas en 2018 pour la coupe du monde de football ou de hockey. La Ville de Paris a placé devant la Mairie un écran géant qui diffuse ces événements. Cela crée du lien social et permet aux riverains, touristes et habitants du quartier de se rencontrer en un lieu convivial, agréable et chaleureux.

Encourager la verdurisation

Le MR souhaite encourager la verdurisation des pignons et le développement des murs verts. Tout comme l'art, ils participent à la beauté et la qualité de vie en ville. La qualité et le beau ne sont pas de vains mots. La pression démographique ne doit nullement aveugler les décideurs au point de renoncer à y répondre avant tout par des projets qui tiennent compte de leur propre plus-value dans la Région

qui est la nôtre. Le gouvernement actuel s'est doté d'équipes composées d'experts en urbanisme et en architecture.

Leur place dans le processus décisionnel formel – c'est-à-dire l'instruction des permis – demeure parfois floue et trop dépendante du bon-vouloir des autres interlocuteurs publics. Il convient de concentrer sur les projets de grande envergure l'action des experts chargés d'en examiner les qualités architecturales et urbanistiques. Il y a actuellement 1850 hectares de toitures plates non exploitées à Bruxelles qu'elles soient publiques ou privées, nous proposons dans la mesure du possible de les utiliser afin d'en faire des potagers collectifs ou de les valoriser sous forme de lieux de nature en ville.

La place de la nature en ville et des arbres remarquables est fondamentale, ils participent à la beauté de la ville et à la qualité de l'air. Nous proposons, pour cette raison, l'établissement d'un plan global sur les arbres et les arbres d'alignement en Région bruxelloise. En effet, les arbres ont une place importante en ville pour rendre celle-ci agréable à vivre ainsi que pour la qualité de l'air ambiant. Une ville verte donne un sentiment de bien-être et augmente la qualité de vie de ses habitants.

L'identité bruxelloise

Et si, tout en étant résolument ouvert aux réalités actuelles, nous reprenions conscience de nos spécificités culturelles ? Et si, au-delà du patrimoine urbanistique, nous œuvrions enfin pour la sauvegarde de notre patrimoine plus immatériel ? Bruxelles, dans l'imagerie populaire, c'est un art de vivre singulier, convivial et chaleureux. Ce sont aussi ces atouts-là qui font que Bruxelles demeure attractive pour une population jeune désireuse de s'y installer. Au-delà d'une nostalgie stérile, il semble indiqué que les autorités veillent à conserver et même réimplanter certaines activités symboliques comme les brasseries et leurs terrasses, les vendeurs de spécialités locales présents dans l'espace public, les fêtes populaires et tout le folklore, par exemple, lié à nos clubs de football historiques. A cet égard, il semble également indiqué d'encourager la préparation d'expositions dans les quartiers illustrant l'évolution de ces endroits. Ceci permettrait aux habitants, parfois nouvellement venus, de mieux trouver leurs repères dans le Bruxelles d'aujourd'hui. Il en va, au travers de toutes ces questions et enjeux, de la survivance, sur le moyen terme, de ce patrimoine bruxellois et de la connaissance de son histoire locale.

Soutenir le patrimoine bruxellois

Le patrimoine est un enjeu important pour le MR, tant sur le plan de sa conservation que sur les plans touristique, économique, social et environnemental.

Nous soutenons les demandes d'actions concrètes pour dynamiser et développer ce secteur, primordial pour l'avenir de Bruxelles :

- Accélérer et améliorer les procédures ;
- Accompagner les propriétaires de biens protégés ;
- Veiller sur le patrimoine ;
- Renforcer la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial ;
- Organiser une archéologie à la pointe ;
- Sensibiliser le public ;
- Développer des partenariats intra-belges ;
- Faire du patrimoine un moteur du développement touristique bruxellois ;
- Construire le patrimoine de demain.

Pour une vision et un développement de la ville plus novateur et cohérent

De manière générale, le projet de Plan Régional de Développement Durable (PRDD), tel que conçu par la majorité bruxelloise actuelle – dont le MR est exclu depuis 2004 – est très clairement marqué par l’absence de vision et d’innovation dans la vision stratégique de développement. L’ambition du MR est d’inscrire Bruxelles dans un développement durable par une vision intégrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre société actuelle et des générations à venir. Un cadre de vie agréable est indispensable pour notre épanouissement physique et psychique. Nos quartiers bruxellois doivent être des lieux protecteurs, des lieux de ressourcement, des lieux d’échange et de convivialité. Le développement durable est une conception de la croissance économique, pensée d’emblée dans une perspective de long terme et qui intègre les contraintes liées à l’environnement et au fonctionnement de la société, c’est-à-dire également dans ses piliers social et économique. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs propres.

Les objectifs en matière de développement territorial ont été inscrits, année après année, dans les intentions des gouvernements précédents sans qu’aucune avancée significative n’ait pu voir le jour. En définitive, que ressort-il de ces politiques de grands projets censés attirer les investisseurs ?

Trop souvent les projets bruxellois sont marqués par la lourdeur, de la lenteur et des différences de vue entre différentes autorités qui au final font que le projet avant même sa réalisation est dépassé.

Alors qu’il fallait créer des procédures plus souples et capables de rassembler et de fédérer un collectif d’acteurs autour d’une politique de développement territorial, au cours de cette législature, l’exécutif a choisi la voie de la prolifération des structures, option qui n’a pas été porteuse d’économies d’échelle. Avec la création des OIP de type A (dont la structure dépend directement du ministre-président) que sont la SAU, le, BBP et Bruxelles Urbanisme et Patrimoine, le parti dominant la majorité régionale actuelle s’est constitué une « méga-administration », favorisant la concentration des pouvoirs, des moyens et des outils entre ses mains.

Pour un PRDD doté d’une vision du développement urbain

Le PRDD souffre d’un manque flagrant de cohérence. Contrairement à ses constats fondamentaux en matière de densité, il prévoit, d’une part, l’hyper-densification d’un côté, avec notamment l’estimation d’un potentiel résidentiel permettant d’accueillir entre 30.000 et 40.000 habitants supplémentaires dans la zone du canal, alors que la « *densité est déjà importante dans ce territoire* », et, d’autre part, l’augmentation de l’emprise de l’espace public et d’espaces verts dans les quartiers denses.

On l’a vu, les phénomènes de fuite de la classe moyenne de la Région bruxelloise et de dualisation sociale, dont la zone du canal reste l’empreinte, n’ont fait que s’aggraver suite à cette politique de nivellement par le bas. La situation sociale des quartiers populaires s’est encore dégradée durant ces 15 dernières années. Le PRDD privilégie la construction de programmes de logement de grande ampleur avec une tendance à l’augmentation des densités, et à accepter la construction de nouveaux immeubles-tours ou à gabarits hors normes, donne la priorité au développement de logement assimilé à du logement social dans le cadre des programmes de revitalisation urbaine, etc.

Cette réalité a aussi des effets néfastes en matière de mobilité. Sans doubler la politique absurde de densification menée par le gouvernement bruxellois d’une politique de transports publics efficace (métro, tram). La densification asphyxie des quartiers centenaires d’un trafic automobile pour lequel ils n’étaient pas conçus.

Le bâti existant doit être préservé. Il est ainsi hors de question de permettre la construction de tours dans le quartier protégé de la Colonne du Congrès.

La densification dans les rues, en permettant de construire en retrait ou en déterminant la hauteur par rapport à la largeur de la rue, est une ineptie architecturale. Les quartiers doivent être préservés et les constructions d'envergure doivent être réalisées sur des zones à développer et concomitamment au développement des transports dans ces zones.

Le gouvernement bruxellois évite délibérément de poser des critères objectifs concernant l'intensité de la densification, en ne faisant pas mention de données chiffrées et localisées, car il redoute de se voir confronté à des manifestations de mécontentement de la part de la population. Il est dès lors à craindre que la densification du bâti ne se réalise pas de manière rationnelle et planifiée, mais plutôt au cas par cas, par l'effet d'aubaine, en fonction des opportunités foncières et immobilières qui se présenteront.

Pour le MR, la revitalisation des quartiers passe par l'implantation d'autres affectations, notamment des activités économiques. Il faut lutter contre la concentration géographique des populations les plus précaires dans des parties limitées de la ville. Il faut construire dans des zones peu denses et dédensifier les quartiers centraux.

Pour une réforme ambitieuse du Code bruxellois d'aménagement du territoire (CoBAT)

Le gouvernement régional a fait aboutir à une réforme du CoBAT qui passe à côté des enjeux fondamentaux auxquels il faut répondre. La complexité et la lenteur des procédures de délivrance de permis d'urbanisme est néfaste pour le développement de notre Région. La planification et la mise en œuvre des grands projets urbains manque de souplesse et passe à côté de la nécessaire concertation de tous les acteurs. Avant toute réforme, il fallait se donner les moyens financiers, humains, techniques pour accélérer la procédure de délivrance des permis et procéder à des adaptations pratiques au niveau de cette procédure.

Le changement majeur proposé pour accélérer les procédures de délivrance de permis d'urbanisme consiste à transformer les délais de délivrance des permis, qui sont actuellement des délais d'ordre (c'est-à-dire non assortis de conséquences en cas de dépassement) en délais de rigueur. Pour le MR, un changement de paradigme s'impose : nous plaçons pour un changement profond des procédures de délivrance des permis fondées sur la responsabilisation des concepteurs/demandeurs en amont. En Région bruxelloise, les délais d'instruction des demandes sont très longs notamment en raison des nombreuses exigences techniques et administratives à remplir. Le contenu du dossier de demande doit être allégé de façon à ce que l'instruction de la demande ne porte que sur l'essentiel des prescrits urbanistiques (respect des gabarits, des alignements, etc.). Le concepteur du projet a la responsabilité d'intégrer les normes urbanistiques au fur et à mesure de l'élaboration du projet. À l'achèvement, l'administration contrôle si les normes sont respectées et le cas échéant, interdit l'exploitation du bien si ce n'est pas le cas.

Le MR souhaite que pour chaque projet de plan d'aménagement urbain élaboré par le Gouvernement, il soit assuré la concertation et la participation des communes, des habitants, des acteurs sociaux, culturels et économiques de la Région. Le MR déplore qu'une instance de concertation n'ait pas été mieux pensée et institutionnalisée, en impliquant formellement l'échelon communal.

Créer une image de Bruxelles by night

Bruxelles est déjà une ville importante ville de congrès. Il faudrait que son image soit complétée par un volet loisirs performant. Bruxelles est une ville où l'on ne s'ennuie pas.

La mise en avant de notre gastronomie, nos restaurants, nos musées, nos bars, nos expositions, notre folklore doit être systématique et accompagner la mise en avant de nos avantages économiques, géographiques et logistiques par le biais de packages permettant aux visiteurs occasionnels de découvrir d'autre facette de la ville que les bureaux, les hôtels et les centres de congrès.

Quartiers durables

Nous proposons d'investir dans les approches locales d'amélioration de l'environnement par un renforcement des quartiers durables afin d'impliquer plus fortement le citoyen dans la gestion de son environnement direct ; ce n'est que par des projets inclusifs mêlant vivre ensemble, préservation du patrimoine et promotion des ressources naturelles que Bruxelles pourra concilier l'ensemble de ses défis environnementaux.

La réhabilitation du quartier du Midi

Balafre au sein de la ville, les travaux de réhabilitation de la gare du Midi et ses abords datent de 2012. Des projets irréalistes ont été menés comme la gare internationale souterraine imaginée sous la rue de France ou la reconstruction des bâtiments de la SNCB avenue Fonsny sur base des plans de Jean Nouvel. La SNCB a décidé de rassembler l'ensemble de son personnel (4000 agents) sur le site rénové et partiellement reconstruit de l'avenue Fonsny – préservant le tri postal – dans le cadre d'un projet immobilier d'envergure impliquant la reconversion de ses autres propriétés du quartier (avenue de la porte de Hal, Rue de France, et dans l'îlot France-Bara) en fonctions diverses : logement, bureaux, activités économiques, services, ...

Dans l'attente des travaux, répondant à une demande citoyenne relayant le souhait de nombreux riverains, des contacts sont en cours entre les communes de Saint Gilles et Anderlecht, la SNCB et partenaires privés pour envisager l'occupation temporaire de locaux du tri postal pour y proposer diverses activités en lien et en partenariat avec le quartier. D'autres chantiers sont programmés : la construction de la station de métro « constitution » ainsi que la construction de la nouvelle tour de contrôle du trafic ferroviaire de la gare du midi et du siège du gestionnaire du réseau ferré, rue de France pour laquelle un concours est lancé. Nous proposons en la matière de :

- Concilier la double dimension internationale et locale du quartier du midi assurant le rôle de porte de l'Europe de la gare et préservant la qualité de vie, la mixité et la convivialité des quartiers riverains ;
- Défendre un projet urbanistique global et cohérent, une densification et des gabarits d'immeubles raisonnables aux normes énergétiques strictes, un environnement de qualité attractif pour les habitants et les investisseurs privés. Ce projet doit permettre d'assurer un juste équilibre entre le logement et le bureau ;
- Mettre en place la simultanéité des chantiers des différentes fonctions et la qualité architecturale des projets ;
- Rénover les bâtiments de l'avenue Fonsny destinés à accueillir l'ensemble du personnel de la SNCB en préservant l'ensemble architectural du tri postal ;
- Créer de nouveaux logements dans le cadre de la rénovation/reconversion des bâtiments de la SNCB avec une diversité de logements ;

- Développer les activités économiques, de service (décentralisation administrative, ...) et d'infrastructures d'accueil (crèches), scolaires, culturelles et sportives en phase avec l'accroissement de la population ;
- Rénover l'espace public, le confort du piéton, des usagers du transport ferroviaire, des touristes, la verdurisation du quartier.

Le canal comme lieu de la réconciliation des Bruxellois

On le sait, les enjeux autour des terrains le long du canal sont essentiels pour tout le projet urbain de Bruxelles qui tient tant au cœur des Bruxellois. Les efforts consentis jusqu'ici au travers de la définition du Plan Canal par la Région sont intéressants et doivent, dans un avenir proche, être concrétisés dans les faits. Dans cette perspective et vu les enjeux collectifs, le MR veut consacrer une équipe de fonctionnaires régionaux afin d'accélérer les procédures administratives visant à l'obtention des autorisations et, partant, la concrétisation des projets.

La mobilisation des moyens publics au travers des Contrats de Rénovation Urbaine doit aussi s'amplifier dans ces territoires. Outre ce rôle de facilitateur dans l'accompagnement des projets privés, les pouvoirs publics régionaux peuvent se fixer comme objectif de soigner plus encore les espaces publics dans ce périmètre « Canal ». A cet égard, nous pourrions continuer à rapprocher les Bruxellois qui y vivent et y vivront en nous engageant à placer des passerelles cyclo-piétonnes traversantes là où il n'existe pas encore de pont, action que mène déjà le MR au travers de Beliris (passerelle Picard (en cours); Comte des Flandres et porte de Ninove (études terminées)). On peut encore ajouter à ces projets la viabilisation du site de Biestebroek. Des efforts ont été faits pour revaloriser cette zone. Nous pouvons faire plus et mieux pour accompagner les initiatives privées réussies telles le musée MIMA et l'Hôtel Belvue, mais aussi MolenGeek. Ou encore le projet de marina du côté d'Anderlecht, dans le quartier de Biestebroek. Des logements, un hôtel, une crèche, des commerces et restaurants ainsi que l'accueil de 45 bateaux de plaisance, c'est une rénovation d'ampleur dans un quartier difficile marqué par son passé industriel et l'abandon qui a suivi. Cet investissement privé doit permettre aux alentours de créer un cercle vertueux. Les quais seront accessibles au public, et deviendront un lieu de rencontre ouvert sur les quartiers voisins en développement, avec des restaurants et des terrasses. Du côté nord, il existe un projet de rénovation des quais Béco et des Matériaux porté par Beliris, pas loin de Tour et Taxis et de la future passerelle Picard. Bruxelles peut valoriser les atouts du canal et des accès qu'il donne à Anvers et Charleroi, pour le transport de marchandises mais aussi de personnes. Il est essentiel que les pouvoirs publics aient un programme précis d'investissements le long du canal, « Canal Invest », qui prenne à bras le corps le développement de ces quartiers sur un plan social et économique. Nous devons renforcer les axes du Plan Canal : la revitalisation urbaine des quartiers, la réhabilitation de la zone du canal, le soutien à la formation et à l'emploi, une politique de cohésion sociale renforcée et un lien renforcé entre les écoles de la zone et les entreprises locales, mais aussi les entreprises des zones proches (Brabant flamand, Brabant wallon). Nous devons mettre à table tous les acteurs concernés : entreprises, asbl, mouvements citoyens, autorités locales, investisseurs.

Rénover la ville en partenariats public-privé et créer du logement pour affronter le boom démographique

En 2014, dans son ouvrage « Bruxelles pour tous », Didier Reynders écrivait déjà ceci : *« L'explosion démographique en cours risque en outre d'aggraver la situation. On estime que pour répondre à l'actuelle courbe démographique en croissance, il faudrait créer 80 000 logements avant 2020. C'est à nous de profiter de cette demande en augmentant le parc immobilier à la fois quantitativement et qualitativement. Le vivre ensemble passe aussi par une politique urbaine apte à favoriser la mixité de la ville : il faut inciter à un plus grand mélange au sein de la Région, tout en laissant la pleine liberté*

aux citoyens de s'établir là où ils le désirent. Contrairement à ce que certains semblent croire, ce n'est pas là qu'une question de construction mentale ou de préjugés.

Ce sont les infrastructures, le confort, la qualité de vie qui déterminent l'envie de rester ou de s'installer quelque part. Le rôle des responsables politiques est de créer les conditions de cette qualité de vie. »

Cinq ans plus tard, le constat démographique s'est aggravé : manque d'écoles, de logements, de kots etc. Comment répondre à ce gigantesque défi pour Bruxelles ? En investissant de nouvelles zones pour l'instant délaissées et en intégrant la question démographique dans chaque décision régionale. Par exemple, le métro Nord sera automatique pour répondre au défi du nombre de personnes à transporter.

Cela peut également se faire via des partenariats public-privé en vue de réhabiliter des zones qui devront de toute façon être transformées. La Région doit réinvestir dans la création de projets mixtes, en développant des écoles, des crèches, des équipements sportifs, des espaces verts et récréatifs, des services et du logement dans ce qui sera un nouveau quartier de 10 hectares au cœur de la Région. La même réflexion peut être faite pour d'autres lieux en proie à des aménagements. Dans le projet de transformation des casernes du quartier Couronne, il a pu être démontré qu'en la matière tout devenait possible dès que le Fédéral et la Région se parlent. Le projet de Cité universitaire internationale a été repris en partie par la Région sur un site que le Fédéral a cédé à la Région grâce à un financement de Beliris; les universités peuvent y développer des projets, de la recherche, des auditoriums, une école s'y installe provisoirement. La Région veut y développer du logement. C'est un véritable nouveau quartier qui n'a pas eu l'occasion de devenir un chancre avant que les projets concrets foisonnent. C'est ce même état d'esprit que le MR veut insuffler dans tous les projets de rénovation du parc urbain.

Prolongation et meilleure intégration des voies vertes en Région bruxelloise

La Région a mis en place des parcours de type « promenade verte ». Ces parcours doivent être agrandis et prolongés afin de permettre aux adeptes des nouveaux moyens de locomotion (trottinettes électriques, *segway*, *hover board*, etc.), des coureurs, des familles, de pouvoir circuler partout dans la Région. Ils doivent également être mieux aménagés pour les fans de jogging, les cyclistes et la mise en place de zones récréatives pour les enfants en bas âge. Profitons de ce que nous avons une structure déjà implantée pour en faire un levier de "verdissement" de la capitale.

Prenons exemple sur les Jardins du Turia, la Coulée verte à Paris mais aussi de la « *High Line* » à New York. Nous devons remodeler l'espace urbain avec des artères vertes, conviviales, modernes et porteuses de leviers de développement.

Prêtons plutôt une voie médiane sur la base de l'exemple de la « *High Line* » à New York, à savoir l'ancienne voie ferrée au cœur de Manhattan qui a été reconvertie en coulée verte d'une longueur de plusieurs kilomètres avec des aménagements

Aujourd'hui, à New York, c'est plusieurs millions de personnes qui s'y pressent chaque année, locaux et touristes, en semaine comme en week-end. La High Line permet de traverser la ville à pieds, sans crainte des obstacles. Allons plus loin que ce qui existe actuellement et relient la Forêt de Soignes à la ville via le Boulevard du Souverain, le Bois de la Cambre, Franklin Roosevelt et à plus long terme, l'Avenue Louise et le Boulevard Général Jacques. Il faut aussi aller plus loin en poussant cette "voie verte" vers d'autres pôles comme le Parc Josaphat. A terme, le Bruxellois doit pouvoir circuler du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, en utilisant uniquement ces voies rapides axées sur la durabilité et la convivialité. Transformons des vestiges du passé en sources d'opportunités pour le futur.

Ce projet ne peut être envisagé qu'à deux conditions au minimum : l'arrimage complet du réseau RER et l'extension progressive du métro. Il n'est pas question de jouer aux apprentis sorciers en bloquant la circulation.

A l'écoute des habitants

Les Bruxelloises et les Bruxellois exigent naturellement et légitimement d'être associés à toutes ces décisions très importantes à prendre pour l'avenir de leur Région, de leur cadre de vie, de leur bien-être et celui des générations futures. Pour le MR, la participation citoyenne n'est pas un mot creux ou un simple slogan. Il faut associer le citoyen à la gestion de Bruxelles en amont des décisions et de leur mise en œuvre et non en aval, en le mettant devant le fait accompli.

L'enquête publique organisée par le gouvernement bruxellois actuel dans le cadre du PRDD est le parfait exemple de ce qu'il ne faut pas faire. Ainsi, l'actualisation du Plan Régional de Développement datant de 2002 a duré de trop nombreuses années... pendant lesquelles de nombreux plans, de nombreuses réformes, de nombreux règlements, qui auraient dû intervenir après, ont été pris sans lui. Le gouvernement est, dès lors, passé complètement à côté de la fonction du PRDD : créer une vision claire, en tenant compte de l'avis des habitants. Tout s'est fait sans eux. L'écoute des différentes associations citoyennes et des comités de quartier les plus importants n'a été que de façade. Si le politique a le devoir d'arbitrer et de trancher, il doit garantir le cadre participatif et démocratique des débats. Le projet urbain de notre Région aurait dû être débattu avec le tissu associatif et social avant la mise en œuvre de décisions prises du haut d'une tour d'ivoire. La vision de Bruxelles qu'a érigé le gouvernement régional actuel est, dès lors, en totale déconnexion avec les constats et revendications exprimés par les habitants. Aucune discussion digne de ce nom n'a été entretenue avec la société civile. Pour le MR, c'est tout le contraire. Bruxelles doit être ambitieuse et ce sont les ambitions de ses habitants qu'il faut nourrir et concrétiser. Qui sont les meilleurs experts de leur cadre de vie, qui connaît le mieux les réalités du terrain, des quartiers, ce qu'il faut y améliorer, y changer et ce qu'il faut y garder, y développer, sinon les Bruxellois eux-mêmes, par l'entremise des comités de quartier et des associations citoyennes ? Le MR veut soutenir les initiatives citoyennes, par l'organisation plus systématique de panels citoyens, de commissions mixtes députés/citoyens pour rendre des avis et des recommandations à caractère consultatif. Fort de cette conviction profonde, le MR imaginera, reformera et concrétisera la Bruxelles du 21^{ème} siècle, main dans la main, avec les Bruxelloises et les Bruxellois.

Chapitre 9 : Protéger la planète

L'Homme, pour se développer et évoluer dans un cadre de vie sain doit gérer son environnement par différents moyens. L'environnement doit être envisagé comme une ressource à valoriser, c'est-à-dire dont on peut tirer des bénéfices moyennant encadrement mais également comme une richesse qu'il faut préserver.

Il s'agit donc de trouver un équilibre entre la légitime aspiration de l'Homme à plus de bien-être et la réduction de ses impacts sur son environnement.

Pour paraphraser la judicieuse formule « on ne peut créer un paradis social sur un désert économique », nous affirmons qu'on ne pourra créer ni paradis social, ni paradis économique sur un désert environnemental. Et un paradis vert ne sera paradisiaque que s'il est prospère et que cette prospérité bénéficie à tous.

Plusieurs mesures ont été prises en faveur de l'environnement comme une meilleure lutte contre la pollution des sols, le financement du projet **MYRRHA** qui va permettre de **réduire la radioactivité des déchets et considérablement réduire leur taille, le renforcement de la** lutte contre le trafic des espèces protégées et en voie de disparition. Le plan wallon d'investissements vise également à faire émerger une filière de recyclage du plastique et de mieux recycler nos déchets en Wallonie et développer ainsi l'économie circulaire. Enfin, grâce au MR, le gouvernement wallon a également réduit l'usage des pesticides.

Le MR a renforcé la lutte contre le trafic des espèces protégées en créant au niveau fédéral, une cellule Inspection « Espèces » combinant les contrôles à effectuer dans le cadre de la CITES (Convention sur le commerce des espèces menacées), des espèces exotiques envahissantes et du règlement européen sur le bois, en la pourvoyant d'une dizaine d'inspecteurs. Sur ce thème, le MR a permis de positionner la Belgique en tant que pays leader de l'*African Elephant Fund*, grâce à son soutien financier en faveur des projets de conservation de l'éléphant africain.

Une réduction d'impôt Climat

Cette réduction d'impôts destinée aux entreprises vise le développement d'innovation technologique en matière de réduction d'émission de CO₂, d'économie d'énergie, de production d'énergie verte ou encore une nouvelle méthode de recyclage de déchets. L'instauration de ce système « Tax Shelter » entrainera une augmentation des investissements durables en matière de protection du climat, de réduction d'énergie, etc.

Développer les entreprises actives dans le recyclage des déchets pour leur donner un nouvel usage

Selon une étude allemande de 2014, la Belgique serait « pionnière de l'économie circulaire » car plus de 40% des coûts de production des PME sont directement liés aux matières premières. Un système économique encore plus efficace dans son utilisation des ressources contribuerait à la santé économique des entreprises ;

Selon une étude PWC commandée en 2015 par Marie Christine Marghem afin de chiffrer le potentiel économique du développement du modèle circulaire en Belgique à l'horizon 2030,¹ il ressort

notamment que le développement d'une économie circulaire, plus durable, aura des effets économiques et environnementaux positifs pour notre pays. Son développement permettra de réaliser des économies, de générer de l'activité économique et des emplois tout en réduisant l'impact environnemental. Ce modèle peut constituer une source de réduction des coûts, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matière première et la gestion des déchets. Mais il peut également stimuler le développement de nouveaux produits, biens et services. Notamment dans le domaine de la réparation, du recyclage ou encore de l'économie de la fonctionnalité. La Belgique, qui dispose d'entreprises à la pointe au niveau mondial et d'atouts indéniables comme la qualité de sa main d'œuvre, son expertise technique, sa capacité d'innovation et sa position géographique est donc un lieu idéal pour créer de l'activité économique et des emplois dans le cadre du développement du modèle de l'économie circulaire ;

Dans les quatre secteurs susmentionnés, l'économie circulaire pourrait permettre de créer, à l'horizon 2030, entre 293 millions et 1,2 milliards d'euros de valeur ajoutée et entre 3.692 et 11.634 emplois directs au sein de ces secteurs (sur base de différents scénarios de développement du modèle d'économie circulaire, allant d'une évolution constante à des initiatives volontaristes). Les résultats obtenus sur ces quatre secteurs extrapolés à l'ensemble de l'économie belge évaluent le potentiel économique, à l'horizon 2030, entre 1 et 7 milliards d'euros de valeur ajoutée selon les scénarios, et le nombre d'emplois créés entre 15.000 et 100.000.

Nous proposons d'instaurer des labels pour les entreprises qui font des efforts dans le développement de produits durables pouvant être réparés. Nous voulons aussi faire émerger une **véritable filière du recyclage du plastique**. Nous soutenons aussi des projets pilotes menés dans certaines communes voulant apposer une consigne sur les canettes.

Le MR souhaite également inclure des clauses d'économie circulaire dans les marchés publics afin d'inciter les pouvoirs publics à s'inscrire pleinement dans cette nouvelle économie et promouvoir l'écoconception via les normes de produit. L'écoconception consiste à concevoir des produits et services qui respectent l'environnement tout au long de leur cycle de vie.

Lutter contre l'obsolescence programmée

Nous voulons lutter contre l'obsolescence programmée via des mesures incitatives favorisant la symbiose industrielle, le réemploi, la réparation, la disponibilité des pièces détachées, la mise en open source des modes d'emplois, des manuels d'entretien, des plans des pièces détachées (permettant leur refabrication en petite série par des imprimantes 3D chez des réparateurs ou dans des repair-café) des appareils 5 ans après la fin de fabrication des appareils (à l'image des médicaments « génériques » dont le brevet est expiré), l'adaptation progressive des conditions de garanties, la réutilisation des composants, le recyclage, l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité ;

Protection environnementale de la mer du Nord

Sous le gouvernement actuel, le secrétaire d'Etat à la mer du nord a mis en place une stratégie dite du *Blue Growth*, à savoir la croissance bleue qui tend à favoriser l'économie liée à la mer du Nord.

La Mer du Nord produit de la richesse via la pêche, le transport, la production d'énergie renouvelable via les parcs éoliens offshore mais son écosystème doit être préservé et protégé. Il s'agit en effet de l'une des mers les plus fréquentées en termes de fret et de navigation marchande. Le MR veut tendre vers le respect des normes européennes en la matière pour 2020.

Lutter contre la pollution environnementale

A tous niveaux de pouvoir, le MR entend lutter et sanctionner plus durement la pollution environnementale et, singulièrement, les dépôts clandestins. Il faut, notamment, à cet égard, réfléchir au recyclage des mégots de cigarettes qui dénaturent notre environnement. De nombreuses initiatives privées ont été prises en ce sens et développent des solutions intéressantes.

Davantage de bien-être pour les animaux

Le MR s'opposera à l'introduction sur le marché européen de denrées alimentaires hors Union européenne, qui ne respecteraient pas nos standards en matière de bien-être animal. Nous proposons aussi d'instaurer à Bruxelles, à l'instar de ce qui existe en Wallonie, un permis pour les particuliers détenant des animaux domestiques, qui sera retiré en cas de maltraitance animale. Nous souhaitons l'installation de vidéosurveillance obligatoire dans chaque abattoir. L'expérimentation animale doit générer le moins de douleur possible et être uniquement utilisée pour les produits à finalité sanitaire pour les humains et les animaux.

Défense de la Biodiversité

La Stratégie nationale pour la diversité biologique a été actualisée ces dernières années et nous permet de disposer d'un cadre qui soit d'application tant au niveau fédéral qu'au niveau régional en vue de se conformer aux engagements européens et internationaux de la Belgique.

La biodiversité et son maintien est essentielle : elle fournit entre autres des ressources au rang desquelles figurent toute notre alimentation ainsi que de nombreux médicaments et d'autres produits essentiels à notre existence. La biodiversité soutient le bien-être de l'homme à travers la prestation de services écologiques tels que ceux qui jouent un rôle fondamental pour le cycle nutritif, la fertilité du sol, la pollinisation des arbres fruitiers ainsi que la qualité de l'eau douce et de l'air.

Le MR entend promouvoir cette stratégie nationale pour la biodiversité, la revoir et l'améliorer en collaboration et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

Nous organiserons les assises fédérales de la biodiversité afin d'établir un état des lieux des initiatives, programmes et projets mis en place par l'Etat Fédéral. Une fois ce bilan dressé, nous mettrons en places les projets qui auront été retenus et considérés comme porteurs par l'ensemble des acteurs et associations concernées.

Nous proposons une extension des zones Natura 2000 en Wallonie. Les assises de la biodiversité serviront à dresser l'état des lieux de ce qui existe aujourd'hui et de ce qu'il faudra créer comme nouvelles réserves naturelles.

Nous souhaitons aussi donner aux espaces ruraux et naturels tels que le Scheutbos ou Neerpede à Bruxelles un statut de protection pérenne : il doit permettre d'éviter toute pression urbanistique supplémentaire et de gérer ces espaces de façon à assurer leur développement de manière équilibrée entre toutes leurs fonctions, préserver leur paysage rural ainsi que leur biodiversité exceptionnelle. Pour le site rural de Neerpede, le MR propose de créer un « parc naturel régional » et de développer un caractère didactique et social auprès des populations avoisinantes. Le MR propose également de développer l'écotourisme et l'agritourisme et de revaloriser la culture des maraîchers, la

consommation de produits frais, arrivés en ligne directe vers les consommateurs en organisant la mise en place de paniers bio.

Nous souhaitons également :

- Réhabiliter les parcs dans les quartiers défavorisés et mettre les plaines de jeux en conformité aux normes ;
- Transférer à Bruxelles-Environnement les grands parcs à vocation régionale, actuellement placés sous la gestion des communes qui ne disposent ni de moyens suffisants ni de l'expertise globale pour atteindre un niveau d'entretien et de gestion optimal ;
- Instaurer une politique cohérente des potagers urbains. Pour le MR, il faut adopter une réglementation en matière d'organisation et d'encadrement des potagers afin qu'ils ne fleurissent pas n'importe où ;
- Reconnaître le caractère exceptionnel des marronniers et autres espèces d'arbres de prestige sur l'ensemble des grands axes de la Région et des communes, dans nos parcs et autres lieux, et comme faisant partie de notre patrimoine à préserver et à maintenir sauf à justifier de la nécessité d'abattage en raison de l'état sanitaire et de la dangerosité de ces arbres ;
- Faire procéder par un organisme indépendant à l'analyse phytosanitaire des arbres selon une méthodologie rigoureuse intégrant un diagnostic visuel, de stabilité et de vitalité de manière à permettre un suivi et à fournir une argumentation objective et indépendante en cas de renouvellement imposé par la dangerosité et le dépérissement de l'arbre.

Le MR souhaite revoir la Stratégie Wallonne pour la Biodiversité et favoriser le maillage écologique en Région wallonne comme en Région bruxelloise, dans le cadre d'un vaste programme de création d'une « trame » verte et bleue, grâce à la création de mares et la plantation d'arbres, de haies au travers de nos villes et campagnes. Nous devons mieux gérer nos espaces naturels importants, favoriser la création de réserves naturelles, restaurer les écosystèmes, protéger de façon ciblée les espèces menacées et favoriser la participation pour la mise en œuvre de Natura 2000. Nous souhaitons ainsi :

- Préserver - malgré la pression démographique - les espaces verts semi-naturels subsistants ;
- Intégrer la politique de maillage vert dans les projets urbanistiques régionaux (zones d'intérêt régional, plan canal, etc.) ;
- Identifier les zones d'évolution possibles : il s'agit de revaloriser les espaces intéressants au point de vue paysager, socio-récréatif et naturel, dont la pérennité à ce jour ne peut être réellement garantie par le PRAS et d'agir au niveau des zones de carence en espaces verts (quartiers du centre, quartiers du Canal, etc.) ;
- Soutenir les acquisitions foncières de nouveaux terrains par la Région ou la conclusion de baux emphytéotiques pour la création de nouveaux espaces verts concourant à la réalisation du maillage vert ;
- Rééquilibrer les disparités régionales au niveau de la verdurisation et de la répartition des espaces verts publics.

Lutter contre la délinquance environnementale et les incivilités

Le MR entend **lutter contre les petites incivilités qui gâchent la vie quotidienne des citoyens**. Qu'il s'agisse de dépôts clandestins, de déchets sauvages le long des routes, de déjections canines sur la voie publique, de tapage nocturne ou diurne, d'actes de vandalisme ou d'autres dégradations de l'espace public, de tags et graffitis, les autorités publiques doivent, après une période de sensibilisation, réprimer sévèrement tous les actes d'incivilités.

Le MR entend réduire préventivement le risque de survenance d'actes portant atteinte à l'environnement en encourageant, par exemple, la verdurisation des murs aveugles.

Le MR entend lutter efficacement contre la pollution sonore en appliquant à la lettre le règlement de police ou en l'adaptant de façon à limiter l'usage intempestif de tout appareil sonore (radio, GSM, tablette, tondeuse, etc.) sur la voie publique.

Le MR entend appliquer une tolérance zéro pour les incivilités, harmoniser un système de sanctions administratives performant et coordonner les différents pouvoirs publics et acteurs afin d'user de tous les moyens dont ils disposent pour améliorer la qualité de vie et la sécurité des citoyens. A cet égard, le recours à des caméras mobiles de surveillance doit être envisagé.

Le MR entend privilégier, dans les sanctions, les travaux d'intérêt général visant à réparer les dégâts, à nettoyer, à laver, à enlever les graffitis, à dépolluer, à cultiver, etc. et assortir ces derniers d'une formation de quelques heures sur le respect de l'environnement via des éco-conseillers.

Renforcer la qualité de l'air

Le MR souhaite mener une politique ambitieuse mais réaliste et objective. Il ne faut ni nier une situation ni la dramatiser en tombant dans le jeu de ceux qui veulent instiguer la peur au sein de la population. Par contre, il faut rester vigilant et constamment progresser.

La principale source d'émission locale de polluants nocifs pour la santé (monoxyde de carbone, hydrocarbures, oxydes d'azote, composés organiques volatils) est le secteur transport qui est responsable de plus de 70% des émissions de PM10 (particules fines de diamètre inférieur à 10 micromètres). Ces particules proviennent directement de la combustion du fuel des véhicules et correspondent aux particules contenues dans les gaz d'échappements.

En somme, les mesures structurelles visant l'amélioration de la qualité de l'air doivent principalement porter sur le transport.

Nos priorités

- Revoir l'ordonnancement des taxes et impôts régionaux au profit du renforcement de la fiscalité environnementale : Il s'agit de réformer les taxes de circulation et de mise en circulation au profit de la mise en place d'un système de taxation automobile autour de l'éco-score permettant de faire contribuer de la façon la plus cohérente et la plus juste possible certaines des caractéristiques les plus pertinentes des véhicules des Bruxellois aux coûts engendrés par les divers impacts que ceux-ci génèrent sur le plan environnemental ;
- Elaborer une stratégie régionale d'actions en faveur du développement des mobilités basées sur des carburants alternatifs : Il s'agit d'établir une stratégie intégrée, coordonnée et transversale permettant à la Région de garantir le développement de la mobilité dont la combustion est assurée sur la base de carburants alternatifs ;
- Etablir un régime de limitation de vitesse variable et un réseau permanent d'ASLS (*Adaptive Speed Limit Signs*) sur certaines voiries. Il s'agit d'établir un régime permanent de limitation de vitesse variable sur certains grands axes et tunnels et d'établir un réseau de panneaux de signalisation permettant de traiter les données de condition de circulation en temps réel et d'assurer ce régime de limitation de vitesse ;

- Etendre les mesures de la qualité de l'air aux particules ultra-fines de type PM 0.1 ;
- Revoir l'étendue des polluants pris en compte pour fixer les seuils de concentration de polluants à partir desquels des mesures d'intervention doivent être mises en œuvre.

Lutter contre les déchets plastiques

Il est souhaitable et nécessaire, pour le MR, d'adopter une approche commune, soutenue par l'ensemble des niveaux de pouvoir, afin d'endiguer la pollution par les plastiques. La pollution des océans par le plastique constitue un véritable drame pour notre planète. 300 millions de tonnes de plastiques sont produits chaque année dont seulement 12% constitue du plastique recyclable. Les pays européens rejettent chaque année près de 100.000 tonnes de plastique en mer. Près de 9 déchets sur 10 sont des objets à usage unique (paille, gobelet, bouteille, etc.).

Nos priorités

- Le Mouvement Réformateur propose la mise en place d'un **système de bonus-malus** pour les emballages des produits à l'instar de ce qui sera mis en œuvre en France afin de mobiliser les consommateurs et de les orienter vers le choix le plus responsable d'un point de vue écologique.
- Développer en collaboration avec les Régions et l'autorité fédérale, un plan d'action assorti d'objectifs à court, moyen et long terme en vue de réduire la quantité de plastique en circulation ;
- **Sensibiliser les citoyens afin de les inciter à réduire leur production de déchets et de plastique** et la manière dont ils consomment ;
- Inciter les entreprises à repenser leur façon de distribuer leurs produits en favorisant un maximum les systèmes de recharge et de réutilisation en vue de **lutter contre le suremballage** ;
- Élaborer un plan coordonné, en collaboration avec les autres régions et le niveau fédéral, en vue d'instaurer un système de consigne pour les emballages de boissons de type PMC pour l'ensemble de la Belgique. Ce plan est précédé des études nécessaires ayant trait à la viabilité économique, à un éventuel système de collecte des consignes par l'ABP ou un tiers, ainsi qu'à la compatibilité avec la mise en œuvre d'une filière de collecte P+MC. Ce plan est concrètement mis en œuvre lorsqu'il ressort d'une évaluation que ce système de consigne permet d'améliorer nos performances en matière de recyclage et de propreté ;
- Développer des politiques publiques visant à réduire l'utilisation des plastiques et à favoriser le recours accru aux matériaux circulaires ;
- Mener des recherches sur l'élimination des microplastiques au niveau des installations d'épuration des eaux
- Procéder à une analyse du cycle de vie et à une analyse de risque indiquant clairement dans quelle phase de la chaîne de production et de consommation le plastique se perd dans l'environnement, et développer un cadre stratégique global à ce sujet
- Elaborer un plan d'implémentation rapide de collecte de tous les types de plastiques au moyen d'un seul et même sac bleu ;
- **Promouvoir les alternatives à l'utilisation de sacs plastiques.**

Végétaliser les villes

Le MR souhaite encourager la végétalisation des villes, c'est-à-dire l'implantation volontaire de la nature en ville, sous toutes ses formes végétales, pour réduire la pollution atmosphérique et sonore tout en restaurant la biodiversité urbaine. Nous voulons mettre en œuvre les nouvelles techniques de jardinerie qui permettent de végétaliser les structures, ouvrages, plateformes et façades en béton. Nous voulons réfléchir à l'utilisation de nouveaux éco-matériaux et innovations technologiques qui permettent à ces ouvrages de s'adapter à la végétation voire, comme c'est le cas du « béton biologique » ou « organique », de se régénérer eux-mêmes de manière organique (des bactéries de calcaire incorporées au béton secrètent un liquide « auto-réparant » lorsqu'apparaissent des fissures). La végétalisation permet aussi de créer des îlots de fraîcheur très utiles lors de fortes chaleurs. L'agriculture urbaine est aussi un formidable moyen pour ramener de la nature dans les villes. Le MR entend soutenir ces initiatives agro-urbaines à l'aide d'incitants logistiques et économiques pour qu'elles puissent se multiplier.

Lutter contre le gaspillage de l'eau potable

La sécheresse qui a touché la Belgique en 2017 a imposé au nord du pays de prendre des mesures exceptionnelles sur le gaspillage d'eau. C'est, avant tout, en sensibilisant les citoyens à adopter des gestes simples et responsables que l'on tendra vers une meilleure lutte contre le gaspillage de l'eau potable. Faire des économies d'eau est un enjeu vital de développement durable.

Pourquoi économiser l'eau ? L'eau est prélevée dans la nature, dans les nappes phréatiques, dans les rivières ou dans les lacs qui sont aussi les réserves d'eau des animaux et des végétaux. Une fois utilisée, l'eau est en partie traitée puis rejetée encore impure dans l'environnement. Toutes ces étapes nécessitent des infrastructures coûteuses, en termes d'environnement mais également de coût économique et social, pour la société et pour le contribuable.

Nos priorités

- **Réaliser les travaux nécessaires sur le réseau afin de diminuer les fuites d'eau du réseau de distribution** : réduire les fuites permet de diminuer les prélèvements sur le milieu aquatique naturel, d'éviter les gaspillages d'énergie (pompage, traitement) et la consommation inutile de produits chimiques pour le traitement ;
- Encourager la réutilisation de l'eau et sensibiliser les citoyens aux économies d'eau ;
- Rendre la facture d'eau plus transparente et mieux informer les consommateurs sur les coûts afin de les responsabiliser ;
- **Encourager la pose de récupérateurs d'eau pluviale** : le développement des surfaces imperméabilisées a entraîné un accroissement des problèmes dus aux eaux pluviales et de ruissellement ce qui occasionne un risque accru d'inondations et une dégradation des eaux superficielles. L'intérêt de la récupération des eaux de pluie apparaît dès lors aisément : des économies pour les usagers, la préservation de la ressource en eau et de moindres impacts pour les rejets d'eau pluviale en milieu urbain ;
- Limiter davantage l'imperméabilisation des surfaces et développer des techniques alternatives permettant la rétention et l'infiltration.

Lutter contre la pollution sonore

Le bruit constitue l'une des nuisances et l'une des préoccupations environnementales majeures de la population en milieu urbain. Le bruit à Bruxelles est avant tout ressenti comme une gêne qui augmente

sans cesse. Le trafic routier, les transports (publics urbains, ferroviaire, aérien), l'utilisation parfois inadaptée de sirènes et d'alarmes en tout genre, les activités de certaines PME, les différents systèmes de conditionnement et d'évacuation d'air des bâtiments, la vie socioculturelle (festivals et concerts recourant à l'amplification électronique de musique), le voisinage, les chantiers publics, les survols d'avion de jour comme de nuit, constituent autant de sources de nuisances sonores qui perturbent notre tranquillité et peuvent avoir un impact important sur notre santé.

Nos priorités

- Prendre l'arrêté relatif aux nuisances sonores générées par les chantiers ;
- Déterminer les points noirs en termes de nuisances liées à la circulation routière et y effectuer en priorité les travaux d'isolation acoustique nécessaires à la tranquillité des habitants ;
- **Prévoir des normes imposant une isolation acoustique minimale des nouvelles constructions de logements publics ;**
- **Intégrer la problématique du bruit dans les permis d'environnement** et imposer des conditions d'exploitation minimisant les incidences sonores de l'activité concernée, notamment en conditionnant les nouveaux aménagements de voirie à l'utilisation de matériaux réduisant au maximum les bruits et vibrations des véhicules y compris les trams ;
- Adopter un arrêté concernant la diffusion de musique amplifiée lors de l'organisation de grands événements en plein air ;
- Assurer une répartition plus équitable pour l'ensemble des événements organisés au cours d'une même année ;
- Assurer une meilleure coordination régionale du suivi et traitement de toutes les plaintes liées aux nuisances sonores, notamment par la création d'un point de contact et d'un numéro d'appel lorsqu'une plainte est signalée ;
- **Offrir des formations relatives aux méthodes de mesurage des nuisances sonores**, au contrôle et à la gestion du traitement des plaintes au profit des agents régionaux et communaux concernés. Ce faisant, les communes seront encouragées à créer des cellules visant à lutter contre ces nuisances. Celles-ci devront notamment permettre une meilleure coordination entre les agents régionaux chargés du contrôle et les zones de police chargées, par les Bourgmestres, de mettre fin aux troubles de l'ordre public.

Encadrer adéquatement la chasse et la pêche en Wallonie

Aujourd'hui, le chasseur est un gestionnaire de territoire. Son investissement permet en outre le maintien de la biodiversité, l'entretien des forêts, la lutte contre le braconnage, le dialogue avec les autres acteurs de la biodiversité comme les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires, les autorités et le public. Une nature sans faune sauvage perd son âme mais aussi un intérêt économique très important. Elle est une source de revenus importante pour les communes rurales et une source d'emplois directs et indirects. Elle a également un impact sur l'HORECA.

La chasse doit jouer son rôle de régulateur de l'équilibre forêt-gibier en sorte que les essences forestières puissent se régénérer et croître. Les chasseurs sont également des observateurs avisés de la nature et doivent jouer un rôle actif dans le cadre de la prévention et de la lutte des maladies portées par la faune sauvage. Ils doivent notamment continuer à aider la Wallonie dans la lutte contre la peste porcine africaine et aussi conserver et renforcer leur image d'acteur du domaine de la santé publique et de la santé animale. Au même titre que les chasseurs, les pêcheurs sont également en première

ligne de l'état de santé de notre environnement. Ils sont des observateurs avisés de nos cours et points d'eau. Leur activité continuera d'être soutenue.

Nos priorités

- Mettre en place un recensement plus précis des populations de cervidés et redéfinir des densités cibles adaptées à l'évolution des biotopes dernières décennies ;
- Poursuivre l'effort de diminution de densité de la grande faune et mettre en place une meilleure concertation entre agriculteurs et chasseurs pour obtenir une indemnisation plus rapide des dégâts de gibier ;
- Mettre en place des mesures concrètes de restauration des biotopes de plaine en sorte d'offrir abris, refuges et nourriture naturels à toute la petite faune de plaine ;
- Développer une vraie filière de valorisation de la viande de gibier sauvage de Wallonie en instaurant un label qualité ;
- Modifier le calendrier des périodes de chasse afin que les chasseurs puissent réellement remplir leur rôle de régulateurs de la faune en adéquation avec les autres utilisateurs de la nature ;
- Renforcer la collaboration entre les pêcheurs et les services publics de l'environnement afin de remonter tous les problèmes rencontrés comme une pollution de l'eau, des dépôts sauvages, la présence de plantes invasives à proximité des cours d'eau, etc. ;
- Informer davantage les promeneurs, les naturalistes et les professionnels des actions de chasse.

Chapitre 10 : S'engager pour la transition énergétique

Au niveau fédéral, outre l'**Accord de coopération sur le burden-sharing** finalisé par le MR, plusieurs avancées importantes ont été engrangées :

- Le gouvernement a mis en place les « **Green Bonds** », outils de financement de la politique énergétique. Le montant total de cette obligation oscillera entre trois et cinq milliards d'euros pour des projets « verts » : l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la politique d'investissement dans les chemins de fer et l'énergie éolienne offshore ;
- Le MR a créé un **Fonds de transition énergétique**. En 2018, 26 projets ont ainsi pu être soutenus ;
- Le MR a pu, le 11 septembre 2018, faire adopter un ambitieux **Pacte National pour les Investissements Stratégiques**. Ce dernier va mobiliser des moyens considérables (150 milliards €) dont 120 milliards permettront d'accélérer la transition énergétique. Plusieurs axes (projets énergétiques), mobilité, transition numérique, etc.) auront un impact direct sur l'amélioration de l'environnement et la réduction des émissions de CO₂. Ils permettront également de créer de nombreux emplois ;
- Le MR a, réformé en profondeur la gouvernance des distributeurs d'énergie (GRD). Désormais, aucun administrateur de GRD ne peut plus être en même temps administrateur dans une entreprise de production ou de fourniture d'énergie. La réforme garantit l'indépendance financière de l'activité de distribution et interdit toute subsidiation croisée ;
- Le MR a encadré les activités des distributeurs d'énergie : les GRD ont recentré leurs activités sur le seul métier de la distribution ;
- Le MR a pu rendre la CWaPE, le régulateur énergétique véritablement indépendant du gouvernement. Outre le contrôle annuel et renforcé de la Cour des Comptes, c'est désormais le parlement qui assure démocratiquement le suivi de ses activités ;
- Le MR a entamé la fusion des distributeurs d'énergie pour diminuer les coûts de la logistique : Le gouvernement wallon se concerte avec l'actionnariat communal et provincial pour constituer progressivement un gestionnaire de réseau de distribution unique. Par ailleurs, le MR soutient et encourage un processus progressif d'uniformisation, d'harmonisation et de péréquation des tarifs.
- CRM : Le CRM ou 'Capacity Remuneration Mechanism' est un instrument destiné à compléter les marchés d'énergie avec un marché de capacités qui garantit la disponibilité de capacités suffisantes pour assurer l'approvisionnement en électricité. L'objectif d'un mécanisme de capacité est d'assurer la sécurité d'approvisionnement au prix le plus juste.
- Le gouvernement a soutenu le développement des éoliennes offshore en mer du Nord. L'éolien en mer représente aujourd'hui 5% de la demande totale d'électricité de Belgique. Il atteindra 10% en 2020. D'ici 2030, la production éolienne en mer permettra d'assumer 20% de la demande totale d'électricité. En termes de capacité installée, cela représente l'équivalent de quatre centrales nucléaires.

- En Wallonie, nous avons mis en place un cadre pour l'installation des compteurs électriques intelligents, pour une meilleure gestion de l'offre et de la demande énergétique. A Bruxelles, ce système, proposé par le MR, n'a toujours pas été mis en place.
- En Wallonie, grâce au MR, un cadre légal a été défini pour favoriser le développement des micro-réseaux de production d'électricité.
- En Wallonie, le MR a trouvé une solution pour résoudre le problème causé par la bulle photovoltaïque, via un mécanisme de titrisation des certificats verts.
- Au Parlement européen, le MR a joué un rôle déterminant dans l'adoption de la directive européenne interdisant les plastiques à usage unique : cette directive doit être appliquée en Belgique. A ce titre, en juillet 2018, le Parlement de Wallonie a adopté un principe général d'interdiction de l'usage d'ustensiles jetables en matière plastique (principalement à l'usage alimentaire, et dans les événements et établissements ouverts au public)

La Belgique dispose donc d'une vision et d'un plan d'action très concrets afin de décarboner notre économie et notre consommation. Nous avons aussi adopté **le Pacte Énergétique** définissant ainsi un cadre pour la transition énergétique menant à une société bas-carbone en 2050, nous avons mis en œuvre la stratégie énergétique fédérale afin de garantir la sécurité d'approvisionnement, de permettre également de sortir du nucléaire en 2025, de respecter les Accords de Paris et de maintenir une énergie abordable pour les entreprises, en ce compris les électro-intensives et les familles.

Au niveau wallon, un plan wallon d'Investissements a été lancé. Ce plan de près de 5 milliards € prévoit entre autres de faire émerger une véritable filière du recyclage du plastique et d'isoler mieux les bâtiments. Le gouvernement wallon a également réformé le mécanisme des certificats verts et entamé un vaste soutien à l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

En décembre 2018, le MR a voté à la Chambre en faveur d'une résolution demandant à la Belgique de plaider au niveau européen pour un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 et de 95 % à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 1990. Le MR souhaite donc que le Plan National Énergie Climat 2030 (PNEC) offre une trajectoire et des mesures compatibles avec cet objectif, en matière de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de l'efficacité énergétique. Une résolution similaire a été votée au niveau wallon.

Dans la foulée, Le MR a co-signé le projet de loi Climat. Il importe maintenant de mettre en œuvre des mesures concrètes, s'inscrivant dans la continuité des mesures mises en œuvre par le gouvernement fédéral :

- Un Fonds de transition (200 millions €) ;
- Le déblocage d'un milliard pour le RER ;
- Le mécanisme des Green Bonds (3 à 5 milliards €) pour soutenir des projets verts ;
- Le Pacte National d'Investissements de 150 milliards € adopté par le gouvernement fédéral dont 120 consacrés à la transition énergétique, la transition numérique et la mobilité ;
- Un investissement un demi-milliard dans l'ambitieux projet MYRRHA, cette grande infrastructure de recherche fonctionnant avec un accélérateur de particules qui, à terme, permettra de diviser le volume des déchets radioactifs par 100 et de réduire la durée de leur radiotoxicité de quelques centaines de milliers d'années à seulement quelques centaines d'années, ce qui facilitera l'implémentation de la solution du stockage géologique.

Le MR présente un projet ECO-POSITIF : optimiste, sérieux, ambitieux, innovant, enthousiaste et inspirant notamment en matière énergétique, de mobilité, d'agriculture, d'enseignement et de formation, de politique industrielle, de recherche et développement. Répondre aux besoins socio-économiques n'a de sens que si l'on prend conscience que l'enjeu écologique transcende tous les autres débats. Face au défi climatique et à la pollution, nous répondons par la voie d'un projet écopositif, c'est-à-dire une politique responsable et responsabilisante qui permettra d'honorer dans les temps les ambitieux objectifs climatiques que nous nous sommes fixés tout en préservant et en augmentant la qualité de vie de tous les citoyens grâce à la force conjuguée de la liberté, de l'intelligence, des innovations technologiques et de l'économie libre. « Inciter plutôt qu'interdire ; exonérer plutôt que taxer ».

1. Le projet éco-positif est ambitieux

L'Union européenne a adopté une feuille de route visant à décarboner l'Europe. Le cadre énergie-climat 2030 prévoit 3 grands objectifs européens :

- Réduire les émissions anthropiques de gaz à effet de serre d'au moins 45 % (année de référence 1990) ;
- Un objectif contraignant pour l'Union européenne de 32% de sources d'énergies renouvelables ;
- Un objectif d'au moins 32.5% pour améliorer l'efficacité énergétique et une obligation de réaliser jusqu'en 2030 des économies d'énergie annuelles de 0.8%.

Le MR veut porter ces ambitions à un seuil plus élevé à savoir une réduction contraignante des émissions de gaz à effet de serre de 55% (année de référence 1990) et a voté une résolution en ce sens en décembre dernier au parlement.

2. Le projet éco-positif est déterminé et volontariste pour répondre aux enjeux climatiques via l'investissement comme en témoigne la mise en place du Plan national pour les Investissements stratégiques et le Plan wallon d'Investissement via des mesures concrètes.

3. Le projet éco-positif est tourné vers le progrès technologique et la numérisation

Tous les secteurs évoluent aujourd'hui vers plus de numérisation, de smartisation. Le secteur de l'énergie répond également à cette tendance forte du Big Data, de la maîtrise des données, de la gestion, de l'automatisation et de la création de nouveaux modèles pour faciliter nos activités et modes de consommation. Cet enjeu se pose aujourd'hui singulièrement pour le secteur de l'électricité avec les défis en matière d'intégration du renouvelable décentralisé, de la production variable, de l'évolution du comportement du consommateur, des solutions flexibles qu'il s'agisse de stockage, d'adaptation de la consommation ou de production d'hydrogène. La technologie et sa maîtrise à tous les niveaux est inévitablement un élément fondamental de la décarbonation. Le MR inscrit ainsi les évolutions technologiques au cœur de son programme. En soutenant la recherche & développement, nous préconisons non pas de consommer « moins » mais de consommer « mieux ». Nous voulons consommer plus intelligemment via l'usage de nouvelles technologies (compteurs intelligents, micro-réseaux, nouveaux modes de production énergétique (power to gaz, etc.), nouveaux modes et modèles de déplacement (free floating, smart mobility, économie collaborative, nouveaux véhicules (autonomes, au gaz, électricité, hydrogène, hybride, etc.), o les nouveaux matériaux (éco-matériaux, nanomatériaux, etc.), leurs modes de production et de mise en forme (imprimantes 3D), la robotique, les drones, l'intelligence artificielle, la géolocalisation (système satellitaire Galileo), etc.

4. *Le projet éco-positif est démocratique*

Il mobilise la société civile et favorise les initiatives et entreprises individuelles (au lieu du principe « *command and control* » caractérisant le modèle écologiste classique (regroupement urbain imposé, suppression des voitures, interdiction des villas 4 façades, etc.). Pour réussir un pari d'une telle ampleur, il faut associer les citoyens, les entreprises, les universités, les centres de de recherche, etc.

Nous souhaitons donc que la Belgique, et notamment la Wallonie, soient candidates à l'organisation de la Conférence des Parties communément appelée COP 26 en Belgique. Cela permettrait de renforcer la place de la Belgique sur la scène internationale.

5. *Le projet éco-positif est responsable*

Nous prôtons une écologie responsable et cohérente qui se base sur la propriété, la responsabilité civile (principe de pollueur/payeur), les partenariats public-privés, le marché (exemple : marché des émissions de soufre, marché des émissions de CO₂, etc.). La gratuité prônée par certains n'est à cet égard pas une logique de gestion responsable.

6. *Le projet éco-positif est tournée vers la qualité de vie*

Lutter contre la pollution dans tous les domaines, contre le changement climatique, décarboner l'économie, produire plus propre, produire de manière circulaire, améliorer l'efficacité énergétique, améliorer l'état de l'environnement, etc. Elle vise à transformer la société et non pas à changer l'homme. Elle ne vise pas à diminuer le confort de la population, à limiter ses libertés ou à restreindre ses choix. « Oui à la transition énergétique ; non à la décroissance ».

7. *Le projet éco-positif est optimiste*

Quantité de politiques environnementales ont apporté de bons résultats par le passé (le trou d'ozone a diminué, la couverture forestière s'étend en Wallonie, la qualité de l'air s'est considérablement améliorée à Bruxelles et en Wallonie depuis 30 ans, la Belgique est championne européenne en matière de recyclage des emballages, etc.). Le défi est de taille mais réaliste. Mais nous désirons aller plus vite. L'écologie positive veut inciter plutôt qu'interdire, exonérer plutôt que taxer. Et cela de multiples façons.

8. *Le projet éco-positif est innovant et tourné la jeunesse*

La mobilisation des jeunes en faveur du climat est porteuse d'espoir. C'est la clé du défi climatique : une jeunesse idéaliste hautement qualifiée et formée qui cherche, innove et invente le monde de demain. Il y a quelques semaines, nous apprenions que des chercheurs belges avaient mis au point un panneau solaire fabriquant de l'hydrogène avec l'humidité de l'air ambiant. Les potentialités sont immenses : le rapport Villani commandité par Emmanuel Macron contient quantité de pistes pour mettre l'intelligence artificielle au service d'une économie plus écologique. Afin de voir émerger de nouvelles technologies, il faudra donc consacrer une importance particulière à la qualification du capital humain, ainsi qu'à la recherche et à l'innovation.

9. *Le projet éco-positif garantit une énergie sûre, durable et abordable*

L'enjeu majeur de la politique énergétique, principal pilier de la politique climatique, consiste à pouvoir assurer les besoins énergétiques de manière efficiente. Elle doit pour cela viser le triple objectif :

- **Efficacité économique** : il faut s'assurer que le coût de la transition n'impacte pas trop lourdement sur la compétitivité de nos entreprises car c'est grâce à la prospérité engendrée par ces dernières qu'il est possible de financer une politique climatique ambitieuse ;
- **Efficacité environnementale** : l'amélioration de la qualité de l'air, la réduction de l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie (ressources naturelles, polluants, déchets, etc.) et la maîtrise des émissions d'autres polluants ;
- **Efficacité sociale** : il faut s'assurer que cette transition ne se fasse pas de manière précipitée et qu'elle ne se fasse pas au détriment des personnes qui, en raison de leur situation économique et de leur localisation, dépendent encore largement des carburants et des énergies fossiles.

Seule une société prospère peut protéger l'environnement. La prospérité que notre modèle économique génère est indispensable au financement des mesures environnementales.

Nos priorités

Mettre en œuvre le Pacte Énergétique

En vue d'atteindre les objectifs ambitieux de la COP21, le MR a coordonné et favorisé la conclusion d'un Pacte énergétique interfédéral afin de concrétiser les engagements internationaux pris par la Belgique en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de ce pacte, nous voulons réaliser une transition énergétique avec une vision à long terme, mixant énergies durables et abordables.

Ce Pacte sera mis en œuvre :

- En développant un modèle bas carbone pour la production, la consommation et l'approvisionnement d'électricité ;
- En développant l'efficacité énergétique (incitants et exemplarité des pouvoirs publics) ;
- En transformant le parc de production électrique (développement du renouvelable) ;
- En promouvant la flexibilité dans tous les vecteurs énergétiques (mécanisme de soutien au gaz, construction de nouvelles centrales à gaz, nouveaux outils de stockage) ;
- En faisant évoluer les réseaux de transport et de distribution d'électricité (accroissement du nombre de prosumers, développement des interconnexions, etc.) ;
- En décarbonant la chaleur et la production de froid (augmentation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments et décarboner l'industrie : 70 à 80% de l'énergie thermique des industries doit être d'origine renouvelable en 2050) ;
- En décarbonant tous les aspects de la mobilité (passage aux véhicules électrique et au véhicule fonctionnant au gaz naturel, développement d'un système de transport multimodal intégré, stimulation de l'utilisation des vélos électriques, de la mobilité douce, etc.) ;
- En promouvant l'innovation et la recherche en vue d'une société bas carbone (efficacité énergétique, smart grids, stockage, nouveaux carburants, etc.).

Adapter la fiscalité aux objectifs climatiques

Il faut réévaluer la fiscalité régionale et fédérale pour qu'elle soit cohérente avec le principe de pollueur-payeur. Notre objectif est de rendre les alternatives moins carbonées disponibles et accessibles. La plupart des mesures nécessitent une collaboration étroite avec le fédéral et les autres régions. Le MR défend les mesures suivantes :

- **Dans le bâtiment** : mise en place de la modulation des droits d'enregistrement, de succession et de donation en fonction de la performance climatique et environnementale du bien ; évaluation de l'adaptation de la base du précompte immobilier en fonction de la performance climatique et environnementale du bâtiment ; adaptation du taux de TVA appliquée à un bâtiment démolé et reconstruit ;
- **Dans le transport** : modulation de la Taxe de Mise en Circulation et de la Taxe de Circulation en fonction de l'efficacité climatique et environnementale du véhicule et de sa masse ; plafonnement des montants déductibles pour les déplacements professionnels, afin de tenir compte de l'efficacité climatique et environnementale des véhicules ; suspension de la taxation des pistolets dispensant des carburants alternatifs ; fixation de la fiscalité sur le CNG, l'hydrogène et les véhicules électriques ; déduction fiscale pour investissement rationnel de l'énergie pour les entreprises installant des infrastructures pour carburants alternatifs (bornes de rechargement électrique, pompes CNG, LNG ou H2).

Assurer la production d'énergie renouvelable

- **Poursuivre le développement des éoliennes en mer du Nord** : développement des éoliennes offshore en mer du Nord jusqu'à ce que sa capacité installée atteigne 4 GW d'ici 2030 ;
- L'éolien en mer représente aujourd'hui 5% de la demande totale d'électricité de Belgique. Il atteindra 10% en 2020. D'ici 2030, la capacité éolienne en mer permettra d'assumer 20 % de la demande totale d'électricité. Au total, l'augmentation des capacités que le MR poursuit est de 7 GW (ventilé sur divers postes : éolien, photovoltaïque et centrales à gaz) ;
- **Soutenir la création de 9 centrales au gaz** pour préparer la sortie du nucléaire en 2025 : pour répondre aux problèmes d'intermittence des énergies renouvelables, le MR entend assurer la mise en place d'un mécanisme flexible de gestion et de stockage à la demande. Ce mécanisme sera neutre d'un point de vue technologique et est indispensable à la construction des nouvelles centrales à gaz flexible. En raison de la priorité accordée au renouvelable et de leur intermittence, la production d'électricité des centrales thermiques n'est pas toujours assurée, ce qui compromet leur rentabilité ;
- Créer en Belgique une unité de production de « **gaz vert** ». Fluxys développe un projet « Power To Gaz » qui vise à transformer de l'énergie verte excédentaire (pic éoliens, etc.) en hydrogène. Cet hydrogène est mélangé à du CO2 et devient du biogaz utilisable dans les voitures, notamment (Audi a déjà adapté ses moteurs) ;
- **Favoriser la création de petites unités biomasses décentralisées** afin d'exploiter les sources renouvelables et créer des emplois locaux. Le MR soutient des projets maximisant la valorisation de la ressource, en orientant le choix vers la cogénération

de qualité. Les agriculteurs français, luxembourgeois et allemand pratiquent cela depuis longtemps. Cela représente une diversification pour nos agriculteurs, un soutien indirect à ce secteur, une valorisation des rémanents agricoles et forestiers et une production d'énergie verte, stockable et non délocalisable.

L'innovation au service des économies d'énergie

- **Poursuivre la généralisation des compteurs intelligents en Wallonie et les adopter à Bruxelles** : un formidable potentiel économique gît dans le grand défi de la « smartisation » des réseaux. Celle-ci passe d'abord par la smartisation des compteurs, c'est-à-dire le placement de compteurs intelligents ainsi que le déploiement d'équipements embarqués et les outils permettant le pilotage de nos équipements quotidiens. Mais son développement impliquera surtout un développement de l'intelligence artificielle dans notre pays ainsi qu'un développement considérable de tous les métiers de traitement des données (big data) ;
- Créer des centaines de micro-réseaux (micro-grid) de production d'électricité (comme c'est le cas de la commune MR de Crisnée). Il importe ici de généraliser l'expérience du Mérygrid à l'échelle des activités économiques. Cette expérience intéressante a consisté en la construction d'un micro-réseau (microgrid) sur le site industriel de Méry, le long de l'Ourthe, dans la commune d'Esneux.

D'autres projets pilotes similaires ont été menés avec succès à Tournai-Ouest et à Liège Science Park : il s'agit de « cloud énergétiques », c'est-à-dire des projets similaires mais sans batterie. Ces projets permettent de créer de petits écosystèmes qui génèrent leur électricité et qui développent des activités économiques tout en restant rattachés au réseau public. Elles mêlent le cloud, l'intelligence artificielle et un système de batteries au sein de zonings industriels. Cela contribue au renforcement du système électrique au moindre coût sociétal, notamment en limitant le renforcement du réseau actuel. Le potentiel industriel est immense car, rien qu'en Wallonie, il y a 260 zones d'activités économiques qui pourraient bénéficier de ces micro-réseaux. Cela créerait énormément de valeur dans ces sites et d'attractivité pour ces derniers :

- On soulage ainsi le réseau par la création d'un circuit-court ;
 - On développe l'efficacité énergétique ;
 - On réduit la facture d'électricité pour les entreprises ;
 - On permet à notre pays de développer une véritable expertise (*know how*) d'une grande valeur économique dans le futur : les Wallons pourront aller vendre cette technologie à l'étranger !
- Créer, avec des micros-réseaux, un grand nombre de « communautés énergétiques locales » au niveau des particuliers (le cadre de ces dernières a été mis en place par le Clean Energy Package européen). Cela permettra d'utiliser directement au niveau du quartier et de zones urbaines l'excédent de production des prosumers sans passer par le réseau de distribution classique ;
- **Développer au maximum le « réseau intelligent » (smartgrid)** pour permettre aux consommateurs de devenir des acteurs du marché. Un réseau intelligent permettant à chaque citoyen de devenir acteur du marché en revendant sa production propre et de contribuer à l'alimentation et l'équilibre du réseau. Au MR, nous sommes favorables aux nouvelles technologies, à leur application dans la vie quotidienne pour

faciliter la vie des gens, à leurs vertus environnementales et à leur potentiel économique considérable.

Favoriser l'isolation des bâtiments publics et privés en Wallonie et à Bruxelles

Il s'agit d'un gigantesque défi. La marge de progression est considérable à ce niveau. A titre d'exemple, notons que, en Wallonie, seulement 1% des bâtiments sont parfaitement isolés en vertu des normes existantes.

- **Mettre en place un plan d'isolation de tous les bâtiments publics sur 10 ans** : cette proposition vise à améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et à favoriser la transition énergétique. L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union Européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple ;

Élever les critères de performances en matière d'efficacité énergétique pour les nouvelles constructions afin de réduire considérablement les émissions de CO2 dans notre atmosphère. En adoptant par ailleurs des stratégies de rénovation, nous voulons développer un bâti moins énergivore, équipé de technologies passives et tourné vers l'avenir. La priorité doit être donnée aux toitures des bâtiments actuellement classés F ou G. Le MR désire maintenir et améliorer le régime de primes avec l'imposition de réaliser un audit pour bénéficier des primes. Les publics précarisés bénéficieront d'une majoration

- **Généraliser le prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique des logements** via soit les organismes régionaux actuels soit une convention entre le secteur bancaire et les pouvoirs publics. Le prêt à taux zéro existe déjà en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre mais à des niveaux différents en termes de montant, de durée et de condition. Il importe de fixer des conditions afin d'éviter les effets d'aubaine.
- Sur les 30 prochaines années, le parc industriel belge à rénover est estimé à 203 milliards €. Si on finançait la moitié à taux zéro, cela représente 101,5 milliards € sur une période de 30 ans. Si on pratique le taux zéro pour un prêt moyen de 40.000 € par logement, cela représente un coût de 23 millions par an (au taux moyen annuel de 1,55% sur 25 ans) ou de 47 millions/an (au taux moyen annuel de 3%. Sur base de ces paramètres, l'injection de 3,4 milliards euros par an dans la construction résidentielle représente une création nette de 25.500 jobs supplémentaire sur la période ;
- Instaurer, en Région wallonne et en Région bruxelloise, une réduction supplémentaire (au-delà de la proposition générale d'abattement de 500€) de précompte immobilier pour tous les travaux améliorant la performance énergétique des logements. A l'heure actuelle, la Wallonie accorde des primes à l'investissement et l'exonération du précompte immobilier ainsi qu'une garantie aux entreprises qui réalisent des investissements sur des systèmes de production d'énergie (chaudière biomasse, pompe à chaleur, cogénération, etc.). Pour les particuliers, il existe aussi des exonérations et des réductions forfaitaires de précompte immobilier en Wallonie. Le MR désire soit exonérer partiellement le redevable du précompte immobilier mais sans limite de temps (via un forfait de 250 à 500 € chaque année) soit l'exonérer totalement durant la durée des travaux. Dans le premier cas, la mesure coûterait 66,75 millions € en région wallonne et 10,5 millions € en région bruxelloise. Dans le second cas, ces montants seraient respectivement de 16,69 millions € et de 2,63 millions €.

- **Travailler prioritairement à la sensibilisation des PME pour faire évoluer les habitudes de consommation** (fermer ses portes extérieures en hiver, automatiser la consommation, utiliser des détecteurs de luminosité, des détecteurs de présence, entretenir ses équipements et en faire un usage énergétiquement efficace) et pour lever les barrières (technologiques, psychologiques, de connaissance, financières, culturelles, etc.) ;
- Simplifier les démarches de demandes d'aides existantes et mettre en place un guichet unique des primes en Région de Bruxelles capitale comme c'est le cas pour le 1819 en matière de création d'entreprise
- Analyser l'opportunité d'une révision à la hausse les montants des primes afin d'améliorer le temps de retour sur investissement ;
- Entamer une réflexion fiscale pour encourager la rénovation plus rapide du parc immobilier (précompte immobilier, TVA sur les démolitions/reconstruction, droits d'enregistrement en tenant compte du fait que 22.5 % des PME (27% des commerces) ne sont pas propriétaires de leur bien immobilier.
- Orienter en priorité les moyens publics vers l'isolation du bâti industriel ;
- Mettre en place des aides permettant aux TPME de switcher leurs process vers l'électricité ;

Soutien au développement des métiers issus des énergies renouvelables

- Légiférer afin d'autoriser, à l'instar de la France et de la Wallonie, l'autoconsommation partagée et le développement des micro réseaux industriels. Cela été fait en Wallonie via le Projet de Micro réseau Mérygrid ;
- Promouvoir la décentralisation du réseau
- Viser au plus possible l'autonomie énergétique des PME ;
- La facture énergétique doit être un instrument qui accélère la transition énergétique. Les coûts du système doivent être ramenés à la moyenne des pays voisins grâce aux mesures proposées suivantes :
 - Le financement alternatif des OSP sociales et écologiques pour réduire leur poids dans la facture d'électricité ;
 - La réduction drastique des coûts administratifs grâce à des procédures administratives simples, à la limitation des rapportages, à la coopération au-delà des frontières régionales, etc.
- L'allègement de la facture au niveau des composantes qui relèvent de la responsabilité de l'Etat (prélèvements, surtaxes, obligations de service public sociales).

Une fiscalité régionale plus verte

Le MR plaide pour une taxation tenant compte davantage des valeurs environnementales, à l'instar de ce qui se fait en Flandre depuis 2014. On dénombre actuellement deux taxes relatives à l'usage de l'ensemble des véhicules de moins de 3,5 tonnes : la taxe de circulation basée sur la puissance du moteur, la cylindrée ou la masse maximale autorisée du véhicule et la taxe de mise en circulation qui porte sur les véhicules neufs ou d'occasion. Cet impôt dont le montant est déterminé par la puissance du moteur exprimée en chevaux fiscaux ou en kilowatts est dû dès la première utilisation du véhicule sur la voie publique.

Ce système est injuste et inefficace en ce qu'il ne permet pas de prendre en compte les effets globaux du parc. Nous plaidons pour une taxation intégrant davantage les critères environnementaux et qui soit davantage commune aux différentes régions du pays. Pour l'heure, deux propriétaires d'une voiture ayant le même nombre de chevaux fiscaux paient, en effet, la même taxe même si l'une est beaucoup moins polluante que l'autre.

Concrètement, à Bruxelles, nous proposons que l'on se base sur l'Ecoscore pour calculer le montant des taxes. Déjà utilisée par les pouvoirs publics bruxellois dans plusieurs législations, cette norme de référence prend en compte l'effet de serre (50 %) et la qualité de l'air (40 %) sans oublier la pollution sonore (10 %). En 2014, le parc bruxellois de voitures obtenait en moyenne un Ecoscore de 57 sur 100. Nous proposons que chaque propriétaire d'une voiture qui obtient un score supérieur à cette moyenne paie moins de taxes. Cette réforme relève du bon sens et améliorera le pouvoir d'achat et la qualité de vie des Bruxellois.

En ce qui concerne la Région wallonne, nous sommes également favorables à une modernisation de la taxe de circulation sur base des critères suivants :

- Les émissions de CO₂ ;
- La puissance du véhicule ;
- L'âge du véhicule ;
- Le type de carburant.

Enfin, afin de faire participer le trafic de transit au financement des infrastructures, la voie d'une **vignette pour toutes les voitures étrangères** – s'inspirant du système allemand ou suisse – sera privilégiée. Cette proposition devra faire l'objet d'un accord de coopération entre les Régions afin qu'elle ne soit réclamée qu'une fois par an. **La question de la suppression de la taxe de mise en circulation sera envisagée.**

Une tarification énergétique sous contrôle

Pour beaucoup de nos concitoyens la facture énergétique s'apparente à une deuxième feuille d'impôts. D'aucuns proposent la diminution de la TVA à 6%. Ce n'est pas pour nous la voie à suivre. En effet, la baisse de la TVA sur l'électricité a un **impact sur les salaires** au travers de l'indice-pivot. L'électricité fait partie du panier utilisé pour le calcul de l'indexation des salaires et des allocations sociales. Il y a ici un effet lié au prix : si la TVA diminue, l'indexation automatique des salaires sera différée ce que nous ne souhaitons pas, d'autant que le gain sur la facture d'une telle mesure n'est que marginale. Cependant, il est nécessaire de pouvoir davantage prévoir et contrôler les coûts de la facture en mettant en place des contrats fixes avec les fournisseurs de plus longue durée à l'image de ce qui existe pour les baux locatifs. Par ailleurs, il est nécessaire de réformer les mécanismes des tarifs sociaux pour garantir une meilleure prévisibilité de leur évolution. Enfin, il est plus qu'urgent de rationaliser les structures de distribution et leurs coûts répertoriés sur la facture des consommateurs.

Accès à l'énergie et à l'eau

En 2016, 21 % des ménages souffriraient de précarité énergétique. Les isolés, et particulièrement les femmes seules et âgées de plus de 65 ans ainsi que les familles monoparentales (84,2 % de mères avec enfants), sont particulièrement à risque de précarité énergétique.

Les ménages sans revenus du travail sont également particulièrement touchés par la précarité énergétique mais même parmi les ménages avec au moins deux revenus du travail, on retrouve une proportion, certes faible (2 %), de ménages en précarité énergétique mesurée¹².

Le gasoil de chauffage fait indéniablement partie des postes qui grèvent le budget des ménages. Afin d'aider les familles en difficulté, le gouvernement fédéral a créé un fonds social qui intervient dans le paiement de leur facture de mazout (le Fonds social mazout).

Par ailleurs, le Fonds gaz et électricité permet d'octroyer des moyens aux CPAS pour l'accompagnement et l'aide sociale financière en matière d'énergie. Les CPAS peuvent ainsi aider les usagers en difficulté de paiement en apurant les factures en souffrance ou en prenant des mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive.

Nos priorités :

- Assurer, via les CPAS, une réduction structurelle de la consommation énergétique des publics défavorisés, via des programmes d'accompagnement ;
- Rendre obligatoire le suivi du Plan d'Action de Prévention en Energie afin de renforcer la prévention et l'information des publics précarisés ;
- Le ciblage, par les CPAS également, des enfants et des adolescents, qui semblent particulièrement attentifs aux économies d'énergie ;
- **Rendre le statut de client protégé plus attractif et automatique ;**
- A l'instar de la Flandre, instaurer un tarif social électronique de l'eau pour les personnes atteintes d'un handicap afin de diminuer leur facture ;
- Assurer une présence suffisante de points d'eau et de sanitaires dans les moyennes et grandes communes ;
- La poursuite de l'aide à l'investissement et un renforcement de l'opération MEBAR pour les ménages à revenu modeste qui permet à ces ménages, via l'octroi d'une prime, de réaliser dans leur logement, des travaux qui leur permettront d'utiliser plus rationnellement l'énergie ;
- Une meilleure articulation des primes et prêts à taux zéro et un soutien renforcé aux CPAS et aux Entités locales, spécialisées dans l'accompagnement des personnes précarisées afin que ces dernières accèdent aux différents dispositifs d'aide à la rénovation et à l'énergie ;
- Renforcer les droits des consommateurs via :
 - o Une meilleure régulation des techniques de vente ;
 - o Une simplification des factures.
- **L'installation de compteurs individuels**, accessibles dans tous les types de logement.

Réviser la convention de Chicago sur le kérosène

Au sein de l'Union européenne, depuis le 11 novembre 1992, le kérosène utilisé dans l'aviation est exonéré de droits d'accise. Le Mouvement Réformateur propose de réviser la Convention de Chicago pour permettre une meilleure prise en compte de l'utilisation du kérosène dans l'aérien au niveau de la fiscalité.

¹²file:///C:/Users/vhe/AppData/Local/Packages/Microsoft.MicrosoftEdge_8wekyb3d8bbwe/TempState/Downloads/PUB2017_3476_BarometrePrecariteEnergetique_F_DEF%20(1).pdf

Chapitre 11 : La sécurité, première des libertés

Nos priorités en matière de police

Un des objectifs du gouvernement fédéral était de recentrer les policiers sur leurs tâches prioritaires de sécurisation. Le projet de loi adopté par le Gouvernement fédéral concernant les tâches clés de la police fédérale en est la preuve. Par ailleurs, le Gouvernement fédéral a également créé une nouvelle direction au sein de la police fédérale, qui comportera près de 1.600 agents à terme. Cette direction de la sécurisation (DAB) a pour objectif de dégager un maximum de capacité policière et de réinjecter les moyens dégagés dans les missions essentielles de la police qui requièrent une compétence policière générale.

Le MR a également fait adopter l'autorisation du port d'arme pour les 1.500 agents de police de notre pays qui œuvrent tous les jours dans nos rues pour veiller au maintien de l'ordre public, au respect du code de la route et à la tranquillité publique.

Suite aux émeutes à Bruxelles de novembre 2017 déjà, les Ministres de l'Intérieur et de la Justice ont renforcé la circulaire relative à la violence faite contre des policiers : Tous les cas de violence contre des policiers imposent d'ouvrir une information judiciaire. Selon la gravité des faits, le parquet devra ordonner de priver l'auteur des faits de sa liberté.

Le Gouvernement fédéral a également fait voter, à la demande du MR, les peines de sûreté qui s'appliquent notamment aux faits commis contre les agents de la force publique.

Il s'agit d'une période pendant laquelle aucune libération conditionnelle ne peut avoir lieu. Ce dispositif permet au juge d'imposer un minimum de peine de prison à purger avant d'obtenir une libération conditionnelle.

Le Gouvernement fédéral a enfin débloqué des budgets en 2016 dans le domaine de la sécurité et plus précisément, a engagé des candidats policiers. Il a été décidé d'engager 1.600 policiers en 2016, et 1.400 respectivement pour 2017 et 2018.

Nous proposons de :

- **Rétablir le respect envers les policiers et rendre plus répréhensibles pénalement les agressions envers les forces de l'ordre et de sécurité : tolérance zéro en ce qui concerne la violence envers les policiers** qu'elle soit verbale ou physique. Le policier doit pouvoir bénéficier d'un respect total de sa personne et de sa fonction ;
- Augmenter les indemnisations en cas de décès dans le cadre du service pour la famille ;
- **Revaloriser le statut de policier compte tenu des spécificités du métier de policier et des nouveaux risques encourus et l'augmentation de leurs conséquences sur le personnel ;**
- Développer la maîtrise de la violence et le sport : encourager les séances de sport pour les policiers (bien-être au travail), renforcer les exercices de tirs et renforcer la formation continue des policiers en lien avec les évolutions de la criminalité ;
- Simplifier l'accès aux assurances et aux remboursements médicaux en cas de blessures dans le cadre du service ;
- **Permettre aux policiers de bénéficier d'un programme d'accompagnement favorisant le bien-être et la satisfaction du personnel tout au long de sa carrière ;**

- Simplifier l'accès aux assurances et aux remboursements médicaux en cas de blessures dans le cadre du service ;
- Dans la perspective de la reconnaissance de la pénibilité de la profession, il est nécessaire de prolonger le congé préalable à la pension des policiers (NAPAP) ;
- Recentrer le travail des policiers sur leurs tâches essentielles et les libérer de certaines tâches administratives et opérationnelles ;
- Poursuivre l'augmentation de la norme de recrutement de policiers initiée par le Gouvernement fédéral dès 2015 de l'ordre de 1.600 policiers par an et compléter le personnel de tous les cadres de la police fédérale ;
- **Encourager les synergies et les fusions volontaires entre zones de police ;**
- Poursuivre la mise en œuvre du programme *iPolice* initié par le Gouvernement en 2016 ;
- Renforcer les moyens humain et matériel de la police fédérale afin de lutter contre la criminalité organisée (DJSOC) et notamment contre le vol des œuvres d'art, trafic de drogues, la criminalité financière, etc. ;
- **Renforcer la coopération policière au niveau européen au sein d'Europol.**

Nos priorités en matière de lutte contre le terrorisme et le radicalisme

Pour le MR, la lutte contre le terrorisme et le radicalisme est une priorité depuis de très nombreuses années. Depuis 2014, la majorité a mis en œuvre plus de 30 nouvelles mesures en la matière : renforcement des moyens pour les services de renseignement, la police et l'armée la création d'un Conseil national de sécurité, la mise en place du plan Canal à Bruxelles et à Vilvoorde, la création de nouvelles infractions terroristes notamment pour les personnes partant combattre à l'étranger, l'extension des écoutes téléphoniques, la fin des cartes prépayées anonymes, l'augmentation du délai de garde à vue à 48 heures, les perquisitions possibles 24 heures sur 24, le retrait de la carte d'identité, le gel des avoirs des terroristes, la lutte contre la radicalisation en prison, l'obligation pour les communes de créer une cellule locale de sécurité intégrale (CSIL) pour le suivi local des personnes radicalisées, etc.

Le suivi des personnes radicalisées, en prison ou à leur sortie, constitue une véritable priorité sociétale et de sécurité publique. Nous devons continuer dans ce cadre à prendre des mesures.

En Belgique et en Europe, la radicalisation en prison et la gestion des détenus est un sujet préoccupant. C'est aussi un sujet récent sur lequel on a encore assez peu de recul.

Le Gouvernement fédéral a mis en place un plan de lutte contre la radicalisation en prison. Deux sections « De-Radex » ont été créées au sein des prisons d'Ittre et Hasselt afin d'isoler les personnes les plus radicalisées. Il y a également les établissements « satellites » dans lesquels sont placés les détenus moins dangereux (Andenne, Lantin, Saint-Gilles, Bruges et Gand).

Le risque zéro n'existe pas et n'existera jamais. En revanche, il convient de rester vigilant et d'agir tant en amont (prévenir) qu'en aval (punir) face à la menace terroriste. La préparation et l'entraînement des forces de sécurité et de secours à la réalité d'un attentat terroriste est une priorité absolue.

Nous proposons de :

- Réprimer l'apologie du terrorisme dans l'espace public et sur Internet ;
- Renforcer la Cellule de traitement des informations financières (CTIF) et soutenir son implication active dans la lutte contre le terrorisme ;
- Renforcer les moyens des différents services de renseignement et mieux répartir les responsabilités entre ces derniers et l'OCAM ;

- Mettre en place un mécanisme de veille en ligne semblable à celui de PHAROS en France afin de détecter les messages de haine et de permettre aux citoyens de signaler ce type de discours/site Internet ;
- Lutter contre les associations et lobbies promouvant l'islam radical, comme les Frères musulmans, les courants salafistes et wahhabites ;
- **Contrôler le financement étranger de mosquées** ou d'associations et soutenir l'émergence d'un islam de Belgique s'inscrivant dans notre socle commun des valeurs et émancipé de toute tutelle étrangère ;
- **Interdire les associations qui prêchent les valeurs contraires à notre société** comme les associations prônant des valeurs antidémocratiques, véhiculant des messages de haine, de discrimination, appelant à la violence, etc. ;
- Intensifier et harmoniser la participation des services compétents dans les CSIL (service de prévention, services sociaux, etc.) ;
- Mettre en place des procédures claires de signalements de cas de radicalisation et le partage de ces informations avec l'ensemble des acteurs pertinents (Sûreté de l'Etat, administration pénitentiaire, OCAM, SGRS) ;
- Evaluer le suivi des congés pénitentiaires pour les personnes radicalisées ;
- Systématiser la mise à disposition du Tribunal d'Application des Peines des condamnés pour terrorisme ;
- Renforcer la coopération européenne en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en harmonisant les mécanismes de fichage des personnes ;
- Evaluer le programme de déradicalisation et des cellules De-Radex ;
- Mettre en place un « renseignement pénitentiaire.

Notre volonté est également de continuer à soutenir les victimes des attentats. Il est en effet nécessaire de prendre en considération les victimes d'actes de terrorisme, il s'agit d'une responsabilité politique et sociétale :

- Mettre en place un mécanisme d'indemnisation rapide et efficace des victimes des attentats en s'inspirant du modèle français ;
- Etendre la gratuité des transports en commun à toutes les victimes belges ou ayant eu une résidence habituelle en Belgique touchées par un attentat sans prise en compte du taux d'invalidité de 10% ;
- Tendre à l'harmonisation de l'exemption des droits de succession pour les victimes des attentats dans le respect de l'autonomie des Régions ;
- Mettre en place une coordination de toutes les législations et réglementations en la matière ;
- Renforcer les outils permettant d'épauler les victimes du terrorisme, ainsi que leurs proches ;
- Prévoir un accompagnement, notamment psychologique, sur le long terme.

Nos priorités en matière de sécurité civile

La sécurité civile est une composante également importante qui a été réformée ces dernières années.

Les pompiers volontaires ont une place importante au sein de nos zones de secours. Notre pays compte en effet 18.000 pompiers, dont 12.000 volontaires. A cet égard, le MR a déposé une proposition de loi, adoptée depuis, afin d'augmenter le montant de base de l'exonération fiscale (à 3.750€ au lieu de 2.850€ précédemment) dont bénéficient les pompiers volontaires, agents volontaires de la protection civile.

La réforme de la sécurité civile s'est poursuivie sous cette législature en ce qui concerne la protection civile. D'une part, le statut pécunier des agents de la protection civile a été revalorisé et aligné sur le statut pécunier des pompiers. D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2019, deux casernes subsistent (Crisnée et Brasschaat). Le but de la réforme a été de recentrer ce service sur ses missions de base, à savoir un service qui intervient en cas d'opérations spécialisées, en seconde ligne.

Nous proposons de :

- Renforcer le financement des zones de secours ;
- Renforcer la présence des pompiers volontaires au sein des zones de secours et de volontaires au sein de la nouvelle structure de la protection civile ;
- Accompagner la mise en place de la nouvelle structure de la protection civile ;
- Veiller à un financement suffisant en personnel, en matériel et en formation dans la durée ; assurer la viabilité de la nouvelle structure à long terme ;
- Garantir un équipement et matériels adaptés aux menaces et agressions dont sont victimes les pompiers et agents de la protection civile.

Nos priorités en matière de cybersécurité

La création du Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) constitue une réalisation concrète. Le CCB est tenu de superviser et de coordonner la politique belge en la matière.

Outre la mise en place du CCB, on peut citer certaines autres décisions telles qu'une campagne de sensibilisation en matière de cybersécurité, ou encore un partenariat entre CCB et FCCU pour un projet visant à lutter contre les rançons. Le lancement du pacte national pour les investissements stratégiques confirme la volonté du MR de voir la confiance en l'économie numérique renforcée.

De cette façon, les entreprises, les citoyens et les autorités peuvent utiliser l'infrastructure numérique en toute sécurité.

Nous proposons de :

- Renforcer et coordonner les initiatives de cybersécurité et faire de la cybercriminalité une priorité du prochain plan national de sécurité ;
- Au niveau de la cybersécurité, nous devons :
 - Promouvoir, à l'attention des professionnels, un enseignement de haute valeur relatif à la cybersécurité ;
 - Sensibiliser les différents acteurs (institutionnels, industriels, PME et concitoyens) à l'exposition au risque cyber ;
 - Aider les indépendants et commerçants à assurer la cybersécurité de leurs infrastructures et prévoir des chèques formations cybers pour les PME présentant un avantage fiscal ;
 - Promouvoir et développer l'économie de la cybersécurité dans les domaines suivants :
 - Développement de la recherche dans le domaine de la cybersécurité ;
 - Développement de compétences et d'expertises dans le domaine de la cybersécurité ;
 - Sécurisation des infrastructures critiques ;
 - Protection des entreprises et des particuliers.

- Renforcer et organiser les moyens de lutte contre la cybercriminalité : détermination et allocation des moyens nécessaires (qualitatifs et quantitatifs) au Fédéral (FCCU) et Régional (RCCU) Computer Crime Units de la Police fédérale ;
- Prévoir des formations continues pour le personnel des FCCU et RCCU.

Nos priorités pour la sécurité dans les espaces publics

- Réaliser, par les zones de police, un cadastre précis des espaces publics afin d'opérer les aménagements de sécurisation adaptés aux menaces nouvelles ;
- Augmenter le niveau de sécurité des centres villes, de leurs habitants et de leurs commerces le jour et la nuit afin d'encourager le tourisme et de développer l'économie locale ;
- Augmenter la sécurité des usagers dits faibles de la route comme les piétons, les cyclistes et les motards ;
- Continuer à investir dans des campagnes de prévention sur la conduite sous influence et des actions policières de sensibilisation aux risques inhérents à la conduite sous influence d'alcool et de substances psychotropes ;
- Étendre le réseau de caméras de reconnaissance des plaques minéralogiques (ANPR).
- Encourager la mise en place de partenariats locaux de prévention (PLP) : chaque citoyen doit être acteur de sa propre sécurité ;
- Augmenter le nombre de caméras de surveillance dont le caractère préventif et dissuasif est avéré et qui aide à l'identification, à l'interpellation et à l'élucidation ;
- Renforcer le recours aux prestations citoyennes en guise de sanctions administratives communales (travail d'intérêt général presté dans un service communal ou autres) ;
- Encourager les zones de police, les commerçants, les écoles, les crèches ou encore les professions libérales à risques à installer le système Télé-police Vision.

Par ailleurs, chacun a le droit de circuler librement et ce en toute sécurité. Différents publics cibles sont en effet souvent confrontés à de la violence. Cela vaut pour les **femmes, les personnes âgées ou les personnes issues de la communauté LGBTQI**. Plus précisément, chaque jour, de nombreuses femmes sont victimes dans la rue ou dans les transports en commun de paroles, de gestes déplacés ou d'agressions. **Nos priorités dans le cadre de la sécurité pour tous sont :**

- Encourager les personnes à porter plainte en cas d'agression ;
- Sensibiliser davantage les policiers qui sont amenés à les accueillir ;
- Améliorer l'accompagnement individualisé des victimes d'actes de violence ;
- Renforcer l'éclairage public et augmenter le nombre de caméras de surveillance ;
- Renforcer la prévention et la protection des **indépendants et des commerçants** en :
 - Encourageant les entrepreneurs indépendants à faire appel aux services des conseillers en (techno)prévention des zones de police qui peuvent leur donner des conseils personnalisés en matière de sécurité, non seulement physique mais aussi de certaines procédures ou points d'attention et les encourager à mettre en place de nouveaux partenariats locaux de prévention ou à participer à ceux existant ;
 - Favorisant le développement des partenariats locaux de prévention (PLP)-commerçants ;
 - Faisant de la criminalité en magasin une priorité du prochain plan national de sécurité en 2019 (PNS) ;

- Mettant en place une plateforme au niveau national concernant la criminalité en magasins avec toutes les parties prenantes et inscrire les centres de distribution sur la liste des infrastructures critiques tel que prévu par la loi du 1er juillet 2011.

Nos priorités en matière de prostitution volontaire

Nous voulons également **encadrer la prostitution volontaire**. Nous voulons une approche pragmatique de cette situation. L'encadrement de la prostitution se justifie par des aspects sécuritaires, hygiéniques et sanitaires que toute autorité publique doit promouvoir. Nous voulons :

- Encadrer la prostitution quand celle-ci est volontaire et consentante notamment via la création d'un statut social permettant l'accès aux droits sociaux, etc. ;
- Interdire totalement la prostitution de rue qui génère de nombreux trafics/proxénétisme et qui est source de nuisances et de risques pour les riverains/commerçants/quartiers ;
- Intensifier la lutte contre les filières criminelles utilisant des jeunes filles parfois mineures en situation illégale (trafics/précarité) et lutter contre la clandestinité (mafia, exploitation de mineurs d'âge, etc.).

Cet encadrement de la prostitution doit également s'accompagner d'un volet « prévention » important visant à lutter contre l'exclusion sociale et à aider les femmes qui souhaitent quitter ce métier. A cet égard, le MR souhaite :

- Renforcer les programmes de sensibilisation et de prévention de l'exploitation sexuelle ;
- Elaborer un plan concret, et financièrement doté, de réinsertion et d'accompagnement pour les personnes prostituées qui désirent de sortir de la prostitution ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la prostitution et les problèmes annexes comme l'industrie du sexe, la toxicomanie, la violence, l'itinérance et les maladies transmissibles sexuellement.

Nos priorités en matière de sécurité à Bruxelles

Suite à la sixième réforme de l'Etat, le Gouvernement bruxellois a obtenu davantage de missions en matière de sécurité et de prévention pour la région. Un OIP a été créé à cette occasion en 2015 visant à centraliser la gestion la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale.

Force est de constater que suite à la création de cet OIP, rien ne bouge concrètement sur le terrain. Dans l'opposition depuis 15 ans à Bruxelles, le MR déplore cet état des lieux et ce manque d'intérêt pour la sécurité des Bruxellois et de volonté de lutter contre la criminalité et la délinquance à Bruxelles.

En quatre ans, le Gouvernement bruxellois a multiplié les effets d'annonces dans ce domaine, mais peine encore à concrétiser ses projets. Des moyens conséquents ont ainsi été mobilisés pour des projets n'ayant même pas recueilli l'approbation des principaux concernés.

La gestion hasardeuse de ces questions sensibles, en plus d'être un véritable gouffre financier, a impacté non seulement la qualité de vie des citoyens, mais aussi les conditions de travail des agents concernés, comme en témoignent les scandales au sein du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente (SIAMU).

Autre constat, certains Bruxellois et Bruxelloises se sentent en insécurité dans notre capitale ou n'osent pas se balader dans certains quartiers.

La sécurité dans les transports en commun bruxellois reste un enjeu important pour nos citoyens et il est essentiel de renforcer les accords entre société de transports et police afin de sécuriser davantage ces lieux.

Ces dernières années, notre pays et notre capitale n'ont pas été épargnés par le terrorisme. Notre pays a connu les attentats les plus meurtriers de son histoire, au sein de sa capitale en mars 2016. Nos militaires, nos services de secours, nos policiers ont mené un travail remarquable suite à ces événements afin de sécuriser la région et déjouer d'autres tentatives terroristes.

L'inaction politique bruxelloise a encore été marquée par plusieurs émeutes qui ont eu lieu à Bruxelles en 2017. Peu des personnes responsables des émeutes et des dégradations ont été poursuivies voire simplement inquiétées. Ces faits sont inacceptables. Nous sommes pour la **tolérance zéro** face à de tels événements : ceux qui ont transgressé la loi doivent être punis.

Nous voulons :

- Développer une police de proximité plus efficace et plus diversifiée ce qui est essentiel pour la mosaïque des quartiers bruxellois ;
- Encourager la fusion volontaire des zones de police à Bruxelles voire leur mise en association ;
- Créer un QG opérationnel régional en lien avec les 19 bourgmestres qui ferait office de centre de crise et de communication commun aux zones de police ;
- Rationaliser et globaliser les marchés publics pour réaliser des économies d'échelle au sein des zones de police.

Nos priorités en matière de lutte contre la radicalisation à Bruxelles

De nombreux pays européens sont confrontés à la radicalisation et ont vu des centaines de jeunes partir vers la Syrie. Notre pays ne fait pas figure d'exception.

Déjà en 2002, certains libéraux avaient tiré le constat de l'échec de l'intégration. Ce constat a été rappelé plus récemment. Observe-t-on un mieux aujourd'hui ? Non. Il y a un problème d'intégration dans certains quartiers bruxellois, c'est une réalité.

Nous refusons tout amalgame comme nous refusons tout angélisme : tant pour Sharia4Belgium que lors des premiers départs de *foreign terrorist fighters* vers le Syrie, il y a eu une sous-estimation du danger. Des signaux d'alerte existaient déjà il y a plusieurs années en ce qui concerne le développement de l'islamisme radical dans notre pays.

Toutefois, tant sur l'échec de l'intégration que sur les dangers du communautarisme ou encore sur l'émergence de l'islamisme radical, nous n'avons pas toujours été écoutés. Il est plus que temps que la Région se dote des outils indispensables à la gestion de ce fléau.

Nous voulons :

- Mettre en place d'une cellule dédiée à la prévention et à la lutte contre le radicalisme au sein de l'organisme Bruxelles Prévention et Sécurité ;
- Inciter les communes à contrôler les ASBL ou associations présentes sur leur territoire respectif en croisant les données avec la banque de données FTF et les fermer s'il y a un lien avec le terrorisme et le radicalisme ;
- Renforcer le contrôle du financement public des associations : chaque demande de subsides fera l'objet d'un contrôle accru au préalable ;
- Interdire l'accessibilité des logements publics aux personnes identifiées comme radicalisées par l'OCAM ;
- Soutenir la lutte contre le radicalisme en matière de Politique des Grandes Villes ;
- Mettre en place un contrôle renforcé des lieux de prière, notamment les non-reconnus.

Nos priorités en matière d'organisation du SIAMU à Bruxelles

En décembre 2017, le MR a rendu public un rapport accablant de la Cour des Comptes pointant les irrégularités multiples dans la gestion des marchés publics du SIAMU, le gaspillage des deniers publics qui en découle, ainsi que le manque de contrôle politique.

Bien que la Région bruxelloise dispose du plus important corps de pompiers professionnels du pays, celui-ci est malmené depuis plusieurs années par les décideurs politiques.

Le Gouvernement régional a particulièrement failli à sa mission. Le SIAMU manque cruellement de personnel tant opérationnel qu'administratif, de matériel et d'équipement, de biens de première nécessité et de formateurs. Sans compter, la vétusté de la plupart des casernes bruxelloises (30 à 40 ans).

Nous voulons :

- Garantir un équipement et matériels adaptés aux menaces et agressions dont sont victimes les pompiers et agents de la protection civile ;
- Réformer le statut du SIAMU en vue d'en assurer un fonctionnement optimal ;
- Doter le SIAMU et ses ASBL satellites (dont l'Ecole du feu) des moyens indispensables à leur bon fonctionnement (augmentation du financement régional et fédéral) ;
- Assurer un renfort en personnel et disposer en permanence d'une réserve de recrutements ;
- Assurer un renouvellement régulier du matériel d'intervention et des équipements en protection individuelle ;
- Organiser une remise aux normes progressive des casernes bruxelloises.

Nos priorités pour lutter contre le radicalisme en Wallonie

Le Gouvernement MR-cdH a revu le plan radicalisme et s'est doté d'un plan plus ambitieux en ciblant davantage les plans de cohésion sociale sur le radicalisme ou en attribuant des compétences de détection.

Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement wallon a, par exemple, donné son accord pour lancer un deuxième appel à projets qui s'adresse aux communes disposant d'un plan de cohésion sociale. Cet appel à projet fait suite à un premier déjà lancé début 2017.

Celui-ci est davantage axé sur la prévention de la radicalisation violente ou encore la formation des acteurs de première ligne tant au sein des autorités publiques que les associations culturelles.

Nous voulons :

- Renforcer la coopération entre le niveau fédéral et les entités fédérées afin d'échanger les bonnes pratiques en matière de radicalisme ;
- Renforcer le contrôle du financement public des associations, chaque demande de subsides fera l'objet d'un contrôle accru au préalable.

Nos priorités en matière de Défense

Pour le MR, la politique de sécurité et de défense belge s'inscrit résolument dans un cadre multilatéral afin d'assurer la défense collective, la sécurité collective et la protection des ressortissants belges dans le monde entier.

Une défense efficace du continent européen contre les menaces qu'elles soient neuves ou plus historiques ne pourra se faire qu'en étant unis. L'ordre diplomatique multilatéral basé sur les Nations Unies, l'Union européenne, l'OSCE et l'OTAN est le socle des relations internationales de la Belgique depuis la fin de la seconde guerre mondiale. C'est un choix que nous devons confirmer aujourd'hui, avec d'autant plus de force que ce multilatéralisme est gravement menacé.

La sécurité et la défense de la Belgique sont autant européennes qu'atlantiques. C'est une constante de notre politique. Le développement d'une capacité de sécurité au niveau européen, y compris militaire, s'inscrit fidèlement dans l'alliance atlantique, qui reste la pierre angulaire de la défense pour les pays qui en sont membres. Il n'y a ni contradiction ni concurrence entre la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et la défense collective de l'OTAN, mais bien une forte complémentarité.

Notre pays doit rester un allié fidèle et loyal, sans être servile pour autant. Il doit contribuer à renforcer l'Alliance face aux grands défis d'aujourd'hui, que ce soit pour la mise en œuvre d'une dissuasion et d'une défense crédibles ou pour l'établissement d'un partage équitable des tâches entre Alliés.

L'Amérique du Nord reste le continent le plus proche de nous à de nombreux égards.

Mais ce continent possède deux façades et l'Alliance atlantique n'est pas le seul axe de sa politique extérieure, ni peut-être l'axe majoritaire. L'Europe doit en être consciente, et développer une certaine autonomie stratégique qui lui permettra d'agir sans les Etats Unis si ses intérêts l'exigent.

L'UE est un contributeur essentiel, sinon à la défense, en tout cas à la sécurité de l'Europe. Elle participe directement à la défense conventionnelle de l'Europe, en collaboration avec l'OTAN.

Elle a développé un instrument militaire et civil de gestion des crises, qui, bien que de dimension modeste, joue un rôle important pour renforcer les capacités en matière de sécurité de nos partenaires au sud, à l'est et dans les Balkans.

Depuis des années, nos forces armées ont tenu leur rang avec efficacité, rigueur et professionnalisme. Elles ont rempli leur mission en se déployant au Sahel, en Afrique centrale, au Moyen-Orient, en Afghanistan ou à l'Est et ont répondu présente quand il a fallu protéger nos concitoyens dans le cadre de l'opération Homeland et le déploiement de nos militaires en rue. Cette présence en rue saluée par la grande majeure partie de notre population a permis de sécuriser notre pays et d'empêcher un certain nombre d'attentats.

Nous voulons :

Mettre en œuvre la vision stratégique et la Loi de Programmation Militaire (LPM)

La LPM a fixé un cap en matière d'investissements qu'il faut désormais assumer : à l'horizon 2030, l'effort en faveur de notre défense devrait représenter 1,35 % de notre PIB, c'est-à-dire la moyenne des dépenses de défense des pays européens non-nucléaires membres de l'OTAN. Le Gouvernement Michel a cependant fait le choix de débiter plus rapidement le financement des investissements via des avances sur les programmes d'investissement.

Cet objectif comprend les investissements en matériel pour un montant de 9,2 milliards d'euro d'ici 2030, ainsi que les moyens nécessaires pour soutenir le fonctionnement de la Défense (entretien, équipement, personnel, formation, entraînement). Le renouvellement complet des capacités opérationnelles est un impératif absolu. Il ne peut être, comme par le passé, « abandonné au milieu du gué ».

Grâce aux investissements inscrits dans la LPM votée par le Parlement en avril 2017, nos forces armées bénéficieront des équipements les plus modernes et les plus adaptés. Les 4 dimensions capacitaires (air, mer, terre et cyber-renseignement) sont concernées par cette modernisation.

Après des années de sous-investissements et de réductions du personnel, notre Défense va bénéficier d'un effort budgétaire conséquent pour procéder à des réinvestissements et acheter du matériel moderne (F-35, des frégates et des chasseurs de mines, des véhicules de manœuvre, etc.). Ces outils sont construits en coopération avec nos partenaires traditionnels, européens et américains. Nos entreprises participeront à cette collaboration industrielle, synonyme d'emplois et de partages technologiques.

Le MR sera toujours attentif à la place de l'homme dans la guerre : les nouvelles technologies (intelligence artificielle, robotisation, système des systèmes, etc.) ouvrent des champs nouveaux d'opportunités et de risques.

- L'homme doit rester au centre de la boucle de la décision : il faut donc réfléchir à l'usage des armes du futur et à leurs conséquences éthiques ;
- Des garde-fous sont indispensables ;
- Le Service de renseignement militaire sera maintenu ;
- Des recrutements seront entrepris et un parallélisme entre les carrières civiles et militaires s'opérera. Le MR estime qu'une carrière de militaire complète au sein de la dimension capacitaire renseignement/influence doit être encouragée.

Recruter et fidéliser le personnel via un statut attractif

- L'objectif d'une armée de 25.000 hommes en 2030 (dont 1000 civils) doit être tenu. Il impose le recrutement de plus de 10.000 militaires et civils au cours de la période 2019-2024 ;
- Une nouvelle dynamique doit être lancée pour attirer et fidéliser au sein de la Défense des jeunes de tous les horizons et de toutes les qualifications, à la fois dans les domaines opérationnels ou techniques ;
- Pendant trop longtemps, les forces armées se sont déclinées au masculin. Pourtant, à nos yeux, la féminisation du métier de militaire est un objectif important. Il est souhaitable de faire progresser le taux de féminisation ;

- La stabilité géographique des fonctions militaires doit être renforcée, sans pour autant être un handicap à l'avancement. L'ancrage local de la Défense est aussi un élément important pour le recrutement. A cet égard, le MR estime qu'aucune fermeture de quartier ne sera nécessaire sous la prochaine législature ;
- Conséquence de la spécificité du métier, les militaires blessés ou malades en service et leurs familles ainsi que les familles des militaires morts au combat feront l'objet d'un soutien renforcé. En matière de reconversion, les militaires devenus inaptes à la suite de blessures ou de dommages subis en service pourront accéder aux emplois publics avec une priorité à définir. Le MR sera attentif à améliorer les procédures pour obtenir une pension de réparation ;
- Il conviendra de poursuivre la mise en œuvre, pour nos militaires, d'une politique familiale adaptée à la spécificité de leur carrière (accès à la propriété, élargissement des prestations sociales pendant l'absence, places de crèche, prêts spécifiques en mission (titre-service ou chèque-repas par exemple), etc. Les défis du recrutement et la compétition sur le marché du travail imposeront, dans les prochaines années, des pistes alternatives de carrière au sein de la Défense (carrières mixtes) et des collaborations renforcées avec les universités ;
- La réforme des pensions inquiète la communauté militaire qui défend la spécificité du métier. S'il est juste – de nombreux militaires et les organisations syndicales l'admettent d'ailleurs – de relever l'âge du départ à la retraite, il est vrai également que l'on ne peut demander à un militaire de 58 ans d'effectuer les tâches physiques qu'il remplissait à 20 ans. Or, les fonctions de reclassement au sein de la Défense se réduisent. Dans le cas des métiers de sécurité, l'harmonisation de l'âge de départ à la retraite peut créer des difficultés organisationnelles, opérationnelles et engendrer un coût. Le MR estime que le système réformé a un impact négatif sur l'attractivité et la rétention des militaires. Il propose dès lors de mettre en place des dispositifs spécifiques d'aides au départ pour les militaires amenés à quitter la défense en tenant compte de la carrière effectuée ainsi que de la spécificité du métier ;
- Une fois militaire de carrière, chaque individu doit pouvoir construire un processus d'évolution professionnelle épanouissant : cela implique le respect d'un équilibre linguistique au sein des forces armées, tant au niveau des grades, des composantes que des fonctions dirigeantes. C'est une revendication du MR depuis 2004. Des progrès ont été accomplis sous cette législature, mais doivent être poursuivis ;
- Enfin, des soins de santé performants en opération sont aussi une source de motivation pour nos militaires. A cet effet, la préservation de la capacité opérationnelle de la composante médicale nécessitera d'assurer la cohérence de l'articulation entre celle-ci et le service public de santé. A terme, elle intégrera progressivement notre système de santé tout en conservant ses spécificités militaires. L'externalisation complète de la 4e composante ne doit pas être envisagée et des synergies avec un hôpital de crise à créer seront bien évidemment recherchées. Une réforme du statut du corps technique médical devra être envisagée afin d'en assurer une meilleure attractivité.

Contribuer à la consolidation d'une défense en Europe

- Afin de poursuivre la construction d'une défense européenne, pilier européen de l'OTAN, la Belgique encourage l'approche multidisciplinaire (Diplomatie, Défense et Développement) de l'EU. Elle a également, à titre d'exemple, participé scrupuleusement au roulement des groupements tactiques européens (EU Battle Group – EUBG).

- A côté de la coopération structurée permanente (PESCO), notre pays participe aussi à l'initiative européenne d'intervention, qui vise à partager une vision et une culture stratégique commune avec plusieurs partenaires. Le MR soutient cette avancée.
- Le MR soutient la révision du mécanisme de décision d'engagement des groupements tactiques européens : ils doivent pouvoir être formés de manière plus ponctuelle, afin de permettre, pour chaque opération, de rassembler dans une même structure les Etats membres les plus motivés pour intervenir.
- La Belgique soutient une capacité de planification et de commandement commune pour des opérations de large envergure. L'UE doit pouvoir disposer d'une capacité autonome réelle. Cela demandera quelques ressources supplémentaires, que le MR soutient. Le MR salue les résultats achevés depuis 15 ans dans la mise en œuvre d'un instrument de gestion des crises européen, notamment dans le domaine civil, mais pour plus d'efficacité, l'instrument doit être révisé. Au sein du Centre de Crise du Gouvernement fédéral, une cellule spécifique veillera à la coordination des actions menées au niveau UE et OTAN.
- La diversité des matériels utilisés en Europe doit être réduite en travaillant sur des programmes d'équipement communs, qui pourraient être favorisés avec la mise en œuvre, en 2019, du fond européen de défense. Face à la puissance économique américaine, nous devrions également étudier au niveau européen un principe de préférence européenne pour l'achat des programmes d'équipement, pour autant que ceux-ci soient disponibles et que les intérêts stratégiques et industriels du pays et de nos alliances n'en soient pas handicapés.

Consolider les partenariats au profit de nos entreprises

- La sécurité et la défense ne sont pas des secteurs isolés du reste de notre politique. Les liens avec l'industrie et la création d'emplois, notamment en Wallonie, sont très étroits pour tout ce qui concerne le développement et la production des capacités. A cette fin, l'accès des PME aux projets communs doit être encouragé ;
- Le MR soutient les initiatives visant à promouvoir un socle industriel européen en matière de défense, et se réjouit de l'adoption du Fonds Européen de Défense (FED) ;
- Grâce à des projets structurants, grâce aux liens qui se renforcent entre l'économie et nos forces armées, la Défense continuera à apporter une contribution déterminante à notre croissance, à notre attractivité et à notre innovation ;
- Nous devons soutenir nos industries de défense pour qu'elles puissent s'intégrer à des regroupements en cours. Nos entreprises de défense doivent être bien présentes lors de la redéfinition des partenariats industriels européens et faire partie de consortiums industriels capables de rivaliser avec des compétiteurs américains ou asiatiques. La préservation des emplois est une donnée fondamentale.

Une défense d'avenir

Il faut trouver les moyens de fidéliser et de conforter la situation des réservistes. La volonté du MR est de procéder au renforcement de la réserve militaire et de son employabilité afin de faire face aux besoins opérationnels des forces armées. Ceci peut impliquer des modifications au cadre légal de la réserve (loi de 2001) et une concertation avec les employeurs.

L'objectif que nous nous étions fixés en 2014 était clair : mettre un terme à la contradiction manifeste entre la multiplication des défis sécuritaires à laquelle la Belgique et l'Europe sont confrontées d'une part et la situation réelle de nos forces armées après trois décennies de réduction de formats et de moyens d'autre part. Pour atteindre cet objectif, il fallait évidemment réaliser un effort financier

conséquent, dans un contexte budgétaire qui demeure contraint. Le Gouvernement a fait le choix courageux et responsable de la remontée en puissance des moyens budgétaires des forces armées et de renouveler nos moyens de combat afin de relever les défis d'un contexte sécuritaire qui se durcit. Il faut désormais poursuivre résolument sur cette voie lors de la prochaine législature 2019-2024. L'objectif central de la prochaine législature est le personnel. Il faut mettre en œuvre des signes concrets pour améliorer les conditions de vie des membres civils et militaires de la Défense. L'enjeu est donc d'attirer et surtout de fidéliser le personnel. Cela suppose un métier intéressant, des outils modernes, une préparation opérationnelle de qualité, et de bonnes conditions de vie et de travail. Ceci repose sur la combinaison d'une identité militaire assumée et la garantie d'une vie professionnelle et personnelle décente compte tenu de la spécificité de ce métier.

Chapitre 12 : Une justice plus rapide et plus efficace

Les droits de chacun sont pleinement garantis lorsque la justice est indépendante, équitable et impartiale, et lorsque la sécurité des personnes, en particulier des plus faibles, et des biens est assurée. Pour renforcer la confiance du citoyen, la justice doit aussi être rapide, accessible, efficace et compréhensible. La confiance des citoyens repose aussi sur l'impartialité des magistrats. Ceux-ci disposent d'une pleine liberté d'opinion, mais l'impartialité les oblige à être mesurés et nuancés dans la manifestation de leur opinion, de telle sorte que le justiciable n'ait pas l'impression que les magistrats sont empreints de préjugés.

Un cadre légal clair et connu est la meilleure prévention contre le sentiment d'injustice et permet de garantir un traitement équitable des justiciables. Un Etat doit garantir l'accès pour tous à la justice.

Enfin, renforcer la sécurité des personnes est une priorité. Il faut garantir l'intégrité physique, veiller à la protection des biens, à la sécurisation des domiciles, renforcer la sécurité routière, donner une réponse rapide lorsque des infractions sont commises, réprimer de façon juste et efficace, assurer une réparation effective en faveur des victimes, enfin, veiller à la réinsertion des personnes condamnées.

Bilan : une modernisation entamée dans un contexte budgétaire difficile

De nombreuses réformes ont été engagées sous cette législature afin de moderniser la justice, malgré la nécessité en début de législature de réaliser des économies dans les frais de fonctionnement de la justice afin de contribuer aux efforts de redressement budgétaire.

Des progrès notables en termes d'informatisation ont été réalisés. Certains aspects de la procédure civile et de la procédure pénale ont été simplifiés afin d'alléger la charge de travail des magistrats et encourager la médiation.

En matière d'accès à la justice, le Gouvernement a significativement revalorisé le rôle des avocats qui participent à l'aide juridique en multipliant par trois la valeur du « point » qui détermine leur rémunération.

Le Gouvernement a également mis en œuvre une assurance protection juridique globale, assortie d'un avantage fiscal, afin de permettre aux classes moyennes de supporter le coût d'une procédure en justice.

Le droit des successions et des régimes matrimoniaux a été revu en profondeur pour tenir compte des avancées de la jurisprudence, clarifier certaines controverses et augmenter la liberté individuelle.

Le Gouvernement a réalisé ou entamé un vaste travail de modernisation de plusieurs codes légaux (Code pénal, Code de la procédure pénale, Code de l'application des peines, Code civil, Code de droit économique, Code des sociétés) afin d'adapter enfin certaines règles à notre époque et faciliter le travail des praticiens.

La loi sur les transgenre a permis de mettre fin à l'obligation de subir une opération génitale afin de pouvoir changer d'identité de genre, tout en offrant un meilleur soutien aux personnes transgenre pendant leur parcours de transition.

Sur le plan pénal, le MR a obtenu l'adoption des peines de sûreté. Il s'agit d'une période décidée par le juge au cours de laquelle aucune libération ne peut intervenir. La libération conditionnelle est en principe autorisée dès le tiers de la peine. La période de sûreté permet d'empêcher cette libération pour une période pouvant aller jusqu'aux deux tiers de la peine, ou 25 ans pour les personnes

condamnées à une peine de 30 ans ou plus. En clair, elle permet au juge d'empêcher une libération prématurée lorsque les faits sont particulièrement graves.

Les peines ont également été diversifiées. La probation, la peine de travail et le bracelet électronique sont devenues des peines autonomes, alors qu'elles n'étaient avant que des modalités de la libération conditionnelle. Cela signifie que le juge peut désormais choisir la peine parmi un éventail plus large et que la prison n'est plus la peine par défaut.

Enfin, le Gouvernement fédéral a entamé la construction de 3 nouveaux centres psychiatriques légaux, dont 2 en Wallonie, qui accueilleront des personnes internées. Cela permettra de retirer des prisons ces personnes qui ne devraient pas s'y trouver.

Nos priorités

Une justice plus rapide

La justice doit poursuivre sa mutation et sa modernisation pour répondre aux défis du 21ème siècle et assurer le service que le citoyen est en droit d'attendre ;

La loi du 18 février 2014 relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'ordre judiciaire doit être mise en œuvre. L'objectif de cette loi est de réaliser la décentralisation et le transfert de la responsabilité de la gestion des budgets et du personnel du pouvoir judiciaire, pour permettre une gestion plus souple et plus dynamique de l'Ordre judiciaire. Dans ce cadre, les objectifs des cours et tribunaux doivent être de :

- Ramener le temps de parcours d'une procédure judiciaire à un an maximum ;
- Réduire d'au moins 10 % l'arriéré judiciaire au cours des trois prochaines années ;
- Garantir que le flux sortant (affaires prononcées) soit au moins aussi élevé que le flux entrant (nouvelles affaires) et ce, à court terme ;
- De prendre en main leur propre fonctionnement et de disposer, à cet effet, de nouveaux moyens à allouer et de disposer de la faculté de contrôler ceux-ci.
-

Une augmentation du budget et des moyens (en personnel) est nécessaire pour relever le défi de cette autonomie, en exigeant le respect, par les cours et tribunaux, de leur engagement pour une meilleure prestation de services (arriéré judiciaire, temps de procédure, etc.) ;

En matière de ressources humaines, nous souhaitons une modernisation de la définition des cadres de l'ordre judiciaire afin de mieux les adapter aux besoins. Actuellement, les effectifs de chaque tribunal sont déterminés par une loi, ce qui est fort rigide. L'objectif est de mesurer de façon continue la charge de travail de chaque juridiction et d'adapter les effectifs de façon régulière, en fonction de cette mesure de la charge de travail. Nous voulons également orienter les ressources humaines vers les juristes et les référendaires pour assister les magistrats dans leur travail.

Investir massivement dans la rénovation des palais de Justice.

La rénovation des bâtiments doit tenir compte de leur valeur patrimoniale et historique, tout en les adaptant aux normes modernes. Le Palais de justice de Bruxelles, qui symbolise la justice à l'échelle du pays, doit faire l'objet d'une attention particulière afin de le sortir du marasme dans lequel il se trouve depuis plus de trente ans.

Continuer l'informatisation de la justice

Tous les actes de procédure doivent pouvoir être échangés ou déposés de façon électronique par l'ensemble des professions juridiques (magistrats, personnel judiciaire, avocats, huissiers et notaires) afin de permettre une communication optimale et des gains d'efficacité. L'informatisation requiert un effort budgétaire initial important ainsi qu'une politique d'information, de support, de formation et de coaching des utilisateurs. L'informatisation devrait toutefois produire un retour sur investissement conséquent. Il pourrait également être utile de créer un incubateur de start-up d'Etat pour accélérer le basculement numérique de la justice et gagner en efficacité à moindre coût.

Davantage de médiation / Justice civile

Le MR souhaite :

- Accroître la visibilité de la médiation, par exemple en mettant en ligne un répertoire des médiateurs et en en faisant une promotion active ;
- Dans certains domaines à définir, faire de la tentative de médiation une condition de recevabilité pour pouvoir intenter une action judiciaire.
- Limiter les audiences dont le seul but est de faire acter des reports ou des calendriers d'échanges de conclusions. La mise en l'état doit pouvoir se réaliser par écrit, pour autant que les parties soient représentées ;
- Evaluer la procédure de recouvrement des créances incontestées « B2B » (business to business), qui permet à des entreprises d'obtenir un titre exécutoire sans devoir passer devant le juge ;
- Réformer la cohabitation légale pour introduire, de façon subsidiaire et limitée dans le temps, la notion de devoir de secours en cas de séparation, tout en permettant aux parties d'exclure cette possibilité si elles y consentent expressément (opt-out). Permettre au cohabitant d'hériter de son partenaire en cas d'absence d'autres héritiers ;
- Permettre que le retard locatif suite à une condamnation définitive en justice de paix soit mentionné dans le fichier de la Centrale des crédits aux particuliers.

Améliorer l'accès à la justice

- Augmenter les seuils d'accès à l'aide juridique pour permettre à chaque justiciable, quels que soient ses moyens, d'accéder à la justice ;
- Simplifier le langage juridique, en collaboration avec tous les acteurs concernés (Collèges de l'Ordre judiciaire, les avocats, les notaires, les huissiers, les universités, etc.). Les jugements, conclusions, citations et autres actes juridiques doivent pouvoir être compris par leurs destinataires, afin de remettre le justiciable au centre de la Justice ;
- Afin de faciliter le travail des avocats dans le cadre de l'aide juridique, l'administration du SPF Finances doit pouvoir fournir tous les documents permettant de vérifier les conditions d'accès à l'aide juridique, via un guichet unique.

Exécuter réellement les sanctions pénales

- Poursuivre le travail de modernisation du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code d'application des peines, etc. en impliquant tous les acteurs de la justice et en prenant le temps d'un débat de fond. Il est nécessaire de veiller à une plus grande cohérence entre les peines prononcées sur la base du Code pénal et les peines réellement exécutées ;
- Maintenir la figure du juge d'instruction tout modernisant la procédure d'instruction afin d'accélérer les délais (aller vers des audiences plus succinctes en Chambre du Conseil, supprimer les audiences de règlement de la procédure, encadrer les demandes de devoirs

- d'enquête complémentaires, organiser des réunions d'installation des enquêtes avec la PJ, le parquet et les juges d'instruction, fixer des délais pour la réquisition du parquet, etc.) ;
- Exécuter les courtes peines de prison. Celles-ci sont importantes pour une prise en charge rapide du délinquant, en amont de son parcours criminel dans l'espoir d'un impact positif. L'application de toutes les peines permet aussi de lutter contre le sentiment d'impunité. De plus, la non application des courtes peines incite les juges à prononcer des peines plus lourdes. La peine de prison doit toutefois rester un ultime recours après avoir examiné la possibilité de peines alternatives ;
 - Instaurer la procédure de comparution immédiate sur le modèle français. La procédure de comparution immédiate permet de garantir un délai court entre la commission d'un délit et le jugement, ce qui évite le sentiment d'impunité et donne tout son sens à la peine ;
 - Prévoir des circonstances aggravantes pour les atteintes aux personnes qui œuvrent à l'utilité publique et pour la destruction et la détérioration de biens destinés à l'utilité publique. Nous visons plus spécifiquement le caillassage des véhicules des services de police, des services d'incendie, des services d'urgence ou des sociétés de transport en commun ainsi que les commissariats de police, les maisons communales, les couloirs du métro, les abribus, les écoles, etc. ;
 - Réformer le mécanisme de la mise à disposition du Tribunal d'application des peines, qui permet de prolonger une peine au-delà de la durée initiale, afin de mieux protéger la société contre les détenus ultra-dangereux ou radicalisés par l'ajout de critères spécifiques tenant compte de l'évolution de la criminalité et de nouvelles menaces. Le TAP doit pouvoir évaluer la dangerosité du condamné et empêcher que des personnes encore dangereuses sortent de prison.

Nos priorités en matière de prisons

- Continuer la rénovation des prisons afin d'offrir un cadre conforme à la dignité humaine et propice aux activités de réinsertion ;
- Développer les Maisons de détention, surtout pour les jeunes détenus (de 18 à 25 ans), afin d'éviter de mettre ce public sensible en contact avec le reste de la population carcérale et permettre un travail de réinsertion intensif ;
- Accentuer les efforts pour que les détenus étrangers purgent leur peine dans leur pays d'origine dès le début ;
- Veiller à ce que chaque détenu suive un traitement, une formation ou exerce un travail en prison. Il faut fournir une offre suffisante de formation et de travail pour que chaque journée passée en prison permette au détenu de préparer sa réinsertion ;
- Conditionner toute forme de congés pénitentiaire à une analyse de la dangerosité de l'individu et en particulier de leur radicalisation éventuelle. Il faut en outre permettre au TAP d'obliger un détenu à suivre un traitement en prison, préalablement à la libération conditionnelle ou au congé pénitentiaire, si la sécurité publique le justifie ;
- Améliorer l'accès des détenus aux soins de santé pour leur permettre bénéficier de la même qualité de soins que les personnes libres ;
- Améliorer les conditions de vie des internés dans les établissements de défense sociale et élaborer un statut interne des internés, comme il en existe pour les détenus.

Chapitre 13 : Une démocratie plus forte, des institutions efficaces

Les institutions doivent rester garantes de l'Etat de droit et de la démocratie. Les femmes et les hommes qui les incarnent ont reçu la confiance des citoyens pour agir en fonction de l'intérêt du plus grand nombre et non dans leur intérêt personnel. Les citoyens exigent de la probité et un engagement plein et entier de leurs représentants aux plus hautes fonctions de l'Etat.

C'est pourquoi le MR se donne comme objectif de réduire la fracture entre les citoyens en proposant des réformes fondamentales et concrètes.

Pour le MR, la gouvernance au sein des pouvoirs publics doit être tout simplement exemplaire, pour restaurer et renouveler la crédibilité du politique : limitation du cumul des mandats et des rémunérations (assortie d'un contrôle effectif) réduction du nombre de mandataires, rationalisation des structures et de leur fonctionnement, prévention des conflits d'intérêt et évaluation des politiques publiques. Il y va également de la confiance des citoyens dans notre modèle de démocratie libérale alliant aspirations individuelles à un destin commun.

Pour ce qui est des règles de cumul, le MR s'aligne sur la règle en vigueur au niveau européen qui prévoit le décumul des mandats entre la fonction de parlementaire et celle de membre d'un exécutif local (Bourgmestre, Echevin, Président de CPAS) dans les communes de plus de 50.000 habitants.

Il convient de constater qu'une nouvelle conscience citoyenne a vu le jour et exige une plus grande proximité entre démocratie représentative et démocratie directe. Enfin, l'Etat libéral doit être un rempart contre toute forme de populisme et d'extrémisme. La neutralité et l'impartialité de l'Etat sont également des impératifs pour lutter contre les communautarismes, contre les exigences religieuses et culturelles sous couvert d'accommodements raisonnables et, bien sûr, l'émergence des tendances les plus extrêmes. Nul ne devrait pouvoir se revendiquer des droits et libertés constitutionnelles pour attaquer ces mêmes droits et libertés.

Bilan

En Wallonie, le MR a porté et soutenu les propositions visant à renforcer la transparence, à limiter le cumul des mandats et des rémunérations perçues dans les structures publiques, à renforcer le contrôle des mandataires et de tous ceux qui occupent un mandat public, à prévenir les conflits d'intérêts, à réduire le nombre de mandats, d'élus et de structures redondantes, à rationaliser les organismes publics et leur fonctionnement. En Wallonie, en effet, après avoir exprimé en vain ces souhaits pendant de nombreuses années, l'entrée du MR au Gouvernement a permis de réaliser une véritable révolution copernicienne de la gouvernance. Les mesures mises en place par le MR consacrent un nouveau cap pour une meilleure gouvernance : réduction du nombre d'administrateurs dans les intercommunales (plus de 300 administrateurs en moins, soit une réduction de 21%), instauration de plafonds de rémunérations pour les mandataires et les gestionnaires de structures publiques, élargissement des incompatibilités, renforcement des obligations et des sanctions, extension des règles de transparence et des structures visées par les règles de cumuls de mandats et de rémunérations, lien clair entre rémunérations et présences effectives, publication d'un cadastre des mandats et rémunérations, etc. Ces mesures font désormais de la Wallonie la Région la plus transparente et la plus engagée en matière de bonne gouvernance.

Au niveau fédéral, c'est au sein du groupe de travail « Renouveau politique » du Parlement que le MR a été des plus actifs, en soutenant une série de réformes : renforcement et modernisation de la déclaration de patrimoine et des mandats, création d'un registre des lobbies ou encore, en matière de statut et de rémunérations des parlementaires.

Nos priorités en Région wallonne

Réduire le nombre de structures publiques

Le MR en fait un cheval de bataille depuis plusieurs années : en matière de gouvernance en Wallonie on compte trop de structures publiques ce qui engendre des doublons, un manque de clarté dans les yeux du citoyen et, inévitablement, une forme de gaspillage de l'argent public.

Deux secteurs semblent pouvoir être réformer : les intercommunales et les sociétés de logements. Le MR souhaite les rationaliser sans toucher aux services rendus par elles. Par exemples, il existe 64 sociétés de logements comprenant autant de directeurs-gérants, financiers etc. et 1.104 administrateurs. Dans le même temps, la région de Reims (France) s'est dotée d'une seule société s'occupant de 40.000 logements avec 24 administrateurs et un directeur.

Les rationalisations opérées par le Gouvernement wallon dans le cadre de la fusion des TEC et de la rationalisation des outils financiers wallons sont un exemple à suivre en la matière.

Mieux former les mandataires publics

Pour le MR, tout administrateur d'une structure publique, parapublique et dérivée (filiales, etc.) doit, au début de son mandat, se voir proposer une formation générale (droit communal, droit public, marchés publics, droit commercial) et ciblée (sur le secteur d'activité de la structure) lui permettant de s'acquitter au mieux de sa fonction. Ces formations pourront être données par les associations des villes et communes (UVCW, Brulocalis), par les structures faitières (SWL, SRWT, SOWALFIN, etc.), etc., au sein même des organismes, etc.

Encourager la fusion volontaire des communes

Destinée à rationaliser l'administration publique, la fusion des communes, intervenue en 1976, fit disparaître plus de quatre communes sur cinq. Il reste aujourd'hui en Wallonie 262 communes contre 1.409 avant la fusion.

Seules 40 communes sur les 262 communes wallonnes comptent plus de 20.000 habitants. Dans ces petites entités, il est donc parfois difficile de rendre tous les services aux citoyens (entretien des routes, état-civil, égouttage, éclairage public, etc.) tandis que d'importantes économies d'échelle sont évidemment à considérer (réduction de coûts énergétiques, de mandataires, etc.).

Nous souhaitons donc permettre la fusion volontaire des petites communes qui souhaiteraient atteindre ensemble un certain seuil d'habitants, tout en respectant l'autonomie communale et les services de proximité rendus par elles. Le Gouvernement wallon, sous l'impulsion de la Ministre des pouvoirs locaux, a instauré un mécanisme incitatif qui prévaut tout au long de la mandature locale 2018-2024 afin que les communes qui le souhaitent puissent fusionner. Le MR souhaite pérenniser cette mesure afin que ce mécanisme incitatif (reprise d'une partie de la dette des entités qui fusionneraient) soit toujours séduisant pour les autorités communales.

Cette proposition a déjà cours en Flandre depuis 2016 et a entraîné la fusion de plusieurs entités (réduction de 8 communes au total).

De plus, le MR soutient la mise en place d'un cadre permettant aux communes de partager du personnel entre elles. Nous encourageons également la mise à disposition, par la Région et les provinces, de fonctionnaires (juristes, spécialistes des marchés publics, etc.) chargés de venir en aide auxdites communes, de les assister dans leurs matières et de favoriser, dans la mesure du possible, les synergies entre ces entités communales.

Vers la fusion Commune / CPAS

Depuis très longtemps, le MR encourage les synergies entre une commune et son CPAS (mutualisation de personnel, de service, etc.) et a fourni, sous l'impulsion de la Ministre des Pouvoirs locaux, un cadre légal et des outils méthodologiques. Ces synergies permettent de faire valoir de belles économies d'échelle (tant en termes de personnel et d'efficacité organisationnelle que de coût du service pour le citoyen) tout en assurant ainsi une coopération renforcée entre les deux entités.

Le MR soutient que, sur base volontaire, les communes et les CPAS qui le souhaitent ne puissent faire qu'un (en maintenant évidemment le caractère confidentiel quant aux décisions et aux dossiers relatifs à l'action sociale).

La suppression de l'institution provinciale et l'instauration d'une supracommunalité plus efficiente

La question de l'avenir des Provinces divise la Wallonie depuis de nombreuses années. La mise en place du nouveau Gouvernement régional en juillet 2017 a permis de lancer une réflexion d'envergure sur la manière de structurer les pouvoirs locaux wallons au sein de la Belgique fédérale d'une part, et sur la nature des moyens à leur allouer (fiscalité propre / dotation), d'autre part.

Les villes qui compteront dans l'Europe de demain seront celles qui auront pu fédérer autour d'elles un territoire leur garantissant une représentativité de l'ordre du million d'habitants et les dotant d'une capacité d'investissement à due concurrence. Partout autour de nous, en Europe, se structurent des territoires regroupant souvent une population de l'ordre du million d'habitants autour d'une ville centrale à vocation métropolitaine. Par ailleurs, dans des zones moins peuplées, des Communautés urbaines se structurent également afin de réfléchir à fédérer les besoins.

Il faut par ailleurs garder à l'esprit que les provinces d'aujourd'hui sont dotées de moyens de fonctionnement conséquents, notamment grâce à leur pouvoir fiscal propre (essentiellement, les additionnels au précompte immobilier – environ un demi-milliard € pour les cinq provinces wallonnes). Les communes, quant à elles, éprouvent de plus en plus de difficultés à assurer tant leurs seules missions de base que toutes autres missions et projets plus prospectifs pour leur territoire et leurs habitants.

De ce double constat naît le besoin de supracommunalité, à savoir la nécessité de répondre aux enjeux d'ordres économiques, démographiques, environnementaux (y compris la mobilité), sociaux, ou encore d'aménagement du territoire sur la base d'une réflexion globale stratégique et prospective à l'échelle de plusieurs territoires constitués de manière cohérente et volontaire et plus seulement locale.

Pour atteindre cet objectif de cadre cohérent et dynamique, il faudra toutefois impérativement éviter certains écueils : celui de créer encore une structure nouvelle, celui de complexifier davantage encore ce qui doit au contraire être aujourd'hui absolument rationalisé et simplifié.

Or, nous constatons aujourd'hui ça et là en Wallonie un curieux rapprochement : partisans et opposants aux provinces se retrouvent pour créer, à côté de l'institution provinciale existante, des structures informelles de concertation supracommunales, organisées soit en association de fait, soit en ASBL, et réunissant le plus souvent les différents représentants d'un arrondissement ou d'une province.

La mise en place de ces lieux de rencontre et d'échanges nous paraît prouver la nécessité d'engager une réflexion plus large autour d'une démarche supracommunale et de la nécessité de limiter la multiplication du nombre de structures informelles (ASBL, associations de fait, forums, etc.) afin de limiter la dispersion des forces vives et des moyens.

Cette démarche volontariste doit s'inscrire dans le plus grand respect des nombreux agents provinciaux qui abattent un travail de qualité. Il ne s'agit pas de toucher à ces services, ni à l'emploi de ceux qui les rendent mais tout simplement de les transférer vers des niveaux de pouvoir plus adaptés (la Région ou les communes, notamment).

Dans ce cadre, le MR propose les axes de réforme suivants menant à terme à la suppression de l'institution provinciale :

- Le transfert des compétences aujourd'hui exercées par les provinces à un autre niveau de pouvoir (commune, Fédération Wallonie-Bruxelles, Région wallonne ou Communauté germanophone) ce qui induit l'élaboration de mécanismes de transferts de recettes tout en maintenant la neutralité fiscale pour les citoyens ;
- L'établissement d'un descriptif spécifique à chaque territoire provincial actuel (définition du « juste territoire ») et des actions supracommunales attendues par les pouvoirs locaux ;
- L'établissement d'une réforme de la gouvernance des intercommunales (forme juridique ; mode de contrôle ; périmètre d'action) et autres structures supra-locales ;
- La définition du cadre institutionnel permettant la mise en œuvre et l'exercice efficace des actions supracommunales et du contrôle des outils intercommunaux et supra-locaux tels que définis ci-avant.

Ce cadre pourrait être décliné territoire par territoire, tenant compte du principe de subsidiarité et en prenant en considération, notamment, le nombre de communes associées, le nombre et la nature des intercommunales et structures supra-locales à contrôler.

En tout état de cause, ce cadre institutionnel redéfini reposerait sur les principes suivants :

- Simplification du paysage institutionnel local wallon (ce qui implique l'impossibilité de créer une quelconque couche institutionnelle nouvelle et contraint à la simplification du cadre institutionnel actuel) ;
- Augmentation de la transparence de la gestion des outils intercommunaux et supra-locaux actuels ;
- Meilleure identification des organes politiques responsables et plus grande responsabilisation de ceux-ci ;
- La prise en compte de la réalité germanophone dans le cadre de la suppression de l'institution provinciale liégeoise.

L'organisation de cette nouvelle gouvernance est, pour le MR, une priorité absolue : structurer la supracommunalité dans un cadre légal allégé ; réorganiser les compétences ; redéfinir des outils de la gestion publique et de la coopération communale (avec la création d'outils mieux adaptés à la gestion d'entreprises devenues bien éloignées du modèle intercommunal classique).

La supracommunalité, dans une logique ascendante à partir des communes pour favoriser l'émergence de projets impliquant plusieurs communes, doit permettre demain la prise de décisions dynamiques et adaptées permettant de doter nos territoires de politiques modernes, volontaires, autonomes et cohérentes en termes de mobilité, de développement économique et social, de répartition des fonctions sur le territoire, de formation professionnelle, etc., au service des pôles urbains et des espaces ruraux associés au sein d'un même projet de territoire.

Il s'agit de permettre à des territoires cohérents volontairement constitués autour de leurs spécificités de prendre leur destin en mains, de construire leur avenir à travers la réalisation des enjeux stratégiques durables et traduits autour de politiques concrètes et spécifiques à chacun d'eux, loin des conservatismes institutionnels et du le sous-régionalisme primaire.

Une supracommunalité efficace doit tenir compte des réalités géographiques, socio-économiques, culturelles ou historiques des territoires.

Mieux soutenir le personnel des pouvoirs locaux dans sa carrière

Nous vivons dans une société qui est en continuelle évolution et les matières traitées par les pouvoirs locaux évoluent avec elle. Les modes d'actions et les manières de gérer les dossiers n'ont plus rien en commun avec ce qu'ils étaient il y a 15 ans. A l'instar du secteur privé, il sera de plus en plus rare de voir des agents du secteur public accomplir les mêmes tâches durant l'entièreté de la carrière.

Dès lors, il est primordial de soutenir la formation et la mobilité des agents, en ce compris les grades légaux mais aussi d'en faciliter le transfert. Une piste pour s'engager dans cette voie est la création d'un statut unique pour les agents de la fonction publique locale.

Encourager une gestion saine et rigoureuse des finances locales

- *Une véritable contractualisation avec les pouvoirs locaux*

La Wallonie est confrontée à de nombreux défis en termes d'emplois et de croissance économique. La seule action de la Région dans ce domaine n'est pas suffisante. Le Plan Wallon d'Investissements (PWI) encourage la redynamisation du financement des investissements et entend placer les Pouvoirs locaux en tant qu'acteurs prioritaires en matière de relance économique.

L'autonomie fiscale dévolue aux pouvoirs locaux doit se concilier avec la responsabilité du Gouvernement wallon de veiller à la préservation de l'intérêt général qui implique de veiller à ce que la politique fiscale des pouvoirs locaux s'intègre dans le cadre plus global de l'ensemble des fiscalités qui pèsent sur les entreprises et les citoyens wallons. Il convient donc que les pouvoirs locaux veillent à pratiquer des politiques cohérentes et raisonnables, et que l'effort financier demandé aux contribuables conserve un caractère de juste participation à la vie de la Région. Il convient que les conseils communaux maintiennent leur collaboration à la poursuite de cet objectif. Le respect de la nomenclature des taxes et des taux appliqués par les pouvoirs locaux est un objectif essentiel.

Dans ce cadre, le MR entend réactiver la logique qui a prévalu lors de la pérennisation du fonds des communes et de son indexation, et entend réfléchir à conditionner l'octroi de certaines subventions et compensations facultatives, au respect des recommandations de la circulaire budgétaire : vers une vraie paix fiscale, donc.

- ***Elargir les capacités d'investissements pour les communes***

Le MR entend poursuivre les mesures que le Gouvernement wallon, sous son impulsion, a prises en la matière.

Cela s'inscrit dans la logique évoquée ci-dessus. Il s'agit notamment de :

- Pérenniser le droit de tirage des communes (FRIC) et ses moyens budgétaires augmentés (+20.000.000€ pour 2019-2024) pour la mobilité durable et les investissements en économie d'énergie ;
- Les travaux subsidiés pourraient s'inscrire dans des priorités régionales (larges) répondant aux attentes des citoyens en matière de mobilité et d'espaces publics, notamment ;
- Les projets s'inscrivant dans une logique supracommunale bénéficieront d'un soutien spécifique ;
- Faciliter les investissements des pouvoirs locaux : mise hors balises de certains investissements, poursuite du travail du PWI en matière d'accélération et de simplification des procédures.

- ***Moderniser la méthode de calcul du fonds des communes et du fonds spécial d'aide sociale***

Les critères pour répartir les subventions aux communes et aux CPAS n'ont pas évolué depuis 10 ans. Force est de constater qu'ils ne répondent plus à l'évolution de la société, au contexte économique et social dans lesquels ils ont été pris. En concertation avec les représentants des entités locales, le MR entend revoir ces dispositifs pour les objectiver davantage, les faire correspondre à la réalité d'aujourd'hui et de demain, et ainsi permettre de relever les défis qui se posent pour les communes et CPAS.

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer les diverses compensations octroyées aux pouvoirs locaux dans le fonds des communes, ce qui représente des avantages non-négligeables : prévisibilité budgétaire, simplification, optimisation du service rendu aux citoyens et pérennisation.

- ***Mener une profonde réflexion sur le règlement général sur la comptabilité communale afin de le rendre plus efficient***

Cette proposition s'inscrit dans la volonté de renforcer les dispositifs dont disposent les communes en vue, notamment, de renforcer le contrôle interne.

Une politique de la ville ambitieuse

Les villes et grandes villes wallonnes structurent notre Région et sont des pôles qu'il convient de développer, de préserver et dont la vitalité est primordiale pour notre économie.

Le MR est parfaitement conscient des défis en termes de mobilité, d'environnement, de qualité de l'air, d'emploi, de développement commercial, etc. auxquels les villes sont aujourd'hui confrontées. Afin de rendre les villes wallonnes plus attractives, la politique de la ville mise en œuvre par la Ministre

Valérie De Bue sera intensifiée afin d'inciter les communes à s'inscrire dans une démarche de transversalité et de prévisibilité.

La réalisation d'une Perspective de Développement Urbain (PDU) pourra ainsi conditionner, outre les subventions allouées aux grandes villes, l'accès à d'autres outils tels que les mécanismes de rénovation et de revitalisation urbaine.

De plus, le MR propose de repenser ces outils grâce, notamment, à une simplification des procédures, la redéfinition des critères d'accès, davantage de moyens budgétaires et une meilleure articulation avec les autres outils d'aménagement du territoire.

Le MR souhaite par ailleurs proposer un encadrement optimal aux villes afin de leur permettre de rencontrer les grands défis urbains. A ce titre, la plateforme de mise en réseau et le centre de ressource mis en œuvre par la Ministre Valérie De Bue seront pérennisés. Dans la continuité de son action au Gouvernement wallon depuis 2017, le MR entend poursuivre le développement des politiques de cohésion sociale et de lutte contre la paupérisation et la pauvreté, vectrices d'émancipation pour les individus. De même, il est primordial de stopper l'étouffement de nos centres urbains. Cette volonté se traduira notamment par la verdurisation des centres et la création d'espaces verts en milieu urbain.

Renforcer notre système démocratique

Pour le MR, la citoyenneté ne doit pas se limiter à déposer un bulletin dans l'urne lors de chaque scrutin. Pendant toute la durée de la mandature, le citoyen doit pouvoir être informé, consulté et doit pouvoir participer à la vie publique. La démocratie participative peut contribuer à améliorer la prise de décision, à alerter les autorités sur des problèmes ou à proposer des solutions. La démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative, elle en est un complément indispensable. La participation citoyenne ne se décrète pas. Pour qu'elle existe, il faut que les pouvoirs publics prennent des initiatives concrètes : diffuser des informations, organiser un dialogue permanent et mettre en place de véritables plateformes de participation citoyenne. Sonder le citoyen, c'est se rendre compte de ce que ce dernier attend du mandataire. Il faut donc renforcer les mécanismes de participation citoyenne en vue d'encourager la démocratie directe et d'ainsi mettre sur pied une véritable implication citoyenne.

- *La consultation populaire régionale*

Le désintérêt du citoyen pour la chose publique est en grande partie dû au fait que ce dernier n'est amené à se prononcer qu'une fois tous les quatre, cinq ou six ans, à l'occasion des échéances électorales. Permettre aux citoyens de s'exprimer ponctuellement sur des thèmes de société et donc d'indiquer leur volonté aux représentants de la Nation, contribuera sans aucun doute à une meilleure motivation de la population et lui donnera une plus grande conscience politique.

A l'heure où l'on parle beaucoup de démocratie directe, de renforcement de la participation citoyenne au mécanisme de décision politique, le moment est venu d'aller plus loin dans cette particularité d'une démocratie qu'est la consultation directe du citoyen sur des sujets qui le concernent.

En effet, la sixième réforme de l'Etat a entériné cette revendication. Le 6 janvier 2014, la Constitution a été révisée en ce sens et permet désormais l'organisation de la consultation populaire régionale. Elle doit être adoptée par décret dans les Parlements régionaux.

Sous l'impulsion du MR, la Wallonie a récemment déterminé les modalités et l'organisation de cette consultation populaire : non-contraignante, cette dernière ne pourra être organisée que si une majorité simple des parlementaires régionaux le décide ou si une partie significative de la population le demande. A cet égard, il faudra qu'au moins 60.000 citoyens belges et étrangers résidant en Wallonie, âgés de 16 ans au moins et ne faisant l'objet d'aucune condamnation, avec au minimum 2% de la population dans la majorité des circonscriptions électorales définies pour les élections régionales, se mobilisent pour lancer le processus.

Le MR se félicite de cette avancée et du recours désormais possible, dans une très large diversité de matières, à cette consultation populaire wallonne.

- ***Le renforcement des mécanismes de participation à l'échelle locale***

Améliorer les conditions du droit d'interpellation citoyen pour le favoriser, renforcer le principe des budgets participatifs, instaurer un seul et unique seuil de participation (5%) pour renforcer la consultation populaire communale, utiliser des civic-tech afin de dynamiser la participation citoyenne, ou encore renforcer l'information des citoyens à l'échelle locale (site Internet, retransmission des conseils, recours à des applications pour donner des renseignements généraux sur les travaux, la vie de la commune, etc.) sont autant de moyens pour parvenir à cet objectif.

Le MR propose également de renforcer les dispositifs qui amplifient la participation des jeunes à la chose publique, plus spécialement en termes de politique sociale et de développement durable via les conseils communaux des jeunes et des enfants, le service citoyen (non-obligatoire) etc.

- ***Le recours à des panels citoyens représentatifs tirés au sort***

Que ce soit au niveau local ou aux niveaux régional (et communautaire) et fédéral, le MR souhaite, sur des sujets déterminés, proposer à des citoyens représentatifs, tirés au sort, d'accompagner la réflexion d'élus locaux et de parlementaires en rendant des avis, proposant des recommandations, suscitant des propositions, etc. Cela favorisera une implication citoyenne plus forte dans la gestion des affaires publiques.

- ***La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête pour tous les scrutins, à tous niveaux de pouvoir***

En 1999, le poids de la case de tête a déjà été diminué de moitié, à la demande des libéraux. La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête vise à mieux tenir compte du choix des électeurs. L'électeur qui n'a pas de préférence pour un candidat en particulier peut toujours voter en case de tête et sa voix sera prise en compte pleinement pour le partage des sièges entre listes.

- ***La suppression des suppléances sur les listes électorales, à tous niveaux de pouvoir***

Le MR soutient l'idée que, comme en Région de Bruxelles Capitale ou lors des élections locales, il n'y ait qu'une seule liste et que, une fois le scrutin entériné, les candidats non-élus composent, dans l'ordre de leur résultat personnel, la liste des suppléants.

- ***Des Germanophones en mouvement***

Les germanophones s'inscrivent de manière pleine et entière dans une Belgique fédérale dans laquelle l'entité germanophone traite sur un pied d'égalité avec les autres entités fédérées.

La garantie de l'autonomie des germanophones dans le futur mais aussi la défense de leurs intérêts légitimes s'inscrit pleinement dans le projet du MR qui a toujours soutenu (et souvent engagé) des réformes en vue de renforcer l'autonomie de la Communauté germanophone. Le gouvernement wallon MR-cdH a d'ailleurs pleinement contribué à cet objectif.

- ***Instaurer une circonscription régionale à l'échelle de la Wallonie***

Le MR souhaite par ailleurs instaurer une circonscription régionale à l'échelle de la Wallonie, permettant ainsi à des candidats parlementaires de faire campagne et, le cas échéant, d'être élus à l'échelle d'une circonscription électorale reprenant l'ensemble du territoire wallon.

- ***Renforcer le droit de vote des Belges de l'étranger***

On estime qu'environ 500.000 Belges vivent à l'étranger. Majoritairement dans les pays limitrophes ou de l'Union européenne. Malgré l'éloignement, la plupart d'entre eux souhaite entretenir des liens étroits avec la Belgique. Le MR souhaite favoriser et développer ces liens. Il estime que les Belges vivant à l'étranger doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits, tout autant que les Belges résidant sur le territoire national.

Or, actuellement, les expatriés rencontrent des difficultés administratives, parfois importantes, tant pour l'expression même de leur vote que pour simplement obtenir certaines informations ou documents. De plus, ils ne peuvent voter que pour les élections fédérales.

Le MR estime qu'il est inacceptable que des Belges soient privés de leurs droits les plus élémentaires en raison de leurs choix de vie ou des aléas familiaux ou professionnels qui les ont amenés à s'expatrier.

Les Belges de l'étranger, comme tous les autres citoyens, sont en droit de réclamer les conditions leur permettant le réel exercice des droits politiques fondamentaux tel que le droit de vote qui, rappelons-le, est une obligation constitutionnelle.

Faut-il rappeler que, historiquement, les libéraux se sont successivement impliqués dans l'obtention du suffrage universel, son extension aux femmes, aux ressortissants européens pour les élections communales et aux ressortissants étrangers en Belgique pour ces mêmes élections ? Il est donc naturel que les libéraux entendent accorder le plein exercice du droit de vote aux Belges de l'étranger lors des élections régionales.

Nos priorités à Bruxelles

Démocratie participative

Pour le MR, la citoyenneté ne doit pas se limiter à déposer un bulletin dans l'urne lors de chaque scrutin. Pendant toute la durée de la mandature, le citoyen doit pouvoir être informé, consulté et doit pouvoir participer à la vie publique. La démocratie participative peut contribuer à améliorer la prise de décision, à alerter les autorités sur des problèmes ou à proposer des solutions. La démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative, elle en est un complément indispensable.

La participation citoyenne ne se décrète pas. Pour qu'elle existe, il faut que les pouvoirs publics prennent des initiatives concrètes : diffuser des informations, organiser un dialogue permanent et mettre en place de véritables plateformes de participation citoyenne. Sonder le citoyen, c'est se rendre compte de ce qui est attendu des mandataires. Des outils de participation citoyenne existe déjà aux niveaux communal et régional mais ne sont pas assez utilisés par les décideurs publics : droit d'interpellation citoyenne, droit de pétition, conseils consultatifs, budgets participatifs et panel citoyen (dans le cadre duquel on associe les citoyens au niveau du travail parlementaire, à titre consultatif).

Le MR veut que ces mécanismes démocratiques de participation soient réellement utilisés, pour associer les citoyens à la prise de décision et à sa mise en œuvre. S'il est du devoir des autorités publiques d'arbitrer et de trancher, il est nécessaire de donner la parole aux citoyens, soit directement soit par l'entremise du tissu associatif et des comités de quartier.

- ***La consultation populaire régionale***

A l'heure où l'on parle beaucoup de démocratie directe, de renforcement de la participation citoyenne au mécanisme de décision politique, le moment est venu d'aller plus loin dans cette particularité d'une démocratie qu'est la consultation directe du citoyen sur des sujets qui le concernent. En effet, la sixième réforme de l'Etat a entériné cette revendication.

Le 6 janvier 2014, la Constitution a été révisée en ce sens et permet désormais l'organisation de la consultation populaire régionale. Dès 2015, le MR a déposé une proposition d'ordonnance pour permettre des consultations à Bruxelles, malheureusement sans que les autres partis n'aient souhaité prendre la balle au bond.

- ***Les panels citoyens au niveau du Parlement régional***

Le principe des panels citoyens est devenu une réalité en Région bruxelloise mais n'a été utilisé qu'à une seule reprise, dans le cadre de la politique de mobilité. La Région bruxelloise se charge, dans ce cadre, de tirer au sort des citoyens, lesquels, sur base volontaire, sont consultés sur une thématique précise. Des citoyens peuvent, ainsi, travailler de concert avec le Parlement bruxellois en vue d'adopter une résolution communiquée au gouvernement bruxellois afin que ce dernier en tienne compte. Le MR plaide pour faire un usage beaucoup plus fréquent et plus concret de ce système participatif et non à titre quasi symbolique.

- ***Le renforcement des mécanismes de participation à l'échelle locale***

Améliorer les conditions du droit d'interpellation citoyen pour le favoriser, renforcer le principe des budgets participatifs, instaurer un seul et unique seuil de participation (5%) pour renforcer la consultation populaire communale, ou encore renforcer l'information des citoyens à l'échelle locale (site Internet, retransmission des conseils, recours à des applications pour donner des renseignements généraux sur les travaux, la vie de la commune, etc.) sont autant de moyens pour parvenir à cet objectif.

- ***La médiation***

A Bruxelles, la médiation n'existe pas encore malgré une proposition déposée par le MR dès 2015. Elle existe en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le MR propose d'instituer un service de médiation pour les institutions régionales bruxelloise comme service aux citoyens. Institution indépendante, le Médiateur aurait pour fonction d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs relations avec une administration. Le principe de médiation participe au processus démocratique où l'intérêt de chacun se confond dans l'intérêt de tous. En effet, un Médiateur est à l'écoute des citoyens et de ses préoccupations quotidiennes au sujet de l'administration. Il tentera de

concilier les points de vue des deux parties et de renouer le dialogue entre le citoyen et les services administratifs régionaux et communautaires. Il pourra proposer une réponse, une information complémentaire, une médiation, une recommandation en équité, etc. La procédure de réclamation ne nécessitera aucune formalité et sera entièrement gratuite. Chaque année, le Médiateur devra présenter son rapport devant le parlement. Au travers des cas particuliers qu'il rencontre, il formule des recommandations afin de contribuer à l'amélioration de la performance et de la qualité du service public.

- ***La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête pour tous les scrutins, à tous niveaux de pouvoir***

En 1999, le poids de la case de tête a déjà été diminué de moitié, à la demande des Libéraux. La suppression de l'effet dévolutif de la case de tête vise à mieux tenir compte du choix des électeurs. L'électeur qui n'a pas de préférence pour un candidat en particulier peut toujours voter en case de tête et sa voix sera prise en compte pleinement pour le partage des sièges entre listes.

- ***Réformer le droit de vote aux élections du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale***

Le MR souhaite étendre également le droit de vote aux élections régionales aux ressortissants de l'Union européenne, lesquels bénéficieraient de ce droit par le fait de leur résidence sur le territoire régional bruxellois.

Nos priorités en matière de transparence à Bruxelles

Les citoyens ont assisté à des polémiques liées à des rémunérations injustifiées et des mécanismes décisionnels totalement opaques. Les citoyens exigent un changement radical et des décisions fortes en matière de bonne gouvernance.

Il faut assurer un véritable contrôle du respect des règles en matière de cumul des mandats et des revenus (application de l'interdiction de dépassement du plafond de 150% de l'indemnité parlementaire), assorti de véritables sanctions pour ceux qui ne les respecteraient pas. Il est nécessaire que le gouvernement régional exerce sa tutelle et rende effectif le contrôle du Parlement sur les situations d'incompatibilités. Depuis 2006, à Bruxelles, des règles sont votées et le gouvernement refuse de les appliquer. Par ailleurs, aujourd'hui, force est de constater qu'il existe des cumuls entre des fonctions au sein de cabinets ministériels – instances de tutelle – ou d'organismes régionaux et des mandats exécutifs locaux. C'est manifestement problématique dans la mesure où ces conflits d'intérêt mènent à des dérives.

Un cadastre annuel et public de l'ensemble des associations bénéficiaires de subsides doit être établi, indiquant les montants et la justification de leur utilisation. Cette exigence participe à la volonté du MR d'assurer la transparence dans le cadre de l'utilisation de l'argent public, le choix des bénéficiaires et de l'importance des sommes allouées chaque année dans les domaines les plus divers étant actuellement souvent laissée à la discrétion des ministres en charge. Le MR veut garantir la transparence de l'utilisation de l'argent public, avec comme préoccupation constante la chasse aux gaspillages de tous ordres, en visant l'efficacité des services publics et la simplification administrative.

En matière de rémunération des mandats publics, il convient de :

- Introduire un plafond des rémunérations dans les intercommunales bruxelloises ; les objectiver et les limiter sur la base de critères pertinents comme le chiffre d'affaires, la population concernée ou le personnel occupé, pour que les rémunérations reflètent l'ampleur du travail effectué ;
- Sur le modèle des décrets de gouvernance wallons du 29 mars 2018, adopter des législations qui soutiennent la transparence, le contrôle, le plafonnement et le rapportage de la rémunération des fonctionnaires dirigeants, des administrateurs publics et des commissaires du gouvernement au sein de l'ensemble des organismes qui dépendent des pouvoirs publics régionaux (Région de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire commune et Commission communautaire française) ;
- Lier toute rémunération fixe perçue par les membres du conseil d'administration de toute structure (para)publique et dérivée à la responsabilité de leur fonction et à leur présence effective ainsi qu'à leur participation aux délibérations ;
- Supprimer toute forme de rémunération dans les instances consultatives.

Rationalisation des outils d'investissement bruxellois

Face au compromis boiteux ayant porté création de HUB (réforme limitée aux seules compétences du ministre en charge de l'économie alors que, par exemple, la location des locaux et terrains industriels du Port de Bruxelles ou le tourisme d'affaires et de congrès de *Visit Brussels* ne sont pas concernés), il faut poursuivre la rationalisation la plus large possible des outils financiers et économiques (Finance Brussels, Innoviris, Port de Bruxelles, Citydev, etc.) en misant sur la cohérence des métiers, la complémentarité des activités et la performance des missions à la collectivité. Il faut réorganiser et « muscler » toute la chaîne de l'accompagnement, du financement, de l'attraction, de l'implantation et du développement des projets entrepreneuriaux dans la capitale de l'Europe.

Réduction du nombre de mandataires locaux à Bruxelles

Il y a, aujourd'hui, pour 19 conseils communaux, 695 conseillers communaux en Région bruxelloise (entre 27 conseillers pour 21.765 habitants à Koekelberg et 49 conseillers pour 177.112 habitants à Bruxelles Ville). Pour le MR, l'utilité d'un si grand nombre de mandataires est discutable et il faut diminuer ce chiffre de l'ordre de 30 %. Dans la même logique, il convient de réduire le nombre d'échevins à raison d'un échevin par commune au moins et d'intégrer le président du CPAS au collège des bourgmestre et échevins, en tant qu'échevin de l'action sociale. Pour rappel, il y a, aujourd'hui, 139 échevins (et 19 présidents de CPAS), sans compter les échevins dits « surnuméraires » (la possibilité – et non l'obligation – inscrite à l'article 279 de la Nouvelle Loi Communale, spécifique à la Région bruxelloise, d'augmenter le collège des bourgmestre et échevins d'une unité supplémentaire, lorsqu'un ou plusieurs échevins d'appartenance linguistique néerlandaise ont été élus). A la Ville de Bruxelles, la majorité sans le MR a augmenté à nouveau le nombre d'échevins...

Encourager la fusion volontaire des communes bruxelloises

Le MR est en faveur de la révision de certaines frontières communales pour une meilleure cohérence territoriale et de la fusion des communes sur base volontaire et via une consultation populaire locale.

Vers la fusion volontaire Commune / CPAS à Bruxelles

Le MR encourage les synergies entre une commune et son CPAS (mutualisation de personnel, de service, etc.). Ces synergies permettent de faire valoir de belles économies d'échelles (tant en termes de personnel et d'efficacité organisationnelle que de coût du service pour le citoyen) tout en assurant ainsi une coopération renforcée entre les deux entités.

Mieux former les mandataires publics bruxellois

Pour le MR, tout administrateur d'une structure publique, parapublique et dérivée (filiales, etc.) doit, au début de son mandat, se voir proposer une formation générale (droit communal, droit public, marchés publics, droit commercial) et ciblée (sur le secteur d'activité de la structure) lui permettant de s'acquitter au mieux de sa fonction.

Ces formations pourront, par exemple, être données par l'Ecole Régionale d'Administration Publique (ERAP), par l'association de la ville et des communes (Brulocalis) ou par la structure elle-même.

Bonne gestion des affaires publiques à Bruxelles

Une série de mesures concrètes sont nécessaires pour améliorer la bonne gestion des affaires publiques en Région bruxelloise :

- Réduire le nombre de structures publiques

On compte trop de structures publiques qui engendrent des doublons, une mauvaise gestion, un manque de clarté et de transparence aux yeux du citoyen et, inévitablement, une forme de gaspillage de l'argent public. Jamais, hormis sous cette législature, autant de structures n'ont été créées en Région bruxelloise. Une étude indépendante de la VUB fait même état d'un paradoxe entre la volonté de simplification des procédures administratives annoncées par le gouvernement sortant et la multiplication et la complexification des institutions (OIP, cellules, agences, observatoires, services, référents, plates-formes, etc.).

Ce foisonnement est pointé du doigt tant il soulève des questions de coordination, d'allongement des délais, de coûts de transaction, de redondance et de risque de contradiction. Il convient de diminuer drastiquement le nombre d'organismes para-régionaux (aujourd'hui, plus d'une trentaine sans tenir compte des intercommunales et des secteurs gérés par les trois commissions communautaires) en procédant à une évaluation « coûts – bénéfices » de chacun d'eux et en conduisant à des synergies et des regroupements, ce qui réduira là aussi le nombre de mandataires et de fonctionnaires dirigeants ; améliorer leur efficacité et combattre la lourdeur administrative. Le problème existe aussi en termes d'efficacité et de coût, au-delà de l'utilité de ces organismes : il s'agit de mener une politique anti-gaspillage d'argent public mais aussi d'assurer le plus élémentaire contrôle démocratique dans un contexte où le citoyen exige une meilleure gouvernance.

- Améliorer le service au citoyen

Le MR veut généraliser l'instauration de délais de rigueur pour les organes devant statuer sur des demandes d'autorisations ou de recours avec réduction des délais de procédure et instaurer la règle du « silence vaut acceptation » pour inciter les administrations à travailler avec davantage de rigueur, de rapidité et d'efficacité. Concrètement, il faut regrouper certains services exerçant des compétences conjointes ou similaires et mettre fin à la création d'institutions qui constituent le plus souvent des doublons de services existants.

- *La communauté métropolitaine de Bruxelles*

La *communauté métropolitaine de Bruxelles* est un organisme de concertation prévu par la loi du 19 juillet 2012 concernant des matières d'importance transrégionale telles que la mobilité, la sécurité routière et les travaux routiers dans et autour de Bruxelles. Toutes les villes et communes de la Région, du Brabant wallon et du Brabant flamand font légalement partie de cette communauté métropolitaine. La création de cet organisme est une des conséquences de l'accord institutionnel de 2011. L'accord de coopération qui doit lier les Régions doit encore fixer les modalités et l'objet de cet organisme. L'immobilisme du gouvernement bruxellois et son incapacité à nouer un dialogue constructif avec son homologue flamand a empêché, jusqu'ici, toute avancée dans cette direction. S'il existe des réticences du côté flamand pour nouer cet accord avec Bruxelles, il est temps de remettre l'ouvrage sur le métier.

Il s'agit d'un véritable échec de la majorité régionale actuelle qui n'a pas réussi à dégager les compromis nécessaires avec la Flandre, les négociations entre les Régions et les provinces n'ayant débouché sur aucun accord. Bruxelles n'a fait qu'en prendre acte et ne réagit pas.

C'est pourtant un enjeu capital pour Bruxelles, par exemple au niveau de l'emploi, de l'aménagement du territoire ou de la politique de mobilité (ring, RER, ticket harmonisé intermodal sur le territoire métropolitain, développement du réseau ferroviaire S (REB), extension du réseau de métro au-delà de la frontière régionale, etc.).

- *Simplification législative*

Dans le cadre d'une simplification législative, partant du constat de l'imbricolage législatif actuel, le MR propose de scanner et d'évaluer la législation régionale existante avant d'édicter toute nouvelle législation, à l'instar du travail du comité de suivi législatif existant au niveau du Sénat, dont la mission est d'évaluer l'obsolescence et la rédaction des textes légaux mais également de vérifier si tous les arrêtés d'exécution ont été pris, sous peine d'avoir privé la loi de son effectivité. Le MR a, ainsi, déposé une proposition au parlement régional dès 2016, en vue de l'application, en Région de Bruxelles-Capitale, de l'approche « one-in two-out » selon laquelle toute nouvelle charge administrative pesant sur les entreprises et induite par une réglementation nouvelle ou modifiée doit être compensée par une réduction de charges représentant un coût économique deux fois plus élevé.

Il s'agirait aussi d'effectuer une véritable étude d'impact de toute nouvelle ordonnance, par une évaluation du coût financier, économique, social mais aussi en termes d'emploi, de charge administrative, d'égalité des genres, d'environnement, etc. Le MR n'est pas favorable à la multiplication d'instances d'avis : c'est au parlement de mener ce travail d'évaluation et de simplification législative, sur base des rapports des administrations régionales.

- *Nomination des bourgmestres des communes à facilité*

En ce qui concerne la Périphérie bruxelloise, le MR souhaite revoir le système de nomination des bourgmestres des communes à facilités par le Ministre de l'Intérieur flamand. À l'instar de ce qui se fait en Wallonie, le bourgmestre devrait pouvoir être élu directement par les citoyens. Cette proposition suit pleinement les recommandations du Conseil de l'Europe CPL33(2017).

Nos priorités au niveau fédéral

Renforcer la démocratie participative et l'implication citoyenne

Pour le MR, la citoyenneté ne doit pas se limiter à déposer un bulletin dans l'urne lors de chaque scrutin. Pendant toute la durée de la mandature, le citoyen doit pouvoir être informé, consulté et doit pouvoir participer à la vie publique. La démocratie participative peut contribuer à améliorer la prise de décision, à alerter les autorités sur des problèmes ou à proposer des solutions. La démocratie participative ne s'oppose pas à la démocratie représentative, elle en est un complément indispensable.

La participation citoyenne ne se décrète pas. Pour qu'elle existe, il faut que les pouvoirs publics prennent des initiatives concrètes : diffuser des informations, organiser un dialogue permanent et mettre en place de véritables plateformes de participation et d'implication citoyenne. Sonder le citoyen, c'est se rendre compte de ce que ce dernier attend du mandataire.

Nous voulons :

- Renforcer la démocratie participative en modernisant le droit de pétition (sur la base de la demande d'un nombre déterminé de citoyens, dont les signatures seraient réparties sur le territoire national selon une clé précise) ;
- Soutenir les initiatives citoyennes, par l'instauration de panels citoyens représentatifs tirés au sort à tous les niveaux de pouvoir.

Ces panels pourront émettre des recommandations et des avis sur des dossiers ou des sujets précis et alimenter ainsi la réflexion des parlementaires. Que ce soit au niveau local ou aux niveaux régional (et communautaire) et fédéral, le MR souhaite, sur des sujets déterminés, proposer à des citoyens représentatifs, tirés au sort, d'accompagner la réflexion d'élus locaux et de parlementaires en rendant des avis, proposant des recommandations, suscitant des propositions, etc. Cela favorisera une implication citoyenne plus forte dans la gestion des affaires publiques.

Instaurer un service citoyen volontaire

Le MR souhaite renforcer le droit au service citoyen pour les jeunes à partir de 18 ans comme elle l'a fait en Wallonie. Ce service serait d'une durée de 6 mois et serait effectué sur base volontaire pour tous les jeunes à partir de 18 ans. Tous les services publics dépendant de l'autorité fédérale pourraient être concernés et pourraient accueillir des jeunes comme la Défense, les hôpitaux, divers services à la communauté, dans les CPAS, etc. Ce service citoyen doit être vu comme un apprentissage du vivre ensemble dans le respect des valeurs de notre société et comme une opportunité de découvrir les différentes facettes professionnelles de ces types de carrière.

Une meilleure gouvernance syndicale

Il est nécessaire de développer une meilleure gouvernance en instaurant une plus grande transparence sur l'ensemble des avoirs des syndicats et ceux de et les satellites (asbl, etc.). Nous souhaitons par ailleurs instaurer la personnalité juridique pour les syndicats.

Renforcer le droit de vote des Belges de l'étranger

On estime qu'environ 350.000 Belges en âge de voter vivent à l'étranger. Ils vivent majoritairement dans les pays limitrophes ou de l'Union européenne. Plus de 180.000 d'entre eux se sont inscrits pour participer au scrutin de mai prochain.

Malgré l'éloignement, la plupart d'entre eux souhaite entretenir des liens étroits avec la Belgique. Depuis de nombreuses années, le MR souhaite favoriser et maintenir ces liens en permettant aux Belges de l'étranger de voter également aux élections régionales et en simplifiant les procédures de droit de vote. Les Belges vivant à l'étranger doivent pouvoir exercer pleinement leurs droits, tout autant que les Belges résidant sur le territoire national. Ce n'est pas parce qu'on est expatrié qu'on doit être considéré comme un citoyen de seconde zone dont l'avis ne compte pas.

Le MR estime qu'il est inacceptable que des Belges soient privés de leurs droits les plus élémentaires en raison de leurs choix de vie ou des aléas familiaux ou professionnels qui les ont amenés à s'expatrier. Les Belges de l'étranger, comme tous les autres citoyens, sont en droit de réclamer les conditions leur permettant le réel exercice des droits politiques fondamentaux tel que le droit de vote. Depuis la 6^e réforme de l'Etat, les Régions et Communautés ont hérité de nombreuses compétences supplémentaires. Il apparaît encore plus absurde que, du simple fait de son expatriation, le Belge de l'étranger ne puisse pas donner son avis sur les politiques d'emploi, de formation, de chômage ou encore d'enseignement.

Faut-il rappeler que, historiquement, les Libéraux se sont successivement impliqués dans l'obtention du suffrage universel, son extension aux femmes, aux ressortissants européens pour les élections communales et aux ressortissants étrangers en Belgique pour ces mêmes élections ? Il est donc naturel que les Libéraux entendent accorder le plein exercice du droit de vote aux Belges de l'étranger lors des élections régionales.

Sous cette législature, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à permettre le droit de vote des Belges de l'étranger aux élections régionales. Malheureusement, ce texte nécessitant la majorité dans chaque groupe linguistique n'a pas pu aboutir vu le refus des autres partis francophones de le voter. Notons, enfin, que, fidèle à ses engagements, le gouvernement fédéral a permis l'extension du droit de vote aux élections européennes aux Belges résidant hors de l'UE. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette extension du champ démocratique.

Nous voulons :

- Poursuivre la simplification de l'exercice du droit de vote des Belges de l'étranger ;
- Instaurer le droit de vote par Internet pour les Belges de l'étranger ;
- Permettre aux Belges de l'étranger de voter aux élections régionales et communautaires.

Revoir le statut des parlementaires

Il convient de moderniser et d'harmoniser les statuts des parlementaires des diverses assemblées du pays et les indemnités de sortie pour répondre aux attentes légitimes des citoyens en termes de transparence.

Par ailleurs, une récente loi de 2018 a introduit un nouveau code de déontologie des mandataires publics, lequel énonce les principes fondamentaux – notamment la poursuite de l'intérêt général, la dignité et l'égalité – en termes de déontologie et d'éthique ainsi que les règles de comportement qui doivent être observées dans l'exercice d'un mandat public. L'intérêt de la population doit primer sur les intérêts particuliers. Ainsi, un conflit d'intérêt peut naître d'une situation dans laquelle un mandataire public a un intérêt particulier ou personnel qui est de nature à pouvoir influencer sur l'exercice impartial et objectif de ses fonctions officielles. Lorsqu'il existe dans son chef un conflit d'intérêts, le mandataire public est tenu d'en donner connaissance au préalable et, le cas échéant, de s'abstenir ultérieurement de toute autre action. Le MR est particulièrement attentif à ces obligations.

Il faut aussi, en matière de déontologie et d'éthique, établir un lien entre, d'une part, la présence des mandataires en commission parlementaire ainsi qu'en séance plénière et d'autre part, l'indemnité du parlementaire.

Mieux respecter le choix de l'électeur

Depuis de nombreuses années, le MR souhaite que le choix de l'électeur sur les listes électorales soit mieux respecté et plus direct. Dès lors, pour le MR, il convient de :

- Supprimer le système des suppléances sur les listes électorales ;
- Supprimer l'effet dévolutif de la case de tête ;
- Moderniser le droit de vote : rendre possible le vote par internet ;
- Instaurer une circonscription fédérale qui permettrait à chaque citoyen belge de voter pour les candidats et la liste de leur choix, quel que soit leur appartenance linguistique et leur lieu de résidence dans le pays ;
- Instaurer le principe de « la tirette » permettant l'alternance homme / femme sur toutes les listes électorales.

Nos priorités pour la périphérie

Fondement de la démocratie libérale, le respect des minorités est une valeur auquel le Mouvement Réformateur est particulièrement attaché. C'est pourquoi les libéraux ont toujours défendu ardemment les droits fondamentaux des francophones de la large Périphérie bruxelloise. Trop souvent, il a été tenté de contourner ou de limiter ces droits bien que ceux-ci soient inscrits dans notre Constitution. Le MR continuera à dénoncer chacune de ces tentatives, quitte à user des différentes voies de recours disponibles dans notre État de droit. **Les libéraux s'opposent catégoriquement à toute volonté de fragiliser voire de supprimer le système des « facilités » en Belgique**, symbole d'équilibres linguistiques nécessaires à la poursuite de la paix communautaire dans notre pays.

À l'image de ce qui a été fait sous la législature fédérale précédente, **le MR préconise un « stop » communautaire dans la Périphérie bruxelloise** afin de concentrer l'attention politique sur les préoccupations quotidiennes des citoyens en matière de fiscalité, de sécurité, d'amélioration du cadre de vie, de mobilité, etc. En Belgique, lorsqu'on parle d'institutionnel (ou de communautaire) on ne parle de rien d'autre. Cette période de « trêve » offre la possibilité pour les deux communautés linguistiques de construire des ponts entre elles afin de travailler au vivre-ensemble.

Ce positionnement ne contrevient pas à l'ambition du MR de continuer de défendre les acquis et les droits élémentaires des francophones, reconnus par la Constitution ainsi que par diverses instances nationales (le Conseil d'État, la Cour constitutionnelle, la Cour de Cassation, etc.) et internationales (l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, etc.). Parmi ceux-ci, se trouvent :

- La possibilité, pour les francophones des communes à facilités, de demander et de recevoir leurs documents administratifs en français ;
- L'utilisation du français dans les conseils communaux et les autres assemblées, citoyennes ou non, des communes à facilités ;
- L'obligation pour les autorités publiques ainsi que pour les instances dotées d'une mission de service public (VDAB, titres-services, etc.) de respecter l'emploi des langues dans les communes à facilités ;
- L'opportunité de mettre en place des communications d'intérêt public multilingues à destination des particuliers ;

- Le droit, pour les communes à facilités, d'être considérées et traitées de la même façon que les autres communes de la Région flamande en ce qui concerne, par exemple, l'allocation de subsides régionaux ou le soutien à des initiatives locales ;
- Le maintien du choix de la langue pour les actes notariés.
-

Plus généralement, **le MR en appelle au refus strict des discriminations à l'encontre des francophones de la Périphérie** ; en particulier celles et ceux qui ne jouissent pas du statut des « facilités ». La liberté d'expression, l'accès au logement ou à l'emploi, le droit d'association sont des libertés parmi tant d'autres qui doivent être protégées.

N'étant pas demandeur de ranimer le débat communautaire en Périphérie et/ou de modifier la Constitution, le MR reste néanmoins en faveur de :

- La mise en place d'une circonscription fédérale, au bénéfice d'une meilleure expression démocratique des francophones de la Périphérie ;
- La possibilité, pour les associations francophones (sportives, culturelles, sociales, etc.) de Flandre, d'être subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- L'accès aux écoles francophones des communes à facilités à tous les enfants, quel que soit leur lieu de domicile ou la langue parlée à la maison ;
- La création de l'Institut National des Droits Humains afin de pouvoir traiter les discriminations linguistiques. »

Au niveau international

Afin d'assurer, entre autres, une meilleure reconnaissance des francophones de la Périphérie bruxelloise et de leurs droits, le MR soutient la ratification, par la Belgique, de la Convention-cadre de protection des minorités nationales. Cette position suit les recommandations de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à ce propos.

Au niveau de la démocratie participative

En ce qui concerne la Périphérie bruxelloise, le MR souhaite revoir le système de nomination des Bourgmestres des communes à facilités par le Ministre de l'Intérieur flamand. Le Bourgmestre doit pouvoir être élu directement par le conseil communal. La même procédure devrait être prévue pour les Présidents de CPAS.

Le MR souhaite une application généralisée de l'alternance homme / femme – dite « tirette électorale » - pour les listes présentées à toutes les élections.

Au niveau de la mobilité

Le MR en appelle à une mise en place effective de la Communauté métropolitaine de Bruxelles dans les plus brefs délais. Cet organe de concertation institué par la Sixième Réforme de l'État doit permettre une meilleure concertation et collaboration entre les différentes régions du pays afin de favoriser l'essor de Bruxelles et de sa périphérie, au bénéfice de tous. Le dossier de l'élargissement du Ring doit être examiné dans ce cadre ainsi que la concrétisation rapide d'un RER effectif.

Le MR souhaite l'élargissement de la zone MTB (métro, tram, bus) à la périphérie bruxelloise, dans un rayon d'au moins 15km, avec l'application d'un tarif unique et accessible pour le plus grand nombre. Cette proposition aura non seulement l'avantage de renforcer les liens entre notre capitale et ses

communes limitrophes mais elle permettra également de répondre en partie aux problèmes de mobilité et de qualité de vie qui en découlent.

La création de nouvelles pistes cyclables en Région bruxelloise ne doit pas être restreinte aux frontières régionales. Ce réseau doit s'étendre jusqu'aux communes limitrophes afin d'offrir une alternative complémentaire en matière de mobilité pour rejoindre la Capitale.

Le survol de Bruxelles et de son voisinage doit enfin faire l'objet d'un plan juste et équilibré ; établi sur base des informations objectives tel que demandé dans l'étude d'incidence commandée par le gouvernement fédéral.

Au niveau de l'enseignement

Le Mouvement Réformateur reconnaît le lien indéfectible entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les communes à facilités de la Périphérie bruxelloise. Ce lien assure le rayonnement culturel de la francophonie dans ces communes, notamment à travers son enseignement.

Vu la hausse du nombre d'élèves dans les écoles francophones existantes et afin de pallier la pénurie d'enseignants dans les communes à facilités de la Périphérie, le MR demande la suppression de l'exigence de la connaissance du néerlandais par les professeurs qui n'enseignent pas cette matière dans les écoles francophones. Il en sera de même pour l'accueil francophone de la Petite Enfance où les exigences linguistiques restent disproportionnées.

La suppression des quotas de 75% de livres en néerlandais pour les bibliothèques communales des communes à facilités doit être envisagée dès lors que ceux-ci ne correspondent plus à la réalité ni à la répartition linguistique de la population.

Une attention particulière sera portée aux élèves issus de l'enseignement francophone des communes à facilités afin que ceux-ci ne soient nullement discriminés lors de leur intégration dans le système scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un enfant égale un enfant. C'est pourquoi les libéraux veilleront à l'égalité de traitement en ce qui concerne les allocations familiales de tous les enfants de la Périphérie.

L'harmonisation des congés scolaires entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles doit s'opérer dans un souci de simplification pour de nombreuses familles dont les enfants d'une même fratrie peuvent fréquenter un enseignement différent.

Nos priorités en matière de fonction publique

Les services publics fédéraux sont essentiels pour le bon fonctionnement de l'Etat fédéral et ils se doivent d'offrir des services de qualité aux citoyens. Les fonctionnaires de ces services publics jouent un rôle indispensable.

Le MR prône une fonction publique valorisée, efficace, ouverte, respectueuse tant du citoyen que du fonctionnaire.

La gestion des outils publics ainsi que les décisions de l'autorité publique, doivent être marquées par un haut souci de transparence et d'éthique. L'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité.

Les libéraux veulent continuer l'objectivation des nominations dans la fonction publique fondées sur le mérite et généraliser le système de mandats sur la base de capacités démontrées pour les fonctions dirigeantes, afin d'optimiser les rapports entre le pouvoir politique et son administration.

Le service public doit être le plus performant possible, en accroissant la flexibilité tant des agents que des administrations, en redéfinissant les missions, les méthodes de gestion, d'évaluation et de contrôle, ainsi qu'en assurant une vision à moyen et long terme de l'action. Les moyens financiers attribués à un organisme de service public doivent d'abord et avant tout servir les citoyens.

Bilan

Le nombre d'agents fédéraux a diminué au cours de la législature sortante, passant de 70.000 à 60.000, en supprimant notamment les services superflus contribuant ainsi aux efforts d'assainissement budgétaire. Ces économies ont été facilitées par les évolutions technologiques qui permettent d'automatiser certaines tâches répétitives, comme la collecte des déclarations fiscales. Les économies n'ont toutefois pas été aveugles. Des places ont été créées là où les besoins se sont fait sentir, par exemple dans les services de lutte contre le terrorisme, dans les services d'appui aux tribunaux ou dans la lutte contre le blanchiment d'argent.

Comme annoncé dans l'accord de Gouvernement, les services d'appui de l'administration ont été regroupés au sein du SPF Stratégie et Appui. Ce nouveau SPF intègre les services du SPF Personnel et organisation (y compris Selor, IFA, FED+ et PersoPoint), du SPF Budget et Contrôle de la Gestion, du SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict), d'Empreva (la cellule centrale du service commun pour la prévention et la protection au travail de l'autorité fédérale).

Cette centralisation permet de réaliser des économies d'échelles et de donner aux différents SPF un service d'appui moderne et efficace.

Le Gouvernement fédéral a adopté des mesures pour améliorer les conditions de travail des membres du personnel de la fonction publique fédérale :

- Il est désormais possible d'obtenir un travail allégé lorsque, à un moment donné de sa carrière, le fonctionnaire ressent le besoin de revoir ses responsabilités à la baisse ou d'assumer une fonction avec un degré de complexité moindre, par exemple pour assurer des obligations familiales ;
- Les fonctionnaires peuvent aussi obtenir un emploi temporairement plus proche de leur domicile pour des raisons familiales ou des raisons de santé, avec possibilité de nomination par la suite ;
- Le télétravail a été développé, non seulement à domicile mais aussi dans des bureaux-satellites. 17 bureaux-satellites ont ainsi été créés, et répartis sur l'ensemble du territoire belge ;
- Enfin, les fonctionnaires ont désormais la possibilité d'opter, s'ils le souhaitent, pour le paiement de leurs heures supplémentaires en lieu et place de l'octroi d'un repos compensatoire équivalent.

Le Gouvernement fédéral a mis en place le travail intérimaire dans la fonction publique. Les services fédéraux et les entreprises publiques décideront eux-mêmes s'ils en ont besoin. Il ne s'agit pas d'une mesure d'économie. Le travail intérimaire est un instrument que les organisations pourront utiliser avec souplesse, avec de garantir la continuité du service et la satisfaction des administrés.

Nos priorités

- Offrir une vraie carrière aux contractuels ;
- Lutter pour réduire les discriminations entre agents statutaires et contractuels, que ce soit en termes de carrière, de rémunération ou de congés. Il faut adopter des mesures afin de supprimer les différences entre agents statutaires et contractuels, afin de donner à ces derniers une véritable carrière ;
- Tout en maintenant le principe du statut de la fonction publique, il est nécessaire de le rendre plus souple afin de dynamiser les Ressources humaines ;
- Accélérer et revoir les procédures de recrutement par afin de mieux répondre aux besoins des employeurs tout en garantissant l'uniformité dans les procédures de sélection ;
- Achever la dépolitisation des recrutements et des promotions au sein de l'administration fédérale et des organismes d'intérêt public fédéraux. La compétence et le mérite doivent être les seuls critères d'avancement ;
- Encourager la mobilité des fonctionnaires entre les administrations afin de cultiver les connaissances transversales, de favoriser la remise en cause des processus et améliorer la collaboration entre les services. La mobilité est aussi de plus en plus un facteur d'épanouissement des agents de l'Etat. Il faut donc améliorer des passerelles entre les corps spéciaux (Police et Défense, par exemple) ou entre corps spéciaux et administration centrale ;
- La fonction publique doit se montrer exemplaire en matière de lutte contre toutes les discriminations, qu'elles soient basées sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou les convictions personnelles. En parallèle, la fonction publique doit observer strictement le principe de neutralité et refuser le port de signes convictionnels ostentatoires en son sein ;
- Poursuivre la modernisation du statut des fonctionnaires afin de l'ancrer dans le XXI^e siècle et permettre une plus grande flexibilité tant pour les SPF que pour les agents.
Les évaluations des fonctionnaires devront être revues afin d'en faire un véritable objet d'accompagnement de la carrière des agents et améliorer son bien-être au travail ;
- Encourager la formation continue interne et externe des fonctionnaires afin de garantir des services de qualité aux citoyens ainsi que les perspectives d'avancement des agents.

Une fonction publique efficace, agile et réactive, au service de tous les Wallons

La gestion des outils publics ainsi que les décisions de l'autorité publique doivent être marquées par un haut souci de compétence, de transparence et d'éthique. L'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité.

Dans une démocratie moderne, travailler au service de l'autorité publique, c'est travailler au service des gens. Il s'agit d'une mission fondamentale, exercée par les agents du Service Public de Wallonie (SPW) et des Unités d'Administration Publique (UAP) avec professionnalisme, dévouement et sens des responsabilités.

Le Gouvernement wallon MR-cdH a opéré la première véritable réforme depuis la mise en place du SPW en 2008, en rationalisant l'ensemble des fonctions de direction et d'encadrement, se traduisant par une diminution de 10% du nombre de postes d'inspecteurs généraux et de directeurs et la mise en place de hiérarchies plus efficaces ; une démarche similaire a été engagée au niveau des UAP (OIP). Le Gouvernement a également fusionné la DGO1 (routes et bâtiments) et la DGO2 (voies hydrauliques) pour créer une DG unique et cohérente pour les infrastructures et la mobilité.

Le Gouvernement a fusionné la société wallonne du logement et la société wallonne du crédit social, dans le cadre d'un plan global de rationalisation des entreprises publiques wallonnes.

La mise en œuvre, par le Ministre Jeholet, d'une stratégie numérique : basée sur la réalisation d'un large audit, cette stratégie opérationnalise la transformation des outils numériques de l'administration (mise en place des outils collaboratifs et du cloud) ; elle vise aussi à inculquer à l'administration une culture de l'innovation et du partage de la donnée.

De réelles perspectives de carrière pour les contractuels de la fonction publique. Le Gouvernement wallon a gommé une des inégalités entre contractuels et statutaires en accordant aux membres du personnel contractuel la seconde augmentation d'échelle barémique (après 25 ans d'ancienneté) et des conditions d'évolution de carrière beaucoup plus motivantes qu'auparavant.

Notons aussi de belles avancées aussi pour les agents tant sur le plan quantitatif (augmentation du pouvoir d'achat) que sur le plan qualitatif (amélioration des conditions de travail) :

- Augmentation de la prime de fin d'année correspondant au montant de la prime du fédéral et mettant fin ainsi à une inégalité de traitement entre agents régionaux et agents fédéraux intégrant la RW ;
- Valorisation de l'échelle de traitements **B3/1** : le Gouvernement a pris en compte le manque d'attractivité pour les emplois B3 suite à la différence salariale minimale entre un B3 et un C1 ;
- Assouplissement des conditions d'accès au télétravail (demande introduite à tout moment, possibilité de télétravailler avec un temps partiel, à la maison ou dans des bureaux satellites) et introduction du télétravail occasionnel : 10 jours par an ;
- Aménagement de fin de carrière : réduction du temps de travail pour les membres du personnel de niveau C et D de 60 ans et plus qui bénéficient d'une des allocations de pénibilité ;
- Les membres du personnel contractuel pourront devenir statutaires plus facilement à certaines conditions.

Une administration wallonne agile recentrée sur les attentes des citoyens et des entreprises

Nous voulons :

- Auditer l'ensemble des processus de l'administration et de les revoir (en fixant des priorités) pour les calquer sur le « parcours usager » le plus direct et le plus simple possible. Le gain d'efficacité attendu, sur l'ensemble des processus, doit être de 30% (temps et budget) ;
- Renforcer la proximité physique des services régionaux : l'aménagement de bureaux satellites décentralisés permettant de réduire les besoins de déplacement des agents sera mis à profit pour renforcer la disponibilité des services, au plus près des citoyens ;
- Mettre en place et généraliser la « eBox ». Une plateforme où chaque citoyen et entreprise peut visualiser et concentrer l'ensemble de ses relations avec l'ensemble des administrations, des différents niveaux de pouvoir. La eBox a été mise en œuvre par le fédéral.
- Créer une plateforme « *Better Public Service* » où, à l'image de « *Betterstreet* » les citoyens et les entreprises pourront signaler les manquements et les problèmes et proposer des solutions. Gouvernement et administration seront tenus de démontrer les solutions mises en œuvre et de participer (en co-construction) à la mise en œuvre des solutions proposées ;
- Instaurer, comme cela est désormais le cas pour chaque commune wallonne, un véritable « Programme Stratégique Transversal » (PST) régional ;
- Le « Contrat d'administration » qui lie aujourd'hui le Gouvernement et son Administration pêche par un trop grand nombre de priorités et d'actions et par une absence de lisibilité pour le citoyen sur la manière dont les priorités sont, ou pas, mises en œuvre :

- Le PST régional sera le véritable tableau de bord de l'administration : interactif et illustré, accessible par le web et par l'application « *Wallonie en poche* », il devra montrer quelles sont les priorités, quel est l'état d'avancement des projets, quelles sont les réalisations concrètes et, finalement, si l'argent des citoyens est dépensé de manière rationnelle et utile.
- De mener une véritable révision des politiques publiques avec l'objectif de diminuer les coûts de gestion de l'ordre de 20%. Afin d'encourager chaque département à accélérer sa propre optimisation, il lui serait garanti que l'intégralité des moyens retrouvés pourrait être consacré aux politiques fonctionnelles qu'il mène.

Une administration wallonne valorisant la compétence, l'expérience et la culture du résultat

Nous voulons :

- Objectiver totalement les recrutements et les promotions au sein de l'administration et des organismes d'intérêt public. La compétence doit être le seul critère d'avancement ;
- Revoir le mode de formation de l'Ecole d'Administration Publique afin de le rendre plus souple et plus flexible que le modèle actuel. Les conditions d'accès doivent être élargies afin d'attirer des profils variés aux expériences multiples ;
- Lutter pour réduire les discriminations entre agents statutaires et contractuels, que ce soit en termes de carrière, de rémunération ou de congés. Il faut adopter un Code de la fonction publique qui gomme les différences entre agents statutaires et contractuels, afin de donner à ces derniers une véritable carrière ;
- Valoriser également (notamment au moment de l'engagement ou du transfert) l'expérience acquise en interne et en externe, en ce compris dans le secteur privé, que ce soit pour des fonctions d'encadrement ou d'autres fonctions ;
- Mettre en application ce que nous considérons comme des droits essentiels pour chaque membre du personnel :
 - Une évaluation transparente : sur base d'objectifs concrets, atteignables et mesurables, qui font sens pour l'agent (lien avec le service aux citoyens et aux entreprises) ;
 - Une évolution de carrière liée aux résultats et aux évaluations ;
 - Un droit à la mobilité interne et externe, favorisant l'expérience, l'apprentissage, et la mixité dans les carrières (fonction publique régionale, secteur privé, secteur non-marchand et, bien entendu, fonction publique locale) ;
 - Un droit à la formation tout au long de la carrière, afin de garantir des services de qualité aux citoyens ainsi que des perspectives d'avancement ;
 - Un réel équilibre vie professionnelle – vie privée en favorisant le télétravail, en permettant un aménagement des horaires en fonction des situations de chacun ou en permettant aux agents de travailler près de leur domicile, etc.
- Permettre à la Région wallonne de créer son propre service de recrutement indépendant et mettre fin à l'obligation de recourir au SELOR fédéral. Les procédures de recrutement du SELOR ne sont pas assez rapides et ne permettent pas à la Région wallonne de mesurer elle-même l'adéquation des candidats par rapport aux fonctions ;
- Améliorer les procédures de désignation des mandataires pour permettre d'affecter au sommet de la hiérarchie de l'administration wallonne les personnes les plus performantes.

Une administration wallonne inclusive et diversifiée

Nous voulons :

- Réaliser un monitoring du personnel des pouvoirs publics et procéder à des autotestings. Il est important que les pouvoirs publics soient le reflet de la diversité de notre société. Plusieurs autorités ont ou comptent mettre en place des instruments de monitoring de leur personnel (Fédéral, Autorité flamande, Région de Bruxelles-Capitale). Ces outils permettront d'identifier les freins empêchant certaines catégories de personnes d'accéder à des fonctions dans le secteur public et d'anticiper les mesures à prendre pour y remédier ;
- Revoir les modalités de recrutement et d'accueil des personnes handicapées dans la fonction publique. Les pouvoirs publics peinent à atteindre les objectifs chiffrés qu'ils se sont fixés en termes d'emploi des personnes handicapées.

Une fonction publique au service des Bruxellois

La gestion des outils publics ainsi que les décisions de l'autorité publique, doivent être marquées par un haut souci de transparence et d'éthique. L'exercice de la fonction publique doit être assuré dans le respect d'une stricte impartialité.

Dans une démocratie libérale, travailler au service de l'autorité publique, c'est travailler au Les fonctionnaires sont des acteurs essentiels d'une démocratie respectant chaque citoyen. Pour ce faire, les Libéraux veulent objectiver les nominations dans la fonction publique fondées sur le mérite et généraliser le système de mandats sur la base de capacités démontrées pour les fonctions dirigeantes, afin d'optimiser les rapports entre le pouvoir politique et son administration.

Le service public doit être le plus moderne et le plus performant possible, en accroissant la flexibilité des agents, en redéfinissant les missions, les méthodes de gestion, d'évaluation et de contrôle, ainsi qu'en assurant une vision à moyen et long terme de l'action. Les moyens financiers attribués à un organisme de service public doivent d'abord et avant tout servir les citoyens.

Pour les Libéraux, l'autorité publique doit se caractériser par la neutralité de traitement des dossiers, mais aussi par la neutralité d'apparence vis-à-vis des administrés dans leur relation avec l'Etat : autrement dit le port de signes convictionnels ostentatoires ne peut être toléré dans la fonction publique.

Nous voulons :

- Moderniser davantage la fonction publique bruxelloise. Pour le MR, cela passe par une réflexion sur le mode de fonctionnement de la fonction publique et pas seulement sur le volume d'emploi. Il faut passer aux peigne fin les missions dévolues au SPRB et déterminer si certaines d'entre elles ne relèvent pas d'autres niveaux, comme les communes. Il faut rationaliser le fonctionnement de chaque service pour déceler les inefficiences et les corriger. Le Gouvernement doit se fixer pour objectif une meilleure organisation interne des ressources avec un screening complet de la charge de travail et plus de souplesse et de flexibilité dans la gestion du personnel ;
- Permettre à la Région bruxelloise de créer son propre service de recrutement et mettre fin à l'obligation de recourir au Selor fédéral. Les procédures de recrutement du Selor ne sont pas assez rapides et ne permettent pas à la Région de mesurer elle-même l'adéquation des candidats par rapport aux fonctions ;
- Implémenter au niveau de la Région bruxelloise certaines des mesures de bien-être au travail adoptées par le Gouvernement fédéral : pouvoir obtenir un travail allégé lorsque, à un moment

donné de sa carrière, le fonctionnaire ressent le besoin de revoir ses responsabilités à la baisse, pouvoir obtenir un emploi temporairement plus proche de leur domicile pour des raisons familiales ou des raisons de santé, développer le télétravail, non seulement à domicile mais aussi dans des bureaux-satellites, permettre aux fonctionnaires d'opter, s'ils le souhaitent, pour le paiement de leurs heures supplémentaires en lieu et place de l'octroi d'un repos compensatoire équivalent, etc. ;

- Améliorer le bien-être des agents de l'Etat en favorisant le télétravail, en permettant un aménagement des horaires en fonction des situations de chacun ou en permettant aux agents de travailler près de leur domicile, etc ;
- Réduire les discriminations entre agents statutaires et contractuels, que ce soit en termes de carrière, de rémunération ou de congés. Il faut adopter un Code de la fonction publique qui supprime les différences entre agents statutaires et contractuels, afin de donner à ces derniers une véritable carrière ;
- Rationaliser les structures bruxelloises (OIP, asbl, parastatales etc.) ;
- Dépolitiser totalement les recrutements et les promotions au sein de l'administration et des organismes d'intérêt public. La compétence doit être le seul critère d'avancement ;
- Encourager la mobilité des fonctionnaires entre les administrations afin de cultiver les connaissances transversales, de favoriser la remise en cause des processus et améliorer la collaboration entre les services. La mobilité peut aussi être un facteur d'épanouissement des agents de la Région. Il ne faut laisser subsister aucune discrimination pour permettre une mobilité entre services ;
- Lutter contre les discriminations : la fonction publique doit se montrer exemplaire en matière de lutte contre toutes les discriminations, qu'elles soient basées sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou les convictions personnelles ;
- Observer strictement dans la fonction publique le principe de neutralité et refuser le port des signes convictionnels ostentatoires en son sein ;
- Encourager la formation continue des fonctionnaires afin de garantir des services de qualité aux citoyens ainsi que les perspectives d'avancement des agents.

Nos priorités en matière de budget

Le MR veut poursuivre le travail entamé d'un assainissement budgétaire en bonne intelligence, c'est-à-dire en prenant en considération la réalité économique, la nécessité de poursuivre la transformation en profondeur de notre société et le besoin de soutenir nos investissements pour doter notre pays des outils nécessaires pour répondre aux défis de demain. Cette dialectique permet de garantir la pérennité de notre modèle social qui doit s'adapter à l'évolution de notre société. Cette vision implique un engagement des générations actuelles dans un souci d'équité intergénérationnel : nous ne pouvons pas transmettre nos dettes aux générations futures et nous devons dégager des moyens pour investir dans l'avenir.

Bilan

La situation budgétaire fédérale et wallonne s'est considérablement améliorée sous l'actuelle législature.

Alors que le Gouvernement fédéral avait hérité en 2014 d'une situation budgétaire difficile au niveau belge avec un déficit budgétaire de -3,1 %, soit au-dessus de la limite acceptable dans les Traités européens, et d'une dette de plus de 107,6 %, il a pu en 4 ans réduire le déficit de 3/4. Fin 2018, le déficit a ainsi été ramené à -0,8 % du PIB, soit un niveau jamais atteint depuis 2007. Le Gouvernement fédéral a également ramené notre pays sur le chemin vertueux de la réduction de notre endettement.

En 2018, la dette avait été réduite à 102 % et cette tendance se poursuivra encore en 2019¹³. Cette politique d'assainissement responsable et soucieuse d'assurer le soutien à la croissance et l'emploi s'est opérée contrairement aux tendances du passé en réduisant la pression fiscale et parafiscale et en réduisant les dépenses publiques. Des finances publiques saines garantissent la soutenabilité de notre modèle social.

Véritable tour de force opéré par le Gouvernement wallon, celui-ci a été en mesure de présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2019. Ce travail de bonne gestion de l'actuelle majorité est historique. Il s'inscrit dans le cadre du rétablissement des finances publiques régionales. Sous le précédent Gouvernement, le déficit budgétaire était encore de 317 millions d'euros à l'initial 2017.

Alors que le programme de stabilité entre entités fédérées et fédéral pour 2019 prévoyait encore un déficit de 117 millions d'euros, cette avancée considérable permet ainsi d'initier une dynamique positive pour les années à venir.

Les résultats de l'actuelle législature sont encourageants mais pour le MR, il ne s'agit pas de céder à la complaisance et de faire des promesses illusoires car les défis qui nous attendent sont nombreux. Notre croissance doit être à la fois plus forte pour supporter les charges grandissantes et plus inclusive pour toucher toute la population. Pour ce faire, nous travaillerons simultanément sur 3 axes, complémentaires et qui se renforcent : l'investissement tant public que privé, les réformes structurelles et l'assainissement budgétaire responsable.

C'est en poursuivant le travail de remise en état de nos finances publiques que nous pourrons dégager les moyens nécessaires permettant d'investir pour l'avenir et répondre aux défis de demain : sauvegarde de notre sécurité sociale et de notre système de pensions, enjeu climatique.

Nos priorités fédérales :

Mettre en place une gestion efficiente des dépenses publiques via un monitoring de chaque dépense (Spending Review)

Le niveau des dépenses publiques était jusqu'en 2014 sur une tendance haussière, ce qui a amené la Belgique dans le top des pays les plus dépensiers des deniers publics. Ainsi, en 2014, le niveau des dépenses primaires représentait encore 52 % du PIB. Sous le Gouvernement fédéral actuel, ce niveau a pu être progressivement réduit et atteindrait 50 % du PIB en 2018. Pour le MR, il convient de poursuivre cette tendance baissière¹⁴.

Dans cette perspective, la Belgique doit poursuivre son engagement d'une réduction efficiente des dépenses publiques dans notre économie. Le MR veut instaurer un monitoring de chaque dépense et ce, pour chaque type de dépenses et à chaque niveau de pouvoir.

La garantie de l'efficacité d'un tel principe doit passer par son institutionnalisation et sa mise en place avant les travaux budgétaires. Cette politique doit permettre d'assurer une réduction des finances publiques et une redistribution des dépenses la plus efficiente possible, ce qui permettra par ailleurs de dégager les moyens nécessaires pour répondre aux défis de demain.

¹³ Rapport annuel 2018 de la Banque nationale de Belgique, février 2019.

¹⁴ Banque nationale de Belgique, Rapport annuel 2018, février 2019

Ce principe doit s'inscrire dans une perspective de long terme. Dans ce cadre, le MR considère que les dépenses ne doivent pas être considérées comme acquises et reconduites mécaniquement. Les mesures touchant le plus grand nombre de personnes et/ou d'entreprises, ainsi que celles qui ont des retombées plus importantes doivent être favorisées.

L'objectif ultime est de se diriger vers l'organisation la plus adéquate du fonctionnement des services publics. Le système doit être modernisé et performant : les services publics doivent être de qualité et au bénéfice de l'ensemble des citoyens¹⁵.

Retour à l'équilibre budgétaire

Nous sommes favorables à un retour à l'équilibre en ligne avec notre ambition économique. L'assainissement budgétaire est nécessaire pour répondre aux besoins futurs et le MR refuse l'austérité aveugle. Nous voulons améliorer les finances publiques tout en investissant et tout en soutenant la croissance économique et la création d'emplois. En ce sens, nous devons tendre vers l'équilibre structurel selon un rythme compatible avec une politique économique de soutien à la croissance, l'emploi, l'investissement et le marché du travail.

Gestion dynamique des participations de l'État

Pour le MR, les participations de l'État doivent être étudiées ; celui-ci doit avoir une gestion dynamique des participations. La rationalisation des participations doit se faire dans la plus grande stabilité et doit tenir compte des intérêts stratégiques, financiers, économiques et sociaux. L'État doit donc trouver un juste équilibre entre garder des participations suffisantes pour agir dans les domaines concernés et maintenir ses intérêts ; à cet égard, la valorisation des participations dans le secteur financier doit se faire de manière prudente et opportune.

De plus, la vente de participations publiques permet de contribuer à accélérer le désendettement. Réduire la dette permet de payer moins d'intérêts aux banques et ainsi, de dégager des moyens supplémentaires pour les services publics, le développement économique et le soutien à ce qui forme l'essentiel de l'action publique.

Nos priorités régionales

Mettre en place une gestion efficiente des dépenses publiques via un monitoring de chaque dépense (RW et RBC)

Afin d'assurer gestion efficiente des dépenses, le MR veut instaurer un monitoring de chaque dépense et ce, pour chaque type de dépenses et à chaque niveau de pouvoir. La garantie de l'efficacité d'un tel principe doit passer par son institutionnalisation et sa mise en place avant chaque travaux budgétaires. Cette politique doit permettre d'assurer une réduction des finances publiques et une redistribution des dépenses la plus efficiente possible, ce qui permettra par ailleurs de dégager les moyens nécessaires pour répondre aux défis de demain.

¹⁵ D. Cornille, P. Stinglhamber, L. Van Meensel, *L'efficience des administrations publiques en Belgique*, 2017 : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/revecoi2017_h2.pdf

Ce principe doit s'inscrire dans une perspective de long terme. Dans ce cadre, le MR considère que les dépenses ne doivent pas être considérées comme acquises et reconduites mécaniquement. Les mesures touchant le plus grand nombre de personnes et/ou d'entreprises, ainsi que celles qui ont des retombées plus importantes doivent être favorisées.

L'objectif ultime est de se diriger vers l'organisation la plus adéquate du fonctionnement des services publics. Le système doit être modernisé et performant : les services publics doivent être de qualité et au bénéfice de l'ensemble des citoyens¹⁶.

Une plus grande concertation entre les différents niveaux de pouvoir (RW et RBC)

Le MR propose d'intégrer davantage les entités fédérées dans les décisions fédérales qui ont un impact budgétaire sur ces dernières. Dans une approche constructive, il s'agit de promouvoir davantage la concertation et la coopération entre le fédéral et les entités fédérées.

Maintenir l'équilibre budgétaire pour les années 2019 à 2024 (RW)

Le Gouvernement wallon a été en mesure de présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2019. Ce travail de bonne gestion est historique et s'inscrit dans le cadre du rétablissement des finances publiques régionales. Sous le précédent Gouvernement, le déficit budgétaire était encore de 317 millions d'euros à l'initial 2017. Alors que le programme de stabilité entre entités fédérées et fédéral pour 2019 prévoyait encore un déficit de 117 millions d'euros, cette avancée considérable permet d'initier une dynamique positive pour les années à venir.

À la suite de la sixième réforme de l'État, le budget de la Région wallonne s'est considérablement accru et avoisine aujourd'hui les 15 milliards d'euros. La dette cumulée (directe et indirecte) de la Wallonie, elle, atteint plus de 20 milliards d'euros. À partir de 2024, les flux financiers entre la Flandre et la Wallonie vont se réduire pour se stopper définitivement 10 ans plus tard. Le choc financier est estimé à 600 millions d'euros pour la Wallonie. Il est donc primordial de poursuivre une gestion efficiente des finances wallonnes afin de pouvoir garantir des finances saines pour nos générations futures et d'investir dans l'avenir.

L'objectif prioritaire pour les années à venir reste de présenter un budget à l'équilibre et de dégager, au fur et à mesure, des provisions afin d'anticiper la fin du mécanisme de transition lié à la sixième réforme de l'État et d'investir pour l'avenir. Une gestion responsable des deniers publics doit rester de mise.

Établir une trajectoire de désendettement pour la Région wallonne (RW)

Si la dette régionale directe wallonne s'élève actuellement à près de 10 milliards d'euros, la dette cumulée (directe et indirecte) dépasse maintenant les 20 milliards d'euros. Dès lors que l'élargissement du périmètre SEC ne fait pas de distinction pour les finances wallonnes, il convient d'agir sur une trajectoire de désendettement pour l'ensemble de cette dette.

Cela passe par le rapatriement des dettes des missions déléguées au sein de la Région même car cela permet de financer ces dettes aux taux de la Région qui sont plus avantageux que ceux des unités d'administration publique (UAP).

¹⁶ D. Cornille, P. Stinglhamber, L. Van Meensel, *L'efficiencia des administrations publiques en Belgique*, 2017 : https://www.nbb.be/doc/ts/publications/economicreview/2017/revecoi2017_h2.pdf

Il est également nécessaire de placer l'Agence de la dette dans tous les processus financiers wallons afin d'utiliser son expertise financière dans tous les montages et d'avoir une meilleure évaluation des bénéfices et/ou des risques de certains montages financiers. La professionnalisation de la gestion dynamique de la dette permet en outre de contribuer à une meilleure présentation de la Région wallonne auprès des agences de notations, ce qui est important dans l'obtention de taux d'emprunts plus compétitifs sur le marché (ce qui permet, à son tour, de réduire les charges d'intérêt).

Cette trajectoire de désendettement passera enfin par une réduction de la création d'encours (c'est-à-dire la différence entre les crédits d'engagements et les crédits de liquidation) qui contribuent à accroître une dette cachée sur le long terme.

S'appuyer davantage sur le Centre stratégique d'expertise fiscale et financière (RW)

En Wallonie, le paysage des outils fiscaux et financiers wallons est complexe et la gestion de la dette n'était pas centralisée. Il fallait rationaliser les structures existantes et créer une réelle Agence de la dette afin de gagner en expertise et en crédibilité sur la scène nationale et internationale. Pour ces raisons, le Gouvernement wallon a créé un Centre stratégique d'expertise fiscale et financière (CSEFF) en lieu et place des multiples structures existantes.

Ce centre regroupe 3 organes en un organisme d'intérêt public : la Cellule fiscale d'expertise et de support stratégique, la Cellule d'informations financières et l'Agence de la dette. La Cellule fiscale d'expertise et de support stratégique a des missions spécifiques qui se situent en amont du processus fiscal, lors de la phase de conception ou de redéfinition d'une taxe, et en aval, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'impact des dispositions fiscales. La Cellule d'informations financières est notamment chargée du suivi des financements alternatifs et des états financiers des organismes d'intérêt public. L'Agence de la dette a des missions qui portent sur le financement et la gestion de la dette wallonne, la gestion de la trésorerie, le suivi des dettes garanties et l'accompagnement des institutions wallonnes dans leur problématique de financement.

Cette nouvelle structure permet une gestion plus professionnelle de la dette ainsi qu'une plus grande efficacité et synergie de la politique fiscale et financière de la Wallonie. Le MR veut s'appuyer sur ce nouveau Centre, disposant d'une indépendance stratégique, pour améliorer l'expertise budgétaire, développer une gestion prospective du budget et assurer un monitoring accru. Il s'agit de poursuivre la gestion saine des finances wallonnes et de la dette, dans l'intérêt des citoyens et des investisseurs.

Enfin, dans ce même cadre, il convient également de revoir d'une part, le système des financements alternatifs afin d'améliorer le financement, le suivi des projets et de minimiser l'impact de trésorerie d'autre part, le système d'octroi des garanties wallonnes afin de faire clairement la distinction entre fausse garantie et vraie garantie et de mieux mesurer le risque financier.

Réformer les textes réglementaires et les procédures pour optimiser la gestion budgétaire (RW)

Les textes réglementaires et les procédures doivent être réformés pour optimiser la gestion budgétaire et se conformer aux meilleures pratiques en la matière. Cela permettra également de répondre aux recommandations de la Cour des comptes. Notamment, une transparence accrue dans la politique des aides que le Gouvernement apporte aux projets wallons est nécessaire : les subventions octroyées dans l'ensemble des domaines de la vie publique (sport, économie, recherche, etc.) doivent faire l'objet d'une information claire, rapide et facilement accessible à chacun, sans avoir ainsi besoin d'effectuer de lourdes démarches administratives.

De plus, le respect des normes budgétaires est aujourd'hui encore entravé par l'obsolescence des outils informatiques de gestion du budget de la Région wallonne. Dès lors, il est impératif de pouvoir utiliser le nouvel informatique WBFIn en matière budgétaire afin de répondre aux exigences que nécessitent la lisibilité et l'excellence en matière budgétaire.

Poursuivre la simplification des parapublics wallons (RW)

Les mesures du Gouvernement MR-cdH ont instauré un nouveau cap pour la gouvernance wallonne. Ainsi, notamment, le Gouvernement a décidé qu'il n'y aurait plus qu'un seul Vice-Président par intercommunale ou structure parapublique wallonne, que les structures parapubliques wallonnes seraient également soumises à des règles strictes en matière de transparence, ou encore que le registre des structures publiques permette une véritable cartographie de toutes les structures publiques et organes satellitaires wallons. Par ailleurs, un cadastre des subventions facultatives a été mis en place par l'actuel Gouvernement wallon et permet de faire la transparence sur les subventions dites facultatives, octroyées par chacun des ministres.

L'ensemble des décrets ont marqué un tournant décisif dans la prise de responsabilité, à tous les niveaux, depuis les mandataires locaux jusqu'à la Région. Il est nécessaire de poursuivre ce cap de bonne gouvernance. Nous devons continuer à simplifier les structures parapubliques wallonnes afin de présenter un budget wallon consolidé et cohérent, ce qui favorisera également les investissements.

Des Centres Publics d'Action Sociale au cœur de la lutte contre la pauvreté

Les compétences des Centres Publics d'Action Sociale n'ont cessé d'évoluer durant ces dernières années.

En effet, longtemps considérés comme uniquement des « distributeurs » d'aides financières, les CPAS se sont vu confier de nombreuses missions supplémentaires à leur mission de base qui, pour rappel, est de garantir à chacun de vivre dans les conditions respectueuses de la dignité humaine.

Ainsi, **les CPAS sont aujourd'hui devenus de véritables tremplins pour l'émancipation individuelle et collective**. Concrètement, si l'activation professionnelle des usagers reste au centre de leurs priorités via, notamment, la formalisation récente d'une relation contractuelle entre le CPAS et l'utilisateur, le développement de services à la population et la mise en œuvre de projets d'action sociale font aujourd'hui partie du travail quotidien des CPAS.

Nos priorités

- **Garantir des moyens d'actions suffisants et adéquats pour les CPAS ;**
- Déployer pleinement les décrets intégrant le renforcement des synergies dans le code de la démocratie locale et de la décentralisation et dans la loi organique des centres publics d'action sociale adoptés en juillet 2018 par la Région wallonne ;
- Dans un souci de renforcer les synergies et les économies d'échelles, de permettre aux Communes et aux CPAS d'une même entité de fusionner sur base volontaire ;
- Instaurer une obligation de présence du Président du CPAS au Collège communal en Région bruxelloise afin que le Président de CPAS soit partie prenante de tous les projets menés par la commune ;
- Renforcer les moyens de l'accueil au sein des services du département social des CPAS afin de lever les freins et d'encourager les personnes à franchir les portes des CPAS ;

- Que les CPAS soient parties prenantes et impulseur du service citoyen sur base volontaire qui permet en région wallonne de proposer aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans de s'investir durant plusieurs mois au service du bien commun via des projets d'utilité collective (ex : secteurs d'aide aux personnes, de l'environnement, de l'éducation, etc.) ;
- De soutenir les CPAS dans le cadre de l'aide alimentaire en renforçant les subventions pour les épiceries et restaurants sociaux ;
- Une simplification administrative du secteur ;
- Soutenir le développement de l'informatisation des CPAS.

Des élections accessibles aux personnes en situation de handicap

- **Rendre accessible les bureaux de vote aux PMR ;**
- Comme pour les élections locales de 2018, assurer l'assistance au transport grâce à la mobilisation des ASBL actives dans le secteur du transport PMR et mettre à disposition un formulaire de satisfaction relative à l'accessibilité des bureaux de vote ;
- Renouveler et pérenniser l'initiative de la Ministre des pouvoirs locaux wallons, Valérie De Bue, « les aînés aux urnes » visant à renforcer la participation des seniors. Sur dossier, une commune était subsidiée pour des actions menées dans ce sens.

Chapitre 14 : La liberté et la créativité

Libérer les artistes et les publics

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le MR est malheureusement dans l'opposition depuis 15 longues années.

La Fédération Wallonie-Bruxelles bénéficie de la présence et de l'activité de nombreux talents, dont certains sont reconnus bien au-delà des frontières. De nombreuses institutions culturelles y sont dynamiques et prestigieuses. Un nombre impressionnant d'artistes, de producteurs, de techniciens, contribue, chaque jour, à générer une offre culturelle extrêmement dense. De tout cela, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'enorgueillit, à raison. Pourtant, l'emploi artistique reste précarisé et extrêmement dépendant des pouvoirs public et politique. Et ceci, face à un public qui paraît de plus en plus absent.

Cet apparent sous-financement chronique s'explique en partie par le fait que les pouvoirs publics belges se privent de nouvelles sources de financements complémentaires, essentiellement pour des raisons idéologiques. A l'issue des trois législatures communautaires menées sans le Mouvement réformateur, force est de constater que, en dépit de quelques initiatives menées ces dernières années, l'état de la gestion culturelle ne s'est pas amélioré. Le monde artistique reste dans la dépendance des deniers publics. En outre, plusieurs législations ont été votées ces dernières années sans prendre en considération les perspectives budgétaires. Cette attitude a conduit à différer la pleine application de certains décrets, et a plongé des secteurs entiers dans l'expectative et parfois le désarroi, notamment les centres culturels, les bibliothèques publiques, les musées ou encore les centres d'archives. A cela se sont encore ajoutées des coupes budgétaires linéaires de 1% qui ont entravé la bonne gestion attendue des opérateurs culturels.

Cette léthargie tranche douloureusement avec la période antérieure où de grandes réalisations furent accomplies au profit de l'art et des artistes ! Notons, entre autre réalisations par des libéraux, le mécanisme du tax-shelter pour soutenir le cinéma et, plus récemment, les arts de la scène, le droit d'auteur à 15%, le Théâtre des Doms à Avignon pour l'exportation de la création théâtrale, la redynamisation de l'Académie Royale, le décret relatif au subventionnement des arts de la scène afin d'objectiver ce subventionnement et d'assurer une stabilité au secteur au profit des artistes et du public, la création de Wallimage, l'organisation des Francfolies en Belgique, l'augmentation des moyens pour la culture au profit des artistes et du public, la création des bureaux de tournage (films commissions), la présence accrue dans les festivals et lieux décisionnels, les quotas culturels en faveur des artistes locaux à la RTBF, la Foire du Livre Belge à Uccle, etc.

Au niveau fédéral, le MR a néanmoins pu agir efficacement en faveur de la culture sous cette législature :

- Création du tax-shelter pour les Arts de la Scène, mesure libérale saluée par la majorité en place elle-même. La première année, il a rapporté pas moins de 9 millions € pour la FWB. Un record. On estime que ce montant augmentera dans les années qui viennent. A titre indicatif, le montant que la FWB consacre aux arts de la scène est de 100 millions €. Pas moins de 10% d'augmentation des moyens ;
- Création de la SA Conservatoire entre le fédéral et les deux Communautés. La procédure de rénovation est enfin lancée. Toutes les majorités précédentes avaient échoué sur ce dossier complexe et communautaire. 2,35 millions ont été débloqués pour la réalisation des études qui déboucheront sur le master plan ;
- Lancement de l'étude master plan pour le Conservatoire par Beliris ;

- Continuation de la rénovation de Bozar (avec, comme projets Beliris, la salle M et le Studio) ;
- Adoption du budget (3,5 millions €) pour la rénovation complète de la salle de répétition de l'Orchestre National de Belgique ;
- Lancement des travaux des toitures du Cinquanteaire ;
- Finalisation de la rénovation du Théâtre Royal de la Monnaie et des ateliers ;
- Finalisation de la rénovation du théâtre de Toone ;
- Travaux pour le Centre international des Arts du Cirque à Koekelberg finalisation en 2019) ;
- Publication du marché pour la rénovation du Musée juif (finalisation en 2020) ;
- Achèvement du musée Wiels

Nos priorités

Le refinancement de la culture

Le MR propose quelques dispositifs complémentaires à l'aide publique classique.

- **Créer une « Fondation pour les Arts » favorisant les dons de particuliers** : La « Fondation pour les Arts » aurait pour but de favoriser la philanthropie culturelle et de soutenir la création artistique (dons aux auteurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, interprètes, chorégraphes, etc.). La Fondation servirait d'intermédiaire entre les donateurs (personnes physiques) et les artistes/projets artistiques. Afin d'éviter la question du choix de redistribution, les donateurs pourront directement choisir l'artiste/le projet artistique bénéficiaire. Ce type de fonctionnement peut utilement s'inspirer des « comptes de projet » existant à la Fondation Roi Baudouin.
- **Développer le mécénat par des compléments de financements publics** : il s'agit de favoriser la philanthropie culturelle et d'encourager les opérateurs culturels dans leurs démarches de recherche de mécénat par l'octroi d'un complément financier. **Le principe de base : pour 1€ obtenu auprès d'un mécène, les pouvoirs publics en donnent 2 ou 3** ; la part de l'intervention décroît toutefois par paliers d'augmentation des sommes récoltées.
- **Relever le plafond des montants fiscalement déductibles dans le secteur du mécénat** : la loi française du 1^{er} août 2003 (la loi Jean-Jacques Aillagon, du nom du ministre de la culture sous Chirac) a révolutionné le mécénat : suite au relèvement des plafonds, le nombre de fondations en France a doublé et le montant investi est passé, d'environ 90 millions € (2004) à 494 millions € (2012), soit un coefficient 5. Il faudrait adopter une loi similaire en Belgique.
- **Encourager le financement participatif (crowdfunding)** : ce système de financement complémentaire doit prendre son envol. Il faudrait soutenir et développer la création de telles plateformes. Le crowdfunding culturel doit également être stimulé par l'octroi de compléments de financements publics, tel que cela a fait l'objet d'un projet pilote en Province de Liège pour les musiques non classiques.
- **Développer un service de microcrédit** : en Flandre, un service de microcrédits est mis à disposition des artistes. Ce dispositif est réservé aux personnes physiques, il n'est pas accessible aux personnes morales (asbl, sprl, srl, etc.). De 500 € à 7500 €, ces microcrédits sont remboursables dans un délai de 4 ans. Ces aides ne sont pas octroyées sur base d'une évaluation du projet artistique. Un service de microcrédits pourrait être mis en œuvre au sein du fonds Start.

- **Envisager l'élargissement du tax-shelter à d'autres secteurs culturels** : lors de la présente législature, le MR a, conformément à ce qu'il plaidait dans son programme de 2014 et en dépit du fait qu'il ne fait pas partie du Gouvernement communautaire, élargi le tax-shelter aux arts de la scène via une loi fédérale. Cela dit, il faut veiller à ce que le secteur exploite au mieux cette potentialité. Il faudra permettre aux structures naissantes et aux plus petits projets (moins de 60.000 €) de pouvoir bénéficier de ce système. Ainsi, en-dessous d'un certain seuil, les procédures fédérales et communautaires devraient être allégées. Il serait opportun d'élargir le tax-shelter au secteur du livre.
- **Développer les modes de soutien aux industries culturelles et créatives** : il faut envisager un mode de soutien intermédiaire entre le micro-crédit (max. 7.500€) et les aides du Fonds Start (min. 50.000€).
- **Favoriser les partenariats public/privé** : il faut développer les PPP notamment dans le domaine du numérique et de la numérisation de la création artistique et du patrimoine.
- **Soutenir la diffusion internationale des créations artistiques** : il importe de rationaliser les différentes agences publiques à l'œuvre dans le domaine de l'exportation et de leur donner les moyens d'une politique de diffusion ambitieuse.
- **Optimiser l'offre culturelle vivant des subsides** de manière à faire des économies d'échelle et adopter notamment les critères suivants :
 - Imposer un pourcentage de recettes propres obligatoires ;
 - Le taux d'activités ou d'exploitation des lieux culturels subventionnés doit devenir un critère d'évaluation de la gestion des services culturels rendus aux publics.

Les publics

- **Investir dans l'éducation aux arts et à la culture** : si divers programmes d'action entretiennent des liens avec les publics jeunes et les écoles, le service spécifique « Culture-Enseignement » disposait en 2016 d'un budget d'à peine 0,15 % du budget culturel. Il faut porter l'objectif ambitieux d'augmenter le montant « Culture-Enseignement » à 1% du budget culturel ;
- **Créer des Pass culture** : nous désirons élargir l'actuel « *museumPASSmusées* » à l'ensemble du secteur culturel par phases successives et commencer prioritairement par les arts du spectacle. Nous désirons créer un Pass culture à destination spécifique de chaque jeune âgé de 18 ans. En s'inspirant d'expériences similaires menées en Italie et en France, afin d'en éviter les maladies de jeunesse, le Pass culture jeunes de 500€ de dépenses culturelles est voué à se traduire en une application utilisable sur les téléphones mobiles. Des partenariats européens pourraient être réalisés afin de défendre l'idée d'un Pass culture européen ;
- **Assurer, via une subvention, la gratuité des musées pour les écoliers à la période de l'année dite des « jours blancs »** de manière à permettre aux professeurs ou aux autres personnes concernées d'emmener les élèves visiter ces derniers ;

- **Soutenir la place de la Culture au cœur des établissements d'enseignement supérieur (activités artistiques, artiste en résidence, cours à option, etc.)** : mettre en œuvre des incitants pour le développement de programmes culturels ambitieux et structurés au sein de notre enseignement supérieur, en lien avec leur implantation territoriale ;
- **Soutenir l'économie culturelle et créative** : c'est un incubateur de nouveaux emplois, notamment par le développement d'une ou plusieurs structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat culturel.

La gouvernance de la culture

- **Retirer le pouvoir de subordination des mains du ministre et rendre les instances d'avis souveraines en créant un « Conseil des Arts », c'est-à-dire une structure indépendante du politique qui coordonnerait différentes commissions scientifiques composées d'authentiques experts.** Le Conseil d'Administration serait nommé en vertu des clés du pacte culturel et les experts seraient sélectionnés en vertu de critères équivalents à ceux des commissions scientifiques ;
- **Améliorer le fonctionnement des grandes institutions culturelles** : le MR ne peut tolérer que de grands acteurs culturels, tout aussi talentueux soient-ils, soient outrancièrement favorisés au détriment de plus petits acteurs culturels. Ainsi, le MR préconise les mesures suivantes :
 - Les conseils d'administration doivent être composés selon les tendances idéologiques et philosophiques au prorata des investissements des pouvoirs publics et du secteur privé ;
 - Adopter un décret plafonnant les salaires de responsables de grandes institutions culturelles subsidiées ;
 - Favoriser une plus grande mobilité en limitant dans le temps les mandats à la direction des grandes institutions culturelles ;
 - Assurer une transparence des procédures de nomination ;
 - Favoriser l'emploi artistique et la rémunération des créateurs artistiques par l'inscription d'obligations dans les contrats-programmes
 - Dans le choix présidant au renouvellement du subside, distinguer une part fixe (liée au respect du programme) et une part variable (dépendant du résultat).
- **Rationalisation des structures** : réaliser un cadastre des mandats et des mandataires publics et/ou politiques présents dans les organes de gestion des opérateurs culturels, en commençant par le secteur de l'éducation permanente.
- **Décentraliser davantage les politiques culturelles locales** : les pouvoirs locaux sont amenés à développer davantage la démocratie culturelle au plus près des citoyens. Dans cette optique, la décentralisation de certaines politiques culturelles doit être intensifiée. Les financements culturels locaux, par exemple les centres culturels, ne seraient plus centralisés au niveau communautaire mais dépendraient des pouvoirs locaux, tenus d'organiser la démocratie culturelle locale dans le respect du Pacte culturel. Par ailleurs, les pouvoirs locaux pourraient prévoir des budgets culturels participatifs, mis en œuvre par les conseils culturels.

- **Organiser les lieux où est dispensée l'offre culturelle de manière intelligente et en fonction des spécificités territoriales de la commune.**
 - Dans un village ou une petite commune, il faut investir de l'argent pour les « petits lieux culturels » ;
 - Dans les milieux ruraux, mettre en place des solutions supra-communales pour construire des infrastructures communes ;
 - Dans les villes, rechercher l'équilibre entre les différents quartiers, entre les équipements de petit ou moyen format, entre les diverses fonctions culturelles ;
 - Dans les communes de moyenne ou de grande importance, concentrer les spectacles dans un quartier culturel pour limiter les nuisances.

- **Valoriser le patrimoine et le folklore et en faire des éléments du city marketing :** à cet égard, les richesses patrimoniales ne sont pas toujours assez mises en valeur alors qu'elles contribuent à la valorisation d'une commune.

- **Améliorer l'action des Centres Culturels.** Il faut renforcer la collaboration entre centres culturels et les communes.
 - **Impliquer davantage les centres culturels :** c'est le rôle des centres culturels, dans la mesure de leurs moyens, de coordonner les acteurs culturels présents dans la commune et de mettre en place des projets pour les valoriser ;
 - Veiller au bon usage des budgets et lutter contre ce phénomène qui, au sein de certains Centres culturels, conduit à privilégier de manière disproportionnée les coûts du personnel au détriment des budgets de programmation ;
 - Etendre l'application des « Tournées Art&Vie » aux centres culturels non reconnus et aux festivals ayant pignon sur rue et ayant fait preuve d'au moins cinq années d'activités continues.

- **Accroître la transparence de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant aux données chiffrées communiquées en matière de politique culturelle** (notamment sur le budget alloué à l'éducation permanente).

- **Renforcer le rôle de l'Observatoire des politiques culturelles** en lui donnant des missions d'aide à la décision et en le dotant d'un statut d'établissement scientifique.

- **Accélérer le passage au numérique dans le traitement des dossiers de subvention :** il faut mettre en place des procédures simplifiées de demande par internet : formulaire électronique, etc.

- **Accélérer les procédures :** le rythme de la création artistique réside bien souvent dans l'urgence et supporte mal les procédures fleuves d'un an ou deux...

- **Doter les opérateurs culturels de nouveaux outils de gestion.** Ce service doit permettre aux opérateurs d'identifier mieux et plus rapidement les postes budgétaires pouvant faire l'objet d'économies.

Statut et emploi des Artistes

La problématique du statut et de l'emploi des artistes souffre de l'éclatement des compétences publiques en la matière (Communautés, fédéral, régions).

- **Réaliser un cadastre de l'emploi culturel et favoriser l'emploi artistique au sein des institutions culturelles subventionnées**
- **Créer un guichet d'informations pour artistes et entrepreneurs culturels** : il convient de créer une structure d'accompagnement qui puisse exercer de manière neutre des missions d'information et de conseil auprès des artistes et des entrepreneurs culturels.
- **Créer un Fonds pour l'emploi pérenne dans le secteur du spectacle vivant**
- **Rétablir/Augmenter la réduction de cotisations patronales pour l'engagement d'artistes**
- **Faciliter l'accès aux allocations de chômage** : une voie de facilitation consiste à diminuer le nombre de jours nécessaire à l'octroi des allocations tel qu'existant déjà pour des travailleurs particuliers : 216 au lieu de 312, etc. Par ailleurs, il convient que les techniciens du secteur artistique bénéficient de la règle de calcul avantageuse des prestations de travail pour ouvrir le droit aux allocations de chômage dont bénéficient les travailleurs effectuant des prestations artistiques.
- **Faciliter l'accès à la protection de l'intermittence** : déterminer un nombre raisonnable de prestations annuelles obligatoires pour l'accès au statut d'intermittent. En concertation avec les partenaires sociaux et professionnels, le MR estime qu'il faut trouver un moyen terme raisonnable entre la position antérieure (il suffisait de trois prestations par an, ce qui, de l'aveu même des associations professionnelles est absurde) et la réglementation actuelle fixant ce chiffre à 156 jours de prestations.
- **Adapter la notion « d'emploi non convenable »** qui est actuellement calquée sur l'accès à la protection de l'intermittence, c'est à dire sur la réalisation de 156 jours de prestation. Afin de garantir la plus grande cohérence, le nombre de jours requis, pour que l'artiste ne soit pas soumis à la disparition de la notion d'emploi non-convenable, devrait diminuer pour rester identique à celui permettant d'échapper à la dégressivité complète des allocations de chômage.
- **Intensifier l'ouverture vers la culture des communautés flamande et germanophone en développant les accords de coopération culturelle au-delà des frontières linguistiques** : assurer la solidarité entre les trois Régions et également réduire les contraintes administratives présentes lors du lancement de projets culturels interrégionaux. Il importe donc d'amplifier l'accord bilatéral existant entre la FWB et la communauté flamande ainsi que celui existant entre la FWB et la Communauté germanophone.
- **Créer une école supérieure de danse** : jusqu'à présent, la FWB ne dispose d'aucune filière dans l'enseignement supérieur pour former nos danseurs ou nos chorégraphes. Elle est prévue, mais encore non organisée. Ces étudiants sont obligés de se tourner vers l'étranger. Il pourrait s'agir d'une collaboration entre établissements de la FWB, ou avec une compagnie déjà existante, par exemple P.A.R.T.S.

Audiovisuel et médias

L'écosystème médiatique est en pleine mutation. Pour le MR, la Fédération Wallonie-Bruxelles doit figurer dans le peloton d'excellence des Etats et Villes connectés d'Europe. Pour cela, un certain nombre de schémas traditionnels et d'approches relatives à certains vecteurs d'information, de loisirs, d'éducation, de consommation de médias, de culture doivent être modernisés.

Presse écrite, radio, télévision, OTT, Internet, nouvelles plateformes, distributeurs et éditeurs, intégrateurs de services, etc. : la convergence entre les contenus et « les tuyaux » doit conduire à repenser de fond en comble les politiques publiques de Fédération Wallonie-Bruxelles pour réaliser un saut qualitatif de gouvernance dans les prochaines années. L'accès, pour chaque citoyen wallon et bruxellois aux services associés (téléphone, télévision et radio, Internet haut débit et mobile) est un droit au XXIème siècle, semblable à celui de l'accès à l'eau potable au XIXème et au gaz de ville et à l'électricité au début du XXème siècle.

Par ailleurs, la coexistence d'un service public principal (mais aussi de télévisions locales elles aussi largement financées par des deniers publics) et d'éditeurs privés favorise un pluralisme nécessaire dans une société démocratique. Le MR considère toutefois que cette coexistence ne suffit pas et qu'il est essentiel de veiller concrètement à ce que cette coexistence s'opère dans un équilibre global du marché des médias d'information et dans une saine concurrence entre les acteurs. Par ailleurs, la RTBF doit être la vitrine des productions artistiques belges.

Un équilibre entre les opérateurs publics eux-mêmes doit également être garanti. A l'heure où les habitudes de consommation des médias sont en profonde mutation, l'enjeu démocratique de l'équilibre médiatique est primordial.

La différenciation des médias publics doit reposer sur l'accomplissement de missions de service public et sur des normes de production, de programmation, d'information et de diffusion élevées, ambitieuses et qualitatives. Les citoyens de la FWB attendent de la RTBF et des TVL qu'elles incarnent un média de service public de qualité et qu'elles collaborent efficacement afin de renforcer l'offre d'information de proximité.

Ces missions doivent répondre aux nouveaux usages des citoyens, aux besoins démocratiques culturels et sociaux, aux mutations technologiques et faire l'objet du contrôle permanent d'un régulateur fort, indépendant et doté de moyens suffisants, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Cela vaut également pour la presse écrite qui doit, elle aussi, faire face à cette mutation à laquelle il convient d'accorder une attention toute particulière.

Nos priorités

Soutenir le développement et la modernisation de la RTBF dans un univers en mutation

Le MR veut poursuivre le renforcement de la transversalité des contenus de la RTBF sur ses différents supports (radios, TV, Internet, médias sociaux, second screen), favoriser la transformation interne à la RTBF vers les métiers de production, maintenir et renforcer une place essentielle à l'information dans les programmes de la RTBF et veiller à ce que la priorité en matière d'information soit réservée à la production propre.

A cet égard, la RTBF se doit d'être exemplaire en termes de déontologie et d'indépendance journalistique. Nous voulons aussi réduire le volume de communication commerciale linéaire diffusée par la RTBF et prévoir des balises fortes pour la publicité non-linéaire.

Le MR veut également que la RTBF procède au sous-titrage systématique des interventions faites en néerlandais, en anglais et en allemand lors des journaux télévisés et des programmes d'informations au sens large et augmenter le nombre de diffusion en versions originales. Le dernier contrat de gestion accomplit un pas non négligeable dans cette direction. Dans le même ordre d'idées, nous voulons augmenter sensiblement la proportion de programmes rendus accessibles par le sous-titrage et l'audiodescription avec une priorité aux prime-time de La Une, les émissions d'information et les grands rendez-vous rassembleurs de télévision en famille. Il faut fixer des objectifs ambitieux en ce qui concerne l'accessibilité des contenus diffusés sur la RTBF en termes de sous-titrage et d'audiodescription.

Le MR veut aussi que la RTBF poursuive la diffusion des grands événements sportifs malgré le contexte d'inflation des montants des droits et élargir la portée des disciplines retransmises à des sports moins connus, renforcer la diffusion du sport féminin et du handisport. En vue de remplir cet objectif mais plus largement encore, il faut que la RTBF renforce ses partenariats avec d'autres médias de service public (France TV, VRT, etc.), avec les télévisions locales et avec la presse écrite.

Enfin, dans un souci de transparence, le MR veut que soit publié dans le rapport annuel les rémunérations de l'administrateur général et des directeurs généraux de la RTBF.

Accompagner attentivement la mise en place du DAB+ en radio

Le MR entend garantir la neutralité et le traitement équitable de l'ensemble des éditeurs de service (radios) en ce qui concerne les coûts d'exploitation dans l'infrastructure Radio Numérique Terrestre (DAB+) et leur répartition.

Nous voulons par ailleurs garantir un accès équitable aux capacités techniques des blocs numériques pour les radios indépendantes et garantir, pour les réseaux provinciaux, des accès à des capacités dans les blocs numériques concernés permettant un double décrochage provincial similaire à tout le moins à celui prévu pour Vivacité.

De manière plus générale, les différents niveaux de pouvoir devront travailler de concert à des mesures appropriées à l'investissement dans les zones blanches des territoires de Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sauver les télévisions locales francophones

Notre souhait est de pérenniser ces structures tout en n'augmentant pas le financement public qui y est consacré par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce faire, nous encourageons, sur base volontaire, les regroupements et partenariats entre télévisions locales mais aussi l'ouverture du capital de celles-ci au secteur privé, notamment dans le cadre de l'émergence de pôles multimédias. Nous souhaitons laisser aux télévisions locales le soin de se financer en faisant plus spécifiquement appel à des capitaux privés. Le MR souhaite encourager cette démarche afin d'éviter la dépendance trop systématique des télévisions locales au financement public.

A cet égard, le MR défend également la révision des critères de subventionnement des télévisions locales en diminuant significativement la pondération du critère de « production propre » et en faisant primer le critère « qualitatif » sur le quantitatif. Pour ce faire, la professionnalisation des instruments de mesure de l'audience, pour les TVL comme pour tous les éditeurs, doit être envisagée (en partenariat avec les câblodistributeurs).

Un contrôle systématique pour tous les diffuseurs

Le CSA est l'organe chargé de la régulation de l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ses missions sont de contrôler le respect des obligations des éditeurs de services (RTBF, TVL, télévisions et radios privées, etc.), des distributeurs de services (câblodistributeurs) et des opérateurs de réseaux. Depuis trop longtemps, le pouvoir de contrôle du CSA sur la principale chaîne télévisuelle privée de FWB est l'objet d'un feuilleton juridico-administratif. Les dispositions proposées dans le cadre de la nouvelle directive SMA, qui devra être transposée en droit belge, devraient permettre de clarifier la situation en mettant en place des mesures mutuellement satisfaisantes qui soumettront l'éditeur concerné, qui revendique par ailleurs clairement son ancrage belge, à l'exercice des obligations de régulation en FWB. Ce contrôle plus systématique doit aussi valoir pour les contenus diffusés sur les web-TV et sur les contenus non linéaires diffusés par tous les éditeurs de services audiovisuels.

Un indispensable soutien à la presse écrite

De nombreux pans des activités des éditeurs de presse écrite sont actuellement mis sous pression : utilisation de leurs contenus sans rémunération, concurrence frontale avec les médias audiovisuels (en raison de la convergence des médias), phagocytage des recettes publicitaires par les géants du net, etc. Les éditeurs de presse sont soumis à la mutation numérique qui touche l'ensemble du secteur.

Il importe que les pouvoirs publics puissent, dans leurs prérogatives, être attentifs à l'avenir des éditeurs de presse et des journalistes qui sont les garants d'un traitement de l'information aussi objectif, professionnel et indépendant que possible. La lutte contre la désinformation et les fake news passe aussi par le soutien à une presse indépendante de qualité. Cela vaut pour la presse quotidienne comme pour les magazines hebdomadaires.

Le MR entend ainsi maintenir des aides à la presse dans des proportions similaires et dans un cadre juridique stable, qui permet aux éditeurs de presse de procéder progressivement aux évolutions numériques inévitables dans ce secteur.

Nous soutenons au niveau européen une taxe ou une redevance sur les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) en vue d'une juste contribution des plateformes technologiques internationales à l'économie des pays vers lesquels elles dirigent leurs services et où elles perçoivent une partie de leur chiffre d'affaires.

Le MR entend poursuivre une politique d'éducation aux médias en partenariat avec diverses organisations (lapresse.be, RTBF, etc.) en vue de lutter contre la désinformation et les fake news, etc.

Nous voulons encourager la lecture de la presse quotidienne par tous, notamment les plus jeunes, à travers divers mécanismes (déductibilité fiscale d'un abonnement à un titre de presse, réduction pour les étudiants et les élèves de fin de secondaire, etc.).

Nous voulons enfin augmenter la part des communications institutionnelles relayées par la presse écrite. La télévision et la radio concentrent 2/3 des communications institutionnelles contre moins de 15% pour la presse écrite. Ce chiffre ne fait que baisser depuis plusieurs années. Les pouvoirs publics doivent pouvoir assurer une forme de pluralisme dans le média choisi pour communiquer.

De manière plus générale, pour l'ensemble du secteur, il est primordial pour le MR de :

- Procéder à un audit exhaustif du marché publicitaire belge francophone ;
- Moderniser les systèmes d'audiométrie tant pour les programmes linéaires que non linéaires.

Valoriser et découvrir notre potentiel touristique local

- Mise en place d'une politique active de valorisation des itinéraires balisés, notamment en organisant une meilleure promotion et une véritable sélection qualitative surtout pour ce qui concerne les itinéraires pédestres trop nombreux et parfois pas insuffisamment entretenus. Une cartographie et un balisage clairs, fonctionnels et homogènes des lieux et monuments touristiques wallons ou bruxellois doit être mis en place ;
- Promouvoir le folklore, les coutumes et le patrimoine immatériel locaux en les rendant plus visibles et en listant les événements susceptibles d'attirer des touristes ;
- Mieux exploiter le patrimoine industriel de nos villes et communes et développer le tourisme industriel ;
- Mettre en place un réseau qualité gastronomique entre l'HORECA et les métiers de bouche et favoriser l'apparition de nouveaux produits de bouche (micro brasseries, fromages artisanaux, etc.).
- Chèques-entreprises. Ces chèques sont organisés à l'instar du portail des entreprises en venant compléter le dispositif pour permettre aux prestataires touristiques de pouvoir obtenir des aides à la guidance ou de la mise en place d'outils technologiques comme un site Web par exemple ;
- Utilisation du « Big Data » avec les opérateurs de téléphonie mobile- pour affiner la provenance des touristes en Wallonie en vue de définir des stratégies marketing et d'organiser une promotion mieux ciblée ;
- Créer du durable dans le numérique avec un véritable « **Office de Tourisme numérique et sans papier** ». En effet, combien de dépliants, cartes, brochures ont durée de vie limitée et finissent trop souvent dans un parc à conteneurs pour le recyclage, alors qu'une très grande majorité des touristes dispose aujourd'hui d'outils numériques embarqués.
- **Mise en place d'un véritable plan d'actions pour le développement et la valorisation du tourisme d'affaires**, tant pour les investissements que pour la promotion et l'aide à la commercialisation organisée à l'échelle de la Wallonie ; à titre d'exemple Namur, Capitale de la Wallonie, manque cruellement d'une infrastructure de congrès digne des grandes villes européennes ;
- Etudes de faisabilité préalable à toute demande d'investissement public touristique subsidié, en faisant également appel à des partenariats ou fonds privés (Partenariat Public Privé) ;
- Prise en compte de nouveaux types d'investissements subsidiés dans le secteur touristique. En effet, les missions d'information et de communication des organismes touristiques évoluent non seulement avec l'utilisation des nouvelles technologies, mais peuvent être demain complétées par un souci de mobilité : aller à l'endroit où les touristes se trouvent en utilisant des « *Travel Trucks* », notamment lors de grandes manifestations évenementielles.
- Dans le souci de rationaliser les missions des différents organismes en charge du tourisme, une réorganisation s'impose pour plus de clarté et d'une meilleure utilisation des deniers publics ;

- Organiser l'élaboration de l'image de Bruxelles et sa promotion sur les marchés intérieurs et extérieurs. « *Visit Brussels* » doit en devenir l'opérateur unique et régional dont le financement devra être directement lié à la perception régionale des taxes hôtelières sur l'ensemble des 19 communes dans le cadre d'un système de financement compensatoire. L'organisation et la coordination des grands événements ainsi que la promotion des grandes institutions culturelles fédérales devront faire l'objet de collaborations étroites entre tous les niveaux de responsabilité concernés ;
- Intégration de l'ASBL Wallonie Belgique Tourisme dans l'OIP Commissariat général au Tourisme pour n'obtenir qu'un seul organisme régional du tourisme ;
- Rapprochement et collaboration entre ce nouvel organisme et l'AWEX et WBI pour l'international ;
- Suite à la réforme du Code Wallon du Tourisme et plus précisément de celle de la réduction des Maisons du Tourisme, il appert que celle-ci doit être amplifiée dans sa dynamique opérationnelle. Il importe de revoir leur financement selon des critères objectifs de « touristicité ».

Chapitre 15 : Partager les mêmes valeurs

Dans notre société, il n'y a pas de place, même infime, pour le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, le rejet des musulmans, l'agressivité contre les Occidentaux, les discriminations fondées sur la couleur des gens, l'infériorité de la femme, la violence à l'égard des LGBTI, les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés ou arrangés, etc. Seule la séparation claire entre l'Etat et les religions peut permettre la coexistence pacifiée au sein d'un même espace, en l'occurrence sur le territoire belge. La tolérance étant un phénomène qui doit aller dans les deux sens, il incombe aux fidèles des différents cultes de respecter les référents culturels et culturels des autres convictions, y compris pour ce qui concerne les non-croyants. Car, si la liberté religieuse est importante, la liberté de ne pas croire est tout aussi importante.

La promotion de l'égalité passe aussi par une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée. La difficulté de concilier ces deux aspects entrave de nombreux parents ou les familles monoparentales. On constate que beaucoup de personnes sur le marché du travail ont de grosses difficultés à répondre aux attentes imposées par leurs différentes occupations. D'autres n'ont pas le luxe de pouvoir privilégier leur vie privée et ce pour des raisons financières.

Même si les politiques semblent se saisir de la problématique depuis une dizaine d'années, il convient certainement de renforcer les efforts déjà consentis. D'autant plus qu'il est prouvé que certains aménagements dans cette matière augmentent la productivité des entreprises et l'emploi. Cette conciliation vise tout le monde : aussi bien les hommes que les femmes, les familles recomposées, les personnes devant s'occuper d'un parent malade.

L'ouverture aux autres, à la différence, la tolérance et le respect sont des valeurs libérales par excellence. Nous considérons l'égalité des chances comme un fondement du libéralisme. Sans elle, il n'y a pas de démocratie, ni de liberté réelle. Notre société permet à chacun de prendre son avenir en main et de contribuer à son fonctionnement. Cela n'est pourtant vrai que si, avant toute autre chose, nous nous débarrassons de nos préjugés, sur nous-mêmes et sur les autres.

A travail égal, salaire égal !

L'écart salarial reste une discrimination persistante entre les deux sexes même si la Belgique est l'un des Etats dans le monde où l'écart est inférieur de 10%. A travail égal, à compétences égales, le salaire doit être le même ! Aucune justification ne peut expliquer cette différence de traitement discriminatoire. Les différences de rémunération entre les hommes et les femmes (salaire de base et avantages extralégaux) doivent devenir un thème permanent de la concertation sociale. Il faut mettre fin aux écarts salariaux existants et sanctionner le cas échéant les entreprises pratiquant ces différences de traitement injustifiées. La féminisation à l'extrême de certaines professions (puéricultrices, gardes d'enfants, gardes malades, etc.) dans des secteurs souvent moins rémunérateurs impactent également globalement le salaire des femmes.

Le déséquilibre est également manifeste entre la participation des femmes dans la vie active et leur quasi-absence dans les postes de décisions, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il faut lutter contre la sous-représentation féminine au sommet des entreprises, tout en évitant la problématique de la falaise de verre. La problématique du « plafond de verre », barrière invisible et artificielle empêchant les femmes d'accéder aux plus hautes responsabilités, constitue une discrimination en contradiction flagrante avec le prescrit constitutionnel d'égalité entre les hommes et les femmes. A la tête des entreprises, on constate une hausse, limitée mais significative. L'instauration de mesures correctrices temporaires afin d'atteindre une meilleure représentation des

femmes au top management a été un facteur qui a permis d'aider à briser le plafond de verre. Les entreprises, en ce compris les entreprises publiques, doivent mieux refléter la répartition femmes-hommes.

Nos priorités

- Mettre fin aux écarts salariaux entre hommes et femmes en imposant des obligations aux entreprises ;
- Poursuivre la politique de quotas pour compter un minimum de 40% de femmes dans les CA et tendre vers la parité dans les CA des entreprises publiques. Pour les entreprises publiques, il faut également tendre vers la parité dans les comités de direction et le middle management et compter au minimum de 30% de femmes ;
- Lutter contre le « plafond de verre » et encourager l'accès des femmes aux fonctions supérieures et dirigeantes au sein de l'administration, par exemple par des actions de mentoring, par l'analyse des mécanismes qui s'installent de manière précoce dans les parcours professionnels, par un travail personnalisé sur la gestion de carrière, etc. ;
- Encourager l'entrepreneuriat féminin, en offrant une information et une formation sur les possibilités existantes et en soutenant les organismes offrant un accompagnement administratif ou financier pour démarrer une activité entrepreneuriale ;
- Favoriser la féminisation de certains métiers, notamment via le recrutement, les appels à candidatures ou la communication sur les emplois à pourvoir, la mise à disposition de locaux sociaux (vestiaires, douches, toilettes, etc.) ;
- Faciliter la conciliation de la vie professionnelle et familiale en promouvant des horaires flexibles, le télétravail, les titres-services pour la garde d'enfants, ou en vérifiant tout autre option que l'entreprise peut offrir et en portant une attention aux services de garde, création de crèches d'entreprises, d'accueil d'enfants et de personnes âgées en termes d'offre, d'horaires d'ouverture, de professionnalisation, etc. ;
- Créer un label « égalité » qui récompense les bonnes pratiques au sein de l'entreprise. Son existence est justifiée par l'effet positif de la présence des femmes dans les entreprises sur la croissance économique. La prise en compte de l'égalité dans la gestion des ressources humaines et celle de l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, en seraient des critères ;
- Développer et aider au financement des crèches d'entreprise et des regroupements de crèches par plusieurs entreprises notamment dans les zones industrielles, des parcs d'activités, des centres commerciaux, des centres de ville, etc. afin d'établir des crèches à proximité des lieux de travail des parents.

Allongement du congé de paternité et réforme des congés parentaux

Le rythme de vie des parents qui travaillent, et donc inéluctablement celui de leurs enfants, devient de plus en plus compliqué à gérer, voire pour certains, intenable. Il arrive aux familles et aux parents de ressentir le besoin de souffler.

Les besoins de conciliation sont une réalité et continueront d'augmenter. Ils concernent la petite enfance mais également certains stades d'évolution tels que l'adolescence ou encore l'accompagnement des parents âgés.

C'est pourquoi, les politiques de conciliation doivent se fonder sur l'intégralité du cycle de vie. Elles doivent également concerner autant les hommes que les femmes puisque la participation de ceux-ci à la vie familiale et domestique est de plus en plus importante. **Enfin, pour le MR, l'organisation du travail doit prendre en compte les besoins des travailleurs-parents et être vues comme un nouveau mode de fonctionnement.**

Si au début des années 2000, 91,6% des congés parentaux étaient pris par la mère, la part des hommes est désormais d'environ 30 %. **Pour le MR, il faut continuer à encourager les hommes à assumer une plus grande part des responsabilités familiales.** Il faut également évoluer vers la mise en place d'une indemnisation non discriminante, qui ne pénalise pas les familles aux revenus les plus modestes.

Les congés sont évidemment essentiels pour concilier vie privée et vie professionnelle. Le changement des situations familiales au cours de la vie peut nécessiter de consacrer plus de temps aux responsabilités familiales et de réduire ses heures de travail ou de cesser provisoirement son activité, partiellement ou totalement.

Nous proposons de :

- Prolonger le congé de paternité à 15 jours, dont 5 seraient désormais obligatoires, à prendre durant les 6 premiers mois suivant la naissance. Enfin, le MR propose **que l'indemnité octroyée pendant les 15 jours du congé paternité soit équivalente à 100% du salaire du travailleur ;**
- En cas de séjour prolongé du nouveau-né en milieu hospitalier, prolonger la durée du congé de paternité ;
- En cas de naissance multiple, prolonger la durée du congé de paternité ;
- **Instaurer la possibilité de céder une partie du congé parental au partenaire ;**
- Relever l'indemnité du congé parental à temps plein au seuil minimum de pauvreté ;
- Rendre plus souple le congé parental dans le respect de la concertation entre le travailleur et l'employeur ;
- Instaurer un congé de « conciliation » par ménage qui prendrait la forme d'un quota d'heures annuel pour faire face aux imprévus ;
- Permettre aux mères qui le souhaitent de cumuler un congé de maternité avec un mandat politique ;
- Renforcer le congé parental via la mise en place d'une indemnisation proportionnelle aux revenus assortie d'un plafond.

Un renforcement du Service pour les Créances Alimentaires

Créé en juin 2004, le Service de Créances Alimentaires (SECAL) a pour objectif de trouver des solutions au problème de non-paiement des contributions alimentaires pour enfant. Lorsqu'une pension alimentaire n'est pas payée, le créancier d'aliments (c'est-à-dire celui à qui la pension alimentaire doit être payée) peut introduire une demande auprès du SECAL. Celui-ci interviendra alors pour réclamer la pension alimentaire mensuelle (et les arriérés) auprès du débiteur d'aliments (c'est-à-dire celui qui doit payer la pension alimentaire) et pour verser, le cas échéant, des avances sur la pension alimentaire mensuelle.

Le SECAL n'intervient pas automatiquement et le créancier d'aliment doit non seulement remplir certaines conditions mais également introduire une demande. Le Service des créances alimentaires (SECAL) a connu plusieurs réformes qui ont sensiblement amélioré son accessibilité. En 2015, le plafond de ressources pour bénéficier des avances a été relevé à 1.800 € nets par mois et les créanciers

ne doivent plus s'acquitter des frais de fonctionnement. L'intégralité du salaire du débiteur peut être saisie pour payer les contributions alimentaires.

L'adoption en 2018 de la loi sur la Relance économique et la cohésion sociale a également modifié les actes de justice nécessaires pour demander l'intervention du SECAL. Dorénavant, un seul titre exécutoire suffit. Cette modification permet aux ex-cohabitants de passer par le SECAL.

Nous proposons de :

- Supprimer le plafond de revenus pour le service d'avances du SECAL et renforcer les moyens qui lui sont alloués ;
- Renforcer la publicité des services ;
- Faciliter et simplifier les procédures dans la communication des documents nécessaire pour l'obtention des droits ;
- Objectiver la méthode de calcul des contributions alimentaires ;
- Revoir la liste des sanctions pour les débiteurs défaillants ;
- Renforcer les poursuites, les mesures de répression à l'égard des débiteurs défaillants en matière de paiement des contributions alimentaires.

Lutter contre les violences envers les femmes

Les violences touchent une femme sur trois dans le monde et une femme sur cinq en Belgique. Près de 100 femmes décèdent chaque année dans notre pays des coups portés par leur compagnon. En disant cela, on est encore loin du nombre de femmes victimes de violences conjugales au quotidien. Sans oublier les violences psychologiques et/ou les comportements autoritaires et tyranniques. En Wallonie par exemple, 15.000 plaintes pour violences conjugales ont été déposées en 2016. Soit 40 plaintes par jour. La moitié de ces plaintes concernait des violences physiques. La violence inter partenaires revêt différentes formes : verbale, morale, psychologique et bien entendu physique. En Région wallonne, 1.000 plaintes pour viol sont déposées chaque année, soit 3 par jour.

Récemment le mouvement *#metoo* a montré de manière mondiale l'existence encore prégnante dans nos sociétés du sexisme et du harcèlement envers les femmes et de la persistance des violences verbales et physiques envers les femmes. De manière générale, l'égalité des chances pour les personnes d'origine étrangère, les immigrés ou les LGBTQI progresse dans notre pays mais pas suffisamment et pas assez vite. Plus de 8.000 filles, issues de l'immigration, courent aussi le risque d'excision à la faveur de vacances dans leur pays d'origine. D'autres risquent d'être victimes de crimes d'honneur et de mariages forcés quand elles grandissent. Ces pratiques sont totalement inacceptables dans notre pays et sont incompatibles avec nos valeurs.

Nos priorités

- Renforcer les projets pilotes sur les SARC (*sexual assault referral*) qui ont été lancés dans les 3 régions du pays. Il est souhaitable d'avoir un SARC par province. Il faut poursuivre et pérenniser ces projets afin de permettre un accueil spécialisé en matière de violences sexuelles à disposition 24 heures/24 et 7 jours/7. Cet outil permet d'assurer un accompagnement et un traitement multidisciplinaires de la victime axée prioritairement sur ses besoins ;
- Intensifier la politique contre les violences conjugales en permettant notamment à chaque province wallonne et à Bruxelles de disposer d'une maison d'accueil accessible 24h/24

s'appuyant sur du personnel qualifié pour écouter et accompagner les victimes et sensibiliser sur les violences conjugales en mettant l'accent sur la prévention, la détection et l'assistance aux victimes ;

- Accorder une attention particulière à la violence intrafamiliale que sont les mariages forcés, les mariages arrangés, mariages gris, blancs, les bébés papiers, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur ;
- Organiser une "cellule violence entre partenaires" ou une personne de référence au sein des CPAS ;
- Soutenir les maisons d'accueil pour améliorer la prise en charge spécifique des victimes de violences ;
- Appliquer la tolérance zéro par les parquets pour la violence interfamiliale ;
- Améliorer la formation des magistrats et la coordination entre le parquet et les intervenants (police, maison de justices, institutions et services publics, associations, etc.).

Respect des droits des personnes LGBTQI

Nous considérons l'égalité des chances comme un fondement du libéralisme. Sans elle, il n'y a pas de démocratie ni de liberté réelle. Notre société permet à chacune et chacun de prendre son avenir en main et de contribuer à son fonctionnement. Le droit à la différence est une expression fondatrice des droits de l'homme. Toute minorité quelle que soit la nature de ce qui la minorise doit bénéficier de droits identiques et ne peut être stigmatisée. La différence sexuelle entre adultes consentants, l'amour entre 2 hommes ou entre 2 femmes ou entre un homme et une femme relève définitivement de la part intime réservée à laquelle chaque être humain a droit.

Régulièrement cité en exemple par les associations de défense des droits des homosexuels, la Belgique est un des rares États dans lequel les homosexuels jouissent de droits identiques aux hétérosexuels notamment en termes de mariages et d'adoptions.

Si les droits des homosexuels ont connu des progrès importants, force est de constater que les actes de violences homophobes et de *gay bashing* sont en recrudescence dans notre pays. Il est inacceptable que des personnes puissent être victimes de violences uniquement en raison de leur orientation sexuelle supposée. Il faut lutter avec plus de fermeté contre les violentes faites aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres et intersexuelles (LGBTQI) et punir davantage le caractère homophobe des agressions. En tant qu'acteur international, la Belgique doit aussi continuer à faire de l'orientation sexuelle et des droits des LGBTQI un thème principal dans le dialogue politique avec les pays partenaires de la coopération au développement et sanctionner financièrement si besoin les pays qui criminalisent encore les minorités sexuelles ou ne respectent pas le droit des minorités notamment religieuses.

Sous cette législature, le gouvernement fédéral a également permis de réaliser des avancées majeures dans le droit des personnes transgenres en respectant des principes de Yogyakarta. Ces avancées ont notamment permis de supprimer la stérilisation forcée en cas de changement de sexe, de changer de prénom plus facilement, le libre accès aux traitements hormonaux et chirurgicaux sans tutelle psychiatrique et des règles claires pour la préservation de la filiation.

Notre action internationale sur l'éthique, les principes de Jogjakarta, le respect des droits humains, le dialogue et la tolérance. Notre diplomatie doit y consacrer une attention particulière afin de lutter contre les discriminations envers les LGBTQI existant dans les pays partenaires de la coopération belge.

Nos priorités

- Développer le Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTI. Le plan actuel couvre jusque l'année 2019. Le prochain plan doit également être transversal et être interfédéral ;
- Sensibiliser les forces de l'ordre et les agents de prévention dans les commissariats sur les violences homophobes, notamment dans les commissariats proches des lieux où les violences homophobes ont lieu. L'objectif est d'encourager les victimes d'actes homophobes à porter plainte en cas d'agression, d'incitation à la haine et d'assurer un suivi de l'évolution des phénomènes de gaybashing ;
- Créer une cellule au sein du collège des Procureurs généraux (Parquet) qui coordonne la politique des poursuites à l'encontre des personnes qui se rendent coupables d'actes homophobes et qui collecte toutes les données statistiques nécessaires aux futures actions de prévention et de sensibilisation ;
- Sensibiliser les employeurs aux questions LGBTQI ;
- Sensibiliser aux droits des LGBTI et aux différences d'orientation sexuelle dans les cours d'EVRAS mais aussi dans les cours de citoyenneté donnés dans le cadre du parcours d'intégration ;
- Mettre en place un accueil temporaire d'urgence pour les jeunes LGBTQI mis à la porte de chez eux en coordination avec les maisons d'hébergement et la Fédération des Maisons arc-en-ciel ;
- Soutenir les Maisons Arc-en-ciel et les associations LGBTQI;
- Sensibiliser l'inspection du travail autour de la discrimination envers les personnes LGBTQI.

Lutter contre les discriminations et le racisme et l'antisémitisme

La construction d'une citoyenneté effective, la volonté de mettre l'égalité des chances au cœur de ce processus sont autant de valeurs communes que le MR continuera aussi à promouvoir. Chaque individu a droit au respect de son intégrité et au respect de ses convictions si ces dernières correspondent au cadre de la loi. Les actes de racisme et d'antisémitisme sont malheureusement toujours d'actualité dans notre pays. Lutter contre de tels comportements doit être une priorité et ce dès, le plus jeune âge. Le racisme n'est pas une opinion c'est un délit qui doit sévèrement puni au même titre que doit être puni la discrimination à l'embauche, au logement ou les incivilités du quotidien dont sont trop souvent victimes les personnes d'origine étrangère. Depuis quelques années on note également un retour de l'antisémitisme. Récemment en France, des gens ont été délibérément tués parce qu'ils étaient juifs, en Belgique le Musée juif a été ciblé dans un attentat.

L'antisémitisme est un déshonneur pour notre pays et nous devons le combattre sans répit.

Nos priorités :

- Elaborer un plan d'action interfédéral contre le racisme : trop nombreux sont les citoyens à être encore fréquemment victimes de discriminations fondées sur des critères raciaux. Les prochains gouvernements tous niveaux de pouvoir confondus doivent élaborer ensemble un plan d'action interfédéral afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination raciale ;
- Evaluer les décrets, lois et ordonnances antidiscrimination ;
- Créer une Institution nationale des Droits Humains conforme aux Principes de Paris. Cet institut serait un mécanisme chapeautant les organismes déjà existants (IEHF, Myria, Unia) comme demandé par les Principes de Paris et l'ONU. La Belgique dispose déjà de toute une série d'organes, fédéraux, communautaires, régionaux ou interfédéraux dont le statut, le mandat et les compétences relèvent partiellement d'une Institution nationale des droits humains (INDH), mais elle ne dispose pas d'une institution en tant que telle.

Or, une recommandation allant dans ce sens est adressée par les organes des Nations Unies à la Belgique de manière constante et répétée depuis plusieurs années ;

- Permettre dans chaque commune une meilleure inclusion et intégration des personnes étrangères en séjour légal ;
- Collaborer avec les opérateurs belges de télécoms pour lutter contre les diffusions à caractère raciste, antisémite ou négationniste
- Maintenir la protection renforcée des bâtiments religieux, éducatifs et culturels juifs, et ce en étroite collaboration et en dialogue avec les communautés et les associations ;
- Désigner un « coordinateur de la lutte contre l'antisémitisme » et de lui mettre à disposition tous les instruments et le soutien nécessaires pour lui permettre de faire son travail le plus efficacement possible ;
- Remettre en place la cellule de veille chargée de la lutte contre l'antisémitisme et de la réunir au minimum deux fois par an, et de faire publiquement rapport de ses réunions.

Plus d'emplois pour les personnes handicapées

Un handicap contribue à la vulnérabilité de la personne en matière d'emploi et d'inclusion sociale.

Le financement des soins ou la gestion d'une situation de handicap de grande dépendance renforcent le risque de pauvreté : coût des soins et de l'hébergement, sacrifices professionnels liés à la prise en charge de la personne, investissement en matériel, etc.

Pour le MR, les effets du « prix de l'amour » sont une entrave au bien-être des personnes en situation de handicap. En effet, afin de couvrir les frais liés à son handicap, la personne handicapée reçoit une allocation d'intégration, dont le montant dépend de son degré d'autonomie. La législation actuelle prévoit que le montant de l'allocation d'intégration de la personne handicapée est **réduit en fonction des revenus du conjoint de cette personne. C'est ce qui est communément appelé « le prix de l'amour ».** Le MR défend depuis de nombreuses années une immunisation plus importante des revenus du conjoint ou du partenaire d'une personne bénéficiant d'une allocation d'intégration.

Il est en effet évident que le handicap ne disparaît pas ni par suite d'une mise au travail ni par suite d'une mise en ménage.

Le MR aura entre autres obtenu sous la législature précédente, une immunisation totale des revenus du conjoint ou du partenaire jusqu'à concurrence de 39.287€ (index actuel) pour le calcul de l'allocation d'intégration, quelle que soit la catégorie de handicap.

Parce que ces personnes ont eux aussi droit à une vie digne dans le respect de leur différence, le MR formule des engagements.

Nos priorités :

- **Mettre fin au « prix du travail » et au « prix de l'amour »** et lutter contre les pièges à l'emploi en permettant au bénéficiaire d'une allocation d'intégration de travailler si elle le souhaite et dans la mesure de ses capacités ;
- Augmenter le montant des allocations de remplacement de revenus pour les personnes handicapées pour atteindre le seuil de pauvreté ;
- Encourager le travail des personnes handicapées ;
- A l'instar de la Flandre, instaurer un tarif social électronique de l'eau pour les personnes atteintes d'un handicap afin de diminuer leur facture.

- **Améliorer l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap via un soutien supplémentaire aux Entreprises de Travail Adapté** et l'introduction d'une labellisation spécifique pour les formations qui leur sont destinées ;
- **Veiller au respect effectif du quota** de 3% d'emplois réservés au recrutement de personnes handicapées dans le secteur public ;
- De revoir les modalités de recrutement et d'accueil des personnes handicapées dans la fonction publique.

L'aidant proche

Les aidants proches jouent un rôle central dans l'aide, le soutien et l'accompagnement des personnes dépendantes, de tous âges, malade et/ou handicapées en déficit d'autonomie. Soutenir les aidants proches est essentiel pour leur permettre de remplir leurs missions sans compromettre leur propre santé ou leurs revenus. Les mesures de soutien sont aujourd'hui délivrées par plusieurs secteurs du système de sécurité sociale (par exemple, de retraite, de chômage, de l'assurance obligatoire des soins de santé), ce qui rend difficile l'établissement d'une stratégie unique et cohérente pour couvrir les besoins des aidants proches.

Plusieurs mesures globales visant à améliorer le statut des aidants proches ont été adoptées par le Gouvernement fédéral telles que la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi avec maintien d'une allocation, le droit au crédit-temps et son assimilation étendu de 12 mois pour les salariés ou encore la création de nouveaux droits pour les indépendants.

Plus récemment, grâce au MR, le Parlement s'est accordé sur la reconnaissance d'un statut officiel pour les aidants proches à partir du 1^{er} octobre 2019. Le texte prévoit la reconnaissance d'un statut aidant proche pour les aidants proches de personne atteinte d'une dépendance et non plus seulement de grande dépendance ainsi que la reconnaissance du statut d'aidant proche pour les mineurs. Pour les aidants proches reconnus, le congé à temps plein pour assistance médicale est étendu de douze à dix-huit mois. Le congé pourrait être pris à temps-plein ou mi-temps (dans ce cas, le congé passera de 24 mois à 36 mois). Le congé sera également assimilé pour le droit à la pension et une possibilité d'une reconnaissance comme aidant proche est introduite pour les travailleurs absents de longue durée qui reçoivent une indemnité maladie (avec condition d'une autorisation du médecin-conseil).

Par ailleurs, si la reconnaissance des aidants proches et l'octroi de droits sociaux spécifiques relèvent essentiellement du fédéral, les Communautés et les Régions ont un rôle important à jouer en termes de construction de réponses adaptées et de dispositifs de soutien à mettre en places en réponses aux besoins spécifiques des aidants proches.

Nos priorités :

- Améliorer l'accès aux informations pour tous les aidants proches et leurs familles ;
- Renforcer et diversifier l'offre de répit, notamment par le soutien et le développement de structures d'accueil de court séjour et de convalescence adaptées aux besoins de la personne aidée et de son aidant ;
- Financer et développer les gardes à domicile, en particulier les gardes de nuit ;
- Soutenir et développer les initiatives visant un meilleur accompagnement psycho-social préventif des aidants proches en renforçant les possibilités d'accompagnement et de soutien
- Continuer à renforcer la conciliation emploi-famille pour les aidants proches ;

- La création d'un label « Aidants proches » pour les services agréés dont les équipes se sont formées au partenariat avec les aidants proches et/ou ayant comme objet une action spécifique à destination des aidants proches ;
- Faciliter l'accès des aidants proches à l'information ;
- Soutenir les initiatives qui permettent de donner du répit aux aidants proches ;
- Rendre les plus flexibles les systèmes actuels de congés et de crédits-temps.

Le droit à la différence mais pas la différence des droits

Au cours de ces dernières décennies, notre pays a accueilli un nombre considérable de personnes d'origine étrangère. Coexistent désormais plusieurs cultures, plusieurs traditions, plusieurs langues et plusieurs religions. Une telle diversité est une richesse pour une société, elle entraîne davantage d'activités, suscite davantage de connaissances et multiplie les choix de vie possibles. Mais pour qu'une telle diversité soit vécue comme un apport positif et mutuel, un socle commun de valeurs est nécessaire. A défaut, c'est la cohésion de la société pluriculturelle toute entière qui est menacée. L'expérience montre que vouloir réussir l'intégration, vouloir réussir l'interculturalité au sein de la société belge - laquelle a une histoire, des traditions, des principes et valeurs issus de notre propre évolution historique et sociale - requiert l'acceptation des principes fondateurs et des valeurs fondamentales de notre pays.

En effet, la pluralité des convictions religieuses peut malheureusement parfois, pas seulement à cause de minorités radicalisées et agissantes, entraîner des replis communautaristes, au détriment de la citoyenneté commune. Semblables divisions et tensions, voire discriminations et agressions, entre personnes d'origines et de convictions différentes, sont à l'opposé de la société de liberté qui fonde notre projet libéral. C'est pourquoi le MR avance un ensemble de propositions équilibrées dont l'objectif premier est de favoriser le maximum d'épanouissement et de bien-être au plus grand nombre possible de citoyens et ce dans le respect mutuel et sur base des droits, devoirs et libertés définis par la Constitution belge et la Charte européenne des droits fondamentaux.

Le MR se prononce clairement en faveur d'une société où les citoyens sont traités de manière égale et partagent un patrimoine commun de valeurs incluant notamment l'égalité des hommes et des femmes, la liberté de pensée et d'expression, la liberté de conviction, le droit de choisir et d'exercer sa religion, tout autant que le droit d'en changer, le droit de ne pas croire et de caricaturer. Le MR entend poursuivre la lutte contre les traitements discriminatoires liés aux origines, à la couleur de peau, à l'appartenance religieuse, culturelle ou ethnique ou aux choix sexuels, etc. De même, doivent être évitées les formes diverses d'accommodements raisonnables qui sont une atteinte directe à l'intégration dans la société.

Le MR s'oppose aux revendications menées par des groupes, souvent minoritaires, visant la manifestation de leurs replis identitaires ainsi que le rejet public de leur appartenance au socle commun de valeurs. Le communautarisme est le contraire de l'universalisme démocratique : c'est le choix de vivre isolé, séparé des autres, voire opposé aux autres.

Si les cultures diverses ont droit de cité et sont dignes de reconnaissance et de protection au sein de notre Etat démocratique, c'est à la condition première d'accepter le primat de la loi civile et démocratique, égale pour toutes et tous, sur la règle religieuse.

L'effort d'intégration repose aussi sur les nouveaux arrivants souhaitant vivre en Belgique et peut-être acquérir la nationalité belge. Ils doivent avoir l'ambition de s'intégrer tant sur le plan économique (être capables de faire vivre leur famille) que sur le plan sociétal (en respectant les valeurs démocratiques de notre pays). Vivre en Belgique n'implique évidemment pas de renoncer à toute sa culture d'origine mais selon les pays et les cultures, à renoncer à ce qui est *de facto* incompatible : entre autres,

l'excision, l'interdiction de changer de religion ou l'inégalité des hommes et des femmes... On ne peut transiger sur ces principes à vocation universelle.

Enfin, l'intégration doit devenir une priorité de nos politiques et est la condition *sine qua non* au développement de la société interculturelle pacifiée. Erreurs, attentes, politique de l'autruche, hésitations ont souvent marqué ces politiques. Pour le MR, il paraît essentiel de ne pas commettre les erreurs du passé vis à vis de personnes amenées à vivre en Belgique et, donc, de mettre en œuvre des mesures visant pleinement à leur intégration et à leur émancipation. L'intégration est un long processus qui n'est possible que si un grand nombre d'acteurs - Etat, citoyens, société civile et, évidemment, les personnes en cours d'intégration elles-mêmes - acceptent, dans les actes de tous les jours de rendre concrète et efficiente cette insertion.

Pour les primo-arrivants, il est évident que le premier facteur d'intégration est la connaissance de la langue et des valeurs de base de notre démocratie. C'est la raison pour laquelle le MR plaide avec force depuis 2004 pour qu'à l'instar de la Flandre, les autres régions du pays se dotent d'un parcours d'intégration obligatoire pour les primo-arrivants (langue, intégration civique, plan d'insertion socio-professionnel).

Trouver sa place dans la société ne peut se faire qu'au prix d'un certain nombre d'efforts, d'apprentissages et de respect de nos valeurs. Le parcours d'intégration doit aussi se comprendre et se voir comme un tremplin social permettant à tous les étrangers de trouver un emploi et de bénéficier ainsi, comme pour leurs enfants, de « l'ascenseur social ». Intégrer, c'est obligé. Le primo arrivant a des droits mais aussi des devoirs. Le parcours d'intégration doit faire partie de ces devoirs.

Les crimes haineux, c'est-à-dire des crimes motivés par la haine de la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur similaire, ont malheureusement connu une certaine recrudescence dans notre pays. Lutter contre de tels comportements doit être une priorité et ce dès le plus jeune âge. Par ailleurs, l'incitation à la haine ou à la discrimination ne constitue pas une opinion mais bien un délit qui doit être sévèrement puni. Le MR entend appliquer en la matière, une politique de tolérance zéro.

Nos priorités

- *La neutralité de l'Etat et l'impartialité de son action*

Les services publics ont un devoir de neutralité dans l'exercice de leurs missions de service public et dans leurs rapports avec tous les citoyens. L'administration et les services publics, de par leur fonction de service, doivent observer la plus grande neutralité en matière de signes convictionnels.

Un fonctionnaire, quel que soit son rang, doit observer strictement, dans l'exercice de ses fonctions, à l'égard des citoyens, les principes de neutralité et d'égalité des usagers. Cette volonté de neutralité traduit aussi une obligation d'égalité de traitement mais en outre de sentiment d'égalité de traitement face à l'administration.

Le MR est en faveur de l'interdiction du port ostentatoire de tout signe convictionnel, c'est-à-dire évocateur d'une appartenance religieuse, politique ou philosophique, dans la fonction publique, les bureaux de vote et l'enseignement obligatoire pour les élèves et les professeurs. Pour atteindre cet objectif, nous estimons que les agents fédéraux, régionaux, communautaires, locaux et provinciaux travaillant pour des structures publiques doivent s'abstenir de toute manifestation philosophique, religieuse, politique ou partisane. Il en va de même dans les organismes pararégionaux (UAP) et les structures associatives et privées financées par les pouvoirs publics. Cette obligation vaut également

pour les personnes en charge de fonctions électives (Ministres, députés, Bourgmestres, Echevins et Présidents de CPAS, conseillers communaux). Pour le MR, l'ensemble des élus quel que soit leur niveau doivent s'abstenir du port ostentatoire des signes convictionnels religieux.

Cette interdiction du port ostentatoire de tous les signes convictionnels concerne également les hôpitaux publics dans la mesure où le personnel participe par sa profession à une mission de service public. Il en va naturellement de même pour l'école tant pour les élèves que pour les professeurs dans le réseau officiel de la Fédération Wallonie Bruxelles et dans le réseau officiel subventionné. Seule l'impartialité de l'Etat peut donner la garantie de la liberté de culte pour tous.

Respecter la société, c'est respecter ses valeurs et ses lois et les faire siennes. Il en va ainsi de l'égalité homme - femme, de la neutralité de l'Etat et de la nécessaire séparation entre l'Eglise et l'Etat. L'ensemble des agents des services publics (fonctionnaires et contractuels, dans le cadre des fonctions publiques d'Etat) devra suivre une formation obligatoire à la neutralité et à l'impartialité des pouvoirs publics. La Région doit être le garant du vivre ensemble et de la neutralité. Dès lors, tout soutien de la Région (attribution de subvention, agrément, soutien à un événement) doit être systématiquement conditionné au respect de ces valeurs.

- ***Création d'un observatoire de la neutralité***

A l'instar de l'observatoire sur la laïcité en France, cet observatoire assisterait les gouvernements du pays dans le respect de la neutralité et de l'impartialité des mesures prises. Cet observatoire pourrait produire des analyses, des études permettant d'éclairer les différents gouvernements et parlements sur les politiques menées. Il aurait aussi un pouvoir d'initiative en proposant toute mesure pour améliorer le respect de la laïcité dans notre pays.

L'observatoire de la neutralité serait chargé aussi d'un monitoring et d'un rapport sur les incidents relatifs à la laïcité, à la contestation des valeurs fondamentales, et au non-respect des exigences minimales de la vie dans notre société afin d'établir une cartographie claire des dérives et de pouvoir y remédier directement et concrètement.

- ***Refuser les accommodements raisonnables***

Le MR a toujours clairement indiqué qu'il refusait la mise en place des accommodements raisonnables. Ces derniers ne font que fragmenter la société et met à mal le vivre-ensemble. Il n'est donc pas question de mettre en place des heures de piscine différents pour les hommes et les femmes ou de mettre en place de nouveaux jours fériés selon les religions dans les écoles ou les entreprises.

- ***Etiquetage de la viande estampillée confessionnellement***

Le bien-être animal est une compétence régionalisée depuis des années et est donc soumise à diverses réglementations. Ainsi la Wallonie a voté la fin de l'abattage rituel qui est par exemple, toujours en vigueur à Bruxelles. Mais l'importation de viande reste possible depuis l'étranger.

Nous estimons que d'une manière générale chaque citoyen a le droit de savoir si la viande qu'il achète et qu'il consomme a été ou non tuée de manière à respecter un rite religieux ou pas ou à respecter le bien-être animal. Les consommateurs sont en droit de savoir le type de viande qu'ils achètent.

Il est normal que chaque consommateur puisse, en connaissance de cause, faire le choix de ce qu'il consomme. Il est de même normal que les Musulmans ou les Juifs veuillent manger des produits en conformité avec leur religion, tout comme il est normal que des personnes qui ne le souhaitent pas

puissent manger de la viande « non confessionnelle » sans oublier les individus pour qui le respect du bien-être animal est une priorité et qui ne souhaitent pas cautionner certains types d'abattages pratiqués sans étourdissement des animaux. Pour ce faire, le MR souhaite adapter la réglementation européenne afin de mettre en place cet étiquetage.

- ***Reconnaissance de l'hindouisme et bouddhisme***

Le MR est en faveur d'une reconnaissance rapide du bouddhisme et de l'hindouisme dans notre pays et la mise en place d'un financement correct pour ces deux mouvements philosophiques présents dans notre pays depuis maintenant plusieurs décennies et qui ont prouvé leur intérêt social.

- ***Contrôler le financement étranger des cultes***

La question du financement étranger des cultes n'est pas neuve. Le financement des cultes par l'étranger que ce soit des pays, des particuliers ou des ASBL doit être d'avantage contrôlé notamment via la CTIF. La transparence financière doit être la norme.

- ***Formation et devoirs des Ministres des Cultes***

De par leur fonction et leur rôle social, les ministres du culte ont un rôle à part et important au sein de leur communauté respective. A ce titre, leur formation et la connaissance du pays dans lequel ils exercent leur culte est essentiel tant au niveau des valeurs prévalant que de l'Histoire du pays d'accueil et de la connaissance de la langue.

Parfois, certains ministres du culte ont une connaissance insuffisante du contexte belge et européen et ne parlent pas ou très peu la langue du pays. Or des ministres du culte bien formés peuvent jouer un rôle important sur la voie de l'intégration et du vivre ensemble. Afin de rencontrer ces exigences, la Belgique a tout intérêt à collaborer plus intensivement avec les pays d'origine d'où proviennent certains Ministres du culte par exemple certains pays africains, le Maroc et la Turquie qui envoient de nombreux imams dans notre pays chaque année.

Tous les Ministres du culte devront adhérer et signer la Charte de la Citoyenneté adhérant aux valeurs de l'Etat de droit et de la démocratie belge : chaque ministre du culte doit être respectueux des valeurs démocratiques et citoyennes de l'Etat de droit : la neutralité, l'égalité homme-femme, la liberté religieuse

Chaque ministre du culte devra aussi connaître une des langues nationales. Cette connaissance est primordiale pour instaurer le dialogue avec sa communauté et notamment les plus jeunes. Les ministres du culte provenant d'un pays étranger doivent suivre obligatoirement un parcours d'intégration avant d'exercer son magistère.

Enfin, le MR souhaite une meilleure application de l'article 268 du code pénal qui punit les ministres du culte qui « dans l'exercice de leur ministère, par des discours prononcés en assemblée publique, auront directement attaqué le gouvernement, une loi, un arrêté royal ou tout autre acte de l'autorité publique ». Les outils existent donc pour lutter contre les prêches radicaux et allant à l'encontre des valeurs de notre société mais il doit être davantage utilisé.

- ***Refuser toute dérogation au contenu des programmes scolaires et au respect du principe de mixité dans l'enceinte scolaire***

Il ne peut être admis que l'école prive ses élèves ou certains d'entre eux des connaissances vérifiées et avérées au motif que celles-ci peuvent heurter des croyances religieuses. Des connaissances

scientifiques inscrites dans les programmes scolaires sont remises en cause et parfois niées au sein de certains mouvements religieux. Ainsi, au nom de leur adhésion à une religion qui prône des théories telles que le créationnisme par exemple, certains élèves revendiquent le droit de ne plus assister aux cours de biologie. Par ailleurs, certains professeurs d'Histoire hésitent à aborder l'étude de la Shoah afin de ne pas devoir affronter l'opposition de certains élèves influencés par les idées révisionnistes ou antisémites. L'Histoire, qui est sans doute actuellement la matière la plus contestée, doit faire l'objet d'une attention particulière pour éviter toute autocensure sur les thèmes les plus sensibles (la Shoah, l'esclavage, la colonisation, la décolonisation, les migrations, etc.).

Par ailleurs, l'ensemble des élèves doit pouvoir bénéficier des cours d'éducation physique et de natation qui font partie intégrante du programme scolaire. Il en est de même pour les activités parascolaires (excursions, classes vertes, visites culturelles, etc.) organisées sous la responsabilité des établissements scolaires. Nous estimons nécessaire de renforcer le contrôle de l'absentéisme scolaire et des dispenses de cours sur base de certificats médicaux.

- ***Pas de différences religieuses dans les cantines scolaires***

Dans la société ouverte et tolérante que nous connaissons, chaque individu est libre de suivre les choix alimentaires et les prescrits religieux qu'il souhaite dans sa sphère privée. En ce qui concerne les cantines scolaires, pour des raisons simplement pratiques d'organisation et de coût, il est impossible de proposer des menus à la carte (halal, casher etc.). La première préoccupation en la matière est de proposer des menus sains et équilibrés à prix démocratiques.

Une cantine scolaire n'est pas un restaurant. Il n'est évidemment pas question de rayer certains aliments des menus scolaires sous prétexte que l'une ou l'autre religion n'en veut pas. Les prescrits des uns n'ont pas à influencer l'alimentation des autres. Ceci dit, pour des raisons de santé publique, il est important que chaque enfant puisse recevoir un repas chaud par jour. Le Mouvement Réformateur ne se prononce pas contre le principe d'une alimentation différenciée dans les cantines scolaires, un repas végétarien par exemple, pour autant que deux conditions soient remplies. Il importe tout d'abord que le choix du menu différencié fasse l'objet d'une demande expresse des parents et que les élèves d'une appartenance spirituelle spécifique ne soient pas dirigés automatiquement vers le menu alternatif. Dans cette mesure, l'existence de menus différenciés dans les écoles s'inscrit dans le cadre d'une société interculturelle.

- ***Comportements médicaux : remboursement des soins des femmes victimes d'excisions***

Le nombre de femmes victimes de mutilations génitales reste important dans notre pays. En 2014, une étude réalisée par le SPF Santé publique démontrait que 13.112 femmes excisées vivaient en Belgique. Parallèlement, l'étude qualifiait 4.084 femmes comme « potentiellement à risque d'excision ». Sur le plan pénal, depuis 2000, l'article 409 du code pénal sanctionne le fait de favoriser les mutilations génitales. Il faut permettre un meilleur accès et un remboursement total des soins et des opérations liées à la reconstruction génitale des femmes victimes d'excision.

- ***Comportements médicaux : interdire la délivrance de certificats destinés à conforter des convictions religieuses, philosophiques ou culturelles***

Il ne saurait être question pour des médecins de délivrer des certificats d'attestation de la virginité ou des certificats destinés à conforter des convictions religieuses, philosophiques ou culturelles. En effet, par la délivrance de ces certificats, notre système et donc notre pays cautionnent cette pratique qui va à l'encontre des principes démocratiques cités plus haut que nous défendons. Si les médecins ne peuvent plus émettre de tels certificats, cela attestera de la volonté de notre pays de ne pas cautionner

ce genre de pratiques non respectueuses de la femme. De plus, les médecins qui sont actuellement confrontés au dilemme de devoir délivrer ou non ce type d'attestations seront protégés par la sécurité juridique qui résultera de l'interdiction posée par le législateur. Cette mesure vise par exemple à interdire les certificats de complaisance pour éviter certains cours comme les cours de gymnastique ou de natation ou pour s'absenter et célébrer certains jours de fête durant l'année scolaire.

- ***Renforcer le parcours d'intégration***

Le parcours d'intégration a été fortement renforcé et rendu obligatoire en Wallonie. Grâce au gouvernement wallon MR-cdH, les primo-arrivants doivent suivre 400 heures de cours de langues et 60 heures de citoyenneté. Malheureusement à Bruxelles, le parcours d'intégration ne devrait être obligatoire qu'en 2020 ! 2 bureaux d'accueil ont été mis en place et un troisième le sera prochainement. Ce qui semble fort peu vu les besoins et les urgences... Un focus doit également être mis sur l'importance du socle commun des valeurs notamment par rapport à l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation Eglise-Etat, le respect du choix de l'orientation sexuelle, le respect de la communauté LGBTI et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Il est nécessaire également de davantage mettre l'accent sur l'orientation socio-professionnelle dans le cadre du parcours d'intégration notamment le lien direct avec la formation professionnelle des primo-arrivants. Le MR souhaite également la création d'une Agence régionale d'immigration et d'intégration, chargée de coordonner, de mettre en œuvre et d'évaluer la stratégie d'action de l'ensemble des politiques liées à l'accueil des personnes primo-arrivantes.

- ***Adoption de la « Charte de la citoyenneté »***

Cette Charte informerait chacun sur ses droits et obligations et reprendrait les grands principes de l'Etat de droit, des Droits de l'Homme et du Citoyen et de la Démocratie. Un « guide de la citoyenneté », conçu comme outil pédagogique, pourrait prendre appui sur la Charte pour en promouvoir et en développer les principes. Cette charte mentionnerait par exemple, l'égalité des hommes et des femmes, la liberté d'expression, la liberté de croire ou de ne pas croire, le droit à la liberté d'orientation sexuelle et à l'autodétermination. Chaque primo-arrivant devrait signer cette charte et l'accepter à son arrivée sur le territoire.

- ***Développer l'accès à l'emploi***

L'emploi représente souvent la meilleure garantie pour une intégration rapide dans la société. Plusieurs mesures peuvent être prises avant de favoriser l'emploi des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans notre pays comme la poursuite des campagnes d'informations et de sensibilisation de lutte contre la discrimination auprès des employeurs et les sociétés d'intérim.

Nous devons développer une politique de l'emploi volontariste pour les personnes primo-arrivantes : valorisation des compétences et des qualifications antérieures, favoriser l'accompagnement à la création d'entreprises, développer l'accès au crédit souvent plus difficile pour les personnes étrangères.

Nombre de personnes étrangères souhaitent se lancer comme indépendants. Aux pouvoirs publics de mettre en place un ensemble de mesures visant à favoriser l'insertion professionnelle des entrepreneurs étrangers : Bureaux de conseil, séances d'information, brochures informatives dans plusieurs langues, cours de gestion adaptés aux populations immigrées en collaboration avec les centres régionaux de formation aux PME... Vu les nombreuses difficultés que doivent affronter les entrepreneurs immigrés, il serait nécessaire de renforcer l'égalité des chances dans la création

d'entreprise et de permettre à ces entrepreneurs ressortissants de pays tiers d'utiliser pleinement leur potentiel entrepreneurial. La Flandre a mis en place un ensemble de mesures d'accompagnement visant à favoriser la formation et l'insertion professionnelle des allochtones, notamment pour les entrepreneurs. Dans les organismes flamands, différents soutiens sont proposés aux personnes étrangères : séances d'information dans plusieurs langues, brochures informatives dans plusieurs langues, cours de gestion adaptés aux populations immigrées en collaboration avec les centres régionaux de formation aux PME, cours de business et management pour les micros entrepreneurs ou encore des cours en entreprenariat pour les candidats étrangers.

Il est également essentiel de mieux sensibiliser les employeurs au concept de la responsabilité sociétale et, partant, sur les moyens qu'elles ont de contribuer à la lutte contre la discrimination à l'embauche et à la promotion de la diversité. Les lois visant à lutter contre les discriminations, notamment à l'embauche doivent être strictement respectées. Il faut inciter les employeurs à participer au changement des mentalités en développant une politique de l'égalité et de la diversité dans le milieu du travail. Il faut renforcer à cet effet la concertation entre les partenaires sociaux et les associations de lutte contre les discriminations afin d'améliorer la sensibilisation sur cette question.

Chapitre 16 : Une immigration mieux contrôlée

Les Libéraux ont repensé la politique d’asile et d’immigration dans un ensemble cohérent alliant le réalisme, l’humanisme et la fermeté. Assumée, contrôlée et correctement gérée, la migration peut constituer un apport positif à notre société, tant au point de vue du développement économique que sur le plan culturel et humain. Pour conserver la confiance de la population, la politique d’asile et d’immigration doit garantir l’exécution et le contrôle des règles en vigueur tout en luttant drastiquement contre l’immigration illégale et en sanctionnant tous les abus en la matière. Nous sommes un pays des droits de l’homme mais nous sommes intransigeants avec nos lois et nos valeurs. Nous devons trouver une voie médiane entre la politique de frontières ouvertes prônée par les partis de gauche et l’immigration zéro prônée par des partis extrémistes. Ces deux politiques seraient dramatiques pour notre pays et notre système social.

La lutte contre l’immigration clandestine doit s’intensifier, en particulier contre les passeurs qui envoient sans scrupules des centaines de milliers de personnes, principalement sur des bateaux de fortune, traverser la Méditerranée. Personne ne devrait risquer sa vie en tentant de traverser la Méditerranée. Un juste équilibre doit en outre être trouvé entre les droits et les devoirs des migrants. Plus que jamais la lutte contre les passeurs et contre l’immigration illégale doit être intensifiée. Il n’est par contre pas question de criminaliser l’aide humanitaire. Un contrôle strict des frontières extérieures de l’Union est indispensable. Ce contrôle passe aussi par l’instauration d’une politique de retour humaine et efficace, l’inclusion de la dimension migratoire à notre politique de coopération au développement et la conclusion d’accords de réadmission avec les Etats tiers.

Toutes les personnes tentant de frauder doivent être strictement sanctionnées car la Belgique ne peut donner l’image d’un « Eldorado » laxiste. Les retours forcés et volontaires doivent être accélérés. La migration ne peut pas entraîner un retard de développement dans les pays tiers et qu’elle doit également bénéficier au développement des pays d’origine. Enfin, pour les personnes qui sont admises légalement sur le territoire, le MR est en faveur d’une politique favorisant l’intégration. Tous les primo-arrivants doivent suivre des cours de langues, adhérer à nos valeurs, pouvoir trouver un travail et s’émanciper ainsi dans notre société.

Le MR défend le Pacte mondial sur les Migrations décidé et piloté par l’ONU. Ce pacte, qui est non-contraignant, vise à proposer une approche commune de la gestion des migrations et un cadre pour des migrations sûres et légales. Il s’inscrit donc pleinement dans la vision d’une politique migratoire humaine mais ferme adoptée par le MR. Dans le cadre de l’élaboration de ce pacte mondial, un processus d’analyse intra-belge et intra-européen s’est tenu depuis 2016. A cet égard, un accord intra-belge est intervenu pour défendre la position de la Belgique dans les négociations sur le Pacte.

Le MR a été favorable à la signature par la Belgique de ce Pacte mondial sur les Migrations pour plusieurs raisons. Il est important de trouver des solutions globales et concertées, au niveau européen notamment.

C’est ainsi que le droit d’asile pourra être garanti et que l’immigration illégale et le trafic des passeurs pourront être combattus sans relâche. Enfin, il est plus que nécessaire que les questions d’asile et de migration concernent également l’ensemble des pays de la communauté internationale et plus uniquement l’Europe. Le texte est cohérent avec le projet politique du MR en matière d’asile et de migration. Il trouve d’ailleurs son fondement dans une série de textes internationaux auquel la Belgique adhère. Le Pacte établit en outre clairement la différence entre la migration légale et illégale

et rappelle aux Etats tiers l'obligation de reprendre leurs nationaux en situation illégale en Europe. Ces deux points sont au cœur de notre programme en matière d'immigration. Toute personne en situation illégale dans notre pays doit rentrer dans une procédure de retour volontaire ou forcé le cas échéant. Ce pacte nous permettra de développer une politique de retour et de réadmission encore plus efficace notamment avec les pays africains. Ce point est capital à nos yeux. Sans une politique de retour forte, il ne peut y avoir de politique migratoire crédible.

La politique menée actuellement par la Belgique en matière de regroupement familial ou de détention est tout à fait conforme au texte, qui trace un chemin et donne des pistes de solution pour construire cette solution globale et ce, dans le strict respect de la souveraineté de tous les Etats. Notre pays conservera donc pleinement le droit de mener sa propre politique en matière d'asile et de migration, dans le respect des conventions internationales. Enfin, chaque Etat peut également rédiger une déclaration interprétative clarifiant et explicitant son vote et sa position. Nous avons toujours œuvré en faveur d'une politique migratoire ferme mais humaine. Ce pacte ne vient que renforcer notre action en la matière. Grâce à notre action, la priorité a également été accordée à l'expulsion effective des délinquants en situation illégale. Près de 6.000 d'entre eux ont été expulsés depuis 2014 ce qui a permis de faire baisser la population carcérale de 7%. Nous continuerons d'appliquer notre politique qui a fait de la lutte contre les abus l'une de ses priorités en matière d'asile et d'immigration.

La dernière législature a été marquée par une crise de l'asile sans précédent en 2015 avec des centaines de milliers de personnes arrivant en Europe et par la question de l'immigration clandestine toujours plus importante vers notre continent. La juxtaposition de la crise de l'asile et de l'essor de l'immigration clandestine ont montré les manquements de l'UE en la matière notamment par rapport à la sécurisation des frontières extérieures et à leur porosité. Cette situation doit nous faire réfléchir et agir avec pragmatisme et efficacité à notre politique migratoire et à son évolution.

La crise de l'asile a également montré de manière claire le rôle particulièrement néfaste et criminel des passeurs et des trafiquants. A l'image des moyens mis en œuvre contre le trafic de drogues ou les réseaux mafieux, leur « business model » doit être détruit. C'est une priorité tout comme la fin des noyades en mer. Ces dernières années, le gouvernement belge a mené une politique équilibrée en matière migratoire : humaine avec les gens ayant besoin de notre protection et sévère avec les personnes abusant de notre accueil. Rien que pour l'asile : en Belgique, la protection internationale a été accordée à plus de 50.000 personnes entre 2015 et 2018 plaçant ainsi notre pays dans la moyenne haute au niveau européen (6^{ème} en 2016).

Le gouvernement actuel a délivré plus de visas humanitaires que les précédents : 2.362 en 2017 ; 1.185 en 2016 ; 849 en 2015 (contre 208 en 2014 ; 270 en 2013 ; 211 en 2012 ; 270 en 2011 et 357 en 2010).

Dans le cadre des visas humanitaires, nous pensons qu'il est nécessaire de laisser la compétence discrétionnaire au ministre compétent, en collaboration avec l'Office des Etrangers. Afin d'en accentuer la transparence, un rapport devra être remis annuellement au parlement.

Les flux de demandeurs d'asile et la problématique de leur accueil, associés aux différents problèmes d'intégration, tout comme les flux de migrants irréguliers, se traduisent ces dernières années par un rejet de plus en plus fort par des Européens inquiets des répercussions et des risques sur la société européenne et sur notre cohésion sociale. Cette vague de refus de l'immigration couplée à un sentiment d'insécurité culturelle et culturelle traverse tous les pays européens quelles que soient leur tradition politique ou leur situation économique : pays scandinaves, France, Pays-Bas, Autriche, Allemagne, Italie mais aussi la Belgique. La réponse aux flux migratoires n'est pas simple comme les mouvements populistes tentent de le faire croire. Une réponse coordonnée mais également plus ferme doit être apportée par l'UE.

Mettre en place des hot spots et soutenir le développement des pays d'origine

Les causes de la migration sont multiples et dépendent également des contextes géopolitiques. Il est essentiel également de ne pas faire l'amalgame entre l'asile et la migration notamment économique. Ce qui est certain c'est qu'il faut aider les personnes dans le besoin et respecter ainsi nos engagements internationaux. Mais aider ne doit plus être systématiquement synonyme d'accueillir en Europe. Nous devons dorénavant aider davantage et mieux les réfugiés restés sur place. L'accueil des réfugiés doit devenir une cause commune à toute la communauté internationale.

A cette fin, dans les mois et les années à venir, nous devons renforcer en priorité notre soutien en faveur de la région du Sahel et de la rive sud de la Méditerranée. Ce renforcement doit se traduire par une meilleure formation et gestion des garde-côtes de la région, du développement économique de l'Afrique, du développement de hot spots permettant des conditions d'accueil humaines et le développement d'une politique de retour efficace tant volontaires que forcés. A cette fin, la coopération avec les pays d'origine et de transit est indispensable. Il est nécessaire que l'accord de réadmission UE-Turquie et les accords bilatéraux de réadmission soient pleinement mis en œuvre et multipliés. D'autres accords de type UE-Turquie doivent être mis en place avec les pays africains et des rives de la Méditerranée.

Il faut s'attacher en priorité à assurer des retours rapides et à éviter que de nouvelles routes maritimes ou terrestres ne s'ouvrent vers notre continent. Il demeure essentiel de coopérer avec la région des Balkans occidentaux et des pays européens ayant une frontière avec la Méditerranée et de les soutenir pour échanger des informations sur les flux migratoires, prévenir les migrations irrégulières, accroître les capacités en matière de protection des frontières et améliorer les procédures de retour et de réadmission. Enfin, il est urgent de mieux discerner la différence entre l'asile et l'immigration économique vers l'Europe.

Nous devons créer des lieux sûrs, de type « hot spots », pour garantir une protection aux personnes déplacées près de chez elles, leur apporter de l'aide et leur offrir des perspectives économiques afin de mettre fin à la nécessité d'émigrer vers des contrées plus lointaines. Ces hot spots seraient installés soit aux frontières de l'UE soit dans des pays tiers. En cas d'installation de hot spots dans des pays tiers, toutes les garanties de respect de l'Etat de droit devront être apportées et les centres seront gérés par le HCR, l'EASO et les agences onusiennes. Cette nouvelle manière de voir les choses nous oblige à investir encore plus dans certains pays et en collaboration étroite avec les instances onusiennes comme le HCR, l'OIM, le PAM ou encore l'Unicef. L'Europe ne peut plus être le point focal de toutes les émigrations mais elle doit davantage mettre en place les conditions d'un accueil digne et sûr dans les pays limitrophes.

Pour de multiples raisons, il est préférable d'offrir et de concentrer une protection dans la région proche où vivent initialement les réfugiés et les personnes déplacées. Il faut développer l'aide aux réfugiés dans les pays limitrophes et dans les pays tiers sûrs via des accords migratoires avec les pays concernés.

Si les réfugiés méritent une protection, ils n'ont pas pour autant le droit de choisir le pays qui doit la leur accorder mais il est préférable que l'accueil soit fait dans une région proche de leur pays d'origine. Cette solution permet de contrôler les flux vers l'Europe, de détruire durablement le business des passeurs et d'éviter les dramatiques noyades en Méditerranée. La lutte contre l'immigration illégale vers l'Europe doit être une priorité des prochaines années via une politique de retour volontaire et forcé plus efficace et plus systématique.

Un certain nombre de réfugiés, selon différents critères définis par la Belgique, pourront bénéficier du programme de réinstallation développé par le HCR créant ainsi des voies légales et sûres vers la Belgique. La politique de réinstallation visera en particulier les minorités et les groupes vulnérables. La nécessité d'émigrer vers des régions plus éloignées au péril de sa propre vie diminuera alors. Ceux qui s'y risqueront malgré tout n'auront en principe pas droit à la protection dans le pays de leur choix et pourront être renvoyés vers le lieu d'accueil initial, selon le principe du pays tiers sûr. Ils peuvent, en effet (si leur procédure d'asile aboutit), faire usage dans ce pays du droit à la protection décrit dans les traités internationaux.

Adapter la liste des pays sûrs

Cette liste offre la possibilité de traiter la procédure d'asile de manière accélérée en 15 jours pour les ressortissants de ces pays dits « sûrs ». Il s'agit de personnes provenant de pays dont le taux de reconnaissance est particulièrement faible. Actuellement, 7 pays sont repris sur cette liste à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro, la Géorgie et l'Inde. Une meilleure concertation avec les pays européens en la matière doit également voir le jour.

Investir dans les pays tiers

Il faut massivement aider les « pays tiers sûrs » limitrophes à venir en soutien à leurs voisins en difficulté. Cela passe par l'amélioration des conditions économiques et le renforcement des structures étatiques dans les pays d'origine. Ce sont des pays qui doivent devenir prioritaires en matière de coopération et qui doivent recueillir toute notre attention et celle de l'UE. Des accords migratoires pourront être conclus, de préférence dans le cadre européen, avec des pays tiers sûrs et répondant matériellement aux conditions de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés. Cette réactivité dans la gestion des personnes réfugiées doit aussi déboucher sur la création d'un mécanisme d'urgence pouvant être déclenché en période d'afflux important et fournissant un cadre européen clair à l'accueil des réfugiés dans leur région d'origine au sein de structures qui leur offrent un toit, la sécurité et des soins médicaux. A ce titre, l'UE doit continuer à investir à travers le fond fiduciaire pour l'Afrique qui est destiné à lutter contre les causes profondes de la migration irrégulière sur ce continent.

Gestion rapide des demandes d'asile

Les personnes qui introduisent une demande d'asile dans notre pays doivent pouvoir obtenir une réponse rapide pour s'intégrer.

Quant aux personnes déboutées, un trajet de retour, volontaire et si besoin forcé, doit être immédiatement mis en place. La procédure d'asile devra durer maximum six mois et les demandes multiples seront dissuadées. Les tentatives de fraudes, les fraudes avérées et les mensonges entraîneront automatiquement la fin de la procédure. Dès la décision du refus d'accorder l'asile ou la protection subsidiaire, un projet de retour volontaire est proposé au demandeur d'asile débouté.

En cas de non-respect, une procédure de retour forcée est mise en place.

Poursuivre l'harmonisation des politiques d'asile au niveau européen et réformer Dublin

Il existe encore trop de différences entre les Etats membres. Les procédures, les conditions de l'accueil doivent être harmonisées et doivent être les mêmes partout pour éviter le « *asylum shopping* » que tentent de faire parfois les demandeurs d'asile et qui consiste à choisir le pays le plus attractif ou à multiplier les procédures entre les différents pays. Cette harmonisation doit aussi permettre une meilleure responsabilisation et prise de conscience des Etats membres envers leur devoir d'asile et

d'aide aux personnes réfugiées. Cette harmonisation doit aller de pair avec le respect des conditions prévues par le règlement de Dublin et du règlement Eurodac qui gère l'application du règlement Dublin et permet la prise d'empreintes digitales des demandeurs d'asile. A ce titre, la « réforme Dublin » doit se poursuivre afin de parvenir à un meilleur équilibre entre la solidarité et la responsabilité.

Respect de l'Etat de droit

Ces dernières années, de nombreux pays européens, notamment les pays de Visegrad, ont manifesté leur rejet des politiques d'accueil et le refus des politiques en faveur des réfugiés. L'UE se doit de fonctionner sur un système équilibré entre responsabilité et solidarité entre les Etats membres. Dès lors, les États membres qui refusent pertinemment de satisfaire à leurs obligations doivent voir leurs aides et leurs subventions européennes réduites.

Un réseau Fedasil flexible

Le réseau d'accueil Fedasil doit rester flexible permettant ainsi de réagir vite en cas d'afflux afin que personne ne dorme à la rue et que les besoins spécifiques des groupes cibles soient pris en compte le plus rapidement possible. Un réseau souple et plus flexible permet également de dégager des économies et de maîtriser davantage les coûts notamment des places laissées vacantes. Les nationalités ayant un haut taux de reconnaissance pourront toujours être logées en ILA (accueil individuel) tout comme les groupes vulnérables. Pour les autres, l'accueil collectif doit rester la norme.

Les instances liées à la migration

Toutes les instances liées à l'asile et à la migration, comme l'Office des étrangers, le CGRA, Fedasil, le CCE ou encore Myria, devront être sous l'autorité du ministre ayant l'asile et la migration dans ses compétences pour une meilleure collaboration et une plus grande efficacité.

Sécurisation des frontières extérieures de l'Europe

Le renforcement des frontières extérieures est un corollaire nécessaire au maintien de l'espace Schengen et à la liberté de circulation au sein des frontières intérieures. L'un ne va pas sans l'autre. L'un est la condition de l'autre. Nous ne pourrions pas préserver Schengen et la liberté de circulation interne si nos frontières extérieures ne sont pas urgemment renforcées et mieux contrôlées.

Depuis 2015, un certain nombre de mesures ont été mises en place pour assurer le contrôle effectif des frontières extérieures de l'UE. En conséquence, le nombre de franchissements des frontières de l'UE détectés a été réduit de 95 % par rapport au pic qu'il avait atteint en octobre 2015, même si les flux sont récemment repartis à la hausse sur les routes de la Méditerranée orientale et de la Méditerranée occidentale.

L'objectif est de lutter contre les noyades en Méditerranée et lutter contre l'immigration clandestine et les passeurs notamment en dissuadant durablement les traversées et mettant ainsi à mal le business des passeurs.

Poursuivre le renforcement de la zone Schengen et de Frontex reste une priorité absolue. Seule une protection renforcée des frontières externes permettra de sauvegarder la liberté de circulation que nous connaissons dans la zone Schengen. L'agence Frontex qui assure la sécurisation des frontières de l'UE devra également poursuivre sa mutation et voir ses ressources humaines, financières et matérielles renforcées de manière substantielle. Frontex doit être amenée à être en capacité à défendre et à rendre étanches l'ensemble de nos frontières terrestres et maritimes. Le Conseil européen a autorisé Frontex à participer à l'avenir aux opérations de renvois des migrants irréguliers

vers leurs pays d'origine et à intervenir dans des pays non-européens de l'UE, y compris africains. Cette décision va dans le bon sens.

Renforcement des systèmes « frontières intelligentes »

Depuis plusieurs années, des projets permettant la mise en place de bases de données permettant d'enregistrer toutes les entrées et sorties du territoire européen et permettant de moderniser la gestion des frontières extérieures ont été mis en place. Ces bases de données permettent d'améliorer la qualité et l'efficacité des contrôles et d'aider les États membres à gérer les flux migratoires. Outre les flux de voyageurs, le conflit en Syrie et les crises en d'autres endroits ont entraîné, pour la seule année 2015, 1,8 million de franchissements irréguliers aux frontières extérieures de l'Europe. Le recours aux nouvelles technologies peut nous aider à gérer le flux de voyageurs qui arrivent à nos frontières extérieures, tout en luttant contre la migration irrégulière et en renforçant notre sécurité intérieure. Le système doit aussi permettre de renforcer la lutte contre les activités criminelles et les capacités d'interception d'individus membres d'organisations terroristes, qui profitent de l'absence d'enregistrement des franchissements de frontières par les ressortissants de pays tiers. Il est essentiel que l'interopérabilité entre les différentes bases de données soit développée.

Intensifier la coopération avec les pays de départ des migrants et lutter contre les trafics

Il faut multiplier les opérations de recherche et de sauvetage dans les eaux territoriales. Conformément au droit international, les naufragés doivent être conduits au port sûr le plus proche, même si cela les ramène sur la côte qu'ils ont quittée. Amener les migrants sur le territoire européen alors que le port sûr le plus proche se situe en Afrique ou au Moyen-Orient encourage le trafic des êtres humains qui sévit actuellement en Méditerranée, il faut donc mettre fin à cette pratique.

Politique de retour pour les personnes en situation illégale

La politique de retour est un élément indispensable d'une politique migratoire efficace et crédible. Toute personne en situation illégale doit quitter notre pays soit de manière volontaire, soit forcée le cas échéant. En 2017, près de 11.000 personnes ont été rapatriées. Avant d'être une terre d'accueil, nous sommes un Etat de droit. Tout le monde doit respecter la loi dans notre pays. La Belgique n'a pas vocation à devenir la nouvelle porte d'entrée pour les migrants voulant aller en Grande-Bretagne. Nous refusons l'installation d'une jungle de Calais dans notre pays ! Vivre dans la clandestinité ne peut être un projet de vie. Les personnes doivent rentrer dans les procédures, notamment d'asile. Si elles sont déboutées du droit d'asile ou en situation illégale, seule une politique de retour doit s'appliquer. Une vague de régularisation massive n'est pas souhaitable pour le MR. Il faut également poursuivre le renvoi des délinquants en situation irrégulière : 1622 délinquants renvoyés en 2017, 1595 en 2016, 1437 en 2015. Sous le gouvernement précédent (entre 2012 et 2014) : seulement 1632 en 3 ans. Au total, plus de 6000 délinquants en situation illégale ont été rapatriés au cours de la législature sortante.

Adapter aux règlements européens l'entrée et la présence illégale sur le territoire

Afin de se mettre en conformité avec la jurisprudence européenne et notamment l'arrêt Achughabian, il est nécessaire de revoir l'article 75 de la loi sur les étrangers du 15 décembre 1980 et de revoir la définition d'entrée illégale et de séjour illégal. En vertu de ces normes et procédures, un ressortissant d'un pays tiers en séjour illégal sur le territoire doit faire l'objet d'une procédure de retour, dont l'ordre de déroulement des étapes correspond à une gradation des mesures à prendre en vue de l'exécution de la décision de retour. La première étape consiste en l'adoption d'une décision de retour. Dans le cadre de cette étape, la priorité doit être accordée à la possibilité d'un départ volontaire, un délai de sept à trente jours étant normalement imparti à l'intéressé à cet effet (articles 6 et 7 de la directive Retour).

Si le ressortissant d'un pays tiers n'a pas respecté son obligation de retour, la directive oblige les États membres à prendre les mesures nécessaires, éventuellement coercitives pour procéder à l'éloignement de l'intéressé, en commençant par les mesures les moins coercitives possible (article 8 de la directive Retour).

Ce n'est que si l'éloignement risque d'être compromis par le comportement de la personne concernée que l'État membre peut procéder à la rétention de cette personne. Selon la directive Retour, cette rétention doit être aussi brève que possible, soumise à un réexamen à des intervalles raisonnables et il y est mis fin lorsqu'il apparaît qu'il n'existe plus de perspective raisonnable d'éloignement, sa durée ne pouvant pas dépasser 18 mois. Par ailleurs, les intéressés doivent être placés dans un centre spécialisé et, en tout état de cause, doivent être détenus séparément des prisonniers de droit commun (articles 15 et 16 de la directive Retour). La directive prévoit ainsi une gradation des mesures à prendre en vue de l'exécution de la décision de retour, ainsi que l'obligation de respecter le principe de proportionnalité à chaque stade de la procédure. Cette gradation va de la mesure qui laisse le plus de liberté à l'intéressé, à savoir l'octroi d'un délai pour son départ volontaire, vers la mesure restrictive de liberté la plus grave que la directive permet dans le cadre d'une procédure d'éloignement forcé, à savoir la rétention dans un centre spécialisé.

Les États membres doivent dès que possible respecter l'obligation qui leur incombe, en vertu de l'article 8 de la directive, d'éloigner les ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Renforcer le contrôle des retours forcés

L'Inspection générale de la police (AIG) est chargée d'assurer le contrôle des rapatriements forcés vers des pays tiers. Entre 2013 et 2017, 132 contrôles sur des vols de ligne ont été effectués (jusqu'à l'embarquement) en 2013, contre 85 en 2015, 55 en 2016 et 57 en 2017. Il faut pouvoir renforcer ce service et ses contrôles afin d'assurer une politique de retour forcé la plus correcte possible.

Augmentation du nombre de places en centres fermés

Nous devons poursuivre l'augmentation du nombre de places en centres fermés afin de pouvoir procéder à davantage de retours forcés. Actuellement le manque de places empêche de mener une politique plus ambitieuse en matière de retours forcés. A noter que le gouvernement actuel a déjà décidé d'augmenter la capacité d'accueil (de 600 places en début de législature à environ 1.000 places), notamment via la création de 2 nouveaux centres.

Augmentation du nombre d'accords de réadmission avec les pays tiers

Ces accords doivent être en priorité passés avec les pays du Maghreb et d'Afrique et les pays proches géographiquement. Les pays tiers doivent reprendre leurs nationaux comme les accords de Cotonou le stipulent. En effet, selon l'article 13 de l'Accord de Cotonou, les États des pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (dit pays ACP) s'engagent à accepter le retour et la réadmission de leurs propres ressortissants présents illégalement sur le territoire d'un État membre de l'Union, à la demande de ce dernier et sans autres formalités.

Ce sont des instruments indispensables pour lutter contre l'immigration irrégulière. Ils sont également un outil de gestion plus efficient des frontières et permettent une réelle cohérence et une plus grande crédibilité de la politique de retour des États. Enfin, ils offrent également une sécurité juridique plus forte partant du principe que ces accords disposent de procédures claires, de protocoles et de conditions entourant la réadmission d'un ressortissant vers un pays tiers en respectant ainsi les droits

et libertés fondamentales. Nul ne peut être éloigné, expulsé ou extradé vers un État où il existe des risques sérieux qu'il soit soumis à la peine de mort, à la torture ou à d'autres peines ou traitements inhumains ou dégradants. C'est un principe intangible du non-refoulement présent à l'article 33 de la convention de Genève et transposé en droit belge dans la loi du 15 décembre 1980.

Poursuivre la coopération avec les pays partenaires notamment africains

Cette coopération doit être à double sens. Nous devons massivement aider les pays africains mais en cas de non-respect de la réadmission de leurs ressortissants, des mesures doivent être prises notamment en matière de l'aide bilatérale de la coopération au développement ou de restrictions de délivrances de visas pour les hauts fonctionnaires et les personnalités importantes du pays. Il ne s'agit évidemment pas de couper l'aide au développement ou de la diminuer mais d'utiliser ce levier, même de manière temporaire, pour que les Etats tiers concernés prennent leur responsabilité et respectent leurs engagements internationaux en réadmettant leurs nationaux. C'est avant tout une mesure de bon sens et pragmatique pour augmenter l'efficacité de la politique de retour. En outre, cette mesure doit être prise uniquement si les pays tiers refusent de réadmettre leurs nationaux.

C'est le principe du « *Less for less* ». En clair, les pays tiers qui ne respectent pas les accords signés se verront pénalisés dans le cadre de l'aide bilatérale en matière de coopération au développement. Dans le même esprit, un système « *More for more* » doit exister également pour les pays tiers qui respectent leurs engagements internationaux et se voir gratifier d'une aide plus importante le cas échéant ainsi qu'une facilitation de l'octroi de visas et des voies légales. C'est vers ce système positif que nous devons tendre.

Développer un code de l'immigration

La loi sur les étrangers date de décembre 1980. Elle a subi de très nombreuses modifications depuis son entrée en vigueur et est devenue illisible. Il est dès lors nécessaire de revoir le Code afin d'en améliorer la lisibilité, la transparence et la clarté. Ce Code de la migration permettra de clarifier la législation existante et renforcer les droits fondamentaux des individus.

Mettre en place une procédure claire pour les cas d'apatrides

Même si les cas d'apatridie sont moins nombreux que par le passé, il serait utile de mettre en place une procédure simplifiée via le CGRA pour les personnes reconnues officiellement comme apatride.

Le renforcement des conditions du regroupement familial

Le regroupement familial représente chaque année environ 50% des visas délivrés. Le renforcement des conditions du regroupement familial est nécessaire et, en ce compris pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugiés dans notre pays.

Actuellement, les réfugiés reconnus dans notre pays peuvent pendant un an faire venir leur famille sans devoir montrer des conditions de revenus stables, un logement décent et une assurance. Cette période sera ramenée à 6 mois.

Actuellement, pour les Belges, le revenu moyen pour pouvoir procéder à un regroupement familial est de 120% du RIS. Ce montant sera augmenté à 150% et il sera davantage tenu compte de la taille de la famille. Enfin, un test d'intégration et de connaissance de la langue devra être passé dans nos ambassades avant de se voir délivrer le titre de séjour.

Les nouvelles demandes de regroupement familial ne pourront pas être prises en considération si une procédure antérieure est encore pendante auprès du CCE ou si aucun élément neuf n'a été apporté après une décision de refus antérieure.

En dépit des modifications législatives, il est toujours question de mariages en cascade. L'article 10 de la loi de 1980 sur les étrangers impose aux ressortissants non européens une période d'attente de deux ans. On continue toutefois de constater qu'un certain nombre d'étrangers qui se marient avec un Belge demandent le divorce au moment où ils obtiennent le statut de séjour, pour se remarier rapidement avec une personne de la même nationalité. Si, depuis la modification de l'article 10, ce cas de figure est moins fréquent, il n'a pas disparu. C'est la raison pour laquelle il s'indique de prévoir, à l'article 40ter, que le regroupement familial avec un nouveau conjoint n'est possible qu'après un certain délai.

Un autre problème est lié aux questions de double nationalité. Il existe des situations dans lesquelles des personnes peuvent conclure un mariage par procuration en vertu de la réglementation de leur deuxième patrie, ce qui est interdit en Belgique. Ce mariage est enregistré dans les registres de l'état civil en Belgique. La demande ultérieure de regroupement familial ne sera cependant pas effectuée sur la base de cette autre réglementation, mais sur celle de la nationalité belge, et ce parce que les conditions pour les Belges sont plus favorables que celles s'appliquant aux ressortissants non européens. Afin de mettre un terme à cette pratique, une interdiction des mariages par procuration pourrait être prévue dans le Code civil pour les personnes possédant la double nationalité.

Par ailleurs, lorsqu'un étudiant termine ses études ou un travailleur perd son travail et donc son permis, la situation de séjour s'en voit directement modifiée et terminée. Ce même principe doit s'étendre systématiquement au regroupement familial durant les 5 premières années de la relation. À l'heure actuelle, la délicate charge de la preuve, en ce qui concerne les critères actuels, incombe intégralement à l'Office des Etrangers. Il faut au minimum inverser la charge de la preuve, de manière à ce qu'il incombe à la personne concernée de montrer que son avenir se situe bel et bien en Belgique. Cette inversion de la charge de la preuve doit également valoir pour les visas étudiants.

Défendre les minorités religieuses et ethniques persécutées

Durant ces dernières années, notre pays a été particulièrement actif dans la protection des minorités religieuses et ethniques, notamment la protection des Chrétiens d'Orient persécutés en Irak et en Syrie face à l'Etat islamique.

Des résolutions ont d'ailleurs été discutées et votées en ce sens au parlement fédéral ces dernières années. Comme demandé par le Parlement, nous devons poursuivre cette action et continuer de protéger les différentes minorités ethniques et religieuses de cette partie du monde.

La lutte contre les unions de complaisance et les reconnaissances frauduleuses d'enfants

La lutte contre les reconnaissances frauduleuses d'enfants et contre les unions de complaisance doit être poursuivie. Aucun abus en matière de séjour ne peut être toléré. Des situations très diverses peuvent se produire selon les communes et selon la vigilance de l'Officier de l'Etat civil. Les communes doivent être davantage conscientes du rôle majeur qu'elles ont à jouer ainsi que le Parquet et le Procureur du Roi. Elles doivent voir leur pouvoir augmenter afin de pouvoir surseoir au mariage en cas de doute sur la volonté réelle des époux. L'office des étrangers doit voir aussi ses pouvoirs augmentés.

Lutte contre le trafic d'êtres humains

Notre pays est un modèle international en matière de lutte contre la traite des êtres humains. La loi belge fonctionne bien mais plusieurs améliorations doivent être envisagées. La lutte contre la traite

et le trafic des êtres humains doit rester une priorité absolue tant au niveau politique que sur le terrain, parmi les magistrats, les services d'inspection de l'ONSS et les services de première ligne.

Avant tout, il est nécessaire d'améliorer l'accueil des victimes et assurer et pérenniser les budgets et les moyens des 3 centres d'accueil pour les victimes à plus long terme. On doit également améliorer sur le terrain la détection des victimes et notamment les mineurs. Tout comme il faut poursuivre et renforcer les moyens pour mieux lutter contre la traite des êtres humains par la police et les magistrats et notamment par l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux comme méthode d'investigation. L'analyse de profils *Facebook* ou de messageries comme *Whatsapp*, *Telegram*, *Skype* etc. les réseaux de traite des êtres humains étant souvent internationaux, il est nécessaire de développer la collaboration via Eurojust. Il faut également renforcer les formations des services de première ligne pour une meilleure détection et prise en charge des victimes surtout les mineurs. La lutte contre la traite doit rester une priorité du nouveau service d'inspection de l'ONSS.

Régularisation : une procédure exceptionnelle

La régularisation peut être utilisée par des ressortissants étrangers qui résident de façon irrégulière sur le territoire et ce, parce qu'ils **sont venus en Belgique de façon irrégulière ou parce qu'ils** ont, à un moment, bénéficié d'un titre de séjour provisoire (demande d'asile, étudiants, travailleurs, etc.) mais ont fait le choix de demeurer en Belgique une fois leur titre expiré et souvent malgré de nombreux ordres de quitter le territoire. Les personnes en situation illégale sont donc des personnes qui, à un moment ou à un autre, ont fait le choix de l'illégalité et ignorent nos différentes législations. A ce titre, la régularisation restera une procédure exceptionnelle pour des cas particuliers. Cette procédure doit continuer à être une exception, une faveur offerte par l'Etat avec des dossiers examinés minutieusement au cas par cas. Il ne saurait non plus être question d'instaurer des critères de régularisation permanents au risque de consacrer un droit quasi-automatique à la régularisation et une « prime » à l'illégalité conduisant les migrants à s'imaginer qu'il suffit de séjourner illégalement sur le territoire pour obtenir ensuite un titre de séjour. Lors de la précédente législature un droit de greffe, a été créé pour les procédures 9 bis. Il sera étendu aux mêmes conditions aux demandes de régularisation médicale 9 ter.

Demande de visa dans les ambassades

Nos ambassades reçoivent de nombreuses demandes de visas à traiter tant pour des courts séjours que pour les longs séjours.

Certaines personnes font des demandes multiples de visas malgré le fait qu'elles ont essuyé un précédent refus de délivrance de visas. Afin de dissuader les demandes dilatoires, il serait judicieux d'augmenter le prix des visas longs séjour à partir des deuxièmes demandes lors de la réintroduction d'une demande après un refus de visa.

Généraliser l'obligation du Certificat de non-empêchement au mariage

Lorsqu'un Belge projette de se marier dans un pays étranger, les autorités locales où le mariage sera célébré demandent fréquemment que l'intéressé produise un « *certificat de non empêchement à mariage* ». Il s'agit d'un document émanant des autorités diplomatiques belges accréditées dans le pays concerné attestant que le futur époux remplit les conditions posées par la loi nationale belge pour pouvoir se marier.

Ce certificat doit être généralisé pour tout mariage entre un Belge et un ressortissant hors de l'UE28. Chaque mariage contracté à l'étranger doit être analysé afin de détecter au maximum les tentatives de mariages gris et de mariages blancs ou d'autres abus liés au titre de séjour. Ainsi l'attention des autorités consulaires belges devra être obligatoirement focalisée sur le respect de l'article 146 bis du Code civil et donc la vérification de l'intention des futurs époux de créer une communauté de vie durable. Le but est d'éviter que des gens se marient afin d'obtenir des avantages en Belgique liés aux prestations sociales et/ou en matière de séjour. Enfin, l'Office des Etrangers doit toujours avoir la possibilité légale de pouvoir procéder à une enquête après la délivrance d'un tel certificat.

Création de la base de données frais médicaux

Il est indispensable de constituer une banque de données des personnes se présentant comme garants pour assurer que les frais médicaux engendrés par un tiers sur notre territoire puissent effectivement être répercutés sur la personne garante afin de limiter le poids des abus sur notre système social.

La création d'un système « caution-retour »

Une caution sera exigée par les autorités consulaires pour les demandes de visa court et long séjour « à risques » à savoir les demandes où il y a une suspicion que le séjour soit utilisé à d'autres fins. Dans le cas d'une demande de visa présentant un risque, les autorités consulaires pourront proposer au demandeur de verser une caution. Cette caution ne serait restituée qu'au retour dans le pays d'origine, constaté par les autorités consulaires. En cas de non-retour, les autorités consulaires pourront également prévenir les services de l'Office des Etrangers.

Renforcement de la taskforce sur les MENA

De nombreux MENA disparaissent sur les routes de l'Europe. Une taskforce a été mise en place par le gouvernement pour mieux suivre cette problématique. Cette taskforce doit être renforcée afin de s'assurer que les services impliqués coopèrent plus souvent et mieux dans tout le pays. Pour ce faire, des protocoles d'accord doivent être conclus entre l'OE, Service des Tutelles, Fedasil, le bureau du procureur et les autorités de police.

Encourager la délivrance de visas courts

Il est nécessaire de davantage encourager et favoriser l'attribution rapide de visas courts Schengen pour les personnes voyageant fréquemment en Europe pour des raisons familiales ou professionnelles et en ayant toujours respecté les règles. Ces personnes doivent plus facilement pouvoir se voir attribuer de manière plus systématique un visa court via une procédure accélérée.

Signer la Charte de la Citoyenneté

Chaque primo-arrivant rentrant légalement dans notre pays devra signer une déclaration de nouveau arrivant lui faisant prendre connaissance des valeurs fondamentales de notre pays comme l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation de l'Etat et de l'Eglise, la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté d'expression, le libre choix de son orientation sexuelle ou encore le droit au blasphème. En cas de non-respect des valeurs fondamentales de notre société, il pourra être mis fin au séjour.

Mettre en place des enquêtes sur patrimoine avec les pays étrangers

Quand un CPAS examine un dossier et une demande d'aide sociale, les moyens financiers du demandeur sont vérifiés mais les CPAS sont souvent incapables de vérifier les moyens financiers à l'étranger. Il est donc essentiel de mettre au point un mécanisme de coopération efficace avec les pays étrangers à l'image du système mis en place aux Pays-Bas. Cette mesure patrimoniale permettrait de lutter contre les abus d'assistance sociale notamment au niveau du CPAS et de l'occupation des logements sociaux. Les communes pourraient alors monter un dossier en lien avec les autorités consulaires locales qui pourraient, dès lors si un tel traité était signé, enquêter auprès des registres fonciers pour évaluer les biens immobiliers (maison et terrain). En cas d'abus, les aides octroyées doivent être rendues et remboursées dans leur ensemble. Il faut dès lors prévoir des traités bilatéraux permettant d'ouvrir des flux d'informations à l'étranger afin de permettre aux assistants sociaux de recueillir les informations de façon fiable et juridiquement sûre.

Développer la migration économique circulaire

L'immigration économique est fermée depuis 1974 sauf à certaines conditions notamment pour les métiers en pénurie et les personnes ressortissant de pays avec qui nous avons passé des conventions bilatérales dans les années 50, 60 comme l'Algérie, la Turquie, le Maroc. Il serait utile de supprimer ces accords qui ne correspondent plus au monde du travail moderne. En 2019, il est aberrant de lier la compétence pour un emploi à une condition de nationalité. Notre pays peut également davantage développer des programmes d'immigration circulaire qui répond aux besoins ponctuels de nos économies régionales. L'immigration circulaire permet de faire venir des ressortissants étrangers pendant un an ou deux, ces derniers rentrant après dans leur pays d'origine afin de mettre à profit les connaissances acquises. L'immigration circulaire permet de remplir les emplois vacants chez nous tout en luttant contre la fuite des cerveaux qui entravent durablement le développement économique de certains pays pauvres.

Lutter contre l'exploitation des travailleurs en situation illégale

Il sera également nécessaire de renforcer les services d'inspection du travail afin de lutter efficacement contre l'exploitation des travailleurs illégaux souvent engagés dans des conditions déplorables. Il faut également continuer à promouvoir l'immigration de haut-niveau tant pour les chercheurs que les doctorants et les métiers à haut potentiel comme cela a été induit par la *Blue Card* européenne et la mise en place du permis unique. Les procédures pour l'obtention de visas courts ou de permis de travail pour les chercheurs de haut niveau et à haute valeur ajoutée devront être raccourcies et accélérées. Enfin, certaines directives en matière d'immigration économique devront également être transposées le plus rapidement possible comme la directive sur les saisonniers, sur les stagiaires et la directive sur les transferts inter-entreprises.

Durcir les conditions d'accès à la nationalité belge

Lors de la dernière grande réforme en 2012, le Code de la nationalité a été entièrement revu et des règles plus strictes ont été mises en place. Il a en outre été rendu neutre d'un point de vue migratoire mais surtout l'intégration des personnes voulant devenir belge était au cœur du projet. Acquérir une nouvelle nationalité, ce n'est pas un acte anodin. C'est manifester son intention de faire part d'une communauté de destin basée sur une histoire, des valeurs et des normes. L'obtention de la nationalité c'est la volonté inhérente de créer un lien citoyen fort avec le pays dans lequel on a choisi de vivre, de travailler, d'être en couple etc.

Les conditions d'acquisition de la nationalité belge seront renforcées. Nous proposons que la procédure d'octroi de la nationalité en 5 ans passe à 7 ans. La procédure en 10 ans est maintenue.

Comme en Angleterre et dans d'autres pays, un test de connaissance sur notre pays sera mis en place au niveau fédéral. Cet examen est un test de connaissance qui comporte des questions de géographie, d'histoire, de politique mais qui questionne aussi les demandeurs sur les valeurs et les traditions de la société.

Chapitre 17 : Des soins accessibles et de qualité

Le système de santé belge se positionne, en 2018, à la 5^{ème} place, soit parmi les meilleurs d'Europe. La Belgique se place également en tête du classement en termes d'accessibilité, surtout en termes de délai.

Selon une étude publiée par l'OCDE en 2017, la Belgique affiche un haut niveau de satisfaction des citoyens à l'égard de notre système de soins de santé avec un taux de 91 % à la fin 2016, inchangé par rapport à 2007. En moyenne dans les pays membres de l'OCDE, le taux de satisfaction s'établit à 71 %¹⁷.

Ces bons résultats, notre pays les doit au maintien et au développement d'un système de sécurité social fort et solidaire. Ce modèle ne peut fonctionner sans une économie dynamique et performante. En effet, les enjeux actuels et futurs des soins de santé nécessitent un financement important, garant d'une qualité et d'une accessibilité des soins pour chaque patient.

Constamment en évolution, les besoins et les attentes en soins de santé demandent des réponses et des solutions adaptées. Les enjeux sont énormes : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques et des patients souffrant d'affections multiples, difficultés financières pour plus d'un hôpital sur trois, accessibilité aux traitements, etc. Pour le Mouvement Réformateur, faire face à ces défis et garantir aux générations futures l'accès à des soins de santé de qualité ne sera possible que grâce à des mesures et à des réformes fortes en matière de soins de santé.

Les politiques de santé doivent sans cesse être ajustées et redéfinies. Le bien-être et la liberté de choix du patient doivent être au centre des politiques. De la prévention au traitement, chaque étape de la vie du patient doit être envisagée sous un aspect autant préventif que curatif. **Pour le MR, optimiser les dépenses en soins de santé ne sera possible que via un engagement fort dans la prévention. Prévenir, c'est préserver le bien-être et la qualité de vie des Belges.**

Bilan

- Sachant que 8% des belges repousseraient une consultation auprès de leur médecin généraliste, l'accès aux soins de santé a été favorisé grâce au **tiers payant obligatoire chez les médecins généralistes pour les patients qui bénéficient de l'intervention majorée**. Cette mesure a permis d'augmenter de 6% le nombre de contacts entre ce groupe cible et un médecin généraliste.
- La prescription des médicaments les moins chers a été encouragée. **Grâce à différentes mesures, le prix de la plupart des médicaments génériques aura diminué de 6%. Le « Patent Cliff » ou encore la campagne « prescrire le moins cher » ont permis de faire diminuer le prix de 4000 médicaments** et ainsi de baisser de 34 millions € la facture du patient entre 2016 et 2018.
- **La transparence de l'information sur les coûts des soins de santé a été améliorée.** Dorénavant, chaque patient doit obligatoirement recevoir une pièce justificative du prestataire de soins que le prestataire de soins facture électroniquement ou lorsque des soins

¹⁷ https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/gov_glance-2017-82-fr.pdf?expires=1542968953&id=id&accname=guest&checksum=0D6600EBDB751696144C962F0D7D34F0

médicaux remboursables et des soins médicaux non remboursables par l'assurance maladie sont fournis simultanément.

- Le coût des transports d'urgence est également aujourd'hui plus transparent et prévisible. **Depuis le 1^{er} janvier 2019, les services d'ambulances facturent selon un montant forfaitaire de 60 euros les interventions.** Auparavant, la facturation au kilomètre au patient s'effectuait en fonction du nombre de kilomètres parcourus par l'ambulance, depuis sa base jusqu'à son retour à cette même base. Le montant facturé pour un même transport « site d'intervention-hôpital » pouvait donc fortement varier en fonction de la disponibilité de l'ambulance la plus proche... Avec ce nouveau modèle de financement, chaque patient paie le même montant, soit 60€, quelle que soit la distance parcourue par l'ambulance.
- Dans le cadre de la réforme du financement des hôpitaux et de la révision du paysage hospitalier, **la loi organisant les hôpitaux en un maximum de 25 réseaux (13 en Flandre, 8 en Wallonie et 4 à Bruxelles) et visant à rationaliser l'offre hospitalière en encourageant les collaborations aura été adoptée.** La réforme du financement hospitalier aura également permis l'introduction d'un **remboursement forfaitaire des interventions devenues standards et pour lesquelles il y a peu de variation entre les patients.** Avec ce nouveau système, proactif, les prestataires de soins connaissent désormais à l'avance le montant total des honoraires qui seront facturés. Plus transparent, ce système permet également au patient de savoir à l'avance ce qu'il devra payer.
- **Plusieurs projets pilotes visant à renforcer la prévention du burn-out sur le lieu de travail ont été lancés sous cette législature fédérale.** Selon l'Inami, 80 000 belges souffrent chaque année de burn out. Un nombre important, d'autant plus qu'il constitue un coût d'environ 600 millions d'euros par an d'indemnisations, soit 10 % du budget de l'assurance invalidité. L'accompagnement des malades de longue durée dans la reprise d'une activité professionnelle a également été renforcé.
- Depuis plusieurs années, une inquiétude persistait pour les étudiants en médecine qui ne savaient pas s'ils disposeraient ou non d'un numéro INAMI. Le gouvernement fédéral a décidé **d'attribuer un numéro INAMI à chaque étudiant** ayant réussi sa formation en médecine ou en dentisterie en 2019. Le quota fédéral pour l'année 2025 a par ailleurs été fixé. Il est identique à celui de 2024 (1145 médecins et 228 dentistes). Une révision à la hausse des quotas en Fédération Wallonie-Bruxelles a été possible grâce à la mise en place de cadastres dynamiques par la Ministre fédérale de la santé publique.
- **Les thérapies innovantes et l'investissement pour de meilleurs remboursements ont été au centre des politiques de santé. Parmi ces mesures, citons :**
 - Le remboursement intégral de l'oncofreezing (congélation du matériel génétique en cas de traitement contre le cancer, afin de permettre aux patients de pouvoir avoir des enfants ensuite) ;
 - Le remboursement des tests de détection de la trisomie pour les femmes enceintes ;
 - L'élargissement du remboursement des porteurs de l'hépatite C ;
 - Le remboursement de l'immunothérapie pour le traitement de 1^{ère} ligne du cancer du poumon ;
 - Le Remboursement d'un médicament contre le VIH à titre préventif ;
 - Un meilleur remboursement des médicaments pour le sevrage tabagique ;
 - Le remboursement des soins psychologiques de 1^{ère} ligne de courte durée : les 8 premières consultations chez un psychologue ou un orthopédiste clinicien reconnu pourront dorénavant chaque année être remboursées pour les personnes âgées de 18 à 64 ans.

- D'importantes mesures et avancées auront également pu être menées par la majorité wallonne MR-cdH en à peine 2 ans.
 - De cette manière, **le MR se réjouit que les balises d'une future « assurance autonomie » aient pu être adoptées en 2018 en Région wallonne.** Ce nouveau système, basé sur la solidarité et selon un principe assurantiel permettra à la Wallonie de se préparer au financement du vieillissement de la population.
 - La réforme des Maisons de Repos est également en marche. **La qualité de l'accueil, le contrôle des prix avec l'interdiction de certains suppléments, la création de près de 12.000 nouvelles places jusqu'en 2030 ou encore le soutien au financement des infrastructures,** lié à l'occupation des places – et non plus par projet – sont les grands axes de la réforme.
 - **La finalisation du Plan wallon de prévention et de promotion de la Santé permet de définir les objectifs stratégiques transversaux applicable à l'ensemble des priorités de santé.** Ces objectifs et les actions prévues sont indispensables pour s'assurer de la qualité et de l'efficacité de la promotion de la santé et ainsi faire face aux défis actuels et futurs en matière de santé.
 - **L'adoption du premier plan de construction hospitalière de la Région portant sur une période de 5 ans permettra d'investir 2,34 milliards d'euros dans 46 hôpitaux wallons.** Ce premier plan s'inscrit dans un objectif plus global de reconstruction totale du parc hospitalier wallon en 35 ans.
 - **Les services de conseil en accessibilité et de conseil en aménagement et adaptation du domicile qui viennent en aide aux personnes en manque d'autonomie ont été pérennisés et des moyens financiers supplémentaires ont été alloués.** Ces services viennent suppléer les politiques wallonnes actuellement mises en place pour améliorer la qualité de vie et le bien-être des personnes en perte d'autonomie.

Une meilleure transparence du prix des soins

Selon les statistiques publiées par l'INAMI, le nombre de médecins conventionnés n'a fait qu'augmenter ces dernières années. Concrètement, cela signifie que davantage de médecins généralistes et spécialistes ont adhéré à l'accord médico-mut conclu entre les représentants des médecins et ceux des mutualités. Cet accord fixe notamment les tarifs maximum qu'un médecin conventionné peut demander à son patient. Les médecins qui adhèrent à cet accord s'engagent donc à appliquer les tarifs conventionnés.

Néanmoins, malgré une augmentation globale de médecins conventionnés, force est de constater que dans certaines régions et pour certaines disciplines, le nombre de spécialistes conventionnés a baissé dans des proportions interpellantes.

Le MR réaffirme son attachement au système conventionnel. Ces accords apportent la sécurité tarifaire aux patients et une transparence dans la fixation des coûts et des remboursements.

Nous voulons :

- **Encourager le conventionnement** via des mesures de soutien aux prestataires de soins et spécifiquement dans le cadre d'initiatives de collaboration multidisciplinaires ;
- **Permettre l'exclusion du système de conventionnement** les prestataires de soins qui ne respectent pas les accords tarifaires, les directives ou les normes de qualité.

L'introduction de la facture-patient sous cette législature a permis de renforcer la transparence de l'information sur les implications financières des soins. Depuis le 1^{er} juillet 2015, les patients doivent obligatoirement recevoir une pièce justificative du prestataire de soins dans deux situations : lorsque le prestataire de soins facture électroniquement et lorsque des soins médicaux remboursables et des soins médicaux non remboursables par l'assurance maladie sont fournis simultanément. Avec l'introduction de la « facture patient », les patients voient ce qu'ils payent de leur propre poche et ce que l'assurance maladie obligatoire rembourse. La transparence de l'information sur les implications financières de soins est de cette manière renforcée.

Nous voulons :

- **Assurer une meilleure transparence des montants réclamés ainsi qu'une meilleure lisibilité des factures.** Le patient doit être parfaitement informé de savoir ce qu'il paie. Par ailleurs, il doit être mieux informé dès le début de la prise en charge du coût éventuel des soins ;
- **Assurer la transparence dans les coûts des soins de santé et poursuivre les efforts pour lutter contre les abus dans les suppléments d'honoraires ;**
- Réformer la nomenclature (la liste des prestations) des soins de santé en la simplifiant et en la rendant plus lisible.

Une meilleure collaboration entre les différents niveaux de pouvoir

Tout comme l'Autriche, la Belgique fait partie des 4 pays fédéraux d'Europe (avec l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse) dont le degré de centralisation est relativement élevé, l'Etat fédéral assumant la plus grande partie des compétences en termes de santé.

Néanmoins, suite à la 6^{ème} réforme de l'Etat, les compétences des soins de santé ont été particulièrement fragmentées et l'évolution du degré de centralisation est en diminution. Pas moins de 9 Ministres sont en charge de la santé publique en Belgique. Alors que les Communautés et les Régions jouent un rôle prépondérant dans la prévention, les Régions et le Fédéral se partagent principalement l'aspect curatif des soins de santé.

Cette situation requiert une collaboration et une concertation importante entre les différents niveaux de pouvoirs pour assurer la cohérence des politiques en la matière.

Dans ce cadre, le MR soutient la création d'un organe de conseil et d'orientation de la stratégie au sein duquel toutes les parties prenantes des Communautés, du fédéral et des régions pourront élaborer des objectifs de santé interfédéraux en concertation et préparer des accords de coopération.

Améliorer l'accès aux soins de santé

Selon les résultats de l'enquête *Statistics on Income and Living Conditions (EU-SILC)* de l'Union européenne, la part des personnes âgées de 16 ans ou plus dans une situation de besoin en soins médicaux non satisfaits pour raisons financières s'élève à 2,2% en Belgique.

Pour les personnes précarisées, la santé constitue un luxe. Certains soins sont bien souvent mis en balance avec d'autres contraintes de survie matérielle comme se loger ou se nourrir.

Malgré des mesures fortes prises par le Gouvernement fédéral telles que l'obligation du tiers payant aux bénéficiaires de l'intervention majorée, force est de constater qu'un nombre important de personnes continue à devoir renoncer ou remettre à plus tard une visite chez le médecin ou l'achat de médicaments.

Nos priorités :

- **Simplifier le système d'accès aux soins et le rendre plus inclusif pour les personnes en dehors du cadre de l'assurance soins de santé**, avec une approche phasée par groupe cible ;
- **Mettre en place dans chaque grande ville une ligne de soins intermédiaire** composée d'un ensemble de services et structures multidisciplinaires, offrant des soins de santé primaire, destinée aux populations vulnérables (sans-abris, primo-arrivants, travailleurs du sexe, usagers de drogue, etc.) ;
- **Continuer à encourager la vente de médicaments génériques et hors brevet, plus intéressant financièrement pour le patient ;**
- Que la transparence des prix et des tarifs à l'hôpital soit assurée ;
- Investir dans le secteur des soins de santé mentale afin de les rendre accessibles et abordables ;
- Des mesures spécifiques pour la prise en charge des problèmes dentaires des personnes handicapées et des personnes âgées institutionnalisées, ainsi qu'en faveur de l'accessibilité financière et physique de ces soins ;
- Analyser et au besoin, étendre l'automatisme des droits.

Garantir un nombre suffisant de médecins

Il y a presque 20 ans, le Gouvernement fédéral a décidé de réguler l'offre médicale jugée trop abondante en Belgique (surtout du côté francophone). Des quotas pour la délivrance des numéros INAMI qui permettent le remboursement aux patients ont donc été imposés. Le contingentement fédéral limite depuis l'accès des diplômés en médecine et sciences dentaires à un numéro INAMI. Un nombre de diplômés est fixé pour l'ensemble du pays et une clé de répartition définit le pourcentage du nombre total par communauté.

Le MR a toujours souhaité la mise en place d'un cadastre complet et dynamique de la situation réelle sur le terrain en matière d'offre médicale. Il a donc soutenu en FWB des propositions de résolutions visant l'abrogation de ce système en insistant sur le fait qu'en attendant il était irresponsable de laisser des étudiants aller au casse-pipe en les laissant poursuivre leurs cursus sans garantie d'obtenir un numéro INAMI.

Un examen d'entrée est, depuis septembre 2017, enfin instauré dans les universités francophones pour la médecine et les sciences dentaires. Cette mesure était devenue indispensable. Que de temps perdu. En effet, dès 2011, en réaction à l'afflux massif d'étudiants dans ces filières, le MR proposait d'instaurer un examen d'entrée ayant pour objectif de vérifier si le jeune sorti du secondaire avait les connaissances suffisantes et la maturité pour suivre et comprendre les cours de 1^{ère} année du 1^{er} cycle, couplé à une année de remise à niveau spécifique aux sciences de la santé.

Concrètement :

- **Le MR souhaite garantir la qualité de la formation en médecine et dentisterie, en maintenant un filtre efficace à l'entrée des études. Notre objectif est de garantir un nombre suffisant de médecins, notamment de médecins généralistes en zone rurale.**
- Afin de préparer au mieux les élèves candidats aux études de médecine, une année de remise à niveau spécifique aux sciences de la santé devrait être organisée par nos universités à l'instar de la spéciale math avant l'examen d'entrée en science des ingénieurs ;
- **La connaissance d'une des langues nationales et le fonctionnement du système de soins de santé en Belgique par les médecins exerçant sur le territoire belge doivent être exigés.**

Avec 3,1 médecins pour 1.000 habitants, la Belgique se situe dans la moyenne inférieure du nombre de médecins par habitants parmi les pays membres de l'OCDE. La part de médecins généralistes est par ailleurs de 37% (contre 63% de médecins spécialistes)¹⁸.

Force est de constater qu'il existe bel et bien une pénurie de médecins généralistes dans certaines zones géographiques. De cette manière, en Région wallonne, le cadastre wallon des médecins généralistes publié en 2016 révélait que sur les 262 communes wallonnes, 106 se trouvaient en pénurie de médecins généralistes. Parmi ces 106 communes, 55 localités étaient identifiées en zones de pénurie sévère de médecins généralistes. Sur les 55 localités en pénurie sévère, 26 se trouvent en Province du Luxembourg. Des mesures spécifiques devront être prises en matière de lutte contre la désertification médicale. Le Mouvement Réformateur entend garantir le maintien de services d'urgences et hospitalier sur l'ensemble du territoire, de manière à garantir au citoyen un accès à des soins de santé de qualité. Une présence hospitalière suffisante devra être maintenue en milieu rural.

Cela passe avant tout par la présence, sur le territoire, de services de soins de santé de première ligne (médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes), de manière à garantir une médecine de qualité proche du citoyen. Cet objectif peut être réalisé par la mise en place de services de gardes coordonnés, la priorité donnée au maintien des seniors à domicile, le développement de soins à distance par l'e-santé ou les services de taxis sociaux. Enfin, une attention particulière doit être accordée afin de garantir une meilleure connectivité et accessibilité à distance de l'ensemble des services de santé et de secours.

Le manque de médecins généralistes est également préoccupant en région bruxelloise. Les communes de St-Josse et de Koekelberg comptent moins de 9 médecins généralistes pour 1.000 habitants alors que la commune de Woluwe Saint-Pierre compte entre 17 et 19 médecins généralistes pour 1.000 habitants. Des disparités importantes sont donc constatées entre les communes bruxelloises.

Notre pays compte par ailleurs un nombre important de médecins spécialistes. Le nombre de médecins spécialistes est en effet en augmentation depuis plusieurs années. Néanmoins, des disparités importantes existent également entre spécialités. De cette manière, la gériatrie, la médecine aigüe, la pédiatrie hospitalière ou encore la médecine d'urgence font partie des spécialités à faible force de travail.

¹⁸ https://read.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/health-at-a-glance-europe-2018_health_glance_eur-2018-en#page181 p.179

Nos priorités :

- **Continuer à motiver les jeunes diplômés à se tourner vers la médecine générale.** La valorisation de la filière par les universités doit également être poursuivie ;
- Continuer à encourager les médecins généralistes à s'implanter dans les zones désertées via l'octroi de primes à l'installation (dispositif Impulséo) ;
- Encourager les médecins spécialistes à, d'abord, travailler en institution hospitalière avant de s'installer en cabinet privé ;
- Impulser des mesures qui permettront aux médecins de mieux concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale. Dans ce cadre, nous proposons :
 - o Le développement de binômes médecin/infirmier et le renforcement du dispositif « Assistéo ». Ce dispositif mis en place en Région wallonne permet de renforcer le partenariat infirmier/médecin ;
 - o Le développement de la santé mobile au service des patients et des prestataires de soins. L'e-santé doit permettre une meilleure performance des médecins par l'échange d'informations et de cette manière, simplifier toute une série d'activités confiée aux médecins ;
 - o Le soutien à la médecine de groupe qui permet de viser une association de médecins libéraux.
- Fixer les sous quotas en tenant compte des besoins en soins de santé et des pénuries constatées. Les communautés ont cette responsabilité de fixer les sous-quotas ;
- Augmenter l'attractivité des spécialités où il est constaté une pénurie de praticiens ; certaines spécialités ciblées par la commission de planification telles que la psychiatrie infantile, la médecine aiguë, la médecine d'urgence, la gériatrie présentent un déficit d'effectifs. Mais il y a aussi des spécialités qui ne sont pas en tant que telles en pénurie, sauf en milieu hospitalier. C'est le cas des pédiatres par exemple : on manque de pédiatres dans les hôpitaux. Il faut revaloriser le statut des pédiatres hospitaliers.

Les gardes médicales

Trop de patients ont encore aujourd'hui le réflexe de se rendre directement aux urgences. Il est donc important de maintenir et de promouvoir le contact avec la première ligne, notamment via l'accès aux postes de garde médicale. Il faut pour cela garantir une véritable disponibilité et une accessibilité physique et financière de ces lieux. L'organisation des gardes reste donc un critère déterminant de la répartition géographique des médecins, peu importe les incitants à l'installation.

Nos priorités :

- **Le développement de postes médicaux de garde ;**
- **Une garantie de l'accessibilité géographique des postes de garde**, spécifiquement dans les zones rurales en difficulté ;
- Le renforcement de la garde en semaine ;
- **Une garantie d'honoraire correct pour tous les médecins généralistes de garde**, et en particulier sur les territoires à faible densité de population ;
- **Une standardisation des frais d'investissement** et de fonctionnement et la détermination de balises claires qui permettront de dépenser l'argent public de façon raisonnable et dans l'intérêt des citoyens.

Les associations de prestataires de soins

Aujourd'hui, plus des trois quarts des jeunes médecins (les 25-34 ans) sont associés dans des cabinets comportant au moins un – mais la plupart du temps au moins deux – confrères¹⁹. Les jeunes médecins apprécient aujourd'hui davantage s'associer, en raison notamment, du souhait d'améliorer l'équilibre entre le travail et la vie familiale.

Pour le Mouvement Réformateur, le développement de centres de soins multidisciplinaire est à encourager. Celles-ci sont une des solutions à l'allègement de la charge de travail du corps médical, notamment en matière de gardes médicales.

Les prestataires de soins peuvent se remplacer l'un l'autre tout en ayant un accès direct au dossier médical du patient. Ces centres de soins multidisciplinaires permettent aussi des échanges scientifiques entre plusieurs disciplines.

Le MR est favorable au libre choix des prestataires de s'organiser comme ils l'entendent : pratique individuelle, de groupe ou en associations avec d'autres prestataires. Un statut propre doit être défini pour chacune de ces pratiques de telle manière qu'aucune d'entre elles ne soit défavorisée.

Un soutien aux médicaments et aux thérapies innovantes

- Poursuivre une politique qui favorise le médicament « bon marché » (incluant non seulement les médicaments génériques mais également les anciennes spécialités hors brevet) lorsqu'il offre une alternative valable sur le plan médical ;
- **Encourager la délivrance de médicaments moins chers également en milieu hospitalier ;**
- Poursuivre de l'information et de la sensibilisation du corps médical sur le rôle et la responsabilité des médecins dans la prescription des médicaments, et l'information des patients pour le bon usage des médicaments ;
- Entamer avec l'ensemble des parties prenantes une réflexion sur l'élargissement de la tarification à l'unité en pharmacie en tenant compte des spécificités médicamenteuses et des volumes de distribution ;
- **Etendre le droit de substitution du pharmacien à toutes les prescriptions** sauf mention contraire explicite du médecin prescripteur et si le patient marque son accord.

La politique hospitalière

Selon les résultats des études Maha (*Model for automatic hospital*), le nombre d'institutions hospitalières dans le rouge est en constante augmentation. De cette manière, 26 hôpitaux présentaient, en 2012²⁰, un résultat d'exploitation négatif. Ils étaient 40 en 2014²¹ et 39 en 2017.

Plusieurs éléments expliquent non seulement l'augmentation des dépenses en soins de santé mais également la pression financière que subissent aujourd'hui les hôpitaux belges.

¹⁹ Le Soir, le 21 décembre 2018, les médecins privilégient désormais les pratiques de groupe

²⁰ https://www.belfius.com/FR/Media/communiqué_tcm_78-44089.pdf

²¹ https://www.belfius.com/FR/Media/PersberichtMAHA-fr_tcm_78-81893.pdf

Tout d'abord, compte tenu du vieillissement de la population, de l'augmentation du nombre de patients atteints de maladies chroniques et ou encore de l'augmentation de patients souffrant d'affections multiples, nul doute que les besoins en soins de santé ne feront qu'augmenter durant les prochaines années.

De plus, la croissance des technologies médicales et la numérisation du système sont des innovations onéreuses mises au service des malades.

La Belgique est également un des pays qui compte, en proportion de ses habitants, le plus de lits hospitaliers. Plus précisément, la Belgique est un des pays qui exploite le plus de lits aigus par rapport au total nombre de lits hospitaliers.

Le nombre élevé de lits hospitaliers pour soins aigus s'explique, entre autres, par un déficit en structures d'aval et médico-social ainsi que par une dispersion des réglementations entre le niveau fédéral et les entités régionales.

Le résultat est qu'une part importante des lits hospitaliers aigus sont en réalité occupés par des patients avec des pathologies chroniques, par des longs séjours et par des réadmissions multiples.

Face à ces constats, une plus grande coordination et intégration des soins s'imposent afin de répondre aux besoins de patients toujours plus mobiles, assertifs et soucieux de garder un rôle actif dans la gestion de leurs pathologies.

Nos priorités :

- Une diminution progressive de l'offre en soins hospitaliers aigus et soins hospitaliers psychiatriques au profit de formes alternatives de prise en charge de malades, soit dans des lieux plus appropriés, soit à son domicile ;
- Mettre en place un encadrement des suppléments d'honoraires et une limitation de ceux-ci ;
- Un calcul des forfaits le plus précis possible et tout en adapter continuellement ces derniers à l'évolution des prix de revient et des technologies ;
- Le maintien d'un financement distinct pour les pathologies ou services pour lesquels il n'existe pas de système de classification satisfaisant ;
- L'amélioration de l'accès aux services hospitaliers (cardiologie, pédiatrie, etc.) et aux équipements médicaux les plus performants (résonance magnétique, pet-scans, etc.), par la création de plateaux techniques inter-hospitaliers. Cela nécessite **la déprogrammation de certains appareillages médicaux lourds de diagnostic** (ex. résonance magnétique) tout en responsabilisant les médecins, notamment financièrement ;
- Le soutien au développement de réseaux hospitaliers.

Une valorisation du métier de pharmacien hospitalier ainsi que de la filière de formation amenant à cette profession.

Développer la santé mobile

Grâce aux nouvelles technologies médicales, les soins de santé mobiles et l'informatique permettent d'améliorer et de décloisonner les dossiers des patients. La télémédecine et les applications de santé mobile sont en pleine progression. Les services et interactions entre les fournisseurs de soins et les patients se fluidifient grâce aux GSM, smartphones et tablettes. Les possibilités en matière d'information médicale n'ont jamais été aussi importantes.

Nos priorités :

- **Passer par le développement d'une seule base de données qui inclut tous les produits de santé ;**
- **Permettre au patient d'avoir un accès personnel et sécurisé en ligne à ses données de santé ;**
- Soumettre les services en ligne proposés par les pharmacies ouvertes au public à une réglementation garantissant la qualité des services, la sécurité et la déontologie ;
- Assurer le contrôle, sur le territoire belge, de l'application du cadre légal actuel en ce qui concerne les dispositifs médicaux connectés ;
- **Garantir l'anonymisation ou la pseudonymisation ;**
- Assurer que les applications de santé mobile puissent interagir avec le dossier du patient ;
- **Statuer en matière de remboursements pour les applications de santé mobile.**

Une meilleure prise en charge du handicap

Nous souhaitons :

- **La mise en œuvre d'une intervention précoce et intensive dès le diagnostic du handicap**, pour maximaliser une évolution positive et éviter les surhandicaps éducatifs ;
- Un renforcement de la Direction générale des Personnes Handicapées afin de garantir un traitement des dossiers dans des délais raisonnables ;
- L'identification systématique des personnes concernées par un handicap et leurs besoins spécifiques, selon le type et l'intensité du handicap et selon les principes de respect de la vie privée ;
- Un meilleur encadrement du vieillissement des personnes atteintes d'un handicap et l'assurance d'une fin de vie sans discrimination y compris en termes de soins palliatifs ;
- Mettre en place des mesures spécifiques pour la prise en charge des problèmes dentaires des personnes handicapées et des personnes âgées institutionnalisées ;
- Mieux former le personnel en contact régulier avec des personnes atteintes d'un handicap à la langue des signes ;
- L'exécution du plan Autisme wallon.

Gérer efficacement les organismes régionaux (AVIQ et IRISCARE)

Les entités fédérées ont entamé un important chantier dans le cadre de la création de nouveaux organismes de gestion régionaux.

L'AVIQ en Région wallonne et **l'Iriscare** en Région bruxelloise sont chargés d'assumer la gestion des matières transférées et d'organiser la gestion paritaire des matières relevant anciennement de l'INAMI.

Si l'AVIQ a trouvé son rythme de croisière, une gestion plus homogène des compétences confiées à IRISCARE et à l'Administration devient urgente. Le MR souhaite, par ailleurs, la création d'un organe consultatif au sein d'IRISCARE et un renforcement de la capacité d'action et redynamiser le Conseil Consultatif COCOM.

Nous soutenons également plusieurs pistes visant à renforcer l'AVIQ telles que :

- La mise en place de groupes permanents d'experts soutenus par un observatoire des politiques et un secrétariat indépendant de l'administration ;
- Un fonctionnement décloisonné de l'AVIQ en encourageant une meilleure collaboration et une circulation de l'information entre le Conseil de stratégie et de prospective, les Commissions et les Comités de branche ;
- Le développement d'études, de stratégies et d'indicateurs et chiffres clefs des différentes politiques (santé, famille, handicap) au travers du Conseil de la Stratégie et de la Prospective qui est mis en place début 2019.

Une génération sans tabac et un plan anti-drogues

En Belgique, 10,8 % des jeunes de 15 ans fument quotidiennement, selon un rapport de santé de l'OCDE de 2017. Un chiffre qui reste bien trop élevé.

Selon les résultats d'une étude publiée en 2014 par l'Institut Scientifique des Santé publique, 15% de la population âgée de 15 à 64 ans a déjà consommé du cannabis. Parmi les consommateurs recensés en 2013, 21% consommaient du cannabis quasi quotidiennement (contre 30% en 2004 et en 2008).

Par ailleurs, selon les résultats d'une étude publiée en 2014 par l'Institut Scientifique des Santé publique, 3,6% de la population âgée de 15 à 64 ans a déjà consommé des substances telles que la cocaïne ou les amphétamines/ecstasy.

Notre ambition : une génération sans tabac pour nos enfants !

- Introduire les paquets neutres (prévu pour 2020) ;
- **Rendre obligatoire la mise en place de campagnes de prévention contre le tabac dans les établissements scolaires ;**
- Diminuer la visibilité des produits du tabac, mettre un terme à leur publicité dans les points de vente et interdire la vente des cigarettes via les automates dans les grandes et moyennes surfaces ;
- À l'instar de la Région wallonne et de la Région flamande, d'interdire en Région bruxelloise de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur. À défaut d'une législation régionale bruxelloise, le MR plaide pour la mise en place d'une législation fédérale ;
- **Élargir l'interdiction de vente de tabac aux mineurs de moins de 18 ans ;**
- Définir une fiscalité équivalente à celle appliquée aux cigarettes pour le tabac à rouler.
- Le MR souhaite poursuivre la lutte contre le tabac dans un souci de santé et de bien-être des citoyens en augmentant les accises. Par ailleurs, il s'avère que le prix d'un paquet de cigarettes en Belgique reste très inférieur au prix d'un paquet en France, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou encore en Suisse.

En matière de lutte contre l'addiction aux drogues :

- Renforcer l'accompagnement psycho-social pour les personnes qui suivent un traitement de sevrage ;
- Dans le cadre d'un renforcement des politiques de réduction des risques, étendre la mise en place de bornes d'échange de matériel et de « Stériboxes » actuellement placées à Bruxelles à d'autres grandes villes. Via ces bornes, les usagers peuvent avoir accès à une Stéribox contenant du matériel propre ;

- Privilégier, à l'école, l'acquisition de compétences liées à de saines habitudes de vie et pas seulement mettre en garde et informer sur les méfaits des drogues et de mettre en place également un programme de prévention universelle intensive ;
- Mener, en Région bruxelloise, une enquête spécifique permettant d'identifier et de suivre précisément l'évolution des usages et des pratiques à risque ;
- Encadrer légalement les Nouveaux Produits de Synthèses (NPS)²².

L'alcool, un risque pour la santé

L'immense majorité des Belges consomme de l'alcool sans risque ou dommages importants. Toutefois, l'alcool constitue le 5^{ème} facteur de risque le plus important au monde pour les maladies. L'International Agency for Research on Cancer a classé les boissons alcoolisées comme cancérogènes pour l'Homme. Dans les pays occidentaux, l'alcool est responsable d'environ 3% de la mortalité par le cancer chez les femmes et de 10 % chez les hommes.

Pour le MR, les comportements addictifs, nocifs et nuisibles doivent être encadrés et mieux contrôlés.

Nos priorités :

- Soutenir le développement de la prévention en matière d'alcool, dans le cadre d'une politique de santé menée à tous les niveaux (écoles, entreprises, loisirs, communautés locales, etc.) ;
- Interdire la vente d'alcool dans les distributeurs automatiques ;
- Augmenter les contrôles routiers en matière d'alcool ;
- Relever la limite d'âge de 16 à 18 ans pour pouvoir consommer de l'alcool ;
- Renforcer les politiques de réduction des risques en soutenant les initiatives locales en la matière telles que la mise à disposition gratuite d'eau lors des événements festifs ;
- Interdire la vente de boissons alcoolisées dans les points de vente le long des autoroutes.

L'obésité

Le diabète et l'obésité sont la cause de 5,6% des cancers dans le monde, soit 792.600 cas. Plus exactement, 3,9% des cancers sont attribués à un IMC élevé²³. **De plus, une étude publiée en septembre 2018 et menée par la Cancer Research UK démontre que l'obésité pourrait devenir la première cause de cancer d'ici 2043²⁴.**

Concrètement :

- **Responsabiliser plutôt qu'interdire ;**
- **Étendre l'étiquetage nutritionnel « nutri-score » à tous les produits quel que soit la marque et le lieu de vente ;**

²² Désignent un ensemble de molécules psychoactives d'origine synthétique, récemment apparues sur le marché des drogues de manière à contourner les lois

²³ The Lancet Diabetes and Endocrinology, *Worldwide burden of cancer attributable to diabetes and high body-mass index: a comparative risk assessment*, 28 novembre 2017

²⁴ CancerResearch UK, *How we estimated when obesity might catch smoking as the top cause of cancer*, 24 septembre 2018

- Informer l'opinion publique, consommateurs et producteurs artisanaux sur la dangerosité d'une trop grande consommation et utilisation de produits contenant des acides gras trans et sur les produits en contenant ;
- Rendre plus visible sur les étiquetages la présence d'huile de palme et sa teneur dans le produit ;
- **Promouvoir le label « Good Food »** en Région wallonne actuellement proposé aux restaurants de collectivité qui s'impliquent dans une démarche durable en Région bruxelloise ;
- Favoriser la mobilité durable (marche à pied, en vélo, etc.) pour développer une meilleure hygiène de vie.

Favoriser la vaccination

L'Europe a récemment tiré la sonnette d'alarme quant à la baisse de la couverture vaccinale et a demandé aux Etats membres de prendre des mesures.

Pour que nous puissions tous bénéficier du fait que la propagation des virus et bactéries soit enrayée par la vaccination de certains, il faut qu'un certain pourcentage de sujets soit effectivement vacciné. C'est ce qui permet alors de protéger les non-vaccinés, en particulier les bébés, qui n'ont pas encore atteint l'âge de recevoir le vaccin.

L'épidémie de rougeole qu'a récemment connu notre pays rappelle l'importance de la vaccination en termes de santé publique. Mieux informer permettra, en autres, de lutter contre la propagande anti-vaccins qui gagne du terrain.

Nous voulons :

- Mieux préparer les professionnels de la santé afin qu'ils puissent répondre adéquatement aux questionnements des parents ;
- En Belgique, seule la vaccination contre la poliomyélite est légalement obligatoire. **Le MR souhaite une révision des vaccins obligatoires afin d'augmenter le taux de vaccination ;**
- D'améliorer le suivi vaccinal, notamment en ce qui concerne les rappels de vaccin via le développement d'un carnet médical en ligne ;
- Analyser la possibilité de collaborer avec les pharmaciens pour la vaccination contre la grippe, et ce, via le développement de projets pilotes.

Stress et burn-out

Le coût de l'incapacité de travail est estimé par l'INAMI à 7,1 milliards € en 2017, et parmi les 400.000 personnes indemnisées, environ 7 % souffrent de burn-out (soit 28.000 cas).

Pour prévenir davantage encore les troubles physiques et psychosociaux tels que le burn-out, le MR propose de :

- Établir différents moyens de communication et d'information sur la prévention des risques psycho-sociaux dans le chef des travailleurs ;
- Poursuivre et élargir le projet pilote lancé en novembre 2018 à d'autres secteurs professionnels ;
- Travailler à la prévention des risques psycho-sociaux en amont ;
- Poursuivre la reconnaissance du burn-out comme maladie liée au travail ;

- Favoriser le télétravail et les propositions formulées dans le cadre d'une meilleure conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle.

Les perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens sont présents un peu partout.

S'ils sont présents dans notre environnement quotidien, dans nos aliments, dans nos cosmétiques, dans nos pesticides, les vêtements, les emballages ou encore les produits de nettoyage. Ils le sont aussi au-devant de la scène politique européenne, dans les débats télévisés et les articles de presse.

Les conséquences et les risques pour la santé sont multiples : obésité, diabète, autisme, hyperactivité, troubles de l'appareil reproducteur et infertilité, effets neurologiques et neurocomportementaux, etc. Ce qui est important à souligner, c'est qu'ici, ce n'est pas « la dose qui fait le poison » mais bien le mélange qui en est fait et le moment d'exposition qui représentent le véritable danger ; c'est ce que l'on appelle « l'effet cocktail ».

Nous voulons :

- **Mettre cette problématique à l'agenda prioritaire de l'Europe ;**
- Investir dans la recherche pour identifier les substances entraînant une perturbation endocrinienne et en évaluer les dangers ;
- Élaborer, avec les entités fédérées, **un plan d'action national sur les perturbateurs endocriniens ;**
- **Renforcer l'information et la sensibilisation de la population ;**
- Continuer à promouvoir la mise en œuvre de mesures de prévention et d'utilisation dans le cadre de la gestion intégrée des pesticides, de manière à limiter, pour la population et l'environnement, les risques liés à l'exposition aux produits phytopharmaceutiques ;
- **Mettre en place un suivi rigoureux et régulier de l'évolution des cancers** tels que le cancer du sein, de la prostate, et des testicules doit être réalisé afin de pouvoir en déterminer les causes, tout en tenant compte, dans ce suivi, de l'exposition aux perturbateurs endocriniens ainsi que de l'influence de ces substances sur la reproduction et la puberté précoce ;
- **En matière d'étiquetage des produits**, d'examiner, parallèlement aux campagnes de prévention et de sensibilisation, le moyen de définir une ligne de conduite cohérente en matière de publicité pour les produits contenant des perturbateurs endocriniens ;
- **Instaurer un contrôle plus sévère pour les produits et de renforcer le contrôle de leur traçabilité**, en particulier les produits destinés aux enfants tels que les produits de soins, les jouets, les vêtements, etc. ainsi que les produits destinés aux femmes enceintes.

Choisir sa fin de vie

La loi du 14 juin 2002 relative aux soins palliatifs et la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie ont vu naître les droits du patient. **Mais ni les patients, ni les prestataires de soins ne sont suffisamment informés sur ces droits.**

Concrètement :

- Rendre effectif le droit de chacun d'accéder en cas de besoin à des soins palliatifs de qualité peu importe son lieu de vie ;
- Développer une information adéquate en matière de soins palliatifs à l'égard des patients et de leur famille ;
- Prévoir plus de moyens pour les équipes de soins palliatifs et le développement de l'action de celles-ci dans les différents derniers lieux de vie. Une attention particulière doit être portée aux institutions d'accueil pour les personnes atteintes d'un handicap ;
- Promouvoir une formation complémentaire en matière de soins palliatifs pour les médecins, les pharmaciens, le personnel paramédical et les auxiliaires de soins.

Le don d'organe

La demande et le nombre de transplantations d'organes ont fortement augmenté ces dernières décennies, permettant de sauver des milliers de vies chaque année.

Grâce à la législation belge sur l'opting-out, tout le monde est considéré comme donneur d'organes potentiel après son décès, sauf les personnes qui s'y sont opposés explicitement de leur vivant. En pratique, cependant, les médecins ne prélèvent jamais un organe sur une personne décédée de cette manière. Si cette dernière n'a pas enregistré sa volonté quelque part, le médecin contactera les proches mais ces derniers ne sont pas toujours au courant des souhaits du défunt.

C'est pourquoi l'inscription explicite en tant que donneur d'organe est fondamentale.

Nous proposons :

- Intensifier les campagnes de promotion et d'information du don d'organe en tant que donneur vivant, donneur à cœur battant ou donneur à cœur non battant ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire sur la publicité faite pour le don d'organe dans le cadre de l'organisation des élections locales ;
- Étendre la sensibilisation au don d'organe aux élections régionales et fédérales ;
- Faciliter l'accès à l'enregistrement de la déclaration anticipée en vue d'accroître le nombre d'enregistrements positifs.
-

Le sport, un atout pour la prévention

Le MR est convaincu de l'importance du soutien à apporter au sport et à l'activité physique en général.

Les valeurs que le sport véhicule sont universelles, bénéfiques pour la santé et pour l'intégration tandis qu'elles tissent un lien social et sociétal fort. Il faut donc mettre en œuvre des moyens pour améliorer l'accès au sport pour tous, pour renforcer la mise en mouvement dès le plus jeune âge et notamment à l'école, pour soutenir nos athlètes et améliorer nos infrastructures. Le MR plaide également pour une véritable professionnalisation du monde du sport, ambitieuse, apolitique et méritoire.

L'activité physique sous toutes ses formes est un vecteur de santé et de bien-être. De nombreuses études scientifiques ont prouvé qu'une bonne condition et une activité physique régulière ont une influence bénéfique contre les maladies cardio-vasculaires et favorisent une bonne santé mentale. Sous réserve de cas particuliers, une personne en bonne condition physique présentera moins de risques de maladies ou d'infections diverses ce qui, par extension, aura aussi un impact positif inévitable sur les dépenses de sécurité sociale.

Le sport est également un vecteur d'apprentissage, d'éducation de valeurs, d'échange interculturel et de mixité sociale.

Il agit comme véritable lien social et contribue au rôle sociétal par les aspects qu'il permet de développer : l'intégration du plus grand nombre dans la société, notamment des groupes défavorisés, des isolés et des précarisés pour qui il constitue un bon moyen d'appartenance et d'intégration. Le sport joue un rôle de cohésion sociale parce qu'il implique la solidarité mais aussi le respect de l'autre et des règles, le goût de l'effort, le mérite, le dépassement de soi, autant de valeurs chères au MR. Dans ses différents aspects, le sport est une bonne école de vie. Il contribue à l'émancipation de la jeunesse.

Le MR est également très attaché au fair-play et à l'éthique sportive. Ceci s'applique, entre autres, au respect de l'arbitre. De plus, la tricherie et le non-respect des règles établies sont condamnables. Elles sont à 1000 lieues des valeurs olympiques qui portent le message sportif. Nous tenons à rappeler que notre position sur le dopage, à tout niveau de pratique sportive, est mêlée d'intransigeance et de sévérité.

En outre, quel que soit l'âge, le niveau ou la discipline, le sport de haut niveau présente clairement un intérêt pour la population.

Les grandes performances sportives ont, de tous temps, fait rêver et suscitent de nouvelles vocations auprès des jeunes. Les grands événements sportifs drainent les foules et génèrent des retombées économiques considérables.

De manière générale, la Belgique manque malheureusement d'infrastructures de qualité pour accueillir ce genre d'événements. La sensibilisation du privé doit, à cet égard, être renforcée. En Fédération Wallonie-Bruxelles, la salle indoor d'athlétisme de Louvain-la-Neuve aura, au final, été exclusivement construite via des deniers publics et ne permettra malheureusement toujours pas de doter la Fédération Wallonie-Bruxelles du centre sportif de haut-niveau multidisciplinaire nécessaire à l'épanouissement de ses élites sportives...

Le Gouvernement PS-cdH en place en Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas fait preuve d'une grande ambition pour révolutionner la politique sportive francophone. Au surplus, les compétences sportives, morcelées entre Région wallonne (Infrastructures) et Fédération Wallonie-Bruxelles (politique du sport) ont souffert d'un manque flagrant de stabilité au cours de la législature comme en témoigne la succession de ministres qui ont assuré la fonction. Le monde du sport (et particulièrement le Comité Olympique et Interfédéral Belge) n'a pas manqué de le regretter, lui qui n'a cessé de réclamer des politiques à long terme pour renforcer le sport de haut niveau francophone.

La législature sortante n'aura pas engendré de réforme probante en Fédération Wallonie-Bruxelles. Le Gouvernement s'est contenté de mettre la Fédération Wallonie-Bruxelles en conformité avec les prescrits de l'Agence Mondiale Antidopage et d'initier un Plan foot laborieusement mis en œuvre.

Un décret, dit « Texte unique », qui rassemble l'ensemble des décrets et arrêtés qui organisaient, jusqu'ici, les subsides octroyés par l'ADEPS a également vu le jour. Ce texte permettra davantage de simplicité même si nous regrettons qu'il oublie les particularités des zones rurales. Par ailleurs, un second décret anti-dopage a également été adopté. Le nouveau Ministre s'est ensuite consacré à assainir le fonds des sports et à tâcher de mettre fin à un certain nombre de pratiques héritées de ses prédécesseurs. Une initiative relative à l'handisport, par ailleurs soutenue par le MR a bien été mise en place et vise à autoriser la double affiliation des handisportifs qui peuvent désormais s'affilier tant à une fédération de handisport qu'à une fédération pour sportifs valides.

Durant la législature, le MR a constitué une réelle force de propositions : le développement du sport féminin, l'égalité des récompenses financières entre les hommes et les femmes pour les compétitions identiques, la proposition d'interdiction, pour préserver le football amateur, de la diffusion télévisée de matchs de football professionnels le dimanche après-midi. Enfin, le MR a également soutenu la reconnaissance des sports de l'esprit (échecs, etc.) et des e-sports. La majorité n'a cependant pas voulu avancer dans ce dossier, notamment par crainte de devoir débloquer des moyens financiers qu'elle disait ne pas être en mesure de trouver.

Au niveau fédéral, au crédit du MR, il importe de mentionner la mesure « travail occasionnel » qui permet à toute personne possédant déjà un statut principal (salarié, indépendant, pensionné) de pouvoir désormais gagner 6000€ de revenus complémentaires par an (500€/mois) exonérés d'impôt. Cette mesure va sans nul doute bénéficier aux nombreuses personnes qui s'investissent dans les clubs et organismes sportifs qui seront ainsi récompensées pour leur investissement en temps et en énergie.

Nos priorités

Favoriser l'accès au sport pour tous, notamment en améliorant et adaptant les infrastructures

Le MR veut favoriser la mise en place d'infrastructures sportives de qualité et les adapter à tous les publics, en ce compris les seniors et les personnes atteintes d'un handicap. Les moyens consacrés à ces infrastructures doivent être octroyés objectivement, sur base de la qualité des projets.

Pour inciter les personnes qui travaillent à se mettre à la pratique sportive, nous proposons la mise en place de « chèques sport », octroyés par l'employeur (à l'image des chèques-repas) à faire valoir lors d'une inscription dans un club sportif ou en vue de l'achat de matériel sportif.

Parallèlement, nous pensons important d'inciter nos seniors à la pratique sportive. Nous proposons donc l'émission par les pouvoirs publics (notamment locaux) de « chèques sports des aînés » ou de « sport pass ». Ces incitants à l'activité sportive, que nos aînés pourraient faire valoir dans les différentes infrastructures sportives (piscines, centres sportifs, centres ADEPS, etc.) n'occasionneraient pas un coût important puisque les seniors les utiliseraient pendant les heures creuses desdites infrastructures. Ces « pass » seraient destinés aux « 60 ans et plus non actifs » (pensionnés, prépensionnés, chercheurs d'emplois de plus de 60 ans).

Pour les plus jeunes, le MR souhaite favoriser l'organisation de stages sportifs accessibles à tous, notamment durant les congés scolaires. Le MR veut augmenter le nombre de stages organisés par l'ADEPS, notamment, mais aussi par les acteurs locaux (car les CSL(i) ne sont pas tous en régie) ou encore les professeurs de sport indépendants.

Pour les familles, le MR souhaite promouvoir les offres de type « family sport » pour permettre à toute la famille de procéder à une activité sportive en même temps et au même endroit. Cette dernière proposition permettra singulièrement aux mères de famille mais aussi aux papas, de profiter de ces opportunités et du temps sportif accordé à leurs enfants afin, d'eux aussi, se consacrer à une activité sportive.

Il importe également d'améliorer le nombre et la qualité de nos infrastructures sportives.

Ainsi, il peut être recommandé d'associer à ces financements un ou plusieurs opérateurs privés dans le cadre d'un PPP ou de partenariats divers, d'avoir recours au mécénat d'entreprise ou encore d'instaurer un « tax shelter », à l'image de ce qui existe au niveau cinématographique, qui permettrait à des entreprises de déduire fiscalement un investissement placé dans des infrastructures sportives ou dans la promotion du sport. Le recours au « naming » (pratique spécifique de parrainage qui consiste à attribuer le nom d'une marque ou d'une société marraine à une enceinte sportive) de nos infrastructures devrait également être encouragé.

Il est également primordial d'encourager la pratique d'un sport ou d'une activité physique pour tous en permettant l'accès des infrastructures scolaires dans des horaires élargis. Certaines écoles possèdent des infrastructures dont l'utilisation ne peut se limiter à l'horaire scolaire. Inversement, des partenariats entre les écoles et les clubs sportifs devraient être encouragés afin que les élèves des écoles situées dans la commune ou proches de celle-ci puissent avoir un accès aisé aux infrastructures sportives communales. De tels partenariats existent déjà : il faut les intensifier.

Le sport est un vecteur d'éducation, de valeurs et d'échange interculturel. A cet égard, le MR défend avec force toute initiative visant à soutenir le sport de quartier et la création, notamment, d'« espaces multisports » et de « physio-parcs ». Une attention particulière doit être portée à leur entretien régulier et, pour les physio-parcs, à la mise à disposition d'un mode d'emploi des différents engins. Ces espaces extérieurs constituent de véritables terrains de relations sociales, de rencontres et d'activité physique.

Renforcer le sport à l'école

Le MR veut que l'école devienne le lieu où l'activité physique, le goût du sport et de l'effort, le respect de l'adversaire et l'incitation à une bonne hygiène de vie sont préconisés. A l'école primaire, le MR propose que les plages horaires d'éducation physique soient systématiquement regroupées. Dans le secondaire, les jours blancs pourraient être consacrés à l'activité physique, comme les heures de fourches et certains temps de midi. Le MR veut également promouvoir la compétition sportive interscolaire. Enfin, il importe de sensibiliser les élèves à l'éducation à l'alimentation et à l'hygiène du corps.

De plus, si les moyens sont disponibles en Fédération Wallonie-Bruxelles, le MR propose de permettre aux professeurs d'éducation physique d'obtenir des détachements pédagogiques (dans des clubs sportifs, pour l'encadrement de jeunes sportifs, dans des centres sportifs...) à l'instar de ce qui est fréquent dans les secteurs culturels ou sociaux. Il s'agit tout bonnement d'enseignants qui seraient temporairement détachés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour œuvrer dans l'encadrement d'un club ou d'un sportif. Nous devons néanmoins être attentifs à ce que ces détachements à charge des budgets « enseignement » restent limités et ne deviennent pas la norme.

Soutenir le sport professionnel et la détection des talents

Le MR entend soutenir le COIB dans son travail de partenaire privilégié du sport de haut niveau dans notre pays. Le rôle du COIB a été défini de manière précise dans un accord passé entre cet organisme et les différentes Communautés. Il importe de respecter cet accord tout en laissant au COIB la liberté de mener des projets ambitieux (ex : Be Gold) et ciblés.

Le MR veut poursuivre le soutien apporté aux élites sportives via les contrats octroyés à ces talents. Ces sportifs ont des exigences et des besoins spécifiques qui doivent pouvoir être répercutés auprès de leurs organes représentatifs. Ces sportifs doivent être mis dans les meilleures conditions tout au long de leur préparation et lors des compétitions.

Les fédérations sportives doivent être encouragées à créer une commission des athlètes, organe de consultation sur les problématiques touchant au volet « haut niveau » de leur discipline. Celle-ci permettrait de consulter davantage les sportifs de haut niveau. Une telle commission est déjà en place au sein du Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB) et devrait être étendue aux fédérations sportives.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, malheureusement, ces sportifs sont éparpillés entre divers centres d'entraînement. Le MR s'est positionné en faveur d'un rassemblement des expertises et a longtemps plaidé pour la création d'un Centre fédéral du sport professionnel. La profusion de talents réunis sur un même site aurait en effet développé l'envie, la motivation et aurait tiré nos athlètes vers le haut. La réalité institutionnelle belge étant par essence complexe, la mise en place d'un tel centre a été impossible à réaliser. Le précédent Gouvernement de la FWB s'est alors concentré sur la création d'un centre exclusivement francophone pour élites sportives. Après plusieurs années de palabres et d'hésitations sur le lieu qui accueillerait ce Centre, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé sur le site de Louvain-la-Neuve en venant se greffer sur le Centre Sportif Blocry existant. De l'ambitieuse proposition du MR, il ne restera finalement qu'une infrastructure au rabais (piste d'athlétisme couverte) de 22 millions € prise en charge en totalité par des fonds publics. Certes, ce projet était nécessaire afin de professionnaliser le sport d'élite francophone. Il laisse néanmoins un goût amer au niveau du MR de par son manque d'ambition et de prospective : une piste d'athlétisme, quelques salles annexes et une enceinte pouvant accueillir 2500 personnes... A défaut d'une telle infrastructure qui aurait pu regrouper l'élite de nos athlètes, il convient dès lors d'optimiser les installations existantes et de créer un maximum de synergies entre les différents acteurs (fédérations, médecins du sport, entraîneurs, universités, etc.) afin de créer une véritable émulation et d'encadrer les sportifs de haut niveau de la manière la plus professionnelle possible.

Autre projet important : le stade national. Le MR est d'avis que la Belgique (et singulièrement Bruxelles, Capitale de l'Europe), doit bénéficier d'un grand stade moderne et multifonctionnel. Tous les pays qui nous entourent possèdent, à tout le moins, un tel écrin. En mai 2013, le Gouvernement bruxellois a, de manière unilatérale, choisi d'implanter un nouveau stade national sur le parking C du Heysel, sur un terrain appartenant à la Ville de Bruxelles mais situé en Flandre, à Grimbergen. Le Gouvernement bruxellois devait défendre cette option devant les autorités flamandes et fédérales. On en connaît l'issue, le projet ayant mené à une longue liste d'échecs successifs et à une impasse. Pour le MR, une solution alternative doit être envisagée avec un projet clair, ambitieux et associant des partenaires privés. L'idéal serait la construction d'un stade rénové sur l'emplacement du Stade Roi Baudouin. Il répondrait évidemment aux normes UEFA et constituerait le port d'ancrage des Diables Rouges, comprendrait une piste d'athlétisme (stade modulable comme le Stade de France, Wembley ou le Grand Stade de Lille), serait doté d'un toit et pourrait évidemment accueillir d'autres grandes manifestations culturelles (concerts, etc.).

Améliorer l'organisation du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'ADEPS est la véritable administration des sports en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'une administration importante qu'il convient, à nos yeux, de moderniser en profondeur au niveau de son fonctionnement, de ses objectifs et de son efficacité. Le MR formule le souhait de revoir le cadre complet du fonctionnement de l'ADEPS. Le MR propose d'abord de procéder à un état des lieux complet de la situation via un audit généralisé de l'ADEPS, de son fonctionnement, des fonds qui lui

sont alloués et de son efficacité. La cour des comptes pourrait, par exemple, être chargée par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de cet audit.

La question de la gestion de l'ADEPS permet de revenir au débat sur l'utilisation des infrastructures sportives. Il s'avère en effet que certains centres ADEPS ne sont accessibles qu'à des clubs ou à des associations dans le cadre de stages ou de journées de formation. Cela implique qu'un certain nombre de sportifs ou de clubs ne peuvent bénéficier de ces installations même si elles ne sont réservées pour aucun événement ! Dans un souci de clarification de la situation au niveau de la FWB, le MR réclame un état des lieux/cadastre complet de l'utilisation des infrastructures sportives.

La professionnalisation des dirigeants des Fédérations sportives nous semble également très importante. C'est pourquoi nous proposons de faire en sorte que les responsables de Fédérations et les acteurs principaux puissent bénéficier de crédits d'heures auprès de leur employeur afin d'assister à des formations, à des réunions entre responsables de Fédérations, à l' AISF ou au COIB qui leur donneront un accès plus simple et plus rapide à l'information, à un réseau, au cadre mis en place par la FWB ainsi qu'aux obligations légales que les Fédérations sportives sont censées remplir.

Par ailleurs, si de récents décrets ont encadré plus drastiquement encore la lutte contre le dopage, le MR rappelle ici son attachement à une pratique sportive éthique et propre. Si la lutte contre le dopage est une évidence au niveau du sport professionnel, nous devons porter une attention beaucoup plus soutenue au dopage dans le sport amateur. Des contrôles doivent être également mis en place lors des compétitions amateurs : il en va de l'équité sportive mais aussi de la santé de ces sportifs non professionnels, quel que soit leur niveau.

Enfin, si le sport est porteur de nombreuses valeurs décrites précédemment, il en est une que l'on oublie trop souvent : l'égalité entre les hommes et les femmes. Il ne s'agit pas ici de comparer des performances selon les sexes mais bien de mettre en place le cadre faisant en sorte que soient récompensés de manière identique un sportif et une sportive qui remportent la même épreuve. Le MR a déposé une proposition en ce sens au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celle-ci incite les fédérations sportives à remettre des récompenses identiques aux femmes et aux hommes lorsque des compétitions identiques sont organisées. La proposition a été votée, sa mise en œuvre devra être rapidement évaluée.

Chapitre 18 : Mieux récompenser ceux qui ont travaillé

Le nombre d'actifs par pensionné diminue inexorablement et cette tendance va encore s'accroître à l'avenir. Aujourd'hui, il y a 1,8 personne active pour 1 pensionné. En 2040, il y aura 1,5 personne active par retraité. Ne pas tenir compte de cette réalité aurait été irresponsable et aurait sans doute contraint notre pays, comme d'autres pays européens, à revoir les pensions à la baisse. Nous ne voulions pas de cette solution ni d'ailleurs de celle, trop souvent utilisée par le passé, qui consiste à augmenter les charges sur nos concitoyens et sur les entreprises. Par l'allongement moyen des carrières auquel elle contribue, la réforme des pensions, conduite par Daniel Bacquelaine, garantit le paiement de nos pensions.

La volonté du MR en matière de pensions est :

- D'améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés ;
- De garantir la pérennité de notre régime de pension ;
- De mieux récompenser le travail ;
- D'harmoniser les régimes de pension ;
- De développer les pensions complémentaires.

Améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés

Bilan du Gouvernement

- Revalorisation des pensions les plus faibles

Le gouvernement a consacré près d'un milliard € à l'amélioration du revenu des pensionnés.

L'essentiel de ce montant a été affecté à la revalorisation des pensions les plus faibles et notamment des pensions minimums.

Ainsi, la pension minimum mensuelle pour un travailleur salarié isolé ayant eu une carrière complète a progressé de 130,61 € entre octobre 2014 et mars 2018. Durant la même période, la pension minimum mensuelle pour un travailleur indépendant isolé ayant eu une carrière complète a quant à elle progressé de 193,01 € !

De plus, la réforme fiscale fédérale a eu un effet positif sur les revenus nets de l'ensemble des Belges, en ce compris les pensionnés soumis à l'impôt.

Si la volonté du Gouvernement est de revaloriser les pensions les plus basses, il s'agit de veiller aussi à lutter contre certains abus.

Notre pays doit garantir un haut niveau de protection à ses résidents, mais il est inacceptable que certains viennent s'établir en Belgique dans le seul but de profiter de ses avantages sociaux. Comment concevoir qu'une personne qui n'a jamais résidé, voire même jamais travaillé en Belgique, perçoive une pension parfois plus élevée que de nombreux indépendants ou salariés belges qui ont versé des cotisations sociales durant leur carrière ?

C'est pourquoi il a été décidé de conditionner l'octroi de la Grapa à une période de résidence en Belgique de 5 ans minimum avant la demande.

➤ Réduction de la cotisation de solidarité

Depuis le 1^{er} mars 2019, les pensions les plus basses qui étaient soumises à cette cotisation de solidarité, soit en sont totalement dispensées, soit bénéficient d'une réduction du montant de la cotisation.

L'avantage de pension peut s'élever jusqu'à 22 € nets par mois. Près de 200.000 pensionnés bénéficient de cette mesure.

➤ Réforme de la fiscalité sur les pensions

Il a été mis un terme définitif au « piège fiscal » de la pension qui aboutissait parfois à une réduction du montant net de la pension alors que le montant brut avait été augmenté.

La loi garantit désormais que toute augmentation de la pension brute se traduise par une augmentation de la pension nette.

Par ailleurs, la loi a modifié le calcul de la réduction d'impôt applicable aux pensionnés qui disposent d'un autre revenu. C'est ainsi que les pensionnés qui bénéficient d'un revenu professionnel bénéficient d'une réduction d'impôt plus importante qu'avant l'adoption de la loi. La mesure est destinée à encourager les pensionnés à poursuivre une activité professionnelle.

Cette mesure permet à plus de 280.000 pensionnés de bénéficier d'une augmentation substantielle de leur pension nette.

Nos priorités

Relever la quotité exemptée d'impôts

L'augmentation de la quotité exemptée bénéficiera à **toutes les personnes soumises à l'IPP et qui paient effectivement de l'impôt**. Cela représente une augmentation de la quotité exemptée de 3.640€. Pour une personne retraitée isolée qui paye actuellement de l'impôt, le gain mensuel net pourra s'élever jusqu'à 90 € par mois, soit un gain annuel de 1080 €.

Poursuivre le relèvement du montant des pensions

La revalorisation des pensions restera un axe majeur de la politique suivie par le MR en matière de pension.

Les budgets consacrés à la liaison des allocations sociales au bien-être continueront à être affectés notamment à la revalorisation des pensions minimums. Une part importante de ces crédits doit également permettre de revaloriser les plus petites pensions qui sont souvent les plus anciennes.

Nous proposons par ailleurs **d'augmenter la quotité exonérée d'impôt au-dessus du montant minimum du chômage**, soit jusqu'au niveau de 13.500 €. L'augmentation de la quotité exemptée bénéficiera à **toutes les personnes soumises à l'IPP et qui paient effectivement de l'impôt** sans exception. Cela représente une augmentation de la quotité exemptée de 4.640 €. Cela s'appliquera donc à tous les pensionnés soumis à l'IPP. A titre d'exemple, pour une personne isolée, le gain mensuel net est de 103€ par mois, soit un gain annuel de 1.236€ nets.

Supprimer totalement la cotisation de solidarité

Cette cotisation est injuste puisque les pensionnés ont déjà cotisé tout au long de leur vie active. Depuis le 1er mars 2019, près de 200.000 pensionnés bénéficient d'une réduction de cette cotisation, voire d'une dispense pour les pensions les plus basses. Nous proposons maintenant la suppression pure et simple de cette cotisation, qui concerne encore plus de 400.000 pensionnés.

Réformer la pension pour inaptitude physique dans le secteur public

La pension pour inaptitude, qui n'existe que dans la fonction publique, aboutit à plonger dans la détresse de nombreux agents du secteur public. Lorsqu'elle est définitive, elle n'offre en effet aucune possibilité de réintégration professionnelle. Le MR propose donc de supprimer ce système afin de favoriser la réintégration des fonctionnaires malades de longue durée sur le marché de l'emploi.

Garantir la pérennité de notre régime de pension

Bilan du gouvernement

- Relèvement des conditions d'âge et de carrière pour partir à la retraite

Pour ne pas pénaliser les personnes qui ont commencé à travailler très jeunes et qui justifient d'une longue carrière, le Gouvernement a maintenu la possibilité d'une retraite anticipée à 60 ou 61 ans.

L'âge légal ayant été porté à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030, la plage du départ à la retraite s'étendra donc à l'avenir entre 60 et 67 ans.

Aujourd'hui, nous voyons les premiers résultats de cette politique. Alors que l'âge moyen du départ effectif à la retraite était encore de 59,6 ans en 2014, il est à présent de 60,5 ans. Le taux d'emploi des travailleurs entre 55 et 64 ans, qui était de 42,70% en 2014, est à présent de 49,60%.

- Suppression des limites de travail autorisé

Les pensionnés de plus de 65 ans ou comptant 45 années de carrière peuvent, depuis le 1^{er} janvier 2015, poursuivre une activité professionnelle sans aucune limitation de leurs revenus professionnels. Ils n'ont plus à craindre, comme par le passé, une réduction, voire une suppression de leur pension lorsque leurs revenus professionnels dépassent les limites.

- Indemnités de mutuelle aux travailleurs de plus de 65 ans

Depuis le 1^{er} avril 2019, les travailleurs de plus de 65 ans peuvent bénéficier, en cas d'incapacité de travail, après la période de salaire garanti, des indemnités de mutuelle pendant une période de 5 mois. Ils ne sont donc plus contraints de prendre leur pension lorsqu'ils tombent malades après avoir atteint l'âge de 65 ans.

- Mesures visant à garantir le paiement des pensions locales

Il a fallu par ailleurs prendre plusieurs mesures destinées à garantir le financement des pensions locales qui s'est révélé déficitaire.

La loi Daerden du 24 octobre 2011 « *assurant un financement pérenne des pensions des membres du personnel nommé à titre définitif des administrations provinciales et locales* » n'a en effet pas pu atteindre l'objectif qu'elle s'était fixé dans son intitulé.

La loi du 30 mars 2018 a permis de prendre les mesures destinées à remédier à cette situation.

Tout d'abord, elle met en place la « pension mixte » réclamée depuis plusieurs années par les Unions des Villes et Communes. Ensuite, elle fixe de nouvelles modalités dans la facturation de la cotisation de responsabilisation afin de régler à long terme le problème de trésorerie du Fonds.

Enfin, elle prévoit une intervention financière de l'Etat fédéral en faveur du Fonds solidarisé des pouvoirs locaux

Nos priorités

Octroyer un complément à la pension au travailleur qui peut partir à la retraite mais qui décide de poursuivre une carrière professionnelle

Concrètement, nous proposons de majorer la pension annuelle de 300 € nets par année d'activité professionnelle prestée effectivement après la date à partir de laquelle le travailleur peut prendre sa pension. Un travailleur de 63 ans ayant 42 années de carrière pourra ainsi, s'il décide de partir à 65 ans avec 44 années de carrière, augmenter le montant net annuel de sa pension de 600 €. S'il décide de partir à 67 ans avec 46 années de carrière, le montant net annuel de sa pension sera majoré de 1.200 €.

Mise en place de la pension à mi-temps

Nous proposons que les travailleurs âgés de 60 ans ou plus, qui remplissent les conditions pour partir en pension anticipée, puissent percevoir la moitié de leur pension tout en poursuivant une activité à mi-temps. Cette pension de retraite à mi-temps offre aux travailleurs de tous les régimes une nouvelle opportunité d'aménager leur fin de carrière, à côté des autres possibilités existantes comme par exemple le crédit-temps fin de carrière et l'interruption de carrière. Parce qu'elle va encourager un certain nombre de travailleurs à poursuivre une activité professionnelle dans le cadre d'un horaire réduit, cette réforme contribuera au relèvement du taux d'emploi des personnes âgées.

Adapter notre régime de pension aux évolutions de la société

Afin de mieux prendre en compte les évolutions de notre société, il convient d'adapter un certain nombre de dispositions en matière de pension, qui remontent à une époque où les liens matrimoniaux étaient fondés sur une autre organisation de la société.

Ainsi, le MR propose notamment de :

- Harmoniser les régimes de pension en ce qui concerne la dimension familiale (pension de survie, pension de conjoint divorcé, pension au taux ménage, ...) ;
- Permettre le partage volontaire des droits de pension du premier pilier à l'instar de la réforme mise en place en Allemagne en 2001. Les droits partagés sont considérés comme des droits propres et non comme des droits dérivés.
- Octroyer à l'aidant proche qui a fait le choix d'interrompre sa carrière professionnelle pour s'occuper d'une personne en situation de grande dépendance, le bénéfice d'un crédit-temps spécifique de 48 mois, assimilé à une période de travail pour le calcul de la pension.

Mieux récompenser le travail

Notre système de pension doit mieux récompenser le travail. C'est une question de justice à l'égard des travailleurs qui ont contribué, par les cotisations sociales retenues sur leur salaire, au financement de notre système de pension.

Nous voulons que celui qui travaille se constitue des droits plus importants que celui qui est en chômage ou en prépension.

Bilan :

Le Gouvernement Michel a pris plusieurs mesures visant à renforcer le lien entre le travail effectivement presté et le montant de la pension :

- Suppression de la limitation des 45 années de carrière pour le calcul de la pension

Depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les journées effectives de travail prestées avant le départ à la retraite, pour lesquelles des cotisations ont été payées, même celles prestées après 45 années de carrière, permettent de se constituer des droits de pension et entreront donc en compte pour le calcul de la pension. Cette réforme permet à un travailleur percevant un salaire mensuel de 3.000 € brut de majorer sa pension de 318 € brut par an pour chaque année prestée au-delà de 45 années de carrière.

- Révision des règles d'assimilation pour les périodes de chômage et de prépension

Les journées de chômage en 2^{ème} période (après un an de chômage) et les journées de prépension seront, pour les pensions prenant cours à partir du 1^{er} janvier 2019, également calculées sur base du droit minimum et non plus sur base du dernier salaire. Pour toutes les autres périodes assimilées (incapacité de travail, invalidité, accident du travail, maladie professionnelle, congé de maternité, crédits-temps, interruptions de carrière et congés thématiques), les règles n'ont pas été modifiées.

- Octroi d'un bonus social pour carrière complète

Le Gouvernement Michel a décidé d'octroyer un « bonus social » pour les hommes et les femmes qui ne perçoivent que la pension minimum malgré le fait qu'ils aient presté une carrière complète (45 ans). Ce « bonus social » a été octroyé à trois reprises par le Gouvernement et s'est traduit à chaque fois, en 2016, 2018 et 2019 par une majoration de 0,7% de la pension minimum, soit une augmentation globale de 2,1% qui s'ajoute aux autres augmentations décidées dans le cadre de l'enveloppe bien-être. Près de 330.000 pensionnés ont bénéficié de cette mesure lors de la dernière augmentation intervenue au 1^{er} mars 2019.

Nos priorités

Revaloriser les pensions en tenant mieux compte de la carrière et de l'évolution salariale.

Chaque euro cotisé doit générer les droits de pension quel que soit le régime de travail et alimenter un compte-pension. La valeur des droits ou des points accumulés tout au long de la carrière doit être garantie et augmentée en fonction de l'évolution des salaires.

Prendre en compte la pénibilité dans la détermination des droits de pension

Le MR souhaite mettre en œuvre durant la prochaine législature la réforme qui permet aux travailleurs (salariés, indépendants et fonctionnaires) ayant exercé une fonction pénible, soit d'anticiper leur

départ à la retraite, soit de poursuivre leur activité professionnelle et de bénéficier en ce cas d'une pension plus élevée.

Les personnes qui souffrent d'un handicap se traduisant par une réduction d'autonomie de catégorie 3, 4 ou 5 pourront également bénéficier d'une reconnaissance de pénibilité leur permettant d'anticiper le départ à la retraite ou de bénéficier d'une pension plus élevée.

Dans le secteur public, les droits liés à la reconnaissance de pénibilité remplaceront les régimes spéciaux des militaires et du personnel roulant de la SNCB. Ces nouveaux droits se substitueront également aux tantièmes préférentiels utilisés depuis le 19^{ème} siècle pour le calcul de la pension de certaines catégories de fonctionnaires.

Une liste définissant les fonctions pénibles dans le secteur public a été établie en concertation avec les organisations syndicales²⁵. Pour le secteur privé, les partenaires sociaux ne sont cependant pas parvenus à s'entendre sur une liste de fonctions pénibles.

Le MR propose dès lors de :

- Approuver la liste des fonctions pénibles dans le secteur public (exercées comme fonctionnaire ou contractuel), établie en concertation avec ces deux syndicats ;
- Etendre le bénéfice de la reconnaissance de pénibilité aux titulaires d'une fonction identique dans le secteur privé ;
- Relancer la concertation avec les partenaires sociaux du secteur privé afin de leur permettre de finaliser la liste pour les autres fonctions salariées.

Ouvrir le droit à une pension minimum après 20 années de travail effectif et en prenant en compte les services prestés dans la fonction publique

Le MR propose de permettre un accès à la pension minimum lorsque le travailleur établit 20 années de travail effectif.

Par ailleurs, les services prestés comme fonctionnaire ne sont actuellement pas pris en compte pour vérifier si la condition des 30 années de carrière ouvrant le droit à une pension minimum est remplie.

Le MR propose de prendre en compte toutes les journées de travail, quel que soit le régime dans lequel elles ont été prestées, en ce compris donc les journées prestées dans la fonction publique.

Relever le plafond salarial afin de mieux tenir compte de l'évolution des salaires

Le MR propose d'adapter automatiquement le plafond salarial en fonction de l'évolution réelle des salaires. L'objectif est de garantir une meilleure adéquation entre le montant de la pension et les rémunérations perçues au cours de la carrière professionnelle.

²⁵ Sont notamment repris dans la liste : le personnel roulant et les agents de maintenance de la SNCB, les agents chargés de la collecte des déchets, le personnel roulant du transport urbain et régional, les militaires, la police, les pompiers, la protection civile, les agents pénitentiaires, les services opérationnels des douanes, les ouvriers forestiers, le personnel des services maritimes et de pilotage, le personnel infirmier des hôpitaux, le personnel du SMUR et les ambulanciers, le personnel pédagogique et d'encadrement dans le domaine de l'assistance à la jeunesse, les puéricultrices et le personnel d'encadrement des crèches, le personnel des centres fermés, les enseignants du maternel, du primaire, du secondaire ainsi que de l'enseignement spécial et professionnel.

Harmoniser les régimes de pension

En harmonisant progressivement les régimes, nous voulons garantir plus d'équité et de justice entre les travailleurs. Il s'agit également de tenir compte du fait que les carrières sont, de plus en plus fréquemment, mixtes.

Bilan :

- Harmonisation de la prise en compte des années d'études dans le calcul de la pension

La Commission de réforme des Pensions 2020-2040 avait adopté une position visant à supprimer tous les régimes de bonification pour diplôme.

Le Gouvernement a décidé de ne pas suivre ce point de vue et de maintenir le principe de cette bonification qui permet à tous les travailleurs, depuis le 1^{er} décembre 2017, de valoriser, selon des règles similaires, leurs années d'études dans le calcul de la pension.

- Alignement de la pension minimum des indépendants sur celle des salariés

Depuis le 1^{er} août 2016, la pension minimum de retraite au taux isolé et la pension minimum de survie des travailleurs indépendants sont alignées sur celles des travailleurs salariés. Cet alignement intervient après plusieurs années de rattrapage progressif entre les deux régimes.

- Harmonisation de l'assimilation couvrant la période de service militaire

Depuis le 1^{er} juillet 2017, l'assimilation couvrant la période de service militaire est accordée de la même manière dans les trois régimes de pension, sans donc qu'il faille encore satisfaire à une condition de carrière comme c'était le cas pour les salariés et les indépendants.

- Suppression de la condition de carrière pour prétendre à une pension du secteur public

Dans le régime des pensions du secteur public, il fallait compter au moins cinq années de service effectif pour prétendre à une pension comme statutaire.

La loi du 30 mars 2018 supprime, à la date du 1^{er} septembre 2018, cette condition qui n'existe pas dans les régimes salariés et indépendants.

Nos priorités

Augmenter les pensions des indépendants au-delà de la pension minimale

Le calcul de la pension des indépendants est affecté par un coefficient de correction de 0,66 sur la tranche de revenu inférieur à 49.190 € et de 0,54 sur la tranche de revenu supérieur à ce montant. De ce fait, beaucoup de pensionnés indépendants ne perçoivent que la pension minimale.

Nous souhaitons adapter et supprimer progressivement ce coefficient de correction afin de permettre à un plus grand nombre d'indépendants de bénéficier d'une pension supérieure à la pension minimale.

Valoriser les cotisations sociales payées par les indépendants à titre complémentaire

Nous souhaitons valoriser toutes les cotisations versées par les indépendants à titre complémentaire en leur octroyant un montant de pension proportionnel aux cotisations versées.

Octroyer des droits de pension aux conjoints aidants actifs avant 2003

Les prestations effectuées comme conjoint aidant avant 2003 ne permettent pas de se constituer des droits de pension. Certains conjoints aidants, qui ont pourtant eu une carrière complète en cette qualité, ne perçoivent par conséquent qu'une faible pension personnelle lorsqu'ils arrivent à l'âge de prendre leur pension.

Pour mettre fin à cette situation injuste, le MR propose de réformer à nouveau le statut des conjoints aidants en leur permettant de racheter les années prestées en cette qualité avant 2003. Un accès plus aisé à la pension minimale leur sera par ailleurs garanti.

Valoriser la période couverte par une dispense de cotisations dans le calcul de la carrière et du montant de la pension

La dispense de cotisations sociales est accordée aux indépendants qui se trouvent « dans le besoin » ou « dans une situation voisine de l'état de besoin ». Il demeure que la dispense couvre une période pendant laquelle le travailleur indépendant exerce une activité professionnelle.

Le MR propose dès lors que cette période couverte par une dispense de cotisations soit prise en compte non seulement dans le calcul de la durée de la carrière de l'indépendant mais également, à concurrence de quatre trimestres maximum, dans le calcul du montant de la pension.

Porter progressivement la prime bien-être des pensionnés indépendants au niveau du pécule de vacances des pensionnés salariés

Les pensionnés salariés perçoivent chaque année au mois de mai un pécule de vacances de 962,25 € (taux ménage) ou de 769,80 € (taux isolé), sans que ce montant ne puisse dépasser le montant mensuel de sa pension.

Les pensionnés indépendants ne bénéficient pas d'un pécule de vacances mais, depuis peu, d'une prime « bien-être » annuelle de 60,59€ (taux ménage) ou de 48,45€ (taux isolé) versée à partir du 75^{ème} anniversaire.

Il est proposé d'aligner progressivement le montant de la prime bien-être des pensionnés indépendants sur le pécule de vacances des pensionnés salariés.

Développer les pensions complémentaires

Nous n'opposons pas pension légale et pension complémentaire. Nous voulons au contraire renforcer les deux piliers. Nous voulons relever le taux de remplacement de nos pensions en veillant à ce que les citoyens disposent d'un complément significatif à leur pension légale, qui puisse leur garantir, lorsqu'ils sont pensionnés, un niveau de vie plus en lien avec celui qu'ils avaient lorsqu'ils étaient actifs professionnellement.

Bilan :

- Pension complémentaire pour les travailleurs indépendants personnes physiques

Seuls les salariés et les indépendants dirigeants d'entreprise avaient la possibilité de se constituer une pension complémentaire à la pension légale.

Les travailleurs indépendants personnes physiques peuvent désormais se constituer une pension complémentaire en complément de la pension libre complémentaire pour indépendants (PLCI) déjà organisée par la loi-programme (I) du 24 décembre 2002.

➤ Pension complémentaire pour les contractuels de la fonction publique

Parallèlement aux mesures mises en place pour garantir le paiement des pensions locales, la loi du 30 mars 2018 a adapté le cadre juridique des pensions complémentaires pour tenir compte des spécificités du secteur public.

Les nouvelles dispositions ont permis au gouvernement fédéral d'offrir récemment une pension complémentaire à son personnel contractuel, moyennant un financement correspondant au moins à 3% du salaire.

➤ Incitant financier en faveur des autorités locales offrant une pension complémentaire à leur personnel contractuel

La loi du 30 mars 2018 prévoit par ailleurs un incitant financier en faveur des autorités locales qui mettent en place ou développent un régime de pension complémentaire en faveur de leur personnel contractuel.

Elles peuvent, moyennant le respect de certaines conditions, déduire de leur facture de responsabilisation individuelle 50% du coût qu'elles ont exposé pour financer une pension complémentaire en faveur de leur personnel contractuel.

➤ Affiliation immédiate et libre à un plan de pension complémentaire

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'affiliation à un plan de pension intervient dès l'entrée en service du travailleur, quel que soit son âge et lui permet de se constituer immédiatement des droits de pension. Cette mesure s'adresse spécifiquement aux salariés mais s'inscrit dans une volonté de généralisation des pensions complémentaires. Ainsi, tous les contractuels de la fonction publique fédérale bénéficieront bientôt de droits à une pension complémentaire. Un marché visant à désigner l'entreprise d'assurance chargée de gérer le plan de pension complémentaire des contractuels vient d'être lancé.

Il convenait par ailleurs de trouver une solution pour les travailleurs salariés qui n'ont pas encore accès au deuxième pilier de pension ou qui bénéficient d'un deuxième pilier d'un niveau peu élevé. Depuis le 27 mars 2019, ceux-ci ont la possibilité de se constituer volontairement, dans le cadre de leur activité professionnelle, une pension complémentaire financée au moyen de retenues salariales effectuées par l'employeur.

Le travailleur détermine librement le montant de ses contributions qui seront versées à l'organisme de pension de son choix. Ces contributions sont limitées à 1600 € par an (ou à 3 % de la rémunération brute annuelle si ce pourcentage aboutit à un montant supérieur), dont sont déduits les éventuels droits de pension constitués au cours de la période de référence dans le deuxième pilier en tant que salarié.

Les avantages fiscaux sont les mêmes que ceux applicables aux régimes de pension complémentaire instaurés par les employeurs.

Nos priorités

Relever progressivement à 6 % le taux minimum des primes pour la pension complémentaire

L'arsenal des nouvelles mesures adoptées par le Gouvernement fédéral en matière de pension complémentaire permet désormais à tous les travailleurs salariés et indépendants de bénéficier d'une pension complémentaire.

Il convient à présent de renforcer le second pilier de pension en veillant à ce que le niveau des primes versées pour les travailleurs relevant des différents secteurs d'activité soit progressivement relevé à 6 % de la rémunération brute annuelle.

Pour ce faire, le MR propose qu'une part de la marge salariale utilisée habituellement par les partenaires sociaux, dans le cadre des accords interprofessionnels, pour revaloriser les salaires soit affectée au relèvement progressif des primes. L'objectif est d'atteindre 3% en 2030 et 6% en 2040. Sur un salaire brut annuel de 36.000 €, une prime de 6% permet à un travailleur salarié ayant une carrière complète (45 ans), d'atteindre 75% de taux de remplacement (au lieu de 60% avec la seule pension légale). Le capital perçu après 45 ans de carrière est de 195.000 €, ce qui représente une rente annuelle de 10.500 € ^[1].

Mettre en place un plan de pension complémentaire en faveur des contractuels de la fonction publique régionale et communautaire

A l'instar de ce qui a été fait en faveur des agents contractuels de la fonction publique fédérale, le MR souhaite mettre en place un plan de pension complémentaire en faveur des contractuels occupés par les Régions wallonne et bruxelloise ainsi que par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme pour les agents du Fédéral, ce plan doit prévoir des primes patronales équivalentes à 3% au moins de la rémunération des agents concernés. Ce taux doit ensuite être progressivement porté à 6%.

^[1] Calcul effectué sur base des paramètres suivants : indexation annuelle de la rémunération (1,5%), taux de rendement sur les contributions (1,75%), table de mortalité de la conversion (XR-5), taux d'actualisation de la conversion (1,75%).

Chapitre 19 : Une Belgique crédible sur la scène internationale

(NB : L'ensemble de notre programme européen se trouve dans un document distinct, également disponible en téléchargement sur le site du MR)

Le MR est attaché à la promotion et à la protection des valeurs et droits universels et prône une action globale et pragmatique sur la scène internationale afin d'y améliorer de manière tangible la situation des droits humains. On a vu en 2017 comment à l'initiative de la Belgique et des Pays-Bas, on a pu lancer l'opération *She Decides*. Ce programme d'aide aux plannings familiaux a une importance capitale pour des milliers de femmes et de filles dans de nombreuses régions du monde et fait clairement et concrètement la différence. La Belgique doit également continuer à prendre des initiatives diplomatiques afin de lutter contre l'impunité, l'interdiction de la peine de mort ou les enfants-soldats, la lutte contre toute forme de discriminations, y compris la lutte contre le racisme, la défense des droits de l'enfant et de la liberté d'expression – dont la liberté de la presse. L'accès au bien-être, à des moyens de subsistance dans la dignité et à des possibilités d'avenir n'est possible que là où s'exerce un contrôle démocratique sur le pouvoir.

A l'inverse du repli sur soi, des volontés protectionnistes et des décisions unilatérales, nous pensons qu'un monde plus globalisé appelle des solutions plus communes, dans le respect des spécificités de chacun. Notre pays s'est toujours investi activement sur la scène internationale et se veut un allié, un partenaire constructif, loyal et honnête. Le poids diplomatique qu'elle y occupe est sans commune mesure avec sa taille. Nous visons également à remplir les 17 objectifs du développement durable et atteindre l'Agenda 2030. Pour atteindre ces objectifs nous pensons qu'il faut combiner les forces de tous les acteurs concernés : acteurs économiques et secteur privé ; société civile, Gouvernements et acteurs institutionnels. Nous portons un projet visant le développement socio-économique, fondé sur la gestion durable des ressources naturelles, la répartition inclusive des richesses, ainsi que la promotion des droits de l'homme.

L'aide au développement doit assurer à nos partenaires une économie et un environnement politique stables qui garantissent à ses citoyens les moyens de devenir autonomes, dans le respect de leurs droits fondamentaux et des valeurs démocratiques. Nous devons redoubler d'efforts et de vigilance pour lutter contre les atteintes aux libertés fondamentales des citoyens des pays en développement. Une attention particulière doit continuer à être portée tant à la préservation des espaces naturels, à la bonne gouvernance qu'à la lutte contre la corruption ou le terrorisme dans tous les pays où la Belgique s'investit de manière directe ou indirecte en coopération. Il faut par ailleurs accorder une attention particulière à la lutte contre le réchauffement climatique et à ses conséquences dans les pays du Sud.

Les valeurs qui sont celles de la Belgique, comme la démocratie, l'égalité Homme-Femme, le respect des différences, les Droits de l'Homme, la bonne gouvernance et l'Etat de droit, doivent être respectées par nos partenaires. Notre action doit permettre d'émanciper les individus, de donner accès à l'éducation et à la culture pour pouvoir bénéficier pleinement de ces droits. Elle doit également permettre de diffuser les valeurs d'égalité entre les hommes et les femmes et permettre aux enfants, surtout les filles, d'avoir un réel accès à la scolarité et au respect des droits sexuels et reproductifs.

Dans les pays où la coopération belge est active et où les droits fondamentaux de la personne sont bafoués, la Belgique doit entamer un dialogue ferme qui peut si nécessaire impliquer une suspension (ou selon les cas une réorientation) du financement de sa coopération.

Il est nécessaire de développer un tissu de PME, des emplois locaux, un système bancaire stable et fiable permettant l'émergence d'une réelle croissance économique et durable. Tout comme nous devons aider ces pays à entrer dans la transition énergétique notamment par la multiplication des centrales solaires ou des centrales hydrauliques, ou encore participer à développer la numérisation dans certaines régions. Nous voulons créer la prospérité en préservant la planète, mais aussi mieux répartir la prospérité ainsi créée, entre les personnes, entre les régions du monde, entre les générations.

Nos priorités

Développer le libre-échange

L'UE doit poursuivre une politique volontariste et transparente en matière de traités de libre-échange. Nous devons créer des alliances commerciales afin de développer un ensemble cohérent, une reconnaissance mutuelle de normes, une puissance économique de poids face aux puissances émergentes. Par ces accords, nous devons éviter un dumping social, environnemental ou fiscal. Nous voulons des accords globaux qui comprennent des dimensions sociales, sanitaires et environnementales strictes.

Les accords internationaux nous permettent de mettre en avant et de faire adopter par d'autres pays nos hauts standards de protection et nos valeurs notamment en matière de droits sociaux, humains ou de respect du droit du travail. Nous devons aboutir à des accords garantissant des conditions équitables de production et éviter ainsi une concurrence déloyale notamment par rapport à nos agriculteurs. Nous n'accepterons jamais que des accords équilibrés. Nous sommes pour une économie ouverte, mais nous ne voulons pas nous retrouver en situation de faiblesse.

Nous sommes convaincus que des initiatives doivent être prises pour prévenir, enquêter et, le cas échéant, rectifier les effets néfastes des activités commerciales sur les droits de l'homme par, entre autres, le biais de mesures correctives. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que notre pays continue de jouer son rôle dans les négociations actuelles sur le traité contraignant sur les entreprises et les droits de l'homme. Dans le contexte de ces négociations, nous plaçons pour une approche qui assure un « *level playing field* » pour toutes les entreprises concernées. Au niveau national, nous avons également adopté le plan d'action entreprises et droits de l'homme à l'initiative des ministres libéraux Didier Reynders et Marie-Christine Marghem. Notre volonté est de poursuivre ce travail et notre action internationale en la matière en sensibilisant nos entreprises à respecter les droits humains.

Notre pays reste vigilant vis-à-vis des investissements étrangers. Preuve en est, notre implication dans le système européen de filtrage des investissements étrangers dans des secteurs stratégiques. Ce système permet à la demande d'un État membre, et sur le fondement de critères économiques, de vérifier les conditions de réalisation d'une opération d'investissement envisagée par un investisseur étranger. Nous défendons également un mécanisme de règlement des différends qui soit multilatéral, équitable et accessible même aux plus petites entreprises. Engorger les juridictions nationales des questions d'investissements risquent de mettre en péril le système judiciaire, mais aussi la viabilité des entreprises (surtout des PME exposées à des procédures longues).

Droit de vote aux élections régionales et communautaires pour les Belges de l'étranger

Avec les différentes réformes de l'Etat, des pans entiers de compétences ont été transférés aux Régions et aux Communautés telles que l'emploi, l'enseignement, les allocations familiales etc. Ces sujets essentiels sont susceptibles d'éveiller, dans le chef des Belges de l'étranger, un intérêt et une volonté d'influer sur la composition politique des collectivités fédérées. Il est donc plus qu'urgent que les Belges de l'étranger puissent enfin voter aux élections régionales comme ils peuvent déjà le faire pour les élections fédérales. Être résident à l'étranger ne doit pas signifier qu'on est un citoyen de seconde zone avec moins de droits que les Belges restés au pays.

Introduction du vote électronique pour les Belges de l'étranger

Depuis plusieurs années, le MR a très fortement simplifié le vote aux élections pour les Belges de l'étranger notamment en termes de procédures administratives. Il est désormais utile de mettre en place pour eux une rationalisation du vote et permettre le vote électronique. Tout le monde n'habite pas à proximité de l'ambassade ou du consulat. Ce procédé devra répondre aux exigences démocratiques et garantir tant la confidentialité, la sécurité que le secret de ce vote.

Développer une vision stratégique intégrée Hub Brussels/AWEX/WBI et rationaliser des coûts de nos représentations diplomatiques fédérales et régionales

Il est nécessaire de développer une vision à plus long terme, une stratégie plus globale entre WBI, l'AWEX, hub Brussels et nos ambassades à l'étranger. Cette stratégie doit également impliquer les instances de la coopération que sont Enabel et Bio. Il faut réorganiser le réseau des attachés économiques et commerciaux basée en priorité sur les besoins des entreprises et le potentiel des marchés.

Chaque entreprise wallonne, flamande ou bruxelloise doit pouvoir bénéficier des mêmes services en toute transparence. La promotion de notre image et de notre talent est à ce prix et est une question de bon sens. Cela passe aussi par la mise en place d'une meilleure concertation entre nos différents niveaux de pouvoir régional et fédéral de manière à optimiser la promotion à l'étranger de notre pays et de nos régions. Il faut développer une stratégie de coopération avec le réseau fédéral des conseillers en diplomatie économique : intensifier les synergies utiles entre niveaux de pouvoir pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés et aux centres de décisions, en particulier dans les territoires géographiques peu ou pas couverts par les représentations régionales.

Tant les relations bilatérales que multilatérales doivent être favorisées et ce, à grande échelle, tant vers les pays du nord que vers ceux du sud. Bien sûr, pour des raisons évidentes de proximité géographique, les pays de l'UE sont des partenaires privilégiés tout comme les pays de la région des grands Lacs pour des raisons historiques évidentes. Mais à côté de ces marchés « traditionnels » de notre économie, nos régions doivent s'ouvrir aux pays émergents des BRICS et d'une manière générale, aux pays asiatiques, africains et sud-américains. La croissance future se fera à 90% en-dehors de l'UE.

La conquête de débouchés par nos exportateurs et l'attraction des investisseurs étrangers sont essentielles pour générer croissance et emploi. Or, nous nous retrouvons en concurrence croissante avec de nombreux pays, surtout occidentaux, recherchant aussi une stimulation externe de leur économie. Nous ne pouvons pas être absents de ces marchés.

En ce qui concerne Bruxelles, nonobstant la tentative de rationalisation des outils économiques avec la création de HUB (fusion de Atrium, Impulse et BIE), il règne toujours un maquis d'opérateurs et d'offres de services à la collectivité (risques de travaux en silo, de redondance des missions, de faiblesse des synergies, etc.) : les produits financiers de *ExportBru* (SRIB), les subsides aux exportations (Ministère régional), l'accès aux programmes européens de recherche (Innoviris), les conseils pour le tourisme d'affaires et de congrès (*visit.Brussels*), etc. Il faut également rationaliser et simplifier l'administration et le versement des subsides à l'exportation (SPRB), la promotion du tourisme à Bruxelles et les centres d'entreprises financés par la Région et des communes, la mainmise des communes sur l'aménagement du territoire économique et qui freine parfois certains projets, le rôle de BECI par rapport à la région. Les investisseurs ne peuvent qu'avoir le vertige face à ce labyrinthe d'acteurs et de démarches.

Quant au réseau diplomatique de Wallonie-Bruxelles International comme celui de l'AWEX, il faut poursuivre sa rénovation et son redéploiement afin d'être le reflet de cette stratégie. Il faut rationaliser certains postes et en créer d'autres notamment dans les pays émergents comme le Brésil, la Russie, l'Inde, l'Afrique du Sud ou la région de l'Asie-Pacifique notamment le Vietnam, le Cambodge, le Laos ou encore la Thaïlande. Nous devons également approfondir les liens de Wallonie-Bruxelles avec l'Afrique de l'Est et de l'ouest. Il faut poursuivre le redéploiement du réseau des attachés économiques en visant l'impératif de diversification sectorielle et géographique, en misant sur les marchés porteurs et émergents. Le réseau répondra avec efficacité aussi bien aux besoins d'accompagnement des entreprises qu'à l'attraction d'investisseurs.

La vente d'armes à l'étranger

Le MR est conscient de l'importance des enjeux éthiques liés à la vente d'armes et a toujours cherché à défendre une position équilibrée entre le respect de l'éthique et les besoins économiques de la Wallonie. C'est un secteur majeur de notre savoir-faire et de nos exportations à l'étranger. L'industrie de l'armement est une industrie de longue date et qui pourvoit des milliers d'emplois. Près de 12.000 emplois sont concernés par le secteur des armes en Wallonie.

Nous sommes favorables à la mise en place d'un embargo européen sur la livraison d'armes vers l'Arabie saoudite. Nous sommes en faveur d'une attitude coordonnée avec les autres pays européens. Un embargo d'une seule région, d'un seul pays n'aura aucun impact international, notamment sur le respect des droits de l'Homme. Si un pays ne peut plus se fournir en Wallonie, il passera commande en France, aux Pays-Bas ou ailleurs... Si l'on veut vraiment faire bouger les lignes, on ne peut pas se contenter de décréter un embargo wallon et fermer les yeux sur les pratiques des autres pays voisins. C'est pourquoi le Gouvernement wallon a lancé un signal fort et clair en donnant mandat au Fédéral pour entreprendre une démarche vis-à-vis de l'Europe et de l'ONU afin qu'un embargo concerté au niveau européen puisse être obtenu vis-à-vis de l'Arabie saoudite. D'une manière plus globale, pour les ventes d'armes, chaque dossier doit continuer à être examiné au cas par cas, de manière extrêmement minutieuse et avec un avis de l'Administration et celui de la Commission d'avis de Wallonie-Bruxelles international (WBI).

Ainsi, à la différence des Gouvernements précédents, il a été demandé aux entreprises wallonnes actives dans le domaine de l'armement de diversifier leurs ventes afin d'être moins dépendantes de certains pays, notamment en étant plus présentes sur les marchés européens et belges (police, armée, etc.). Un plan de diversification devra être présenté dans les 5 ans. On ne peut pas, du jour au lendemain, mettre fin à des marchés avec un pays exportateur important mais la volonté politique de diversifier les marchés est un premier pas qui n'avait jamais été franchi par les anciens Gouvernements wallons. Dans ce cadre, la ratification de traités de libre-échange est également une manière de créer de nouveaux débouchés.

Bruxelles : une vitrine internationale, une capitale européenne

Si notre pays et singulièrement Bruxelles est un hub diplomatique incontournable, nous devons renforcer la position de Bruxelles comme capitale incontestée des instances européennes mais aussi de l'OTAN. Encore aujourd'hui, Bruxelles ne profite et ne développe nullement sa position diplomatique mondiale. Le potentiel de Bruxelles est pourtant immense (1^{ère} ville mondiale en nombre de diplomates, 1^{ère} ville européenne de congrès, 2^{ème} ville européenne en matière de connaissance des langues) et pourrait offrir davantage d'opportunités en termes économique, de création d'emplois et de valeur ajoutée.

Pour ce faire, des efforts considérables doivent encore être fournis pour être pleinement à la hauteur d'un accueil de qualité des milliers d'Européens et d'étrangers présents sur notre territoire pour servir le projet de la construction européenne. Notre Région est au cœur de cet édifice et doit poursuivre l'amélioration du cadre de vie (mobilité, sécurité, aménagement du territoire, urbanisme, etc.) au profit de tous Bruxellois, en ce compris les expatriés.

Le statut de Capitale de l'Europe est également indissociable d'un réel travail sur le rayonnement européen et international de Bruxelles. La promotion de l'image de Bruxelles dépend non seulement de l'accueil réservé aux personnes qui s'y rendent ou s'y établissent, mais aussi de notre capacité à exporter nos atouts et notre savoir-faire. Si la Région s'est dotée d'une politique de siège - travers la création du Commissariat à l'Europe et aux Organisations Internationales (CEOI), celle-ci est encore loin d'être optimale et inclusive. Il faut aller au-delà du dialogue politique et de l'assistance offerte aux expats pour doter Bruxelles d'une véritable vision européenne.

Renforcer le multilatéralisme

Le MR réaffirme son attachement à une politique étrangère basée sur le multilatéralisme (le Benelux, l'Union européenne, l'ONU, l'Otan, la Francophonie internationale, etc.) qui permet une réponse concertée, équilibrée et commune aux grands enjeux du monde. Seul le multilatéralisme permettra de relever les défis mondiaux que sont les objectifs du développement durable et le changement climatique. La Belgique est membre-fondateur d'un nombre impressionnant d'institutions internationales fondées après la Seconde Guerre mondiale. Ces institutions à l'instar de l'ONU, de l'UE, de l'OTAN, de l'OSCE, ou encore de l'OMC, de l'OCDE, du FMI, et de la Banque mondiale privilégient le dialogue multilatéral et sont garantes du respect de l'état de droit, de la démocratie et de la prospérité de ses membres. Bruxelles, outre notre capitale, est aussi la capitale des institutions du Benelux, de l'UE et de l'OTAN. C'est un hub diplomatique incontournable dont le poids ne cesse de progresser. Notre élection au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent en 2019/2020 est une victoire diplomatique majeure pour notre pays qui pourra y faire entendre sa voix et y défendre des valeurs et des positions équilibrées et pondérées.

Développer la francophonie internationale

La francophonie doit redevenir une priorité de l'action diplomatique de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le français n'est plus une langue majoritairement européenne. Sa marge de progression se trouve sur tous les continents et principalement en Afrique. Nous devons augmenter le nombre de personnes apprenant le français, notamment par Internet et dans l'enseignement supérieur à l'étranger. Les programmes de l'Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger et de Français Langue Etrangère doivent être intensifiés en ce sens. Cette nouvelle francophonie doit aussi se retrouver dans l'aide au développement et via une stratégie qui vise en

premier lieu à renforcer l'enseignement des bases du français à l'école. Nous devons soutenir les systèmes éducatifs des pays francophones.

Quant au réseau diplomatique de Wallonie-Bruxelles International, il doit être en évolution constante afin d'être le reflet de cette stratégie et des changements de notre monde. Il doit également se concentrer en premier lieu sur les pays africains. Cela passera également par la modernisation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette dernière doit davantage prendre exemple sur le modèle du Commonwealth afin d'intégrer la coopération économique, la digitalisation et le développement de la croissance dans ses relations en son sein et au niveau multilatéral.

Garantir le respect du pluralisme linguistique au sein des organisations internationales

Le MR veut que le respect du pluralisme linguistique au sein des organisations internationales soit garanti. A cet égard, il veut notamment préserver l'usage du français comme langue de travail dans les institutions européennes. Le français est une des 3 langues de travail des instances européennes avec l'anglais et l'allemand, il doit donc compter de la même manière que les deux autres langues de travail. Nous devons stimuler la pratique du français dans les enceintes internationales, dans l'Union européenne (UE) comme aux Nations unies (ONU), où elle est en recul. A ce titre, le MR veut renforcer le poids et l'importance de la francophonie internationale à travers le réseau Wallonie-Bruxelles Internationale qui compte actuellement 18 délégations à l'étranger et à travers l'OIF.

Une gestion efficace des fonds de la Coopération pour aider nos partenaires vers la croissance économique

Les dépenses en matière de coopération doivent remplir les objectifs fixés. L'efficacité de l'aide doit être renforcée. Il faut continuer à rendre l'aide plus efficace dans nos 14 pays partenaires et en spécialisant encore l'aide sectorielle. Nous devons tendre vers notre engagement de consacrer 0,7% du PNB à l'aide publique au développement. Les droits de l'homme, l'égalité Homme-femme, l'Etat de droit et la lutte contre la corruption doivent être des paramètres essentiels de notre approche dans nos pays partenaires.

Il est nécessaire d'utiliser une part substantielle de l'aide publique pour financer les conditions du développement économique, organiser la transition énergétique et la numérisation des pays pauvres. Avec l'UE, il faut beaucoup plus concentrer l'aide publique vers l'émergence d'une économie dynamisée par une économie de marché plus volontariste, seule susceptible d'apporter la prospérité économique et de financer les services sociaux indispensables à l'épanouissement des citoyens.

Notre coopération doit permettre à des Etats de se structurer et de se développer et ce, de plusieurs manières : développer le cadre législatif impartial et permettre un contexte macroéconomique favorisant l'initiative privée, instaurer un système fiscal fondé sur la capacité contributive des citoyens et sur une juste rétribution. Enfin, il est indispensable de créer un environnement pour la sécurité juridique des investisseurs qui sont demandeurs d'investir dans certains pays et la lutte contre la corruption. Par ailleurs, nous devons également aider les politiques de soutien aux PME locales et aux entrepreneurs locaux. Des politiques d'accès au crédit, au transfert de technologie, à la formation professionnelle et au management doivent devenir des priorités absolues.

En outre, la Belgique doit poursuivre son action pour la gestion durable et transparente des ressources naturelles. Elle doit continuer de lutter contre des trafics de diamants de conflits (processus de Kimberley), des bois précieux, et des terres rares. Il est également nécessaire d'assurer une gouvernance durable et transparente de l'exploitation des ressources naturelles.

Cet élément est incontournable dans une économie globale pour éviter à la fois l'endettement, le pillage, une insuffisante rémunération des ressources exploitées. Cela signifie un renforcement de l'arsenal juridique pour assurer une meilleure traçabilité des minerais issus de l'exploitation illégale.

Renforcer les partenariats avec le secteur privé afin qu'ils deviennent des partenaires du développement en collaboration avec Enabel et Bio invest.

L'aide publique au développement ne remplit plus qu'une part marginale des flux financiers Nord-Sud. Le développement des pays les moins avancés nécessitera une action concertée de tous les acteurs : secteurs privé, société civile, Gouvernements, diaspora. La Belgique doit poursuivre via Enabel et Bio, la mise en place des conditions permettant l'émergence d'un secteur privé et la création d'un tissu de PME et d'une stabilité économique dans les pays partenaires. La coopération belge doit encore d'avantage collaborer avec les entreprises belges ou étrangères souhaitant investir dans les pays en développement. Des politiques développant l'accès au crédit, des politiques spécifiques de soutien à la création de PME, indispensables pour promouvoir l'emploi, le transfert de technologie, la formation professionnelle et la formation au management doivent devenir des priorités absolues. A cette fin, nous devons également favoriser la sécurité juridique des investissements et de nos investisseurs à l'étranger. Les investisseurs s'engageront plus facilement si les Etats mettent en place des institutions notamment juridiques et des politiques respectant les Droits de l'Homme, renforçant la lutte contre la corruption et garantissant les règles de l'état de droit en ce compris, un accès à une justice indépendante des pouvoirs en place.

Respect des droits humains

Concomitamment à notre action dans *She decides*, le respect des droits humains, la lutte contre les violences faites aux femmes dans les pays partenaires et les pays tiers notamment dans les pays en guerre où le viol est utilisé comme armes de guerre doit rester une de nos priorités. Notre aide envers les victimes et envers les associations luttant contre les violences sexuelles lors de conflits est essentielle.

Il est également nécessaire de veiller dans le cadre du dialogue politique avec les pays où se pratiquent encore les mutilations génitales féminines à accorder une attention au respect des termes du Protocole de Maputo que ces pays ont signé et pour la plupart ratifié, à ce qu'ils soient transcrits dans la législation nationale et appliqués. Nous défendons également le droit à la liberté de l'orientation sexuelle. La condition des communautés LGBTQI reste souvent précaire et alarmante dans de nombreux pays du monde où, souvent, l'homosexualité est interdite ou sanctionnée tel un crime par le droit pénal local. Les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe sont encore érigées en infractions pénales dans près de 80 États, dont 7 prévoient même qu'elles sont passibles de la peine de mort. Cette situation est incompatible avec le droit international relatif aux droits de l'homme et avec les valeurs défendues par notre pays.

Pour le MR, notre action internationale doit être fondée sur l'éthique, le respect des droits humains, le dialogue et la tolérance. Il est donc de notre devoir moral pour notre diplomatie de mettre le focus sur les droits humains. La Belgique est active sur le plan international pour défendre et faire adopter des textes tendant à lutter contre les discriminations envers les personnes LGBTI et continuer à

défendre les principes de Jogjakarta, charte qui rassemble l'ensemble des dispositions du droit international qui interdisent les discriminations sur base de l'orientation sexuelle. Nous devons porter une attention spécifique à la protection des défenseurs des droits de l'homme et à la sécurité des enfants dans les conflits armés. La liberté d'expression doit être vue dans un sens large, incluant la liberté de la presse et la préservation de la sécurité des journalistes.

Durant ces dernières années, notre pays a été fort actif dans la protection des minorités religieuses et ethniques notamment la protection des chrétiens d'Orient et des yézidis persécutés en Irak et en Syrie face à l'Etat islamique. Cette année, le Prix Nobel de la Paix a été décerné à Nadia Mourad, jeune femme issue de la minorité yézidie et ancienne esclave de Daech. Ce prix démontre la justesse et la nécessité de notre action envers les minorités opprimées.

Empowerment des femmes : une priorité de la coopération

Selon les statistiques de l'Unesco, environ 263 millions d'enfants et d'adolescents, notamment en Afrique, ne sont toujours pas scolarisés. La scolarité des fillettes est souvent un parcours semé d'obstacles à cause des normes sociales, la discrimination de genre, la violence liée au genre, les mariages précoces des enfants ou les grossesses précoces qui s'enchainent, ou par un manque d'infrastructures scolaires et d'installations sanitaires adaptées ou de proximité. À chaque fois que 100 garçons ne sont pas scolarisés en Afrique sub-saharienne, 123 filles restent à la maison selon l'Unesco. Les filles sont surtout discriminées sur le plan de l'achèvement des études. En Afrique sub-saharienne, seule 1 fille sur 4 termine le cycle secondaire.

Les filles bénéficiant d'un enseignement de qualité risquent trois fois moins d'être forcées à un mariage précoce que les filles n'ayant pas ou peu fréquenté l'école. Elles deviennent mères plus tard, ont moins d'enfants et sont mieux en mesure de les protéger contre certaines pratiques culturelles, telles que l'excision. Les jeunes filles capables de lire sont en meilleure santé et les chances de survie de leurs enfants sont cinq fois supérieures à celles des enfants de mères illettrées. Enfin, les femmes ayant été scolarisées envoient aussi plus souvent leurs enfants à l'école. Fort de ces constats, il est essentiel que nous poursuivions notre politique visant à investir dans l'enseignement maternel et primaire et nous focaliser davantage sur les filles et les obstacles rencontrés par ces dernières pour suivre leur scolarité à terme. C'est tout un accompagnement que nous devons proposer : résultats d'apprentissage, programmes de cours, mise en place d'outils pédagogiques et des enseignements transversaux évoquant également l'égalité entre les femmes et les hommes, investir dans des formations techniques et professionnelles offrant un accès à l'emploi rapide etc. Il faut que chaque enfant puisse acquérir les compétences et les savoirs de base comme savoir lire, écrire et compter.

Renforcer et développer le réseau des écoles à programme belge à l'étranger en Afrique.

6 écoles existent actuellement à Kinshasa, Lubumbashi, Kigali, Bujumbura, Casablanca et Rabat. Il serait judicieux d'envisager l'extension de ce réseau à d'autres pays d'Afrique, tels que le Cameroun par exemple. Il faut également soutenir le développement du réseau d'Écoles à programme belge à l'étranger en-dehors de l'Afrique. Une meilleure promotion de ce réseau doit également être fait au niveau de la francophonie. Tout comme il est essentiel de consolider et intensifier nos liens avec ces Écoles à programme belge à l'étranger et de soutenir le développement d'un réseau d'*alumni* composés des anciens diplômés de ces mêmes écoles. Enfin, il est aussi essentiel d'assurer l'attractivité et la stabilité de l'emploi pour les enseignants travaillant dans ces écoles. Raison pour laquelle le MR a défendu cette attractivité en faisant voter une résolution au parlement de la FWB sur les Ecoles belges à l'étranger. Notre position est claire : il faut reconnaître l'ancienneté des enseignants nommés en FWB et engagés dans les écoles belges à l'étranger pour les années prestées, afin que ces-

derniers ne doivent plus recourir à l'interruption de carrière pour partir enseigner dans ces établissements.

Simplifier les équivalences de diplômes

Une équivalence de diplôme est nécessaire pour qui a étudié à l'étranger et souhaite continuer ses études ou travailler en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce système doit se moderniser :

- Former les experts des Services aux Équivalences des 57 membres de l'OIF ;
- Élargir à d'autres pays de la Francophonie les mesures plus spécifiques actuellement en place pour 6 pays (Cameroun, RDC, Rwanda, Sénégal, Maroc et Guinée-Conakry) ;
- Développer l'attractivité de notre enseignement supérieur et le promouvoir au sein de la Francophonie, en particulier auprès des étudiants canadiens et suisses, peu présents actuellement ;
- Développer encore notre expertise au niveau des équivalences des secteurs médicaux et paramédicaux et nos liens avec les pays de la Francophonie à cet égard ;
- Créer/développer un réseau d'étudiants de pays de la Francophonie ayant étudié dans le supérieur en FWB ;
- Œuvrer à la réciprocité des équivalences : les reconnaissances de diplômes entre tous les pays membres de l'OIF doivent être facilitées ;
- Dans le respect de l'autonomie des établissements, faire en sorte que dans les différents pays OIF un minerval identique soit d'application pour tous les étudiants de la Francophonie.